

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL
SECURITY AND
DEFENCE

Chair:

The Honourable DANIEL LANG

Monday, March 31, 2014
Monday, April 7, 2014

Issue No. 5

Fourth meeting on:

The status of Canada's international security
and defence relations, including but not limited to,
relations with the United States, NATO, and NORAD

and

Fourth and fifth meetings on:

Policies, practices, and collaborative efforts
of Canada Border Services Agency
in determining admissibility to Canada
and removal of inadmissible individuals

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

SÉCURITÉ
NATIONALE ET
DE LA DÉFENSE

Président :

L'honorable DANIEL LANG

Le lundi 31 mars 2014
Le lundi 7 avril 2014

Fascicule n° 5

Quatrième réunion concernant :

La situation des relations internationales du Canada
en matière de sécurité et de défense, notamment
ses relations avec les États-Unis, l'OTAN et NORAD

et

Quatrième et cinquième réunions concernant :

Les politiques, pratiques et efforts de collaboration
de l'Agence des services frontaliers du Canada en vue
de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi
de personnes inadmissibles

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND
DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Beyak	Dagenais
Campbell	Day
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mitchell
* Cowan	Segal
(or Fraser)	Wells
	White

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Dallaire (*April 3, 2014*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Mockler (*April 2, 2014*).

The Honourable Senator Segal replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*April 2, 2014*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Campbell (*April 1, 2014*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator White (*April 1, 2014*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Segal (*April 1, 2014*).

The Honourable Senator Segal replaced the Honourable Senator Black (*April 1, 2014*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Segal (*March 28, 2014*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Dallaire (*March 28, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Doyle (*March 26, 2014*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Wells (*March 25, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE
LA DÉFENSE

Président : L'honorable Daniel Lang

Vice-président : L'honorable Roméo Antonius Dallaire
et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Dagenais
Campbell	Day
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mitchell
* Cowan	Segal
(ou Fraser)	Wells
	White

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 3 avril 2014*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 2 avril 2014*).

L'honorable sénateur Segal a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 2 avril 2014*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 1^{er} avril 2014*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur White (*le 1^{er} avril 2014*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 1^{er} avril 2014*).

L'honorable sénateur Segal a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 1^{er} avril 2014*).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 28 mars 2014*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 28 mars 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 26 mars 2014*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 25 mars 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 31, 2014
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 2:02 p.m. in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Black, Campbell, Dagenais, Day, Lang, Mitchell, Wells and White (9).

In attendance: Holly Porteous and Wolfgang Koerner, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 12, 2013, the committee continued its study on policies, practices, and collaborative efforts with Canada Border Services Agency. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Refugee Lawyers:

Lorne Waldman, President.

As an individual:

Julie Taub, Immigration and Refugee Lawyer, former member of the Immigration and Refugee Board of Canada.

British Columbia Civil Liberties Association:

Josh Paterson, Executive Director.

Canadian Civil Liberties Association:

Sukanya Pillay, Executive Director and General Counsel (by video conference).

As an individual:

Martin Collacott, former ambassador, and spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Waldman and Ms. Taub each made a statement, and together answered questions.

At 3:18 p.m., the committee suspended.

At 3:32 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 31 mars 2014
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 2, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Black, Campbell, Dagenais, Day, Lang, Mitchell, Wells et White (9).

Également présents : Holly Porteous et Wolfgang Koerner, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 décembre 2013, le comité poursuit son étude des politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés :

Lorne Waldman, président.

À titre personnel :

Julie Taub, avocate en droit des réfugiés et des immigrants, ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

British Columbia Civil Liberties Association :

Josh Paterson, directeur exécutif.

Association canadienne des libertés civiles :

Sukanya Pillay, directrice exécutive et avocate générale (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Martin Collacott, ancien ambassadeur et porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Waldman et Mme Taub font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 18, la séance est suspendue.

À 15 h 32, la séance reprend.

Mr. Paterson and Ms. Pillay each made a statement and, together, answered questions.

At 4:29 p.m., the committee suspended.

At 4:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Collacott made a statement and answered questions.

At 5:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, April 7, 2014
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:32 p.m. in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Campbell, Dagenais, Day, Lang, Mitchell, Wells and White (8).

In attendance: Holly Porteous and Wolfgang Koerner, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 12, 2013, the committee continued its study on policies, practices, and collaborative efforts with Canada Border Services Agency. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes:

Richard Goldman, Refugee Protection Coordinator (by video conference).

The chair made an opening statement.

Ms. Dench and Mr. Goldman each made a statement and, together, answered questions.

At 2:32 p.m., the committee suspended.

At 2:35 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 12, 2013, the committee continued its study on the status of Canada's international security and defence relations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

M. Paterson et Mme Pillay font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 16 h 29, la séance est suspendue.

À 16 h 32, la séance reprend.

M. Collacott fait un exposé, puis répond aux questions.

À 17 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 7 avril 2014
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 32, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Campbell, Dagenais, Day, Lang, Mitchell, Wells et White (8).

Également présents : Holly Porteous et Wolfgang Koerner, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 décembre 2013, le comité poursuit son étude des politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes :

Richard Goldman, responsable du volet protection des réfugiés (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

Mme Dench et M. Goldman font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 14 h 32, la séance est suspendue.

À 14 h 35, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 décembre 2013, le comité poursuit son étude de la situation des relations internationales du Canada en matière de sécurité et de défense (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

*WITNESS:**National Defence and the Canadian Armed Forces:*

Major-General J.P.J. St-Amand, Commander, 1st Canadian Air Division.

The chair made an opening statement.

Major-General St-Amand made a statement and answered questions.

At 3:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOIN :**Défense nationale et les Forces armées canadiennes :*

Major-général J.P.J. St-Amand, commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada.

Le président ouvre la séance.

Le major-général St-Amand fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 31, 2014

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 2:02 p.m. to study the policies, practices and collaborative efforts of Canada Border Services Agency in determining admissibility to Canada and removal of inadmissible individuals.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Senate Standing Committee on National Security and Defence for Monday, March 31, 2014. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Josée Thérien; on my right are the Library of Parliament analysts assigned to the committee, Holly Porteous and Wolfgang Koerner.

I would like to go around the table and invite the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

Senator Day: Joseph Day from New Brunswick.

Senator Black: Doug Black from Alberta, and I'm pitching for Hugh Segal from Ontario today.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais, Quebec.

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

The Chair: On December 12, 2013, the Senate adopted the following study reference, namely that the Senate Standing Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the policies, practices, and collaborative efforts of Canada Border Services Agency in determining admissibility to Canada and removal of inadmissible individuals; that the committee report to the Senate no later than December 31, 2014; and that it retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

Colleagues, we have had a number of witnesses before us on the subject of our study. Canada welcomes 100 million non-Canadians each year — approximately 90,000 people per day. CBSA, which is currently just over 10 years old as an independent organization, is responsible for entry into Canada and makes the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 31 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 2, afin de mener une étude sur les politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada en vue de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi de personnes inadmissibles.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du lundi 31 mars 2014. Avant de souhaiter la bienvenue à nos témoins, j'aimerais commencer par présenter les personnes qui se trouvent autour de la table. Je m'appelle Daniel Lang, sénateur du Yukon. Tout juste à ma gauche se trouve la greffière du comité, Josée Thérien, et à ma droite sont présents les deux analystes de la Bibliothèque du Parlement affectés au comité, Holly Porteous et Wolfgang Koerner.

J'aimerais inviter chaque sénateur à se présenter en précisant la région qu'il représente. Nous allons effectuer un tour de table en commençant par le sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Day : Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta — je suis ici aujourd'hui en remplacement de Hugh Segal, de l'Ontario.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le sénateur White : Vern White, de l'Ontario.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le président : Le 12 décembre 2013, le Sénat a adopté l'ordre de renvoi suivant : Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, dans le but d'en faire rapport, les politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada en vue de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi de personnes inadmissibles; que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 décembre 2014 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 90 jours après le dépôt de son rapport final.

Chers collègues, un certain nombre de témoins se sont présentés ici afin de discuter avec nous du sujet de notre étude. Chaque année, le Canada accueille quelque 100 millions d'étrangers, soit environ 90 000 personnes par jour. L'Agence des services frontaliers du Canada — l'ASFC —, organisme

final determination to allow individuals in at our borders. From the perspective of national security and securing our borders, they are the front line.

We have heard about the significant number of persons with outstanding immigration warrants and enforceable removal orders, a number that could be well over 50,000. This is a staggering number that should concern each and every Canadian.

Colleagues, as we continue our studies on determining admissibility and inadmissibility and CBSA's role in the removal of individuals, we are pleased to have with us two seasoned immigration professionals: Mr. Lorne Waldman and Ms. Julie Taub.

Before I begin with the witnesses, I will formally recognize the new member of the steering committee, Senator Wells, who joined the steering committee along with Senator Dallaire, just so all members are aware of that.

Mr. Waldman has practised immigration law since 1979 and is currently the president of the Canadian Association of Refugee Lawyers. He has handled many high-profile cases and serves as a special advocate in relation to security certificates. Ms. Taub has practised immigration and refugee law and served previously as a member of the Immigration and Refugee Board's Refugee Protection Division. I think I got that right.

Julie Taub, Immigration and Refugee Lawyer, former member of the Immigration and Refugee Board of Canada, as an individual: Yes.

The Chair: Mr. Waldman and Ms. Taub, welcome to the committee. I understand you each have an opening statement. We have one hour for this panel. Please proceed.

Ms. Taub: It is also a coincidence that Mr. Waldman and I both went to the same high school in Toronto.

The Chair: How small the world is.

Senator Day: When was that?

The Chair: Order.

Ms. Taub: I would like to thank the chair and members of the committee for inviting me to appear before you today. The brief introduction I was going to give of myself was already given; it is not necessary to elaborate any further.

indépendant créé il y a un peu plus de 10 ans, est responsable de la surveillance des points d'entrée au Canada et de la prise de la décision finale quant à l'admission des personnes à notre frontière. Elle joue un rôle de premier plan en ce qui a trait à la sécurité nationale et à la protection de nos frontières.

Nous avons entendu parler du nombre considérable de personnes faisant l'objet d'un mandat de l'Immigration non exécuté ou d'une mesure de renvoi exécutoire. Ce nombre, qui pourrait être bien supérieur à 50 000, est ahurissant, et devrait préoccuper chaque Canadien.

Chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui deux spécialistes chevronnés des questions relatives à l'immigration, à savoir M. Lorne Waldman et Mme Julie Taub, qui contribueront à la poursuite de notre étude sur l'admissibilité et l'interdiction de territoire au Canada et sur les responsabilités de l'ASFC en matière d'exécution des mesures de renvoi.

Avant de céder la parole aux témoins, je tiens à informer de façon officielle les membres du fait que le sénateur Wells est devenu membre du comité directeur, tout comme le sénateur Dallaire.

M. Waldman, président de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, exerce depuis 1979 dans le domaine du droit de l'immigration. Il s'est occupé de nombreuses affaires qui ont eu un grand retentissement, et il fournit des services d'avocat spécial en matière de certificats de sécurité. Mme Taub est une avocate spécialisée en droit de l'immigration et des réfugiés, et elle a été commissaire de la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je pense que tout cela est exact.

Julie Taub, avocate en droit des réfugiés et des immigrants, ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, à titre personnel : Oui.

Le président : Monsieur Waldman et madame Taub, je vous souhaite la bienvenue à la réunion du comité. Je crois comprendre que vous avez chacun une déclaration préliminaire à présenter. Nous avons une heure à vous consacrer. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Taub : Je tiens également à souligner que le hasard fait bien les choses, car il se trouve que M. Waldman et moi avons fréquenté la même école secondaire de Toronto.

Le président : Le monde est petit.

Le sénateur Day : À quelle époque?

Le président : Silence.

Mme Taub : Je tiens à remercier le président et les membres du comité de m'avoir invitée à me présenter devant eux aujourd'hui. Je comptais me présenter brièvement, mais on s'est déjà chargé de faire cette présentation, de sorte qu'il n'est pas nécessaire que j'en dise plus long à mon propre sujet.

The issues that are at stake, on which we are testifying, are very serious as they compromise the integrity and security of Canada as a sovereign, independent and democratic country.

I will quote briefly from the Auditor General's comments, because I think they're worth quoting.

The Auditor General in 2013 that the controls to prevent people from illegally entering Canada are often not working as intended and, as a result, some people who pose a threat to Canadians' safety and security have succeeded in entering the country illegally. He went on to say:

It's very important for the safety of Canadians that controls at the border work as they are supposed to. . . I am very concerned that our audit found too many . . . examples of controls not working.

Mr. Ferguson also said:

Though the Canada Border Services Agency has made significant progress in some of its efforts to detect high-risk travellers, it often does not get the information it needs to identify those travellers before they arrive in Canada. Furthermore, even when the Agency has the information, we found that the controls do not always work. We also found that the RCMP does not know the extent to which it is successful —

Or, I will add, unsuccessful. Mr. Ferguson continues:

— in intercepting people who enter the country illegally between ports of entry.

Here I would add “along our Canadian border with the United States.” He continues:

Though it is not the first time we've raised these issues, border controls are still not working as they should.

From there, what is that issue? Well, Canada currently cannot effectively control its own borders — that is, decide who may enter the country and ensure that, after they have entered the country, they leave as stipulated in their visas or as required by the Immigration and Refugee Protection Regulations.

Temporary resident visa holders are comprised of foreign students, foreign workers and tourists who need visas to come into Canada as visitors.

Due to a lack of or inadequate screening and security checks prior to entry, thousands upon thousands of inappropriate people of criminal and terrorist backgrounds have infiltrated into Canada at all levels of society.

Les questions qui font l'objet de votre étude et des témoignages que nous allons vous présenter sont d'une grande importance puisqu'elles ont une incidence sur l'intégrité et la sécurité du Canada en tant que pays souverain, indépendant et démocratique.

Je vais citer brièvement des propos tenus par le vérificateur général, car j'estime qu'ils valent la peine d'être cités.

En 2013, le vérificateur général a affirmé que, bien souvent, les mesures de contrôle prises à la frontière afin d'empêcher des gens d'entrer illégalement au Canada ne fonctionnent pas tel que prévu, et que, par conséquent, des personnes qui représentent une menace pour la sûreté et la sécurité des Canadiens ont réussi à entrer de façon illégale au pays. Il a ajouté, et je le cite :

Il est très important, pour la sécurité des Canadiens, que les contrôles à la frontière fonctionnent comme ils sont censés le faire. Je suis très préoccupé parce que cet audit a relevé trop d'exemples de contrôles qui ne fonctionnent pas.

M. Ferguson a également déclaré ce qui suit :

L'Agence des services frontaliers du Canada a fait des progrès importants à certains égards pour détecter les voyageurs à haut risque. Il demeure toutefois que, souvent, elle ne reçoit pas l'information dont elle a besoin pour détecter ces voyageurs avant qu'ils n'arrivent au Canada. De plus, nous avons constaté que même lorsque l'Agence a l'information qu'il lui faut, les contrôles ne fonctionnent pas toujours. Nous avons aussi constaté que la Gendarmerie royale du Canada ne sait pas dans quelle mesure elle réussit [...]

Ou, ajouterai-je, ne réussit pas —

[...] à intercepter les personnes qui entrent clandestinement au Canada entre les postes frontaliers.

J'ajouterais ici : « situés le long de la frontière canado-américaine ». Il poursuivait en ces termes :

Ce n'est pas la première fois que nous soulevons ces questions, et pourtant les contrôles frontaliers ne fonctionnent toujours pas comme ils le devraient.

Ainsi, à la lumière de ces propos, en quoi consiste le problème? Eh bien, à l'heure actuelle, le Canada n'est pas en mesure d'exercer un contrôle efficace sur ses propres frontières. Autrement dit, il est incapable de décider qui peut entrer au pays et de s'assurer que ceux qu'il autorise à entrer sur son territoire quittent le pays conformément aux conditions dont s'assortit leur visa ou aux dispositions du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Les titulaires de visa de résident temporaire comprennent les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers et les touristes qui ont besoin d'un visa afin d'entrer au Canada à titre de visiteurs.

L'absence de processus de sélection et de contrôles de sécurité aux points d'entrée — ou le caractère inadéquat de ceux qui sont en place — ont permis à des milliers et des milliers de personnes ayant des antécédents criminels ou un passé de terroriste d'infiltrer tous les échelons de la société canadienne.

Why does that happen? First of all, Citizen and Immigration Canada, CIC, does not monitor the half a million temporary resident visa holders, as per the CIC statistics from 2012 that I have distributed to you. They have been distributed to all of the members. It is a one-pager.

Altogether, you can see that we have roughly 500,000 foreign workers and students. They're not monitored after they enter into Canada. For example, we know who comes in, but are the students attending university? They might get two, three, four-year study permits. Have they failed? Have they left? Are they working full-time even though they're only authorized to work part-time with the off-campus work permit? Nobody knows. Universities are not obliged to report no-shows or people who have quit their programs or who have been told to leave.

The same with foreign workers. Do they show up at their place of employment? Employers are not required to report back to immigration if a foreign worker has shown up or if they have quit or have been fired. What happens to them afterwards? No one knows.

As we know, there are no exit controls. CIC knows who comes in, but thereafter no one knows where they are. Have they left? Also, there are no compulsory criminal or security background checks on foreign students and workers or visitors who require visas.

Although there are now biometric requirements for some 30 countries — and I believe the list of the countries that require biometric checks has been handed out to you — biometric checks are just fingerprints and photos. They do not include security or medical background checks. It is just to make sure that, if somebody steals your passport with a visa in it, they can't use your visa to come into the country. It doesn't mean that there's been any screening done other than that.

There is inadequate security screening at visa offices. Approximately only 10 per cent of permanent resident applicants are interviewed. Although criminal background checks are required for permanent residence applicants, this does not include security background checks. That is, are they affiliates, members or supporters of terrorist groups? That is not screened.

This is a serious concern since a significant portion of Canada's immigrants, foreign nationals and foreign students come from terrorist-producing countries, such as Pakistan, al Qaeda;

Pourquoi cela se produit-il? Tout d'abord, parce que Citoyenneté et Immigration Canada — CIC — n'effectue aucun suivi du demi-million de titulaires de visa de résident temporaire, comme l'indiquent ses statistiques de 2012, qui figurent sur le document d'une page que j'ai distribué à tous les membres.

Comme vous pouvez le constater, de façon globale, quelque 500 000 travailleurs et étudiants étrangers se trouvent au Canada. Après leur entrée au pays, ils ne font l'objet d'aucune surveillance. Par exemple, nous savons que ces étudiants entrent au pays, mais nous ne savons pas s'ils fréquentent leur université. On leur accorde un permis d'études d'une durée de deux, de trois ou de quatre ans, mais nous ignorons s'ils ont échoué leurs cours, s'ils ont quitté le pays ou s'ils travaillent à temps plein en dépit du fait que leur permis de travail hors campus ne les autorise qu'à travailler à temps partiel. Nous ignorons tout cela. Les universités ne sont pas obligées de signaler les personnes qui ne se présentent pas à leurs cours, ceux qui ont abandonné leur programme ni ceux à qui l'on a indiqué qu'ils devaient partir.

Tout cela vaut également pour les travailleurs étrangers. Nous ne savons pas s'ils se présentent à leur travail. Les employeurs ne sont pas tenus d'avertir les autorités de l'immigration du fait qu'un travailleur étranger ne s'est pas présenté au travail, qu'il a quitté son travail ou qu'il a été congédié. Que deviennent-ils par la suite? Nul ne le sait.

Comme nous le savons, il n'y a aucune procédure de contrôle des sorties. CIC sait qui entre au pays, mais personne ne sait où ces personnes se trouvent par la suite. On ignore si elles ont quitté le pays. En outre, les étudiants étrangers, les travailleurs étrangers et les visiteurs qui ont besoin d'un visa ne sont assujettis à aucune procédure obligatoire de vérification des antécédents criminels ou de vérification de sécurité.

Bien que l'on ait mis en place des exigences en matière de biométrie visant les visiteurs en provenance de quelque 30 pays — je crois que la liste de ces pays vous a été remise —, les vérifications biométriques se limitent à la prise d'empreintes digitales et de photos. Aucune vérification des antécédents en matière de sécurité ou des antécédents médicaux n'est effectuée. Les contrôles visent simplement à faire en sorte que, si ces voyageurs se font voler leur passeport ou leur visa, le voleur ne pourra pas les utiliser afin d'entrer au pays. Aucune autre mesure de contrôle n'est prise.

Les contrôles de sécurité effectués dans les bureaux des visas sont inadéquats. Une proportion d'à peine 10 p. 100 environ des demandeurs de résidence permanente font l'objet d'une entrevue. Ces demandeurs sont assujettis à un examen des antécédents criminels, mais cet examen ne comporte aucune vérification de sécurité, c'est-à-dire une vérification qui nous permettrait d'établir si une personne est affiliée à une organisation terroriste ou si elle est membre ou sympathisante d'une telle organisation. Aucun contrôle n'est effectué à ce sujet.

Il s'agit là d'une chose extrêmement inquiétante, vu qu'une proportion notable des immigrants, des ressortissants et des étudiants étrangers qu'accueille le Canada proviennent de pays

Lebanon, home of Hezbollah; Afghanistan, home of the Taliban; Iraq, al Qaeda; Somalia, home of al Shabaab; and Saudi Arabia, home of the school of Islam known as Wahabism, which is a very rigid and strict, puritanical form of Islam that is also very violent and anti-Western.

It is interesting to note that Canada has only two countries on its official terrorist list, and I have handed you page 3 of the article, “Backlog delays removal of ‘foreign criminals.’” On the list, as of September 7, 2012, Canada listed Iran and Syria. That’s it, and not the countries I have mentioned, for some reason.

We all know that foreign criminals, convicted terrorists and war criminals ordered deported succeed in delaying their deportation for years — for decades — or even evade deportation altogether. I have given you a lengthy list of examples — I think you have them — of convicted criminals, et cetera, who managed to avoid deportation through endless appeals. I believe that was distributed to everybody beforehand, so I won’t go through them. Just to mention a couple of the highlights, there was Mahmoud Mohammad Issa Mohammad, a convicted Palestinian terrorist. It took 27 years to deport him from Canada. There is currently a woman called Sandra Gordon. *W5* did a report on her in February 2013, which is included. I was part of that documentary. She was first ordered deported in 1976, and she’s a career criminal. To this date, in spite of all of the investigation done by *W5* and all of the inquiries made, she’s still in Canada. I won’t go into any more; I will let you look at that list.

Why is it so difficult to remove foreign criminals? I have also given you the chart from the Auditor General’s report of 2008, which looks like a maze. It is such a complex system of detention reviews and appeals and hearings, which would account for one of the reasons that it is difficult to remove foreign criminals.

You have the article from March 13, 2014, published in *The Star*, interestingly enough, “Backlog delays removal of ‘foreign criminals.’” It explains why it takes so long to get them out of the country.

Another peculiarity is that Citizenship and Immigration Canada allows people who are deemed inadmissible to enter into Canada to contest their inadmissibility. They are detained, and then they will have a detention review hearing. Then they will have an admissibility hearing, instead of simply not letting them come into Canada.

qui sont des pépinières de terroristes : le Pakistan, qui héberge des membres d’Al-Qaïda; le Liban, berceau du Hezbollah; l’Afghanistan, patrie des talibans; l’Irak, pays qui héberge lui aussi des membres d’Al-Qaïda; la Somalie, foyer d’al Shabaab; et l’Arabie saoudite, où a vu le jour le wahhabisme, mouvement islamique très strict et très sévère caractérisé par une vision puritaine et antioccidentale, et dont les membres sont très violents.

Il convient de souligner que seuls deux pays figurent sur la liste officielle du Canada en matière de pays qui produisent des terroristes. Je vous ai remis la page 3 de l’article intitulé « Backlog delays removal of ‘foreign criminals’ ». Sur la liste en question, datée du 7 septembre 2012, le Canada a inscrit l’Iran et la Syrie. C’est tout. Pour une raison ou une autre, les pays que j’ai mentionnés plus tôt n’y figurent pas.

Nous savons tous que les criminels étrangers, les personnes déclarées coupables d’actes de terrorisme et les criminels de guerre qui ont été frappés d’une mesure d’expulsion réussissent depuis des années — en fait, depuis des décennies — à retarder le moment de leur expulsion, ou même carrément à se soustraire à leur expulsion. Je vous ai fourni une longue liste d’exemples — je crois que vous l’avez sous la main — de criminels condamnés et d’autres individus de cet acabit qui sont parvenus à éviter l’expulsion en interjetant sans cesse appel de la mesure prise contre eux. Je crois que cette liste vous a été remise avant la réunion, de sorte que je ne reviendrai pas sur chacun des exemples qu’elle contient, mais j’attirerai votre attention sur deux cas. Tout d’abord, celui de Mahmoud Mohammad Issa Mohammad, terroriste palestinien ayant fait l’objet d’une déclaration de culpabilité. Il a fallu 27 ans pour parvenir à l’expulser du Canada. En outre, il y a le cas de Sandra Gordon, qui a fait l’objet d’un reportage diffusé à l’émission *W5* en février 2013 et auquel j’ai participé. Cette femme est une criminelle de carrière qui a été frappée d’une mesure d’expulsion en 1976. Elle se trouve toujours au Canada, malgré toutes les enquêtes qui ont été menées à son sujet, notamment celle de *W5*. Je n’en dirai pas plus long à ce sujet. Je vais vous laisser examiner vous-mêmes cette liste.

Pourquoi est-il si difficile de renvoyer du Canada les criminels étrangers? Une partie de la réponse réside dans un autre document que je vous ai transmis, à savoir un graphique tiré du rapport de 2008 de la vérificatrice générale. Ce diagramme — qui ressemble à un labyrinthe — illustre le système extrêmement complexe constitué de contrôles des motifs de détention, d’appels et d’audiences.

Je vous ai également fourni un article publié dans le *Star* le 13 mars 2014. Fait intéressant, cet article est intitulé « Backlog delays removal of ‘foreign criminals’ ». On y explique pourquoi le renvoi des criminels étrangers exige autant de temps.

Un autre élément plutôt singulier tient au fait que Citoyenneté et Immigration Canada permet aux personnes réputées interdites de territoire d’entrer au Canada afin de contester cette interdiction. Elles sont placées en détention, et font ensuite l’objet d’un contrôle des motifs de détention et d’une enquête, alors qu’on pourrait simplement leur interdire l’entrée au pays.

One of the most worrisome things that happened recently was the cutbacks to CBSA, the cutbacks in immigration personnel, while simultaneously announcing increases in the number of foreign students and foreign workers and in PR applications. How in the world are adequate screening or security checks supposed to be done when we reduce the number of the very people who are responsible for this — a 15 per cent cutback?

I would recommend doubling the Canadian visa personnel at all visa offices abroad, ensuring that only Canadian citizens screen all applications and not relying upon the recommendations of non-Canadian staff who are employed at the visa offices.

Canadian visa officers must be the only decision makers. I would also recommend doubling the number of CBSA front-line officers in investigation, not only reversing the cutback but doubling the number. Yet, how can we afford this since the government is reducing costs and trying to balance the budget? Increase all visa application fees. Canadian taxpayers should not be subsidizing these applications for either temporary resident visa holders or permanent resident applications. Double the fees.

Another recommendation: Implement a permanent resident smart card for all permanent residents that they must swipe when they enter into the country and swipe when they leave the country so that CIC doesn't have to rely on honour reporting of whether they have been in Canada long enough to keep their permanent resident status and whether they live in Canada at all. Swipe when you come in; swipe when you go out. It is not a very difficult technology. Smart cards have been around for, what, 50 years? All the athletic clubs have them.

I would also implement compulsory exit controls for all temporary resident visa holders so that you know when they leave and if they have left or haven't left. You should have a database that's created when they come in and are issued a visa. Let it be a smart visa. Not only biometrics are in the database, but the dates of entry and the dates they are supposed to leave. If this visa is not swiped before or on the date of expected departure, there should be some alarm or some notice that pops up on the computer saying, "Joe Small has not left the country. Let's go find him."

L'une des choses les plus inquiétantes qui se sont produites récemment tient au fait que des compressions ont été effectuées au sein du personnel de l'ASFC affecté aux questions relatives à l'immigration, et que, au même moment, on annonçait des hausses du nombre d'étudiants étrangers, de travailleurs étrangers et de demandes de résidence permanente. Comment diable s'imagine-t-on pouvoir effectuer des contrôles ou des vérifications de sécurité convenables si l'on réduit de 15 p. 100 le nombre d'employés chargés de les effectuer?

Pour ma part, je recommande que l'on double le nombre d'employés canadiens dans tous les bureaux des visas situés à l'étranger de manière à ce que l'on puisse s'assurer que seuls des citoyens canadiens examinent les demandes et que l'on n'ait pas à s'en remettre aux recommandations d'employés non canadiens qui travaillent dans ces bureaux.

Seuls des agents canadiens des visas doivent être habilités à prendre des décisions. En outre, je recommande que l'on double le nombre d'agents de première ligne de l'ASFC affectés aux enquêtes. Ainsi, je recommande non seulement que l'on annule les compressions, mais également que l'on double l'ampleur des effectifs. Comment pouvons-nous nous permettre cela au moment où le gouvernement sabre dans ses dépenses et tente d'équilibrer son budget? Il s'agit d'augmenter les droits afférents aux demandes de visa. Les contribuables canadiens n'ont pas à subventionner la soumission de demandes de visa de résident temporaire ou de résidence permanente. Doublons ces droits.

Je recommande aussi que l'on instaure un système de cartes à puce pour les résidents permanents. À leur entrée ou à leur sortie du pays, les résidents permanents devraient passer leur carte dans un lecteur pour signaler leurs allées et venues de manière à ce que CIC n'ait pas à s'en remettre à leur parole d'honneur pour déterminer s'ils ont passé suffisamment de temps au Canada pour conserver leur statut de résident permanent ou tout simplement s'ils vivent bel et bien au Canada. Ils n'auront qu'à passer leur carte dans un lecteur à leur arrivée et à leur départ. Il ne s'agit pas d'une technologie très complexe — les cartes à puce existent depuis quelque 50 ans, si je ne m'abuse. Tous les centres de conditionnement physique disposent d'un tel système.

De surcroît, je serais favorable à l'instauration d'un système de contrôle des sorties auquel seraient obligatoirement assujettis les titulaires de visa de résident temporaire, et qui nous permettrait de savoir s'ils ont quitté le pays — et, le cas échéant, de connaître la date de leur départ — ou s'ils se trouvent toujours ici. On devrait disposer d'une base de données dans laquelle seraient versées des informations les concernant à leur arrivée au pays et au moment où un visa leur est délivré. Il faudrait que le support de ce visa soit une carte à puce. La base de données devrait comporter non seulement des renseignements de nature biométrique, mais également des informations touchant la date d'arrivée et la date de départ prévue du titulaire. S'il n'a pas glissé sa carte dans un lecteur à la date prévue de son départ, une alerte ou un avis de recherche devrait être transmis aux autorités.

Until Canada can get its act under control with security screening and deportation of foreign criminals and convicted terrorists, I would recommend that you reduce by at least 50 per cent the number of foreign students and foreign workers coming into Canada because according to Canada's own watchdog on national skills mismatch it's a myth. The Parliamentary Budget Officer just reported on March 25 that there is little evidence to back up those claims that there is a severe labour shortage in Canada. That was handed out to you as well.

I would also implement compulsory monitoring of foreign students and workers in Canada once they have entered, to make sure they are where they're supposed to be, they are working where they said they are going to work, they are at the university or college where they're supposed to be, and not just rely on an honour system that has clearly failed.

I would also recommend not issuing a two-, three-, or four-year study permit to any foreign student anymore. Previously Citizenship and Immigration Canada issued only one-year study permits, which the student was required to renew on an annual basis. When they were required to apply for a renewal they had to demonstrate that they had successfully completed their first year and then their second year of study, that they had paid their fees and they were continuing. Now they are issued two-, three-, four-year student visas and nobody really knows if they are at the institution where they're supposed to be.

I would also recommend increased security for foreign workers and foreign students who are applying from terrorist-producing countries.

I would also recommend changing the law so those who are deemed inadmissible for reasons of security — war crimes or misrepresentation or criminality of any kind — are removed from Canada before they enter, so they not be allowed to enter into Canada and be detained for an admissibility hearing. If they want to challenge their inadmissibility, let them challenge their inadmissibility from outside of Canada.

Those are my comments and recommendations.

The Chair: Thank you, Ms. Taub. You definitely have a list of recommendations. I would like to move on to Mr. Waldman.

Lorne Waldman, President, Canadian Association of Refugee Lawyers: I was going to address some other issues but I think perhaps, given what my colleague said, I might just want to comment on some of her points.

À mon avis, d'ici à ce que le Canada mette de l'ordre dans son système de contrôle de sécurité et d'expulsion des criminels et des terroristes étrangers, on devrait réduire d'au moins 50 p. 100 le nombre d'étudiants et de travailleurs étrangers qui entrent au Canada, vu que, selon l'instance de surveillance du Canada, le déséquilibre des compétences à l'échelle nationale est un mythe. En effet, tout récemment, le 25 mars, le directeur parlementaire du budget a indiqué que peu d'éléments probants appuient l'affirmation selon laquelle le Canada est aux prises avec une grave pénurie de main-d'œuvre. Je vous ai également transmis l'article à ce sujet.

Une autre recommandation : le suivi obligatoire des étudiants et des travailleurs étrangers après leur entrée au pays. Cela nous permettrait de nous assurer qu'ils se trouvent là où ils sont censés se trouver, qu'ils travaillent à l'endroit qu'ils avaient indiqué et qu'ils fréquentent l'université ou le collège où ils sont censés étudier. Ainsi, nous n'aurons pas à nous en remettre uniquement à un système fondé sur la parole d'honneur, système qui s'est révélé manifestement inopérant.

De plus, je recommande que l'on cesse de délivrer des permis d'études d'une durée de deux, de trois ou de quatre ans aux étudiants étrangers. Par le passé, CIC ne délivrait que des permis d'une durée de un an que les étudiants devaient renouveler chaque année. Au moment de déposer leur demande de renouvellement, ils devaient prouver qu'ils avaient réussi leur première année d'études, qu'ils avaient payé leurs droits de scolarité et qu'ils allaient poursuivre leurs études, et toute cette procédure était reprise de nouveau à la fin de leur deuxième année d'études. À présent, on délivre des permis d'une durée de deux, de trois ou de quatre ans, et personne ne sait vraiment si ces étudiants fréquentent l'établissement où ils doivent mener leurs études.

Je recommande également que l'on accentue les contrôles de sécurité auxquels sont assujettis les étudiants et les travailleurs étrangers provenant des pépinières de terroristes.

Enfin, je recommande que l'on modifie la loi de manière à ce que les personnes réputées interdites de territoire au Canada pour raison de sécurité — par exemple parce qu'elles ont commis des crimes de guerre, fait de fausses déclarations ou commis quelque acte criminel que ce soit — soient renvoyées du pays avant même d'y entrer plutôt que d'être autorisées à entrer au Canada, où elles sont placées en détention et où elles font l'objet d'une enquête. Si ces personnes souhaitent contester l'interdiction de territoire dont elles font l'objet, qu'elles le fassent de l'étranger.

Voilà les observations et les recommandations que je voulais formuler.

Le président : Merci, madame Taub. Vous aviez des recommandations à formuler, cela ne fait aucun doute. Nous allons maintenant passer à M. Waldman.

Lorne Waldman, président, Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés : J'avais prévu aborder un certain nombre de questions, mais je crois que je vais plutôt formuler des observations concernant quelques-uns des points soulevés par ma collègue.

I have been doing immigration law for over 30 years, and when you deal with issues of security there's really a cost-benefit analysis. Obviously we don't have unlimited amounts of funds to spend on any government program, and so it's just impractical to security screen every person who wants to enter into the country. A good portion of our economy depends on tourism. Universities depend on foreign students for a significant portion of their income. Despite my friend's assertions that there is no labour shortage, I can assure you that my colleagues who work out West have been able to establish on numerous occasions that there are huge and significant labour shortages in some of the Western provinces and that employers are having significant difficulties finding certain types of skills in Fort McMurray and many other cities where the economy is booming.

It's simply not practical to screen every person who comes into the country, which is precisely why the security agencies create profiles and select who should be screened and who should not be screened. To give one example, do we have to screen every 75-year-old grandmother who wants to visit her grandchildren? I would suggest not.

Obviously, if we want to ensure that nobody gets into the country then we could introduce security screening and criminal checks for everybody. However, we would effectively be sealing our borders, and this would have a dramatic impact on our economy, on our tourism, on the universities who want foreign students to supplement their income and on foreign employees.

There has to be a reasonable balance. I am not necessarily saying that that balance has been met. I don't know enough. One of the things you need to consider is whether to hold an in camera meeting with the people who do the profiling and discuss with them how the profiling is done and whether there are more efficient methods of profiling. Those are the kinds of things that are not public, and they are not public for a reason, but to suggest that we have to screen everybody is simply impractical.

My friend cited the cases of numerous people who took years to deport. Certainly there were issues with the efficiency of the deportation process. I would suggest that quoting statistics from 2008 and 2009 is hardly helpful to the committee now given all the reforms that have been introduced by the government, many of which I don't agree with, but they're on the books. The right to appeal, which was one of the reasons for so many delays, has been eliminated for most people convicted if they have been sentenced

J'exerce dans le domaine du droit de l'immigration depuis plus de 30 ans, et je peux vous dire que, en ce qui a trait aux questions liées à la sécurité, une véritable analyse coûts-avantages doit être menée. De toute évidence, les fonds que nous pouvons affecter à des programmes gouvernementaux ne sont pas illimités, de sorte qu'il est impossible d'effectuer des vérifications de sécurité concernant toutes les personnes qui veulent entrer au pays. Une part considérable de notre économie est tributaire du tourisme. Une part importante du financement des universités provient des étudiants étrangers. En dépit de ce que ma collègue a affirmé à propos de l'absence d'une pénurie de main-d'œuvre, je peux vous assurer que mes collègues de l'Ouest ont été en mesure d'établir à de nombreuses occasions l'existence d'énormes pénuries de main-d'œuvre dans quelques-unes des provinces de l'Ouest, et que les employeurs de Fort McMurray et d'une kyrielle d'autres villes où l'économie est en plein essor éprouvent d'immenses difficultés à embaucher des employés possédant certains types de compétences.

Il n'est tout simplement pas possible de procéder à l'examen de chaque personne qui entre au pays, et c'est précisément la raison pour laquelle les organismes de sécurité créent des profils et sélectionnent les personnes qui doivent être examinées et celles qui n'ont pas à l'être. Par exemple, doit-on faire subir un contrôle à chaque dame de 75 ans qui vient rendre visite à ses petits-enfants? À mon avis, non.

De toute évidence, si nous voulons nous assurer que personne n'entre au pays, nous pourrions faire subir à tout le monde une enquête de sécurité et une vérification des antécédents criminels. Cependant, cela reviendrait à fermer hermétiquement nos frontières, ce qui aurait des effets tragiques sur notre économie, sur notre industrie du tourisme, sur les universités qui ont besoin d'accueillir des étudiants étrangers afin d'accroître leurs revenus et sur les travailleurs étrangers.

Nous devons établir un équilibre raisonnable. Je ne suis pas en train de dire que nous avons atteint cet équilibre. Je n'en sais pas suffisamment à ce sujet pour me prononcer là-dessus. L'une des choses que l'on peut envisager, c'est de rencontrer les personnes chargées d'établir les profils, de discuter avec elles des méthodes qu'elles emploient et de déterminer si d'autres méthodes plus efficaces pourraient être utilisées. De telles mesures n'ont pas à être rendues publiques, pour un certain nombre de raisons. Cela dit, il est tout simplement impossible de croire que l'on pourrait faire subir à tous un examen.

Ma collègue a donné un certain nombre d'exemples de personnes dont l'expulsion a exigé des années. À coup sûr, le processus d'expulsion a connu des problèmes d'efficacité. J'avancerais que des statistiques datant de 2008 et de 2009 ne sont guère utiles pour le comité, vu les réformes instaurées par le gouvernement. Je suis en désaccord avec bon nombre de ces réformes, mais le fait est qu'elles ont été mises en œuvre. Par exemple, le droit d'interjeter appel — l'une des raisons à l'origine

to a crime and get six months or more. The number of people who have access to appeal is significantly reduced. To suggest today, in 2014, that this is still a problem is inaccurate.

One thing that might be important would be to discuss with CBSA, possibly in camera, how they prioritize deportations. Like everything, every government department has limited resources in terms of how much money they can spend. The amount of money that CBSA spends on deportation has been significantly increased over the years but still it is a limited amount. I would suggest that instead of spending the money arresting, as we have seen in our office, 75-year-old grandmothers and sending them back even though their whole family is in Canada, it might be a more useful expenditure of government funds to spend the money trying to locate the people who have criminal records.

The reality is that it's a lot more difficult to locate someone who doesn't want to be located. and it costs more money. Maybe the money is better spent on that than on doing the easy deportations. I think there has been too much focus and concern on statistics and saying, "Look, we've managed to increase the number of deportations over the years," as opposed to the type of deportations. You might want to look at that issue with CBSA.

I want to talk to you about a few other things. The first point I want to make is that there is a significant problem because of a lack of oversight at CBSA. CBSA officers have huge powers. They can detain someone if they believe they're not going to appear for their removal or if they're inadmissible to Canada. In certain circumstances they can enter premises without a search warrant. They can seize documents. In some cases they have more powers than policemen in similar circumstances. Yet there's absolutely no oversight at all of CBSA.

I represented Maher Arar. There were two parts to the Arar commission, and the second part dealt with oversight. Commissioner O'Connor recommended that there be oversight. He was focusing on the national security aspect of CBSA. CBSA has a whole national security department that has huge powers of arrest, detention and making recommendations on admissibility. Absolutely nobody oversees the work of CBSA officials.

To be blunt, many CBSA officers do wonderful work, and we have wonderful relationships, but there are thousands of officers, and every now and then you get an officer who abuses his or her

de multiples retards — ne peut plus être exercé par la plupart des personnes qui ont été déclarées coupables d'un crime et se sont vu imposer une peine d'emprisonnement de six mois ou plus. Le nombre de personnes qui peuvent interjeter appel d'une décision a été considérablement réduit. Il est faux de prétendre, en 2014, que cela demeure un problème.

L'une des mesures qu'il pourrait être important de prendre consisterait à rencontrer à huis clos des représentants de l'ASFC afin de discuter de la manière dont ils établissent l'ordre de priorité des expulsions. Comme tous les autres organismes et ministères, l'ASFC dispose de ressources limitées, et les sommes qu'elle consacre à l'exécution des mesures d'expulsion ont augmenté notablement au fil des ans. Cependant, il s'agit toujours d'un montant limité. J'avancerais que le fait d'investir de l'argent pour tenter de repérer les gens qui possèdent un casier judiciaire constituerait une utilisation plus judicieuse des fonds du gouvernement que le fait de dépenser des sommes afin d'arrêter des grands-mères de 75 ans et de les renvoyer dans leur pays, bien que toute leur famille se trouve au Canada, comme cela est déjà arrivé — notre cabinet a eu à s'occuper d'affaires de ce genre.

La réalité, c'est qu'il est beaucoup plus difficile et plus coûteux de retrouver une personne qui ne veut pas qu'on la retrouve. Il serait peut-être plus avantageux de dépenser de l'argent pour faire cela que pour effectuer des expulsions rapides. À mon avis, on a accordé trop d'attention aux statistiques sur l'augmentation du nombre d'expulsions au fil des ans — j'estime que l'on devrait plutôt nous concentrer sur les types d'expulsions qui ont été effectuées. Vous devriez peut-être poser des questions là-dessus à des représentants de l'ASFC.

Il y a quelques autres sujets dont j'aimerais vous parler. Tout d'abord, je tiens à souligner que l'absence de surveillance au sein de l'ASFC constitue un problème considérable. Les agents de l'ASFC possèdent d'immenses pouvoirs. Ils peuvent placer une personne en détention s'ils estiment qu'elle tentera de se soustraire à son renvoi ou qu'elle est interdite de territoire au pays. Dans certaines circonstances, ils peuvent pénétrer dans des lieux sans mandat de perquisition. Ils peuvent saisir des documents. Il arrive qu'ils disposent de plus de pouvoirs qu'en ont des policiers dans des circonstances semblables. Pourtant, il n'existe absolument aucun mécanisme de surveillance au sein de l'ASFC.

J'ai représenté Maher Arar. La commission d'enquête sur l'affaire Arar comportait deux volets, dont le deuxième concernait la surveillance. Le commissaire O'Connor a recommandé l'instauration de mécanismes de surveillance. Il a insisté sur le volet des activités de l'ASFC touchant la sécurité nationale. L'ASFC dispose d'un service complet chargé de la sécurité nationale dont les membres possèdent d'énormes pouvoirs leur permettant d'arrêter et de détenir des personnes et de formuler des recommandations quant à leur admissibilité. Le travail de ces agents n'est surveillé par absolument personne.

Soyons francs : de nombreux agents des services frontaliers font un merveilleux travail, et nous entretenons d'excellentes relations avec eux, mais l'ASFC compte des milliers d'agents, et il

power. We have no one to complain to. There's no complaint mechanism. There's no one you can write to. There's no way you can initiate a complaint against the CBSA officer.

We had a grandmother some 70-plus years old who was being deported to Sri Lanka show up at the office, and the CBSA officer said, "Where are you going to go when you go to Sri Lanka?" One of the lawyers in my office was there. The grandmother said, "I have nowhere to go. My family is all here in Canada. I have nowhere to go." He said, "Well, you have to tell me where you're going to go or I'm going to arrest you and I give you 24 hours to give me your address or if not I'm going to detain you." She had nowhere to go, yet she was threatened with detention. Who was I to complain to about this abusive behaviour? There was no one because there was no official.

On another occasion, a client of mine was called in to be interviewed by CSIS. I wrote back to the official to say he had no legal authority — there is now legal authority under an amendment brought in this year — to bring my client in to be interviewed. They said, "That's right, but he has to come in and if he doesn't come in, we'll arrest him." I had to go to the Federal Court and sue. There's a judgment in the Federal Court of Canada in which Justice Mosley said the CBSA abused its authority; but I had no one to complain to and there's no accountability.

CBSA has to have accountability recommendations. You have to recommend the creation of an independent accountability procedure for CBSA. It's fundamental to the rule of law in this country that officials who have the kind of power that CBSA officials have are subject to accountability mechanisms. There are absolutely none in the context. Ask CBSA officials: Who do we complain to?

I write letters to the manager. I have written letters in many cases. Usually I don't get an answer or get an acknowledgment. There's no process I can engage in because there isn't one. Given the amount of power that CBSA officials have, it's simply unacceptable in a democracy that there is no accountability mechanism.

arrive, de temps à autre, que l'un d'entre eux utilise de façon abusive les pouvoirs qui lui sont conférés. Dans de tels cas, il n'y a aucune instance auprès de laquelle nous puissions déposer une plainte. L'ASFC ne dispose d'aucun mécanisme relatif aux plaintes. Il n'y a personne à qui l'on puisse s'adresser. Il n'existe aucune procédure au moyen de laquelle une plainte contre un agent des services frontaliers puisse être déposée.

Un jour, une grand-mère de plus de 70 ans s'est présentée à notre cabinet. Elle était sur le point d'être expulsée vers le Sri Lanka. Un agent de l'ASFC lui avait demandé, en présence de l'un des avocats de mon cabinet, de lui indiquer à quel endroit elle comptait s'installer au Sri Lanka. La dame lui avait répondu qu'elle n'avait nulle part où aller, car tous les membres de sa famille étaient au Canada. L'agent lui a dit que, si elle ne lui fournissait pas dans les 24 heures l'information qu'il souhaitait obtenir, il procéderait à son arrestation et la placerait en détention. Cette dame n'avait nulle part où aller, mais on la menaçait tout de même de détention. Auprès de qui aurai-je pu déposer une plainte relativement à cet abus de pouvoir? L'ASFC ne disposait d'aucune instance chargée de recevoir des plaintes.

À une autre occasion, un agent a exigé d'un de mes clients qu'il soit interrogé par le SCRS. J'ai écrit à l'agent pour lui indiquer qu'il n'avait pas l'autorisation légale d'exiger cela de mon client — je souligne en passant que, par suite d'une modification adoptée cette année, la loi prévoit désormais un tel pouvoir. L'agent m'a répondu qu'il n'avait effectivement pas un tel pouvoir, mais que, si mon client refusait d'obtempérer, il procéderait à son arrestation. J'ai dû intenter une poursuite auprès de la Cour fédérale du Canada. Le juge Mosley a déterminé que l'ASFC avait abusé de son pouvoir. Cela dit, l'ASFC ne disposait d'aucune instance chargée du traitement des plaintes. Elle n'a de comptes à rendre à personne.

Il faut formuler des recommandations relatives à la reddition de comptes à l'intention de l'ASFC. Vous devez lui recommander d'instaurer une procédure indépendante de reddition de comptes. Pour que l'on puisse garantir la primauté du droit au pays, il est fondamental que des agents possédant des pouvoirs du genre de ceux qui sont conférés aux agents des services frontaliers soient assujettis à des mécanismes redditionnels. L'ASFC ne dispose d'absolument aucun mécanisme de cette nature. Je vous invite à poser aux agents de l'ASFC la question suivante : auprès de quelle instance de votre organisation est-il possible de déposer une plainte?

Dans les cas que j'ai mentionnés comme dans bien d'autres cas, j'ai adressé des lettres aux gestionnaires responsables des agents en cause. En règle générale, je n'obtiens ni réponse ni accusé de réception. Il n'y a aucun processus auquel je puisse accéder puisqu'il n'y a aucun processus en place. Compte tenu du pouvoir dont disposent les agents de l'ASFC, il est tout simplement inadmissible, au sein d'un régime démocratique, que cette organisation ne dispose d'aucun mécanisme de reddition de comptes.

The last point I want to make is in relation to membership. The notion that a person should be deported based on his membership has been part of our law since about 1993, if I'm not mistaken. I may be mistaken about when the amendment was brought in. The difficulty is that the provisions don't recognize any temporal connection between the person's membership and his inadmissibility. For instance, a person joins a group well after it has ceased terrorist activities. Despite that fact, the person is still inadmissible to Canada. Why should a person who joined a group after the group stopped terrorist activities still be inadmissible because the group before he or she joined committed terrorist activities?

There are other examples of absurdity. I'll be in the Federal Court of Appeal tomorrow on a case involving a young man who is a member of an organization called the Kurdish Democratic Party of Iran. The organization has sought autonomy from the Iranian government since the Shah's time. It supported the uprising against the Shah. Since that time, a goodly portion of the Kurds has been forced to live in refugee camps in Iraq. In the mid-1990s, the organization renounced any use of violence. It has never been accused of engaging in terrorist activities. Despite this, my client, who joined the organization after it renounced its use of violence, is inadmissible. Although he is a refugee, he has been ordered deported from Canada due to his membership in an organization, even though the president of that organization was invited to speak before the Senate on human rights violations in Iran in 2009. Why are we deporting someone who joined a group that is not using terrorist methods and is seeking the autonomy of the Kurds, when we invite the president of that organization, who fortunately happens to be a Canadian or he too would be at risk of deportation because of his membership in the group?

I would urge the committee to look at the issue of membership and the criteria of inadmissibility.

The Chair: Thank you. Those are interesting presentations by both witnesses. I'd like to ask a question and perhaps follow up on what Ms. Taub recommended. You spoke about the question of memberships; and you referred to photo membership cards.

Ms. Taub: Smart cards.

The Chair: Yes. We have heard over the last number of hearings the fact that when individuals come to the border and are seen to be admissible or inadmissible, they may not have photo ID. You are recommending the issuance of a smart card.

La dernière observation que je souhaite formuler concerne l'appartenance à un groupe. La loi prévoit depuis environ 1993, si je ne m'abuse, qu'une personne peut être expulsée du pays en raison de son appartenance à un groupe. Il se peut que je me trompe quant à la date où la modification a été apportée à la loi. Le hic, c'est que les dispositions législatives ne prévoient pas la prise en considération de facteurs d'ordre temporel au moment d'établir un lien entre l'appartenance d'une personne à un groupe et l'interdiction de territoire. Par exemple, il se peut qu'une personne devienne membre d'un groupe bien après que ce groupe a mis fin à ses activités terroristes, mais que, malgré cela, la personne en question soit tout de même interdite de territoire au Canada. Pourquoi une personne qui est devenue membre d'un groupe après qu'il a mis fin à ses activités terroristes devrait-elle tout de même être interdite de territoire au pays?

Il y a d'autres exemples d'absurdités. Je dois me présenter demain devant la Cour d'appel fédérale relativement à une affaire concernant un jeune homme membre du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran. Depuis l'époque du chah, cette organisation milite pour l'autonomie du Kurdistan iranien, et a soutenu le soulèvement contre le chah. Depuis ce temps, une proportion non négligeable de Kurdes sont contraints de vivre dans des camps de réfugiés en Irak. Au milieu des années 1990, l'organisation a renoncé au recours à la violence. Elle n'a jamais été accusée d'avoir commis des actes terroristes. En dépit de cela, mon client, qui est devenu membre de l'organisation après qu'elle a renoncé à la violence, est interdit de territoire au Canada. Malgré son statut de réfugié, il a été frappé d'une mesure d'expulsion en raison de son appartenance à l'organisation en question, même si son président a été invité à s'adresser au Sénat à propos des violations des droits de la personne perpétrées en Iran en 2009. Pourquoi expulsions-nous une personne qui est devenue membre d'un groupe qui n'a pas recours au terrorisme et qui milite pour l'autonomie des Kurdes, et dont le président a été invité à prendre la parole devant le Sénat? Je souligne que le président de cette organisation est canadien, ce qui est heureux pour lui, car sinon, il risquerait lui aussi d'être expulsé en raison de son appartenance à ce groupe.

Je demande instamment aux membres du comité de se pencher sur la question de l'appartenance à un groupe et sur les critères relatifs à l'interdiction de territoire.

Le président : Merci. Vous nous avez tous deux présenté un exposé intéressant. J'aimerais poser une question concernant une recommandation formulée par Mme Taub. Vous avez évoqué la question de l'appartenance à un groupe, et vous avez parlé de cartes avec photo.

Mme Taub : De cartes à puce.

Le président : Oui. Au cours de nos dernières réunions, on nous a parlé du fait que certaines personnes qui se présentaient à la frontière et étaient considérées admissibles ou interdites de territoire ne disposaient pas de pièces d'identité avec photo. Vous recommandez la délivrance de cartes à puce.

Ms. Taub: For permanent residents. When a visa is issued, it should be a smart visa card.

The Chair: You recommended this a year or two ago and have been advocating for that. What type of reception are you getting with respect to that recommendation by the CBSA and others? Perhaps, Mr. Waldman, you can comment on that as well because you're obviously very familiar with what happens at our ports of entry with respect to what is required when you come into the country. What are your thoughts are on that?

Ms. Taub: My recommendation was well received by the Standing Committee on Citizenship and Immigration. I think that was June 2013. Perhaps I raised it another time when I testified before them. I don't think anything has really happened with that before. I have spoken to CBSA on an informal basis, and they think it's well overdue. It's not like the technology is not available because it's been around for over 50 years. If there are any increased costs, the applicants should bear them.

For two seconds while I'm speaking, I'd like to address briefly an issue raised by Mr. Waldman. I didn't recommend at any time that every person entering Canada be screened. I just recommended foreign students, foreign workers and just those tourists who require visitor visas to enter Canada. We're not looking at 35 million people who come into Canada annually as tourists. That's not whom I was referring to. I was referring to maybe 1,000 foreign students and foreign workers and just under 1 million tourists who must apply for visitor visas. It was not the entire 35 million, obviously.

The Chair: Mr. Waldman, do you have any comments with respect to the idea of what is referred to as a smart card?

Mr. Waldman: There is one issue you have to consider in all of these matters: privacy. You have to balance the security issues against the privacy issues. When a person seeks to enter Canada, he has waived his right to privacy to a certain extent.

I don't have issue with a card that would record entries. I understand the minister said they were planning to introduce exit controls in the context of the Citizenship Act. I don't have an issue with exit controls. Most countries have exit controls, and it would resolve, to some extent, some of the issues that arise vis-à-vis permanent residency and citizenship applications. I don't have any significant issues with either of those.

Mme Taub : À l'intention des résidents permanents. Les visas de résident permanent devraient prendre la forme d'une carte à puce.

Le président : Vous avez formulé cette recommandation il y a un an ou deux, et j'ai fait campagne en faveur de son adoption. Comment a-t-elle été accueillie par l'ASFC et d'autres instances? Monsieur Waldman, vous pourriez peut-être vous aussi faire des commentaires à ce sujet, étant donné que vous êtes manifestement très au courant des pièces d'identité exigées à nos points d'entrée. Voulez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet?

Mme Taub : Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a bien accueilli ma recommandation. Je l'avais formulée en juin 2013, si je ne m'abuse, mais il se peut que je l'ai fait à une autre occasion où j'ai témoigné devant ce comité. Je ne crois pas qu'une quelconque mesure de ce genre ait été prise par le passé. J'ai eu une discussion officieuse avec des représentants de l'ASFC, et ils m'ont dit qu'ils croyaient que l'adoption d'une telle recommandation n'avait que trop tardé. Ce n'est pas comme si la technologie requise n'était pas disponible — elle existe depuis plus de 50 ans. Quant aux coûts que cela pourrait supposer, ils devraient être assumés par les demandeurs.

J'aimerais profiter de l'occasion pour revenir brièvement sur une chose que M. Waldman a mentionnée. Je n'ai jamais recommandé que toutes les personnes qui entrent au Canada fassent l'objet d'une vérification. J'ai recommandé qu'une telle mesure s'applique uniquement aux étudiants étrangers, aux travailleurs étrangers et aux touristes qui ont besoin d'un visa pour entrer au Canada. Cette mesure ne viserait pas les 35 millions de touristes qui viennent chaque année dans notre pays. Ce n'est pas à eux que je faisais allusion. La mesure que j'ai recommandée s'adresserait peut-être à 1 000 étudiants et travailleurs étrangers, et à un peu moins d'un million de touristes qui doivent obtenir un visa de visiteur. Cela ne toucherait évidemment pas les 35 millions de touristes qui viennent ici.

Le président : Monsieur Waldman, avez-vous des commentaires à faire à propos de la carte à puce proposée?

M. Waldman : Il y a un élément que l'on doit toujours prendre en considération lorsqu'on examine de telles questions, à savoir la protection de la vie privée. Il faut établir un juste équilibre entre la sécurité et la protection de la vie privée. Lorsqu'une personne cherche à entrer au Canada, elle renonce, dans une certaine mesure, à son droit à la vie privée.

L'instauration d'un système de cartes qui permettrait de consigner les entrées au pays ne me pose aucun problème. Si j'ai bien compris, le ministre a affirmé que l'on prévoyait intégrer à la Loi sur la citoyenneté des dispositions relatives à la mise en place d'un système de contrôle des sorties. Cela ne me pose aucun problème. La plupart des pays effectuent un contrôle des sorties, et un tel contrôle permettrait de régler, dans une certaine mesure, quelques-uns des problèmes soulevés par les demandes de résidence permanente et de citoyenneté. Ni l'une ni l'autre de ces mesures ne me pose de véritables problèmes.

Senator Mitchell: I appreciate the juxtaposition of views. We have a pretty clear indication of the polar separation of views. I am taken a bit by the intensity of Ms. Taub's presentation and, I would argue, her rather sweeping generalizations of terrorist-producing countries. In fact, Ms. Taub, you were more specific and slightly more intense before the house committee when you said that if you have a single male who's not married and he's young and from some of these so-called terrorist-producing countries, it goes without saying that 19 out of 20 of them would be denied. I would have thought 20 out of 20 would be denied, based on experience.

In Canada, the Toronto 18 terrorists were all born in Canada, I believe. Two Canadian-born terrorists were killed in Algeria and three were killed in Syria. Couldn't other countries say that Canada is a terrorist-producing country and put up these infinite barriers? My wife and I have three sons, all of whom would fall into that category as two are in their twenties, one is in his thirties and none of them is married.

Could we not find a way to be much more enlightened about the way we review people? To take your definition, countries around the world could say that Canada is a terrorist-producing country.

Ms. Taub: I clearly stated that they should increase the scrutiny and background checks — that's what I've stated today — of people coming out of these terrorist-producing countries. Yes, some of them are homegrown, but where did the ideas emanate from? They didn't emanate from Canada but from these countries that finance some of the schools here and some of the mosques that propagandize. They learned it from somewhere, and it wasn't in the Canadian school system or the educational system. It's coming from abroad. It's coming from Iran and Saudi Arabia. It's being exported into Canada.

Senator Mitchell: I'll keep this preamble shorter.

Let's try to keep this in perspective. All these unmarried young males who have come into Canada have never been reviewed. Of all the people who have come from — as you would argue — terrorist-producing countries and aren't even being reviewed about whether they've left when they should have, how many actual cases of terrorism have these categories of people ever perpetrated in Canada?

Ms. Taub: Does anybody know? It doesn't have to be a case of terrorism. It could just be spreading hatred into Canada, such as around school campuses in Canada. You don't have to blow up a building or blow up someone when you disseminate hatred of a certain identifiable group in Canada. That's not an act of terrorism? Well, it's a creation of hatred and disharmony, and the balkanization of Canada. For example, it is clearly known in the

Le sénateur Mitchell : Nous avons affaire à deux points de vue antagonistes, et je m'en réjouis. Il s'agit d'un exemple assez flagrant de divergence d'opinions. Je suis quelque peu surpris de l'intensité de l'exposé de Mme Taub, de même que par les généralisations excessives qu'elle a faites en ce qui concerne les pays qui produisent des terroristes. En fait, madame Taub, vous avez été plus précise et avez fait preuve d'un peu plus d'intensité lorsque vous avez déclaré, devant un autre comité de la Chambre qu'il allait sans dire qu'un visa devrait être refusé 19 fois sur 20 à un homme célibataire et jeune provenant de l'une de ces prétendues pépinières de terroristes, et que, d'après vous, selon votre expérience, il devrait en être ainsi 20 fois sur 20.

Les membres du groupe des 18 de Toronto étaient tous nés, je crois, au Canada. Deux terroristes nés au Canada ont été tués en Algérie, et trois, en Syrie. D'autres pays ne seraient-ils pas habilités à affirmer que le Canada est une pépinière de terroristes, et, par conséquent, d'instaurer des barrières infranchissables afin d'empêcher les Canadiens d'entrer sur leur territoire? Mon épouse et moi avons trois fils, et ils entreraient tous dans la catégorie que vous avez décrite, vu que deux d'entre eux sont dans la vingtaine, et l'autre, dans la trentaine, et qu'aucun d'eux n'est marié.

N'est-il pas possible de trouver une façon beaucoup plus éclairée d'examiner les gens? Si l'on s'en tient à votre définition, d'autres pays pourraient affirmer que le Canada est un pays qui produit des terroristes.

Mme Taub : J'ai clairement mentionné que l'on devait effectuer des examens plus approfondis et procéder à des vérifications plus minutieuses des antécédents des personnes qui proviennent de ces pépinières de terroristes — c'est ce que j'ai dit aujourd'hui. En effet, il arrive que des terroristes soient nés au pays, mais d'où proviennent les idées dont ils s'inspirent? Non pas du Canada, mais des pays qui financent certaines écoles et certaines mosquées du pays où on fait de la propagande. Ces personnes acquièrent leurs idées quelque part, et ce n'est pas au sein de notre réseau d'écoles ou de notre système d'éducation qu'ils les ont acquises. Ces idées viennent de l'étranger. Elles viennent d'Iran et d'Arabie saoudite. Elles sont exportées au Canada.

Le sénateur Mitchell : Mon préambule sera court.

Tentons de mettre les choses en perspective. Aucun de ces jeunes hommes célibataires qui sont entrés au Canada n'a fait l'objet d'un quelconque examen. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'actes de terrorisme commis au Canada par ces personnes en provenance de pays qui constituent, selon vous, des pépinières de terroristes, et dont les allées et venues au pays n'ont jamais fait l'objet d'un examen?

Mme Taub : Qui sait? Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un acte de terrorisme. Il pourrait simplement s'agir du fait de propager la haine au pays, par exemple sur les campus canadiens. Les gens qui souhaitent faire de la propagande haineuse à l'égard d'un groupe identifiable au Canada n'ont pas nécessairement à faire exploser un édifice ou à tuer une personne. Vous croyez que cela ne représente pas un acte de terrorisme? Eh bien, cela crée de

Jewish community of Canada that there are certain universities you can no longer attend because of the presence of foreign students who are openly agitating against Jewish students.

Senator Wells: Thank you for your presentations, Ms. Taub and Mr. Waldman. I want to continue on the theme of profiling.

We empower CBSA staff to use whatever tools are in their quiver to do their jobs. My own feeling is that limiting that is not helpful to Canada or to Canadians.

Given that potential immigrants to Canada don't have a right to come and live in Canada — it's a privilege that we bestow upon them — I think with profiling, there is often a knee-jerk reaction. Ms. Taub, help me understand a bit more about the profiling, because we know there are good folks and bad folks who can come from any country.

Could you develop that a little bit more? I know you've spoken and written on it in the past.

Ms. Taub: My colleague is right: You don't need to do a security check or screening of somebody who shows up at the border who looks like me: a senior citizen and a little lady with white hair. There are certain profiles of people who you can guess will not pose a threat, such as mothers with young children, for example.

I'll give you a personal example. My son-in-law comes from a mixed East Indian and Scottish background and looks exactly like what you would expect the standard profile to be of somebody coming from one of those countries. He is a Canadian citizen, born in Winnipeg. When he travels alone, they always give him extra scrutiny. When he travels with my daughter and their children, they leave him alone.

He doesn't mind at all. He says he understands and has no issues with it. It has been the situation for him since his adolescence.

People understand when there is extra scrutiny and extra screening, and I don't think the majority of people mind.

Senator Wells: Mr. Waldman, I understand you might have a comment on that, but I also wanted to ask you a question regarding the document that Ms. Taub tabled regarding all the ways that the process can be delayed. More than anything specific is the visual impact of the number of boxes and ways that delays can be made when the CBSA makes an initial judgment that perhaps someone should not be permitted into Canada.

la haine et des conflits au Canada, et contribue au morcellement de notre pays. Par exemple, les membres de la communauté juive du Canada savent très bien qu'ils ne peuvent plus fréquenter certaines universités canadiennes en raison de la présence d'étudiants étrangers qui s'en prennent ouvertement aux étudiants juifs.

Le sénateur Wells : Madame Taub et monsieur Waldman, je vous remercie de vos exposés. J'aimerais poursuivre sur la question du profilage.

Nous habitons les membres du personnel de l'ASFC à utiliser tous les outils à leur disposition afin d'effectuer leur travail. À mon avis, le fait d'imposer des restrictions à cet égard ne rend service ni au Canada ni aux Canadiens.

Étant donné que le fait de venir vivre au Canada est non pas un droit, mais un privilège que nous accordons aux éventuels immigrants canadiens, je crois que le profilage suscite souvent une réaction impulsive. Madame Taub, j'aimerais que vous m'aidiez à comprendre un peu mieux en quoi consiste le profilage, car nous savons que des bonnes et des mauvaises personnes peuvent venir de n'importe quel pays.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus long là-dessus? Je sais que vous avez pris la parole et rédigé des textes à ce sujet par le passé.

Mme Taub : Mon collègue a raison : il n'est pas nécessaire de faire subir une vérification de sécurité ou un examen à une personne qui se présente à la frontière et qui me ressemble, c'est-à-dire à une petite dame âgée aux cheveux blancs. Certaines personnes ont un profil qui nous permet de supposer qu'elles ne poseront pas une menace, par exemple les mères accompagnées de jeunes enfants.

Je vais vous donner un exemple personnel. Mon gendre a des origines indiennes et écossaises, et il présente les traits typiques d'une personne provenant de l'un ou l'autre de ces pays. C'est un citoyen canadien, né à Winnipeg. Lorsqu'il voyage seul, il subit toujours un examen minutieux. Lorsqu'il voyage avec ma fille et leurs enfants, on le laisse tranquille.

Cela ne le dérange pas. Il dit qu'il comprend la situation, et que cela ne lui pose pas de problème. On le traite de cette façon depuis son adolescence.

Les gens comprennent pourquoi ils font l'objet d'une vérification ou d'un examen plus poussé. Je crois que, dans la majeure partie des cas, cela ne les dérange pas.

Le sénateur Wells : Monsieur Waldman, je crois comprendre que vous avez des commentaires à formuler là-dessus, mais j'aimerais également vous poser une question à propos du document que Mme Taub a déposé en ce qui concerne les divers facteurs qui peuvent ralentir le processus. Ce qui est le plus frappant, c'est le nombre de cases que comporte le diagramme et le nombre de facteurs qui peuvent retarder le processus subséquent à une décision de l'ASFC selon laquelle une personne n'est peut-être pas autorisée à entrer au Canada.

Do you think an appeal process based on the CBSA's decision — I think you noted that in your preparation — would add more boxes because of that and therefore more avenues for delay?

Mr. Waldman: Maybe you misunderstood. I wasn't suggesting an appeal process in this procedure.

Senator Wells: Excuse me, Mr. Waldman, not in this procedure, but you mentioned an appeal process for decisions that CBSA makes.

Mr. Waldman: No, no. I was saying an oversight for all decisions taken by all CBSA officers; it wasn't focusing on this. The issue is not focusing on whether a determination is made that a person is detained or inadmissible to Canada. These are for times when people feel that CBSA officials have abused their authority — that there should be a complaint mechanism.

A complaint mechanism wouldn't have any impact on the person's processing for admission to Canada at all; rather, there would be an independent mechanism by an independent commissioner to review allegations of inappropriate behaviour, in the same way that there's a complaint mechanism for the police that is independent and in the same way that there are complaint mechanisms in the form of the Security Intelligence Review Committee that oversees CSIS.

This has nothing to do with the actual processing of determinations of inadmissibility. Let's say there's an allegation that a CBSA officer hit someone. There should be a process where someone can make that allegation, and it should be investigated. Another example would be if there was an allegation that an officer was verbally abusive in some way. Many of these may not be well-founded, but there has to be a mechanism whereby people can bring forward complaints.

I'm saying to you there is absolutely no such mechanism today, and, in my view, it's unacceptable in a democracy that an organization with the scope and powers that CBSA officials have is not subject to any kind of oversight.

It's the same as the RCMP. If you have an independent oversight of the RCMP — and I think amendments were just brought in by Parliament on that — it doesn't prevent the RCMP from conducting investigations. It allows that if someone feels an RCMP officer has acted inappropriately, they can bring a complaint. It can be brought by any member of the public.

I think it's completely different from this charge.

À votre avis, est-ce que le fait d'instaurer un processus permettant d'interjeter appel d'une décision de l'ASFC — je crois que vous avez mentionné cela durant votre exposé — ajouterait des cases à ce diagramme, et, par conséquent, créerait de nouvelles possibilités de ralentissement du processus?

M. Waldman : Vous m'avez peut-être mal compris — je n'ai pas suggéré que l'on intègre un mécanisme d'appel à cette procédure.

Le sénateur Wells : Excusez-moi, monsieur Waldman. Vous ne faisiez pas allusion à cette procédure. Toutefois, vous avez évoqué la mise en place d'un processus permettant d'interjeter appel des décisions de l'ASFC.

M. Waldman : Non, non. Je parlais d'un mécanisme de surveillance des décisions prises par les agents de l'ASFC, et non pas d'un processus concernant la question de savoir si une personne doit être mise en détention ou être interdite de territoire au Canada. J'évoquais un mécanisme auquel pourraient recourir les personnes qui estiment que les agents de l'ASFC ont abusé de leur pouvoir, c'est-à-dire un mécanisme d'examen des plaintes.

Un tel mécanisme n'aurait pas la moindre incidence sur le traitement d'une demande présentée par une personne en vue d'entrer au Canada — il s'agirait d'un processus indépendant dirigé par un commissaire indépendant chargé de se pencher sur les allégations relatives à des actes inappropriés semblable à celui du comité indépendant responsable de l'examen des plaintes concernant la police et semblable à celui du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, dont la tâche consiste à surveiller le SCRS.

Cela n'a rien à voir avec le traitement proprement dit des décisions relatives à l'interdiction de territoire. Supposons qu'on allègue qu'un agent de l'ASFC a frappé quelqu'un. Il faut qu'un processus permette à une personne de formuler cette allégation et de déclencher une enquête afin d'en vérifier le bien-fondé. Il pourrait également s'agir d'une allégation de violence verbale. Il se peut que, dans bien des cas, de telles allégations ne soient pas fondées, mais il faut mettre en place un mécanisme permettant aux gens de déposer des plaintes de ce genre.

Ce que je vous dis, c'est qu'il n'existe absolument aucun mécanisme de ce genre à l'heure actuelle et que, à mon sens, il est inacceptable dans un pays démocratique qu'une organisation dotée du mandat et des pouvoirs qu'ont les fonctionnaires de l'ASFC ne fasse l'objet d'aucune surveillance.

C'est la même chose qu'à la GRC. Le fait qu'il y ait une surveillance indépendante de la GRC — et je pense que le Parlement vient d'adopter des modifications à ce chapitre — ne l'empêche pas de mener des enquêtes. Cela permet de déposer une plainte lorsqu'on estime qu'un agent de la GRC a agi de façon inappropriée. N'importe quel membre du public peut déposer une plainte.

Je pense que c'est tout à fait différent de l'accusation en question.

In terms of the issue of profiling, I have one brief comment. There has to be a careful balance, and we have to be very careful not to engage in what I would call “offensive profiling.” We need to have all the tools to protect our society, and Canada has, as you said, the right to admit or not admit any person to Canada and make a determination as to their admissibility, but people are also entitled to due process, because we live in a democracy. I think it’s very important that we don’t engage in these broad, sweeping generalizations that are not founded on evidence.

The Chair: Colleagues, just to inform you, our next panel of witnesses won’t be available until 3:30 because of some difficulties with the question of the video transmission. So I’m recommending that we go until quarter past 3 with this panel, take a 15-minute break and move on to the next panel.

Senator Day: Assuming the witnesses are able to stay.

The Chair: Are the witnesses able to stay?

Mr. Waldman: I think Mr. Paterson is coming at —

It’s up to you. I was going to say that he might want to join us when he comes.

The Chair: We’ll stay with this panel. He’s on a separate panel. Senator Wells, did you get a complete answer, since we are getting a little more time here?

Senator Wells: The answer was complete, but just as part of the conversation we’re having, in terms of an appeal toward the CBSA because of an action they did, do you foresee that as further delaying the process of having someone removed from the country?

Mr. Waldman: No, it’s a completely separate process. In the same way we have an RCMP commissioner of complaints, we’d have a CBSA commissioner of complaints. If somebody says, “This officer hit me,” he files a complaint and it’s investigated. I don’t see why that would necessarily affect the person’s removal from the country. The complaints commissioner would take a statement from the individual, interview him and all the individuals and make a finding. If it were necessary to follow up, the follow-up could take place outside of Canada.

Senator Wells: It would appear to me that such would fall under an assault rather than something under a CBSA process, meaning that it exists.

Mr. Waldman: I’m just giving you an example. You’re right, but not every person who’s assaulted lays a charge of assault against the RCMP officer; some people go to the commissioner of complaints and let them do the investigation. If you’re in

En ce qui a trait au profilage, j’ai un bref commentaire à faire. Il y a un équilibre délicat à atteindre, et nous devons faire très attention de ne pas nous livrer à ce que j’appellerais un « profilage offensif ». Nous devons disposer de tous les outils nécessaires pour protéger notre société, et, comme vous l’avez dit, le Canada a le droit de décider d’admettre une personne ou non, mais les gens ont aussi droit à l’application régulière de la loi, puisque nous vivons dans un pays démocratique. Je pense qu’il est très important que nous évitions de faire de grandes généralisations dénuées de fondement.

Le président : Chers collègues, je voudrais simplement vous informer du fait que notre prochain groupe de témoins ne sera pas disponible avant 15 h 30 en raison de certaines difficultés relatives à la transmission vidéo. Par conséquent, je recommande que nous poursuivions avec le présent groupe jusqu’à 15 h 15, que nous fassions ensuite une pause de 15 minutes et que nous passions au groupe suivant.

Le sénateur Day : Si tant est que les témoins puissent rester.

Le président : Est-ce que les témoins peuvent rester?

M. Waldman : Je pense que M. Paterson va arriver à...

À vous de décider. J’allais dire qu’il souhaitera peut-être se joindre à nous lorsqu’il arrivera.

Le président : Nous allons poursuivre avec le présent groupe. M. Paterson fait partie d’un autre groupe. Sénateur Wells, avez-vous obtenu une réponse complète, vu que nous avons un peu plus de temps que prévu?

Le sénateur Wells : La réponse était complète, mais, comme nous parlons de cela, selon vous, les appels concernant un geste posé par un membre de l’ASFC vont-ils retarder encore plus le processus de renvoi du pays?

M. Waldman : Non, il s’agit d’un processus tout à fait distinct. Il y aurait un commissaire chargé d’examiner les plaintes contre l’ASFC comme il y en a un qui examine les plaintes contre la GRC. Si une personne affirmait par exemple qu’un agent l’a frappé, elle porterait plainte, et la plainte ferait l’objet d’une enquête. Je ne vois pas en quoi cela devrait avoir une incidence sur le renvoi de la personne. Le commissaire recueillerait la déclaration de la personne, l’interrogerait et interrogerait toutes les personnes concernées et rendrait une décision. Si le suivi était nécessaire, il pourrait avoir lieu à l’extérieur du Canada.

Le sénateur Wells : Il me semble qu’un geste de ce genre relèverait de l’agression, plutôt que d’une catégorie prévue par un processus de l’ASFC, en ce sens que le recours existe déjà.

M. Waldman : Ce n’est qu’un exemple que je vous donne. Vous avez raison, mais ce ne sont pas toutes les victimes d’agression qui portent des accusations contre l’agent de la GRC concerné; il y a des gens qui s’adressent au commissaire chargé d’examiner les

detention, it may not be practical for you to go and make a complaint and get the person charged with assault, so there has to be a mechanism for me to make the complaint.

And the complaint could be of a different sort. What happened to this 75-year-old woman who was threatened with detention because she couldn't provide an address that she didn't have? She should be entitled to make a complaint, or I should be entitled to make a complaint. That complaint should go somewhere, be followed up by an officer, and there should be a finding. That's what I'm saying.

Senator Wells: Thank you very much, chair, for your indulgence.

The Chair: Members, could we keep our preambles short? Time is marching on.

Senator Campbell: Thank you, chair. I find the comments of Ms. Taub almost xenophobic, certainly draconian. I have a problem. How big of a problem do we have with students and foreign workers? How do we know?

Ms. Taub: We don't know with foreign workers because we don't monitor them.

Senator Campbell: If we don't know, how can we proceed into this area of —

Ms. Taub: We do know what happens on campuses because there are reports coming out from Jewish student organizations, which I get on a regular basis. So we do know.

Senator Campbell: Okay, I'll leave that one. When was this document prepared?

Ms. Taub: 2008.

Senator Campbell: Has anything changed, Mr. Waldman, since 2008? Government changes?

Ms. Taub: There's no cause.

Mr. Waldman: There are several changes.

Senator Campbell: Then I submit to you this document is useless for our purposes because it reflects history and not what's going on now.

I have one more question. I find it amazing that every single country on this list is non-Caucasian. What do we do about people who come from Romania, Czechoslovakia, England or some other places? Why would these all be non-Caucasian?

Ms. Taub: I didn't prepare the list.

Senator Campbell: You support it, though. The last thing I want to know is why — no, I don't.

plaintes et qui le laissent mener l'enquête. Pour une personne détenue, il peut être difficile de déposer une plainte et de porter des accusations d'agression, ce qui fait qu'il faut qu'il y ait un mécanisme de plaintes.

Et il peut y avoir d'autres types de plaintes. Qu'est-il advenu de cette femme de 75 ans qu'on a menacée de détenir parce qu'elle n'était pas en mesure de fournir une adresse qu'elle n'avait pas? Elle devrait avoir le droit de porter plainte, ou je devrais moi être en mesure de porter plainte. La plainte devrait être traitée, faire l'objet d'un suivi effectué par un agent, et une décision devrait être rendue. C'est ce que je pense.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup de votre indulgence, monsieur le président.

Le président : Je demanderais aux membres du comité de s'en tenir à de courts préambules. Le temps file.

Le sénateur Campbell : Merci, monsieur le président. Je trouve les observations de Mme Taub presque xénophobes, et en tout cas draconiennes. Cela pose problème pour moi. Quelle est l'ampleur du problème posé par les étudiants et les travailleurs étrangers? Comment le savons-nous?

Mme Taub : Nous ne le savons pas dans le cas des travailleurs étrangers parce que nous ne les surveillons pas.

Le sénateur Campbell : Si nous ne le savons pas, comment pouvons-nous nous avancer sur ce terrain...

Mme Taub : Nous savons ce qui se passe sur les campus, parce que les organisations d'étudiants juifs produisent des rapports, que je reçois régulièrement. Nous savons ce qui se passe.

Le sénateur Campbell : D'accord, je vais m'en tenir à cela. Quand le document a-t-il été rédigé?

Mme Taub : En 2008.

Le sénateur Campbell : Est-ce que les choses ont changé depuis 2008, monsieur Waldman? Est-ce que le gouvernement a procédé à des changements?

Mme Taub : Il n'y a pas de raisons.

M. Waldman : Plusieurs changements sont survenus.

Le sénateur Campbell : Dans ce cas, j'affirme que ce document est inutile dans le contexte de nos travaux, puisqu'il porte sur une situation passée et non sur ce qui se passe en ce moment.

J'ai une dernière question. Je trouve incroyable que tous les pays de la liste soient des pays dont les habitants ne sont pas blancs. Quelle mesure prenons-nous en ce qui concerne les gens qui viennent de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie ou de l'Angleterre, entre autres? Pourquoi tous les pays de la liste sont-ils des pays dont les habitants ne sont pas blancs?

Mme Taub : Ce n'est pas moi qui l'ai dressée.

Le sénateur Campbell : Vous êtes d'accord, cependant. La dernière chose que j'aimerais savoir, c'est pourquoi — non, je ne veux pas le savoir.

Senator White: Thank you both for being here. My question touches more closely on the biometric data. I appreciate the fact that we're collecting biometrics from some people entering into this country, and I would suggest we need to expand that. More importantly, what is your opinion on the utilization of biometric data to compare against data collected from other nations? For example, the United States collected over 8,000 sets of fingerprints during their time in Afghanistan and Iraq. This does not include fingerprints they collected in other countries — the U.K., and Australia through CrimTrac — from some of those same countries we're concerned about. Yet we don't always compare fingerprints of people entering this country for any purpose. Do you see that as an opportunity for us to start looking seriously at some of the concerns we should have from some people entering the country?

Ms. Taub: I thought some kind of an agreement was reached in 2011 with the United States to share some of this biometric data already in place.

Senator White: There is an agreement that we can share when we proceed to that point. From my perspective, if we take the biometrics from somebody entering the country, we should be comparing to every data bank we have access to, including the U.K., Australia, and the U.S., but I'm not convinced we do that as regularly as we should.

Ms. Taub: We don't have sufficient personnel or financial resources to do that at the moment with all the cutbacks.

Mr. Waldman: It strikes me that obviously the more we check, the more likely we are to find somebody who might be problematic. But at the end of the day we have to balance the cost of spending all that money to check against how safe it will make us. Those are the types of questions that have to be asked, and I don't have the answers to them. What empirical evidence is there that large numbers of foreign workers are committing crimes so that we need to expand the amount of money and resources given to check every foreign worker before he or she comes into Canada? I don't know what the evidence is.

I want to point out one thing because someone asked about this chart. It's not accurate, because this chart suggests that every person goes to an admissibility hearing. That's not accurate because the vast majority of admissibility determinations are made by minister's delegates. A person comes into Canada, and in many cases a removal is made within hours of their arrival in Canada. In fact, a lot of people are put on planes within hours or even days of their arrival.

I think it would be important to carefully review this document, and as my friend said, there is no longer a right to — Well, there is if you haven't had a refugee hearing. There have

Le sénateur White : Merci à vous deux d'être venus. Ma question touche davantage les données biométriques. Je suis content que nous recueillions des données biométriques concernant les gens qui entrent au pays, et je dirais que nous devons en recueillir davantage. Mais je voudrais surtout savoir ce que vous pensez de la comparaison des données biométriques que nous recueillons avec celles qui sont recueillies dans d'autres pays. Les États-Unis ont par exemple pris les empreintes digitales de plus de 8 000 personnes en Afghanistan et en Irak. Cela n'inclut pas les empreintes digitales prises dans d'autres pays — au Royaume-Uni et en Australie par l'intermédiaire de CrimTrac — auprès de citoyens de ces pays qui nous préoccupent. Pourtant, nous ne comparons pas toujours les empreintes digitales des gens qui entrent au pays pour une raison ou pour une autre. Pensez-vous qu'il y a là une possibilité pour nous de commencer à examiner sérieusement les préoccupations que nous devrions entretenir à l'égard de certaines personnes qui entrent au pays?

Mme Taub : Je pensais qu'un accord quelconque avait été conclu en 2011 avec les États-Unis en vue de l'échange de certaines des données biométriques existantes.

Le sénateur White : Il y a une entente selon laquelle nous pouvons échanger des données lorsque nous faisons la démarche. À mon sens, si nous recueillons des données biométriques auprès des gens qui entrent au pays, nous devrions les comparer avec le contenu de toutes les banques de données auxquelles nous avons accès, y compris celles du Royaume-Uni, de l'Australie et des États-Unis, mais je ne suis pas convaincu que nous le faisons aussi régulièrement que nous devrions le faire.

Mme Taub : Nous n'avons pas le personnel ni les ressources financières nécessaires pour le faire en ce moment, à cause de toutes les compressions.

M. Waldman : Il me semble évident que, plus nous ferons de vérifications, plus nous serons susceptibles de repérer les cas problématiques. Mais, au bout du compte, nous devons trouver un équilibre entre le coût des vérifications et la sécurité qu'elles nous procurent. C'est le genre de questions qu'il faut poser, et je n'en ai pas les réponses. Quelles sont les données empiriques qui montrent que de nombreux travailleurs étrangers commettent des crimes et que nous devons donc consacrer plus d'argent et de ressources à la vérification de chacun des travailleurs étrangers qui entre au Canada? Je ne sais pas ce que montrent les données.

Il y a une chose que je voudrais signaler, vu que quelqu'un a posé une question au sujet du tableau. Celui-ci n'est pas exact, puisqu'il donne à croire que tout le monde fait l'objet d'une enquête. C'est inexact, puisque la vaste majorité des enquêtes sont menées par des délégués du ministre. Dans bien des cas, le renvoi du Canada se fait dans les heures suivant l'arrivée au pays. En fait, beaucoup de gens sont forcés de reprendre l'avion pour quitter le pays après quelques heures ou même après quelques jours.

Je pense qu'il serait important d'examiner attentivement le document, et mon amie l'a dit, il n'y a plus de droit... Eh bien, il y en un si la personne n'a pas fait l'objet d'une audience concernant

been changes, but I think it would be important to get evidence as to what the reality is today as opposed to relying on this chart when you discuss the issues related to it.

The Chair: Perhaps I could follow up on that comment of Mr. Waldman to be clear with respect to the changes that have been implemented over the last number of years. Are you saying to the committee that those particular situations where an individual who knew the system and had the resources could conceivably stay in the country, being inadmissible, for 10 or 15 years as they go through a system of appeals — with the changes that have place, that particular case would be dealt with more efficiently as opposed to the situation that existed before?

Mr. Waldman: Most of the obstacles to speedy removal have been eliminated. For example, I looked at the list some time ago. It was used by the government when it presented its proposals for reform. A lot of the permanent residents who were ordered deported had appeals and got stays of their appeal. Most of those people would no longer get stays of appeals today because if they get a sentence of six months or more, they would have no right of appeal. A lot of the mechanisms used in the past no longer exist. Whether that's good or bad is a separate issue. That has already happened, but I think it's important to understand that there is a new system in place already and a lot of the concerns that existed before, in terms of delays and removal, no longer exist.

Senator White: Thank you both for your response. If we're talking about tightening a process or a system in which we're concerned about some people entering the country, from my perspective, we already have these systems in place. We have real-time identification that can compare to 35 million sets of criminal prints found in Canada, and 350 million in the U.S., quite quickly. I'm not sure we're fully utilizing the system we have.

I'm not arguing that we should change or improve our system, but I would suggest that as we're capturing biometrics, which I agree with and would like to see expanded, we need to be certain we can compare to every system, if we have one that comes in. That's one of the reasons we have challenges from other countries, such as the United States, about who we allow to cross our border in the first place.

Why wouldn't we expand more on checking against biometrics if we're going to start capturing them more readily anyway?

Ms. Taub: There's no reason not to expand. It's a matter of financial resources and personnel. If you're cutting back on the front-line gatekeepers, how can you expand any cooperation with countries if you don't have the financial resources and the personnel to deal with it?

le statut de réfugié. Des changements sont survenus, mais je pense qu'il serait important d'obtenir des données sur la situation actuelle plutôt que de s'appuyer sur ce tableau pour discuter des enjeux connexes.

Le président : Je peux peut-être donner suite à ce que vient de dire M. Waldman pour obtenir des précisions au sujet des changements apportés au cours des dernières années. Nous dites-vous que ces cas particuliers de gens qui connaissent le système, qui ont les ressources nécessaires et qui peuvent arriver à demeurer au pays même s'ils y sont interdits de territoire pendant 10 ou 15 ans grâce au système d'appels... vu les changements apportés, ces cas particuliers sont traités plus efficacement qu'avant?

M. Waldman : La plupart des obstacles à un renvoi rapide ont été supprimés. J'ai jeté un coup d'œil sur la liste il y a un certain temps, par exemple. Le gouvernement l'a utilisée pour présenter sa réforme. Beaucoup de résidents permanents qui faisaient l'objet d'une mesure d'expulsion interjetaient appel et obtenaient une suspension d'appel. La plupart de ces gens n'obtiendraient plus de suspension d'appel aujourd'hui, étant donné que, s'ils purgent une peine de six mois d'emprisonnement ou plus, ils n'ont pas de droit d'appel. Beaucoup des mécanismes utilisés par le passé n'existent plus. Que ce soit une bonne chose ou non est une question distincte. C'est déjà fait, mais je pense qu'il est important de comprendre qu'il y a déjà un nouveau système en place et que beaucoup des préoccupations qui existaient auparavant en ce qui concerne les retards et le renvoi n'existent plus.

Le sénateur White : Merci à tous les deux de votre réponse. S'il s'agit de rendre plus strict un processus ou un système parce que nous sommes préoccupés par l'entrée de certaines personnes au pays, à mon avis, nous disposons déjà des systèmes nécessaires. Nous avons un outil d'identification en temps réel permettant de comparer les données recueillies avec 35 millions d'empreintes digitales de criminels prises au Canada, et avec 350 millions d'empreintes prises aux États-Unis, et ce, assez rapidement. Je ne suis pas sûr que nous utilisons pleinement le système en place.

Je ne dis pas que nous devons modifier ni améliorer notre système, mais je pense que, si nous recueillons des données biométriques, ce qui est une bonne chose selon moi et que nous devrions faire davantage, nous devons nous assurer de comparer les données recueillies avec celles de tous les systèmes, lorsqu'une personne entre au pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles d'autres pays, notamment les États-Unis, nous adressent des reproches concernant l'identité des personnes que nous laissons entrer au départ.

Pourquoi ne pas procéder à plus de vérifications des données biométriques si nous en recueillons davantage de toute façon?

Mme Taub : Il n'y a pas de raison de ne pas le faire davantage. C'est une question de ressources financières et de personnel. Si on réduit le nombre de gardiens aux portes d'entrée, comment peut-on accroître la collaboration avec les autres pays sans les ressources financières et le personnel pour l'assurer?

As a little bit of a follow-up here, the article from March 13 referred to 250 serious war criminals and human rights violators who are still in Canada for years and years, and they have not dealt with these backlog cases because they sit in the minister's office, sometimes for years, waiting for a final decision. It says:

Here you have a situation where the Parliament has deemed these cases to be the most serious, yet the bureaucracy at CIC and CBSA is unable to reflect this priority by delivering the numbers. Canadians should be justifiably outraged . . .

You have a copy of this. This is current.

I bring to your attention that the war criminal Léon Mugesera was deported only in 2012. That's not so long ago, after he was first ordered by the Supreme Court to be deported in 2005 and earlier in 1995. Sandra Gordon is still here from 1976, today, so it is a current problem.

Let me say that we're not just looking at serious criminals and human rights violators. Foreign workers who have overstayed their foreign worker permits are also inadmissible. They're not criminals, they're not terrorists, but by definition of IRPA they are inadmissible. Students who have overstayed or students who dropped out of school and are working full-time on an off-campus work permit are also violating the act and are deemed to be inadmissible. These are not serious cases, and I know CBSA doesn't really tackle them because they're not considered to be serious.

Tourists who come in and then end up living here for years and years, they're inadmissible. I have dealt with many of those cases when spouses come in as tourists, don't need visas, from the United States and Europe and end up staying here living with their husbands, having children. Of course, they're considered inadmissible, but you can get around that by doing in Canada spousal sponsorships and they can regularize their status. That is another category of inadmissible foreign nationals in Canada that gets very little attention and they are not considered priorities.

The Chair: If I could make this comment in respect to the terms of reference for the purpose of our particular examination of the CBSA and the inadmissibility and admissibility, we're basically doing it at the border and looking at that point of entry. That's a priority of this committee. We are keeping it somewhat narrow. If we get too broad, all of a sudden we're dealing with all the issues of immigration. That isn't the mandate this committee has. I want to make that clear to the viewers and everyone else as well.

Ms. Taub: You raise a very relevant point because CBSA does have the mandate to deal with those people.

Pour compléter un peu ma réponse, je dirais que l'article du 13 mars parlait de 250 cas graves de criminels de guerre et de gens ayant bafoué les droits de la personne qui demeurent au Canada pendant des années, et on ne s'est pas occupé de ces cas parce qu'ils restent au bureau du ministre, parfois pendant des années, en attendant qu'une décision définitive soit rendue. Voici un extrait de l'article :

Le Parlement a déterminé qu'il s'agissait des cas les plus importants, et pourtant, la bureaucratie de CIC et de l'ASFC n'est pas en mesure de respecter cette priorité en produisant les chiffres. Les Canadiens auraient raison d'être outrés [...]

Vous avez une copie de cet article. C'est d'actualité.

J'attire votre attention sur le cas du criminel de guerre Léon Mugesera, qui a été expulsé en 2012 seulement. Ça ne fait pas longtemps, et la Cour suprême avait ordonné son expulsion en 2005 et avant cela en 1995. Sandra Gordon est ici depuis 1976, et c'est donc un problème actuel.

Permettez-moi de dire qu'il ne s'agit pas seulement de cas graves de criminels et de gens ayant bafoué les droits de la personne. Les travailleurs étrangers qui restent ici après l'expiration de leur permis de travail sont eux aussi interdits de territoire. Ce ne sont ni des criminels ni des terroristes, mais, d'après la définition de la LIPR, ils sont interdits de territoire. Les étudiants qui restent après l'expiration de leur permis ou qui abandonnent leurs études et qui travaillent à temps plein grâce à un permis de travail hors campus enfreignent également la loi et sont considérés comme étant interdits de territoire. Ce ne sont pas des cas graves, et je sais que l'ASFC ne s'en occupe pas vraiment parce qu'ils ne sont pas considérés comme étant graves.

Les touristes qui viennent ici et qui finissent par rester pendant des années sont interdits de territoire. Je me suis occupée de nombreux cas d'épouses entrées au pays en tant que touriste, sans avoir besoin de visa, à partir des États-Unis et de l'Europe, et qui ont fini par rester ici auprès de leur mari et ont eu des enfants. Évidemment, elles sont interdites de territoire, mais il est possible de contourner cette interdiction en procédant à un parrainage de conjoint au Canada pour régulariser sa situation. Il s'agit là d'une autre catégorie de ressortissants étrangers interdits de territoire au Canada à laquelle on prête très peu d'attention et qui ne fait pas partie des priorités.

Le président : Si vous me permettez un commentaire au sujet des modalités de notre examen précis concernant l'ASFC et la question de l'interdiction de territoire et de l'admissibilité, je dois vous dire que nous nous concentrons essentiellement sur la frontière et sur le point d'entrée. C'est une priorité du comité. Nous limitons passablement la portée de notre étude. Si nous ratissons trop large, nous nous retrouvons tout à coup en train d'examiner toutes les questions liées à l'immigration. Ce n'est pas le mandat du comité. Je voulais le préciser pour les téléspectateurs et pour les gens en général aussi.

Mme Taub : Vous soulevez un point très pertinent, puisque l'ASFC a effectivement le mandat de s'occuper de ces gens.

The Chair: I'm not disagreeing.

Ms. Taub: I agree, but they're so short-staffed that they can barely deal with the security issues, in addition to their expanded mandate to deal with all inadmissible people.

The Chair: I appreciate that.

Senator Beyak: Thank you for an enlightening presentation. I think it is true what you said, Ms. Taub, about the university campuses. It is hard to have rational debates on these issues because they are controversial, complicated and emotional, and sides kind of dig in.

You alluded to some methods we might have of making things better, and, for example, the RCMP visa screening targets applicants right now from Russia, Ukraine and Mexico. Could you see expanding that? You mentioned other countries that are a danger and a threat. How could we do a better job there?

Ms. Taub: There should be not only security background checks but also security background checks as well as criminal background checks. A criminal background check just means that you haven't committed a criminal act. A security background check is looking into your association. Let's say you belong to a drug cartel in Mexico but haven't been caught and charged and convicted in Mexico. Nevertheless, you belong to a notorious Mexican drug cartel. That would be the security background check. That's basically what I'm saying.

Bring in compulsory interviews. Honestly, a CBSA visa officer can determine within 30 seconds, a minute, who they're dealing with and what they're dealing with, but they need the time. If they need the time, that means they can finalize fewer cases, but they are really pressured to complete the applications and finalize.

Double the personnel. I don't see how you can get around that to do thorough checks.

Senator Beyak: I understand that. The first time I flew with El Al, it was quite impressive.

The second question I had was similar. It is about the number of days. We look at China, and it's five days; we look at Russia, and it's ten days for the wait period. Are these reasonable for the countries that are cited? What recommendations would you have?

Ms. Taub: Five days and ten days do not permit interview times. I don't see how they can do proper screening. If given the time there could be proper screening, given the time, you wouldn't even need profiling.

Le président : Je n'en disconviens pas.

Mme Taub : D'accord, mais elle manque tellement de personnel qu'elle arrive à peine à s'occuper des questions de sécurité, en plus de son mandat étendu qui fait qu'elle doit s'occuper de toutes les personnes interdites de territoire.

Le président : Je comprends.

La sénatrice Beyak : Merci de l'exposé éclairant que vous avez présenté. Je pense que ce que vous avez dit est vrai, madame Taub, au sujet des universités. Il est difficile de tenir des débats rationnels au sujet de ces enjeux, car ils sont controversés et complexes et ils suscitent beaucoup d'émotion, ce qui fait que les gens choisissent naturellement un camp ou l'autre.

Vous avez parlé de certains moyens que nous pourrions utiliser pour améliorer les choses, par exemple le fait que la GRC filtre les demandes de visa en provenance de la Russie, de l'Ukraine et du Mexique. Pourrions-nous faire davantage de choses de ce genre, selon vous? Vous avez parlé d'autres pays qui constituent un danger et une menace. Comment pourrions-nous améliorer ce que nous faisons à ce chapitre?

Mme Taub : Il devrait y avoir des vérifications de casier judiciaire en plus des vérifications des antécédents de sécurité. La vérification du casier judiciaire consiste simplement à vérifier que la personne n'a pas commis d'acte criminel. La vérification des antécédents de sécurité porte sur les fréquentations de la personne. Disons qu'une personne est membre d'un cartel de la drogue au Mexique, mais qu'elle ne s'est jamais fait prendre et n'a jamais été inculpée au Mexique. Elle appartient néanmoins à un cartel mexicain notoire. C'est ce qui fait l'objet de la vérification des antécédents de sécurité. Voilà ce que je dis, essentiellement.

Il faut procéder à des entrevues obligatoires. Franchement, je crois qu'un agent des visas de l'ASFC est capable de déterminer en 30 secondes ou en une minute à qui et à quoi il a affaire, mais il a besoin de temps. S'il prend le temps nécessaire, il ne pourra pas traiter autant de cas, mais les agents subissent beaucoup de pression pour ce qui est de terminer le traitement des demandes.

Doublez le personnel. Je ne vois pas comment vous pourriez arriver autrement à faire des vérifications rigoureuses.

La sénatrice Beyak : Je comprends. La première fois que j'ai pris un vol d'El Al, j'ai trouvé cela très impressionnant.

Ma seconde question était du même ordre. Elle concernait le nombre de jours. La période d'attente est de 5 jours pour la Chine et de 10 jours pour la Russie. S'agit-il de périodes d'attente raisonnables pour les pays cités? Quelles seraient vos recommandations?

Mme Taub : Des périodes de 5 et de 10 jours ne permettent pas de procéder à des entrevues. Je ne vois pas comment on peut faire un contrôle adéquat. Si le temps nécessaire était accordé, le contrôle pourrait être adéquat, et on n'aurait même pas besoin de faire le profilage.

Mr. Waldman: I come from the old school. When I started out, virtually everybody was interviewed. I preferred that. I agree. It is a more efficient way of doing things.

But two realities exist today. The volume of applications we're dealing with is a hundredfold what it was when I started practising. The issues that exist today didn't exist 30 years ago in terms of the types of security concerns that we have today.

We live in an age of restraint. I think we have to come up with recommendations that are practical, reasonable and feasible. Although I would love to see every applicant interviewed in every case, it is just not going to happen because that would mean multiplying by a hundred times the amount of money we would have to spend, and the money isn't there. What we need to do is find ways of efficiently using our resources without closing the borders.

The Chair: That's why I was pursuing the idea of the smart card, that it might well be one of those practical steps that could help and assist.

Senator Day: Mr. Waldman, with your experience in relation to security certificates, it would be helpful if you could spend a little bit of time telling us how you see the role of the special advocate in ensuring that there is some protection for the individual, if you could talk a little bit about the challenge to the Supreme Court. It went up once, one year, to rectify, and that rectification was done and then I think the special advocate was one of the improvisations introduced in the new legislation. I understand there are other cases now going to the Supreme Court in relation to the security certificates, which in effect, if they're found to be reasonable — I think that's the reasonableness test — become deportation orders.

Mr. Waldman: The difficulty with the security certificates has been to create a process that protects the national security interests of the government and in these cases particularly the information that the government has while ensuring a fair process for the person concerned. What happened with the security certificate process was that certificates were issued, but they were not issued very frequently because once the certificates were issued, it engaged a process that usually took a considerable amount of time. A person isn't given access to the evidence that is used against him; a Federal Court judge reviews it. So there were concerns about the fairness of a process, especially when people, like some of the people who were involved in the certificates, were refugees who asserted that and were found to be at risk of torture if they returned to their country.

M. Waldman : Je suis de la vieille école. Lorsque j'ai commencé dans le domaine, presque tout le monde était interrogé. Je préférerais cela. Je suis d'accord. C'est une façon plus efficace de procéder.

Mais il y a deux choses qui sont différentes aujourd'hui. Le volume de demandes dont nous nous occupons est 100 fois supérieur à ce qu'il était lorsque j'ai commencé à pratiquer. Les enjeux d'aujourd'hui n'existaient pas il y a 30 ans, en ce qui a trait au type de préoccupations relatives à la sécurité que nous avons aujourd'hui.

Nous vivons une période de restrictions budgétaires. Je pense que nous devons formuler des recommandations applicables, raisonnables et réalistes. J'aimerais beaucoup que tous les demandeurs soient interrogés, mais cela ne va tout simplement pas se faire, puisqu'il faudrait multiplier par 100 la quantité d'argent que nous dépensons, et nous n'avons pas l'argent nécessaire. Ce que nous devons faire, c'est trouver des façons efficaces d'utiliser nos ressources sans fermer les frontières.

Le président : C'est pour cette raison que je parlais de l'idée de la carte à puce et que je disais que ce serait peut-être une de ces mesures concrètes qui pourraient être utiles.

Le sénateur Day : Monsieur Waldman, vu l'expérience que vous possédez relativement aux certificats de sécurité, il serait utile que vous passiez un peu de temps à nous expliquer comment vous voyez le rôle de l'avocat spécial pour ce qui est de s'assurer que la personne bénéficie d'une certaine protection, si vous pouviez parler un peu de la contestation devant la Cour suprême. La chose a été soulevée une fois, une année, dans le but de corriger la situation, la rectification a été faite, et je pense que l'avocat spécial faisait partie des choses ajoutées à l'improvisiste dans la nouvelle loi. Je crois savoir que d'autres cas sont maintenant soumis à la Cour suprême en ce qui a trait aux certificats de sécurité, qui, s'ils sont jugés raisonnables — je crois que le critère appliqué est celui du caractère raisonnable — deviennent des mesures d'expulsion.

M. Waldman : La difficulté que posent les certificats de sécurité est liée au fait de créer un processus permettant de protéger les intérêts du gouvernement relativement à la sécurité nationale, et, dans ces cas en particulier, l'information dont le gouvernement dispose, tout en garantissant l'équité du processus pour la personne concernée. Ce qui s'est passé dans le cadre du processus qui a été mis en place, c'est que des certificats de sécurité ont été émis, mais pas très souvent, parce que leur émission lançait un processus habituellement très long. La personne concernée n'a pas accès à la preuve utilisée contre elle; c'est un juge de la Cour fédérale qui l'examine. Cela soulevait donc des préoccupations concernant l'équité du processus, surtout dans les cas où des gens qui, comme certaines des personnes visées par les certificats, étaient des réfugiés faisant valoir leur droit à ce titre et qui étaient considérées comme étant susceptibles d'être torturées si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine.

In that context, there were concerns that the process be fair, because if they were going to be ordered deported there was a risk that they might be subjected to torture. When the certificates were introduced, the concern was that there was an imbalance in the process because there was no one advocating for the person who was being subjected to the deportation process in the secret hearing.

In 2007, the Supreme Court of Canada ruled in the first *Charkaoui* decision that that process was unfair, was inconsistent with fundamental justice, and that there had to be someone advocating for the person in the secret proceedings.

The government introduced amendments, so in 2008 the new process was engaged, which involved the appointment of a security-cleared special advocate. I have the honour of being appointed special advocate.

In the new process, the secret evidence is received by the Federal Court judge. The special advocate can meet with the person who is the subject of the deportation process, but then after he reviews the secret evidence he can no longer communicate with the person as a means of ensuring that there's no leakage of the secret evidence between the special advocate and the person concerned.

This case has now gone up to the Supreme Court a second time because the position of Mr. Harkat, the appellant in that case, was that this process is still not fair. The difficulty that the special advocate has is that once he reviews the secret evidence, if he can't discuss it with the person, how can he properly challenge it? If the evidence says you were in Afghanistan in 1994, if you can't ask Mr. Harkat whether he was in Afghanistan in 1994, how can you possibly effectively challenge the evidence?

That's really the issue that is now before the Supreme Court of Canada, whether this new process is fair.

The challenge in all these cases is finding the proper balance between a fair process and one that protects national security, and the difficulty that we have had up until now has been that we may or may not have found the balance. The Supreme Court will now tell us when it rules on Harkat whether this system is acceptable. The government is defending it, and Mr. Harkat and his counsel and some of the intervenors are challenging it. The Supreme Court will tell us whether this is sufficient.

Even so, the other difficulty is that the process is extremely time-consuming. The nature of the evidence and the nature of the process have proven to be a very lengthy one. So how do we find a process that allows for a fair process and the protection of the national security information, but does it in a more efficient fashion? That is obviously going to be a challenge as we move forward.

Dans ce contexte, l'équité du processus soulevait des préoccupations, parce que, si les personnes concernées faisaient l'objet d'une mesure d'expulsion, il y avait un risque qu'elles soient soumises à la torture. Lorsque les certificats ont été créés, la préoccupation était que le processus manquait d'équilibre, puisque la personne faisant l'objet du processus d'expulsion n'avait pas de représentant chargé de la défendre à l'audience secrète.

En 2007, la Cour suprême du Canada a tranché dans le premier arrêt *Charkaoui* que le processus n'était pas équitable, qu'il n'était pas conforme à la justice fondamentale et qu'il fallait que quelqu'un défende la personne concernée pendant les procédures secrètes.

Le gouvernement a apporté des modifications à la loi, et, en 2008, le nouveau processus a été mis en place, lequel supposait la nomination d'un avocat spécial ayant la cote de sécurité nécessaire. J'ai l'honneur d'être nommé avocat spécial.

Dans le cadre du nouveau processus, le juge de la Cour fédérale reçoit la preuve secrète. L'avocat spécial peut rencontrer la personne faisant l'objet du processus d'expulsion, mais, une fois qu'il a consulté la preuve secrète, il ne peut plus communiquer avec elle, puisqu'il faut garantir que la preuve secrète n'est pas communiquée à la personne concernée par l'avocat spécial.

L'affaire a de nouveau été soumise à la Cour suprême, parce que la position de M. Harkat, l'appelant dans cette affaire, était que le processus n'était pas encore équitable. Le problème qui se pose pour l'avocat spécial, c'est que, une fois qu'il prend connaissance de la preuve secrète, s'il ne peut pas en discuter avec la personne concernée, comment peut-il la contester adéquatement? Si la preuve indique que la personne était en Afghanistan en 1994 et que l'avocat ne peut demander à M. Harkat s'il était en Afghanistan en 1994, comment peut-il contester la preuve de façon efficace?

C'est vraiment cette question qui est soumise à la Cour suprême du Canada, c'est-à-dire de savoir si le nouveau processus est équitable.

Ce qui est difficile dans tous les cas de ce genre, c'est de trouver l'équilibre entre le caractère équitable du processus et la protection de la sécurité nationale, et la difficulté à laquelle nous nous sommes butés jusqu'à maintenant, c'est que nous ne sommes pas sûrs d'avoir trouvé cet équilibre. La Cour suprême va maintenant nous dire, lorsqu'elle tranchera l'affaire Harkat si ce système est acceptable. Le gouvernement le défend, et M. Harkat, son avocat et certains des intervenants le contestent. La Cour suprême va nous dire si les mesures prises sont suffisantes.

Même si c'est le cas, l'autre difficulté, c'est que le processus est très long. La nature de la preuve et la nature du processus font que tout cela exige beaucoup de temps. Comment faire alors pour que le processus soit équitable et permette la protection des renseignements touchant la sécurité nationale, mais qu'il soit plus efficace? Il s'agit évidemment là du défi que nous allons devoir relever.

Senator Day: Thank you for that explanation.

On the second point, I am looking for a clarification. You indicated that we need an oversight mechanism for the powers there, but then you got into a discussion that seemed to be a review of complaints as opposed to what I would describe as a thorough oversight like SIRC is of CSIS.

When you talked about oversight, were you talking about just a complaint mechanism, a place for people who feel they have been hard done by by an officer, or are you talking about a true oversight body? If you were talking about a true oversight body, is it possible that SIRC could do both, or have you thought about a parliamentary oversight body that might possibly provide that?

Mr. Waldman: Your point is well taken. There are two separate issues. One is the general oversight of CBSA, and the other is a complaint mechanism.

I agree that both are needed, but from my point of view, what I was focusing my concerns on is the lack of any kind of independent complaints process because there is none, and given the power. But I do agree it would be helpful if there were some kind of oversight as well.

If you talk to people at CSIS, they generally universally agree that the fact that SIRC engages in oversight makes CSIS a better organization. A similar oversight for CBSA would probably be welcome.

Senator Dagenais: Mr. Waldman, shared databases, lookouts, watch lists and targeting algorithms form the basis of security screening in Canada and elsewhere in the free world. Could you please comment on any experience you have had representing clients who have been detained or perhaps identified for removal from Canada on the basis of faulty information stored and shared through automated systems?

Mr. Waldman: You are asking whether I'm aware of people that have been involved in the deportation proceeding because of faulty information. Yes, I think that on occasion it happens. Obviously, the best example of that was Mr. Arar, who was deported from the United States based upon faulty information provided, in part, by the RCMP.

When you deal with information sharing, and especially when you deal with national security information sharing, the difficulty we often have is in knowing the reliability of the information, because the information will come from a security agency, and they will say, "We have information that Mr. X is a member of al Qaeda." They don't tell you where they got that information, and sometimes they may have gotten it from another intelligence

Le sénateur Day : Merci de nous avoir donné cette explication.

En ce qui a trait au second point, j'aimerais avoir une précision. Vous avez dit que nous avons besoin d'un mécanisme de surveillance de l'exercice des pouvoirs en question, mais vous êtes ensuite lancé dans ce qui semblait être un examen des plaintes et non de ce que je décrirais comme étant une surveillance rigoureuse comme celle que le CSARS assure relativement au SCRS.

Lorsque vous avez parlé de surveillance, s'agissait-il simplement d'un mécanisme de plainte, d'un recours pour les personnes qui estiment avoir été traitées durement par un agent, ou parlez-vous d'un véritable organisme de surveillance? Si vous parliez d'un véritable organisme de surveillance, serait-il possible que le CSARS s'occupe des deux, ou encore avez-vous envisagé un organe de surveillance parlementaire qui serait éventuellement capable d'assurer la surveillance?

M. Waldman : Je prends bonne note de ce que vous avez dit. Il y a deux questions distinctes. La première concerne la surveillance générale de l'ASFC, et la deuxième concerne un mécanisme de plainte.

Je suis d'accord pour dire que les deux choses sont nécessaires, mais, de mon point de vue, ce que concernaient les préoccupations que j'ai soulevées, c'est l'absence d'un quelconque processus indépendant de traitement des plaintes, car il n'y en a pas, et, vu le pouvoir... Mais je suis effectivement d'accord pour dire aussi qu'il serait utile qu'il y ait une espèce de surveillance.

Les gens du SCRS sont en général tous d'accord pour dire que le fait que le CSARS assure une surveillance fait du SCRS une meilleure organisation. Une surveillance similaire à l'ASFC serait probablement une bonne chose.

Le sénateur Dagenais : Monsieur Waldman, les bases de données partagées, les avis de surveillance, les listes de surveillance et les algorithmes de ciblage sont à la base du contrôle de sécurité au Canada et ailleurs dans le monde libre. Pouvez-vous nous parler de votre expérience, le cas échéant, de représentation de clients détenus ou peut-être désignés aux fins de renvoi du Canada à partir de renseignements erronés stockés et échangés au moyen de systèmes automatisés?

M. Waldman : Vous me demandez si je connais des cas où des gens ont été visés par la procédure d'expulsion à cause de renseignements erronés. Oui, je pense que cela arrive parfois. Évidemment, le meilleur exemple d'une situation de ce genre, c'est le cas de M. Arar, qui a été expulsé vers les États-Unis en fonction de renseignements erronés fournis entre autres par la GRC.

Dans le domaine de l'échange de renseignements, et surtout dans celui de l'échange de renseignements touchant la sécurité nationale, ce qu'il nous est souvent difficile de déterminer, c'est le degré de fiabilité de l'information, puisque celle-ci provient d'un organisme de sécurité qui nous dit quelque chose comme : « Selon nos renseignements, M. X est membre d'Al-Qaïda. » On ne nous dit pas d'où vient l'information, elle vient parfois d'un autre

agency. At a certain point, the reliability of the information becomes very problematic when it goes through this recycling through a different intelligence agency.

It is a problem. It is one that we have to be aware of. On the other hand, the security issues are extremely important, so we have to always seek to find a balance to ensure that we rely on reliable information so that people aren't subject to a deportation process unless the information that is being relied on is reliable. That's why, when we deal with security certificates or the other process in immigration under section 86, which is similar, it is important that there be some mechanism to challenge the reliability of the intelligence.

Ms. Taub: That happens in criminal courts all the time. People can be convicted on inaccurate information. It is just a fact of life, and so long as it is not a prevailing condition, it is just something one has to live with because the overwhelming priority is the security and safety of Canada and Canadians.

Just as it does happen in immigration, it does happen in the criminal justice system as well on a daily basis.

Senator Dagenais: What are your views on the use of security certificates in removing persons deemed inadmissible to Canada? How would you address the issue of identifying and removing persons who do not have criminal records but who are believed on the basis of intelligence to pose a national security threat to Canada?

Mr. Waldman: The first issue is on the security certificates and how I view their efficiency and effectiveness, and the need for them.

Our experience has shown that it is a usually problematic area because when we're dealing with a process where people are denied access to the information that is used to implicate them in very serious allegations, it really undermines the faith that many people have in the fairness of our process.

The effectiveness of the security certificate regime has not been proven in my mind. It has been the subject of three Supreme Court challenges; two have been decided and the third one is pending. I think the amount of energy and effort that goes into it could probably be better spent in other processes.

The second question is an interesting one, but it raises the same issue. If we have criminal intelligence information that a person is dangerous and poses a threat to the security of Canada, yet hasn't been convicted of an offence, it really depends at a certain point where that person is.

organisme de renseignement. À un moment donné, la fiabilité de l'information commence à vraiment poser problème, lorsqu'elle est recyclée de cette façon par un autre organisme de renseignement.

C'est un problème qui se pose. C'est un problème dont nous devons tenir compte. Cependant, les enjeux relatifs à la sécurité sont extrêmement importants, ce qui fait que nous devons toujours essayer de trouver un équilibre afin de nous assurer que nous nous appuyons sur de l'information fiable, de sorte que les gens ne fassent pas l'objet d'un processus d'expulsion si l'information n'est pas fiable. C'est pourquoi, dans le cas des certificats de sécurité ou de l'autre processus relatif à l'immigration prévu à l'article 86, qui est similaire, il est important qu'il y ait un mécanisme permettant de contester la fiabilité du renseignement.

Mme Taub : C'est quelque chose qui se produit constamment en cour pénale. Des gens peuvent être déclarés coupables en fonction de renseignements inexacts. C'est un simple fait, et, tant que cela n'est pas généralisé, c'est simplement une chose avec laquelle il faut composer, parce que la priorité est évidemment accordée à la sécurité et à la sûreté du Canada et des Canadiens.

Ce genre de situations qui se produit en immigration se produit aussi tous les jours au sein du système de justice pénale.

Le sénateur Dagenais : Que pensez-vous de l'utilisation des certificats de sécurité pour le renvoi de personnes déclarées interdites de territoire au Canada? Selon vous, comment devons-nous nous y prendre pour identifier et renvoyer les personnes qui n'ont pas de casier judiciaire, mais dont nous croyons, d'après les renseignements que nous possédons, qu'elles constituent une menace pour la sécurité du pays?

M. Waldman : La première question concerne les certificats de sécurité et ce que je pense de leur efficacité, de leur efficacité et de leur nécessité.

Selon notre expérience, c'est habituellement quelque chose qui pose problème, parce que, lorsque nous suivons un processus dans le cadre duquel les gens se voient refuser l'accès à l'information qui est utilisée pour les inculper à l'égard d'allégations très graves, cela mine vraiment la confiance de beaucoup de gens à l'égard de l'équité de notre processus.

À mon avis, l'efficacité du régime des certificats de sécurité n'a pas été établie. Elle a fait l'objet de trois contestations devant la Cour suprême; deux de celles-ci ont été tranchées, et la troisième est en instance. J'estime que l'énergie et les efforts importants qui sont déployés pourraient être consacrés à d'autres processus pour le mieux.

La seconde question est intéressante, mais elle soulève le même problème. Si nous possédons des éléments de renseignement de nature criminelle selon lesquels une personne est dangereuse et constitue une menace pour la sécurité du Canada, mais n'a pas encore été déclarée coupable d'une infraction, les mesures à prendre finissent par dépendre de l'endroit où la personne se trouve.

If the person is outside of Canada, it strikes me, then, that it may be appropriate to use that information to deny the person admission and then allow the person to challenge that through a fair process.

If the person is already in Canada and perhaps is a refugee asserting unfair persecution, so his interests are far more serious and the potential consequences are more severe, I think we have to be very careful.

Using criminal intelligence and security intelligence are two very similar issues, and those of us who have looked at this issue closely have seen on many occasions the difficulty in relying on such information in a legal process because it is difficult to ascertain the reliability of the evidence. It becomes hard for us to determine the reasonableness of a determination made upon intelligence whose reliability is not subject to any kind of meaningful challenge.

The Chair: On behalf the committee members, I would like to thank the witnesses for taking the time to come before us here today. I appreciate the time and the effort that you put into your presentations. It has been informative. Once again, thank you for coming.

As we continue our study of CBSA and its role in determining admissibility, inadmissibility and the removal of individuals deemed inadmissible, we are pleased to welcome Mr. Josh Paterson, Executive Director of the British Columbia Civil Liberties Association; and Sukanya Pillay, Executive Director and General Counsel of the Canadian Civil Liberties Association, who is joining us by video conference.

Ms. Pillay, I understand you have recently been appointed to your new position. Please accept the congratulations of myself and my colleagues.

We welcome both of you to our committee. I understand you have an opening statement. Please begin. We have one hour for this panel. Who would like to begin first? Mr. Paterson?

Josh Paterson, Executive Director, British Columbia Civil Liberties Association: I'm happy to, with relief. Thank you very much.

Greetings, honourable senators. Hello to Ms. Pillay in Toronto. It is nice to see you by video conference.

Thank you for inviting me to speak. My name is Josh Paterson. As Senator Lang explained, I am the executive director of the British Columbia Civil Liberties Association, which is Canada's oldest human rights and civil liberties organization. We're based in Vancouver, but we do our work at the federal as well as the provincial level. We're pleased to be here today.

Si elle se trouve à l'extérieur du Canada, je pense qu'il peut clairement être indiqué d'utiliser l'information pour refuser d'admettre la personne au Canada, puis de lui permettre de contester la décision dans le cadre d'un processus équitable.

Si la personne se trouve déjà au Canada et qu'elle est, disons, un réfugié affirmant avoir été victime d'une persécution injuste et donc que ses intérêts sont beaucoup plus sérieux que les conséquences, je pense que nous devons faire très attention.

L'utilisation du renseignement criminel et l'utilisation du renseignement de sécurité sont deux choses très semblables, et ceux d'entre nous qui ont examiné la question de près ont pu constater à de nombreuses reprises à quel point il est difficile de s'appuyer sur ce genre d'information dans le cadre d'un processus juridique parce qu'il est difficile d'établir la fiabilité de la preuve. Il devient difficile pour nous d'établir le caractère raisonnable d'une décision rendue en fonction d'éléments de renseignements dont la fiabilité ne peut faire l'objet d'aucune contestation véritable.

Le président : Au nom des membres du comité, j'aimerais remercier les témoins d'avoir pris le temps de venir discuter avec nous aujourd'hui. Je vous remercie du temps et des efforts que vous avez consacrés à vos exposés. Ceux-ci nous ont beaucoup éclairés. Encore une fois, merci d'être venus.

Nous poursuivons notre étude portant sur l'ASFC et son rôle pour ce qui est de déterminer l'admissibilité et l'interdiction de territoire, ainsi que du renvoi des personnes déclarées interdites de territoires, et c'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à M. Josh Paterson, directeur exécutif de la British Columbia Civil Liberties Association, et à Mme Sukanya Pillay, directrice exécutive et avocate générale de l'Association canadienne des libertés civiles, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Madame Pillay, je crois savoir que vous avez été nommée à votre nouveau poste récemment. Je vous prie d'accepter mes félicitations et celles de mes collègues.

Nous vous souhaitons la bienvenue à tous les deux. Je pense que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Je vous prie de bien vouloir commencer. Nous allons passer une heure avec vous. Qui veut commencer? Monsieur Paterson?

Josh Paterson, directeur exécutif, British Columbia Civil Liberties Association : Je serais heureux de le faire, et soulagé. Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, bonjour. Bonjour à vous, madame Pillay, à Toronto. Je suis content de pouvoir vous voir grâce à la vidéoconférence.

Merci de m'avoir invité à prendre la parole. Je m'appelle Josh Paterson. Comme le sénateur Lang l'expliquait, je suis directeur exécutif de la British Columbia Civil Liberties Association, la plus ancienne organisation de défense des droits de la personne et des libertés civiles du Canada. Le siège de notre organisation se trouve à Vancouver, mais nous travaillons aux échelons fédéral et provincial. Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui.

I'm going to be focusing my remarks on the question of CBSA accountability, one of the questions covered in your study. I understand Ms. Pillay will be covering that as well as, potentially, some other aspects that I won't get to.

Civilian review and complaints bodies — civilian accountability is really a core principle of democratic policing in Canada. We know that CBSA officers and other peace officers are there to serve and protect Canadians and to uphold the rights of everybody that they come into contact with. We entrust them, of course, with enormous powers in order for them to do that work. That's one of the reasons why we've created oversight and accountability bodies to support law enforcement in their work, helping us to ensure as a society that their powers are exercised justly. We build these systems because we strive collectively towards a goal of having the best possible police services and the highest public confidence in those services.

As you well know, CBSA is a national law enforcement agency that conducts thousands of dealings with Canadians, visitors, and migrants, including refugee claimants, each year. When CBSA officers carry out these responsibilities under Canada's immigration and customs laws, they have wide-ranging police powers. They have the powers of arrest, detention, search, seizure. At the border, CBSA officers actually have more sweeping powers than garden-variety police officers do in the rest of the country. For example, they can stop travellers for questioning, take blood and breath samples, search, detain and arrest non-citizens without having a warrant.

Despite these sweeping police powers, there is no independent review and complaint body for the CBSA. It's highly unusual in Canada to have this kind of a situation. Every major police force in the country, be it at the national, provincial or municipal level, has got some kind of independent oversight or review body. CBSA stands very much alone in this respect and not in a good way. We think that the absence of any independent review body for CBSA does both CBSA and the public a significant disservice.

The suggestion that there be independent review for CBSA is of course nothing new. I'm sure many of the senators will be well familiar with the recommendations of the Arar inquiry, that the national security activities of the CBSA be subject to an independent complaint and review body. In his report, Justice O'Connor recommended that this body be a reconstituted RCMP public complaints commission that would have responsibility for

Je vais me concentrer sur la question de la responsabilité de l'ASFC, qui fait partie des questions que vous abordez dans votre étude. Je crois savoir que Mme Pillay va elle aussi parler de cela, et peut-être d'autres choses que je n'aborderai pas.

L'examen civil et les organismes chargés du traitement des plaintes — la reddition de comptes auprès des citoyens est vraiment un principe fondamental de l'application de la loi d'une manière démocratique au Canada. Nous savons que les agents de l'ASFC et les autres agents de la paix ont le devoir de servir et de protéger les Canadiens et de respecter les droits de toutes les personnes avec lesquelles elles entrent en contact. Nous leur confions évidemment d'énormes pouvoirs pour leur permettre de s'acquitter de cette tâche. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons créé des organismes de surveillance et de supervision chargés de soutenir les agents dans leur travail, ces organismes aidant notre société à s'assurer qu'ils exercent de façon juste les pouvoirs qui leur sont confiés. Nous établissons ces systèmes parce que, collectivement, nous visons à nous doter des meilleurs services de police possible et de maintenir la confiance de la population à l'égard de ces services à son degré le plus élevé.

Comme vous le savez bien, l'ASFC est un organisme national d'application de la loi qui a chaque année des milliers de contacts avec des Canadiens, des visiteurs et des migrants, dont des demandeurs d'asile. Lorsque les agents de l'ASFC s'acquittent des responsabilités qui leur sont confiées par les lois du Canada en matière d'immigration et de douanes, ils disposent de vastes pouvoirs policiers. Ils ont des pouvoirs d'arrestation, de détention, de fouille et de saisie. À la frontière, les agents de l'ASFC ont en réalité des pouvoirs plus grands que les agents de police ordinaires du reste du pays. Ils peuvent par exemple arrêter les voyageurs pour les interroger, prélever des échantillons de sang et d'haleine, et ils peuvent fouiller, détenir et arrêter des non-citoyens sans mandat.

Malgré ces vastes pouvoirs policiers, il n'existe ni de processus d'examen indépendant de l'ASFC ni d'organisme de traitement des plaintes. C'est une situation tout à fait inhabituelle au Canada. Tous les grands services de police du pays, que ce soit à l'échelon national, provincial ou municipal, s'assortissent d'une quelconque surveillance indépendante ou d'un organisme d'examen. L'ASFC est unique en son genre, et ce n'est pas une bonne chose dans ce cas-ci. Nous estimons que l'absence d'organisme d'examen indépendant des activités de l'ASFC nuit beaucoup à celle-ci et à la population.

L'idée de créer un processus d'examen indépendant de l'ASFC n'est évidemment pas nouvelle. Je suis sûr que beaucoup de sénateurs connaissent bien les recommandations de la Commission Arar, c'est-à-dire que les activités de l'ASFC liées à la sécurité nationale soient soumises à l'analyse d'un organisme indépendant d'examen et de traitement des plaintes. Dans son rapport, le juge O'Connor a recommandé que cet organisme soit

reviewing the activities of both agencies. He said this was needed because of the significant potential for the CBSA's activities to affect individual rights, dignity and well-being.

As you are all aware, neither Parliament nor the government has yet acted on this recommendation.

Currently, anyone with a complaint against the CBSA has to file a complaint with the agency itself. At present, all that exists is the CBSA's own internal complaint mechanism, which they call the Recourse Directorate.

We have found in our dealings with many complainants in B.C. that they have not felt they had a very effective mechanism when they used that internal recourse mechanism at the CBSA. Certainly, they handle complaints. Yes, they have another officer do it, not the officer involved, but fundamentally, this body is an internal mechanism. It's not independent. It reports to the president. It neither has independence in fact nor independence in appearance. It has no authority to launch independent reviews on its own initiative.

We think that in many respects, the existing mechanism at CBSA simply doesn't satisfy the needs that we as Canadians consider to be basic for pretty much every other police force in the country. There are only a very few police forces that don't have some kind of a review mechanism. They tend to be smaller ones like park wardens and fisheries officers.

We take the position at British Columbia Civil Liberties Association that there needs to be an independent civilian review agency, not only for the national security activities of CBSA, as Justice O'Connor recommended — remember, his mandate was only to look at national security activities — but also to cover CBSA's policing and border control activities whenever they're dealing with individuals in the context of immigration, refugee matters and border control.

We think that any oversight or review agency must do three things. I should use the term "review agency" because, of course, there's a distinction between oversight and review. When I say "oversight," I'm actually talking about review.

The first thing we think that such an agency ought to be able to do is deal with public complaints about CBSA's conduct, including third-party complaints from public interest organizations. It's important that the complaints not be limited just to individual complainants, in our view, for a very simple reason: The CBSA deals with many vulnerable people who perhaps are making refugee claims in Canada, whose status in Canada may be uncertain. By the very nature of their work, they're dealing with certain groups that may not speak English or

créé par la transformation de la Commission des plaintes du public contre la GRC en un organisme qui aurait la responsabilité d'examiner les activités des deux organisations. Il a affirmé que cette mesure était rendue nécessaire par la possibilité importante que les activités de l'ASFC aient une incidence négative sur les droits, la dignité et le bien-être des personnes.

Comme vous le savez tous, ni le Parlement ni le gouvernement n'a donné suite à cette recommandation jusqu'à maintenant.

À l'heure actuelle, quiconque a une plainte à formuler à l'égard de l'ASFC doit la déposer auprès de l'agence. Tout ce qui existe pour l'instant, c'est un mécanisme interne de règlement des plaintes, dont la Direction des recours est chargée.

Pour avoir discuté avec de nombreux plaignants en Colombie-Britannique, nous avons constaté qu'ils n'ont pas eu l'impression que le mécanisme de recours interne de l'ASFC était très efficace. L'ASFC traite les plaintes qu'elle reçoit, c'est indéniable. Oui, elle demande à un autre agent de le faire, et non à l'agent concerné, mais, fondamentalement, l'organe de traitement des plaintes est interne. Il n'est pas indépendant. Il rend des comptes au président. Il n'est indépendant ni en fait ni en apparence. Il n'a pas le pouvoir de lancer des examens indépendants de sa propre initiative.

Nous estimons qu'à de nombreux égards, le mécanisme existant à l'ASFC ne répond tout simplement pas aux besoins que les Canadiens considèrent comme étant fondamentaux pour à peu près tous les autres services de police du pays. Il n'y a que quelques rares services de police qui ne sont pas dotés d'un quelconque mécanisme d'examen. Il s'agit en général de petits services comme ceux dont font partie les gardiens de parc et les agents des pêches.

La British Columbia Civil Liberties Association est d'avis qu'un organisme d'examen civil indépendant doit être créé et chargé d'examiner non seulement les activités de l'ASFC liées à la sécurité nationale, comme le juge O'Connor l'a recommandé — n'oubliez pas que son mandat se limitait aux activités relatives à la sécurité nationale —, mais également des activités d'application de la loi et de contrôle des frontières dans le cadre desquelles l'ASFC entre en contact avec des personnes dans le contexte de l'immigration, des demandes d'asile et du contrôle des frontières.

Nous estimons que tout organisme de surveillance ou d'examen doit faire trois choses. Je devrais utiliser le terme « organisme d'examen », puisqu'il y a bien entendu une distinction entre la surveillance et l'examen. Lorsque je dis « surveillance », je parle en fait d'examen.

La première chose que, selon nous, un organisme de ce genre doit être en mesure de faire, c'est de recevoir les plaintes du public à l'égard de la conduite de l'ASFC, y compris les plaintes présentées par des organismes de défense des intérêts de la population représentant des personnes. Il est important que les plaintes ne soient pas limitées aux plaintes individuelles, selon nous, pour une raison très simple : l'ASFC s'occupe de beaucoup de gens vulnérables, par exemple qui demandent l'asile au Canada et dont le statut au Canada peut être incertain. En raison de la

French, may not understand our system very well, and may be reluctant to file complaints, particularly if they're coming to Canada and saying, "Please, will you protect me? Please, will you let me live here, stay here? Please, will you give me some kind of status?" When you come from a country where complaining to the police or authorities may not be the most fruitful endeavour, you may very well reticent to make a complaint. That's why there needs to be the capacity to accept third-party complaints. In other cases, people may be deported, so there would be no complainant.

Second, a review body needs to be able to initiate its own reviews. Justice O'Connor recognized that, particularly in the national security sector, a lot of what goes on is secret and that people will never actually know what went down, and therefore there needs to be a capacity on the part of any review commission to initiate its own reviews and to initiate systemic reviews.

Third — and this is a bit different than the complaint and review side — we say there needs to be independent civilian investigation of critical and serious incidents such as incidents involving serious harm, sexual assault, and deaths in custody that are connected with CBSA activities, an immediate, on-the-scene response to serious incidents, something like what's used in Ontario with the Special Investigations Unit, in Alberta with ASERT — Alberta Environment Support & Emergency Response Team — and in B.C. with the Independent Investigations Office. This is independent, civilian, on-the-ground investigation of these critical incidents.

Of course, there's no need to create a new agency in order to do this. In many provinces, there is already an agency on the ground that, in the case of B.C. and Alberta, the RCMP has an agreement with to perform that function, and we see no reason why the same thing could not be done in respect of the CBSA.

For a number of months, different groups in civil society have been reiterating this call for oversight of the CBSA. It has been seven years since the Arar recommendations, during which no oversight and no review mechanism has been created for CBSA. Most recently, the calls have been prompted, particularly in B.C., by the tragic suicide death of someone in CBSA custody in a holding facility at the Vancouver airport.

We have heard many other allegations of CBSA misconduct or unfair practice. I say "allegations" because, of course, these allegations have not been substantiated. But the fact is that there's nowhere independent to go to take these allegations. In recent months, CBSA has had very little to say about these demands. CBSA has responded publicly, saying that the International Committee of the Red Cross and the UN High Commissioner for Refugees can look in on our facilities. They offer that as a potential answer. We say that's no answer because both of those agencies have confidentiality agreements with the CBSA. They're

nature même de son travail, l'ASFC entre en contact avec des groupes de gens qui ne parlent ni anglais ni français, qui peuvent ne pas très bien comprendre notre système et qui peuvent être réticents à déposer une plainte, surtout s'ils arrivent au Canada en demandant une protection, un endroit où vivre et un statut. Les gens qui viennent de pays où porter plainte auprès de la police ou des autorités n'est pas la chose la plus avisée à faire peuvent très bien être réticents à déposer une plainte. C'est pour cette raison que les plaintes déposées par des tierces parties doivent être acceptées. Sinon, on peut expulser les gens pour qu'il n'y ait pas de plaignants.

Deuxièmement, un organisme d'examen doit pouvoir entreprendre ses propres examens. Le juge O'Connor l'a reconnu; particulièrement dans le secteur de la sécurité nationale, beaucoup de choses se déroulent en secret, et les gens ne sauront jamais vraiment ce qui s'est passé. Par conséquent, toute commission d'examen doit avoir la capacité d'entreprendre ses propres examens et d'entreprendre des examens systémiques.

Troisièmement —, et ici, on s'éloigne un peu du volet de traitement des plaintes et des examens, nous disons qu'il doit y avoir des enquêtes civiles indépendantes d'incidents critiques et graves, comme ceux liés aux préjudices graves, aux agressions sexuelles et aux décès en détention dans le cadre des activités de l'ASFC, une intervention immédiate sur place en cas d'incident grave, quelque chose comme ce que fait l'Unité des enquêtes spéciales en Ontario, l'ASERT — l'équipe de soutien environnemental et d'intervention d'urgence, en Alberta, et le Bureau des enquêtes indépendantes en Colombie-Britannique. Ces organismes assurent une enquête civile indépendante et sur le terrain à la suite de ces incidents critiques.

Évidemment, nul besoin de créer un nouvel organisme pour faire cela. Dans bien des provinces, il y a déjà un organisme sur le terrain qui, dans le cas de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, a conclu un arrangement avec la GRC pour assurer cette fonction, et nous ne voyons pas pourquoi la même chose ne pourrait pas être faite avec l'ASFC.

Depuis un certain nombre de mois, plusieurs groupes de la société civile se font l'écho de cet appel à la surveillance de l'ASFC. Les recommandations suivant l'affaire Arar ont été formulées il y a sept ans, mais on n'a pas créé de mécanisme de surveillance ou d'examen pour l'ASFC. Récemment, les appels se sont renouvelés, surtout en Colombie-Britannique, à la suite d'un suicide tragique dans le centre de détention de l'ASFC à l'aéroport de Vancouver.

Nous avons entendu bien d'autres allégations d'inconduite ou de pratiques injustes de l'ASFC. Je dis « allégations », parce que, bien sûr, le fondement de ces allégations n'a pas été démontré. Mais le fait est que ces allégations ne peuvent être présentées à aucune entité indépendante. Dans les derniers mois, l'ASFC avait très peu de choses à dire sur le sujet. La réponse publique de l'ASFC est que le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés peuvent venir jeter un coup d'œil aux installations. C'est la solution potentielle qu'elle propose. Nous faisons valoir que ce n'est pas

not allowed to speak publicly about any of their findings or anything they see. Clearly, they're not effective, and, for that matter, they are not Canadian agencies.

What we really need is a Canadian-based independent complaint and review mechanism, combined with a Canadian-based independent civilian investigation for CBSA. I would urge the committee to include a recommendation in its report that Parliament finally act to ensure an independent civilian review and complaints mechanism for CBSA, not only for its national security activities but also for the exercise of its police powers, border control, and immigration and refugee activities.

This is a whole other topic that I don't have enough time to treat here today. As I'm sure you've heard many times during your hearings, a lot of this activity on the national security front is cross-agency. We've been effective in knocking down the silos between various agencies. We haven't done the same on the accountability side. We need to make sure that whenever these mechanisms are created and enhanced, there is truly a cross-agency capacity to have review of the national security activities that are undertaken in our name. That is not exactly what I'm discussing here, but I just wanted to flag that as a concern.

An independent civilian complaint and review body is strongly in the public interest. It would help to boost confidence in the CBSA's law enforcement activities and it would benefit CBSA officers, we think, as well as the public. There would actually be some body that could indeed vindicate the conduct of the CBSA and get rid of these allegations that are hanging around when they are not substantiated. Everyone will hopefully see that this was done in an independent and impartial way. Given the sweeping powers available to CBSA officers, it is simply unacceptable that there is no public independent review or investigation mechanism. We strongly urge you to recommend that Parliament and the government fill that gap.

Sukanya Pillay, Executive Director and General Counsel, Canadian Civil Liberties Association: Thank you very much. I would like to thank my colleague, Mr. Josh Paterson, and iterate that we accept his comments. I would very much like to thank this committee and honourable senators for giving me the opportunity to appear before you today on behalf of the Canadian Civil Liberties Association.

Since 1964, the CCLA has been working to protect and promote civil liberties and fundamental freedoms across Canada. We have very serious concerns regarding the practices, policies and collaborative efforts of the CBSA, which is the focus of this afternoon's hearing, and we appreciate the opportunity to share these concerns with you.

une solution, car ces deux organismes ont conclu des accords de confidentialité avec l'ASFC. Ils n'ont pas le droit de parler publiquement de leurs conclusions ou de ce qu'ils ont vu. Ils ne sont clairement pas efficaces, et, d'ailleurs, il ne s'agit pas d'organismes canadiens.

Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un mécanisme indépendant de traitement des plaintes et d'examen au Canada, combiné à une enquête civile indépendante canadienne portant sur l'ASFC. Je demande instamment au comité d'inclure dans son rapport une recommandation pour que le Parlement passe enfin à l'action afin d'assurer un mécanisme civil indépendant d'examen et de traitement des plaintes pour l'ASFC, en ce qui concerne non seulement ses activités de sécurité nationale, mais aussi l'exercice de ses pouvoirs policiers et de ses activités de contrôle frontalier et touchant l'immigration et les réfugiés.

Il s'agit d'un tout autre sujet que je n'ai pas assez de temps pour aborder ici aujourd'hui. Comme vous l'avez entendu à de nombreuses reprises durant vos audiences, j'en suis certain, une grande part de ces activités, sur le front de la sécurité nationale, font appel à plusieurs organismes. Nous avons réussi à abattre les murs qui séparent ces différents organismes. Nous n'avons pas fait la même chose au chapitre de la responsabilisation. Nous devons nous assurer que, lorsqu'on crée ou qu'on renforce ces mécanismes, il existe réellement une capacité de mener un examen interagences des activités de sécurité nationale entreprises en notre nom. Ce n'est pas exactement l'essence de mon propos ici, mais je voulais seulement soulever cette préoccupation.

Un organisme civil indépendant de traitement des plaintes et d'examen sert assurément l'intérêt public. Il aiderait à accroître la confiance à l'égard des activités d'application de la loi de l'ASFC et il profiterait aux agents de l'ASFC, selon nous, autant qu'au public. Il y aurait réellement un organisme qui pourrait bel et bien scruter la conduite de l'ASFC et éliminer toutes ces allégations en suspens, lorsqu'on ne peut pas en démontrer le fondement. On espère ainsi que tout le monde verrait que le processus était indépendant et impartial. Vu les vastes pouvoirs conférés aux agents de l'ASFC, l'absence d'un mécanisme public indépendant d'examen ou de traitement des plaintes est tout simplement inacceptable. Nous vous demandons instamment de recommander que le Parlement et le gouvernement combler cette lacune.

Sukanya Pillay, directrice exécutive et avocate générale, Association canadienne des libertés civiles : Merci beaucoup. J'aimerais remercier mon collègue, M. Josh Paterson, et répéter que nous acceptons ses commentaires. Je tiens vraiment à remercier le comité et les honorables sénateurs de m'avoir donné l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des libertés civiles.

Depuis 1964, l'ACLC travaille pour la protection et la promotion des libertés civiles et fondamentales à l'échelle du Canada. Nous entretenons de graves préoccupations touchant les pratiques, les politiques et les efforts concertés de l'ASFC, sujet de l'audience de cet après-midi, et nous vous savons gré de nous donner l'occasion de vous présenter ces préoccupations.

I'm going to speak very quickly about five different topics. First is the need for independent review, and I'll be brief as Mr. Paterson has thoroughly spent some time discussing that. Next I would like to talk about interviews and note-taking, and the topics of detention conditions, barriers and access to justice and inadmissibility, all as they relate to detention.

With respect to the need for independent review, our first concern relates to the absence of any appropriate and independent review mechanism. The CBSA is an agency that enjoys sweeping powers, including law enforcement powers. CBSA officers can arrest, with or without a warrant, permanent residents or foreigners if they believe these individuals pose a threat to public safety or are illegally in the country. CBSA also has the power to detain foreigners and permanent residents, including asylum seekers. As mentioned, the CBSA also works closely with other agencies, including the RCMP and CSIS, in information sharing that the CBSA may rely upon in determining who may be a threat or who may illegally be in the country.

In this regard, we also respectfully state for the committee that the CBSA engages in information collection and dissemination with foreign agencies, with impact through its actions, such as its decisions, conclusions, investigations and apprehensions upon individuals within its jurisdiction. These sweeping powers of the CBSA are highly intrusive and coercive and have the impact to seriously and deleteriously affect the lives of individuals. We believe these powers must be subject to independent review in order to ensure they comply with Canadian constitutional safeguards, as well as the relevant legal obligations binding upon Canada pursuant to international law.

As Mr. Paterson has mentioned, Justice O'Connor recommended a review mechanism that would be both independent and would include complaints, investigation and self-initiated review. He recommended this for the RCMP, and he recommended that this mechanism should also review the activities of the CBSA, given its law enforcement powers and powers of arrest, detention, removal, intelligence, et cetera. We agree with this. We have made these comments before and we are very concerned that all these years later there has been no movement on this.

We would also stress here that the independent review mechanism should very carefully review the intelligence activities of the CBSA. We're also concerned that the CBSA passes on information that has formed the basis of security certificates, and we believe that the review process of intelligence

Je vais parler très rapidement de cinq choses différentes. Premièrement, il y a la nécessité d'un examen indépendant, et je resterai brève, car M. Paterson a passé un certain moment à analyser la question en profondeur. Ensuite, j'aimerais parler des entrevues et de la prise de notes, ainsi que des questions des conditions de détention, des obstacles et de l'accès à la justice et de l'interdiction de territoire, toujours dans la perspective de la détention.

En ce qui concerne le besoin d'un examen indépendant, notre préoccupation primordiale tient à l'absence de tout type de mécanisme d'examen indépendant approprié. L'ASFC est un organisme qui jouit de vastes pouvoirs, y compris le pouvoir de faire respecter la loi. Les agents de l'ASFC peuvent arrêter, avec ou sans mandat, un résident permanent ou un étranger s'ils croient que la personne présente une menace pour la sécurité publique ou se trouve illégalement dans le pays. L'ASFC a également le pouvoir de détenir des étrangers et des résidents permanents, y compris les demandeurs d'asile. Comme on l'a mentionné, l'ASFC collabore aussi étroitement avec d'autres organismes, dont la GRC et le SCRS, afin d'échanger des renseignements sur lesquels peut se fonder l'ASFC au moment de déterminer qu'une personne pose une menace ou se trouve illégalement au pays.

À cet égard, nous ajoutons respectueusement, pour l'information du comité, que l'ASFC collabore avec des organismes étrangers relativement à la collecte et à la transmission d'informations, et que ses actes, comme, ses décisions, ses conclusions, ses enquêtes et ses soupçons, ont une incidence sur les personnes dans les limites de son territoire. Ces vastes pouvoirs de l'ASFC sont extrêmement intrusifs et coercitifs et peuvent entraîner des répercussions graves et néfastes sur la vie d'une personne. Nous croyons que ces pouvoirs doivent être assujettis à un examen indépendant qui vise à assurer qu'ils respectent les garanties constitutionnelles au Canada, ainsi que les obligations juridiques qui incombent au Canada sous le régime du droit international.

Comme l'a mentionné M. Paterson, le juge O'Connor a recommandé un mécanisme d'examen indépendant qui engloberait les plaintes, les enquêtes et l'examen résultant de sa propre initiative. Il a recommandé cela pour la GRC, et il a recommandé que le mécanisme permette aussi d'examiner les activités de l'ASFC, compte tenu de ses pouvoirs d'application de la loi et de ses pouvoirs d'arrestation, de détention, de renvoi, de collecte de renseignements de sécurité, et cetera. Nous partageons son avis. Nous avons déjà fait ces commentaires, et nous sommes vivement préoccupés du fait que, après toutes ces années, on n'a absolument pas bougé dans ce dossier.

Nous insistons aussi ici pour dire que le mécanisme d'examen indépendant devrait permettre un examen très minutieux des activités de collecte de renseignements de sécurité de l'ASFC. Nous sommes aussi préoccupés du fait que l'ASFC transmet de l'information qui a servi de fondement aux certificats de sécurité

gathering and sharing is vital. This information as well plays a serious role in the assessment of refugee claims, or can do. I can provide an example of that later.

On this topic, I would also say that outbound intelligence practices and specifics must also be subject to independent review. Some of the recommendations I would repeat here are that CBSA must never pass on information to foreign agencies that is not qualified, and CBSA has the duty to ensure the investigative nature of any information it does pass on. It must also include caveats with respect to use and dissemination among domestic and foreign agencies.

Moving to my next topic, I would just like to add that when CBSA officers are conducting investigations, it's very important that in their interviews they take careful notes, that these notes reflect the context and that they be free of bias. We say this because notes can form the basis of IRB hearings and other proceedings down the road and, as such, are an important link in the due process chain. Again, I can provide some examples of why we find that this is important.

We have had lawyers tell us about clients who are making a refugee claim. The officer has not believed him and, in his notes, has recorded something different, and then the refugee claimant finds that, further down the road, they have to actually try to defend against the notes. We find that that's important.

We would respectfully reiterate here that refugees and asylum seekers are among the most vulnerable people on the planet. They are fleeing persecution, and they no longer enjoy the protection of their home state. They should not be treated as fugitives; their claim should be treated justly.

We also note that there should be distinctions between asylum seekers and bona fide refugees, as well as between failed refugee claimants and foreign nationals. Refugees and asylum seekers are in a specialized category warranting protection, and they should not be conflated with other categories, whether they are foreign nationals, human smugglers or even other migrants, in practice, in detention or even, for that matter, in the maintaining of statistics.

We would also suggest that all CBSA interviews be videotaped, given the serious repercussions for the individual emanating from the CBSA interviews.

Moving on to detention, we would point out that, pursuant to the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, the CBSA is responsible for detention and the conditions of detention, even when detention occurs at correctional facilities. The CCLA is seriously concerned by the treatment of individuals held in immigration holding centres, including the barbed wire fences, the separation of families, the detention of children, the separation of

et nous croyons que l'examen du processus de collecte et d'échange de renseignements de sécurité est crucial. Cette information joue aussi un rôle important dans l'évaluation des demandes d'asile, ou pourrait le faire. Je peux vous donner un exemple pour illustrer cela plus tard.

Sur ce sujet, j'ajouterais que les pratiques et les détails associés à la transmission de renseignements de sécurité doivent également être soumis à un examen indépendant. Je répéterais ici qu'on recommande, entre autres, que l'ASFC ne transmette jamais d'information aux organismes étrangers non qualifiés et qu'elle a le devoir de s'assurer que tout renseignement qu'elle transmet serve réellement à des fins d'enquête. Il doit aussi y avoir des restrictions en ce qui concerne l'utilisation et la divulgation auprès des organismes intérieurs et étrangers.

Pour ce qui est de mon prochain sujet, je voudrais seulement ajouter que, lorsque des agents de l'ASFC mènent des enquêtes, il importe vraiment qu'ils prennent des notes réfléchies durant les entrevues et que celles-ci reflètent le contexte et soient impartiales. Nous disons cela, car ces notes peuvent constituer le fondement d'une audience de la CISR et d'autres procédures par la suite; donc sont un important élément de l'application régulière de la loi. Encore une fois, je peux vous fournir des exemples illustrant pourquoi nous jugeons cela important.

Des avocats nous ont parlé de leurs clients qui présentaient une demande d'asile. L'agent ne croyait pas le demandeur d'asile et, dans ses notes, a fait une déclaration différente, puis le réfugié apprend par la suite qu'il doit en fait se défendre contre les notes. Nous jugeons cela important.

Nous répétons avec respect ici que les demandeurs d'asile comptent parmi les personnes les plus vulnérables sur terre. Ils tentent d'échapper à la persécution et ne jouissent plus de la protection de leur pays d'attache. On ne devrait pas les traiter comme des fugitifs; leur demande d'asile devrait faire l'objet d'un traitement équitable.

Nous constatons également qu'il devrait y avoir des distinctions entre demandeurs d'asile et réfugiés de bonne foi, ainsi qu'entre demandeurs d'asile déboutés et ressortissants étrangers. Les réfugiés et les demandeurs d'asile appartiennent à une catégorie spéciale qui doit être protégée et ils ne devraient pas être assimilés à d'autres catégories, que ce soit celle des ressortissants étrangers, des passeurs de clandestins ou même d'autres immigrants, en pratique, dans les centres de détention et même dans les statistiques, d'ailleurs.

Nous proposons aussi que toutes les entrevues de l'ASFC soient filmées, compte tenu des graves répercussions pour la personne qui fait l'objet de cette entrevue.

En ce qui concerne la détention, nous soulignons que, aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la LIPR, l'ASFC est responsable de la détention et des conditions de détention, même lorsque la personne est détenue dans un établissement correctionnel. L'ACLIC est gravement préoccupée par le traitement des personnes détenues dans des centres de surveillance de l'immigration, en ce qui a trait, entre autres, aux

children, perhaps, from one parent, or the grim choice of having the child held away from the parents, outside of detention but in foster care. Given the impact upon a child who has just experienced the trauma of persecution and fleeing persecution, we're very concerned about what would happen to that child when they arrive in Canada and are faced with these choices.

We're also concerned about the separation of these families when an individual who is in detention is transferred to another facility and is now removed from the community in which he or she lives.

I would continue that the CCLA also has serious concerns about the conditions of correctional facilities that the CBSA uses for detention. I have no doubt that this committee is well aware of the hunger strike at Lindsay.

One other point I would like to make here is that the CCLA has long spoken out about our concerns about segregation of those who are incarcerated. We're very seriously concerned to hear that refugee claimants and other detainees who are experiencing mental health issues have been segregated for long periods of time and have not had adequate mental health treatment or access to mental health treatment. We are aware of a disturbing example of a criminally inadmissible person in detention who suffered severe mental health issues and had deteriorated to being catatonic and consuming his own waste. It took six weeks for him to be removed to a psychiatric hospital and a team of lawyers and a psychiatrist to help get him out.

Two more quick points, if I may. With respect to detention and barriers to access to justice, the CCLA is concerned about the reports of individuals who have been detained for years under the authority of section 54 of the IRPA. We believe that such prolonged and indefinite detention is not compliant with the principles of due process and habeas corpus. We understand that many of the people who are detained pursuant to section 54 are disenfranchised and must rely upon legal aid for representation. However, the legal aid system, for example, here in Ontario, may provide representation for one detention review. Counsel, therefore, will only appear at one detention review; yet, the complexities of the case require several detention reviews. In such cases, we understand that the detained individual has little chance of being released.

We are also concerned that the CBSA has transferred individuals to facilities that are far removed from their counsel. We've heard of examples where counsel is in one city, appearing by teleconference. The individual is in a correctional facility, appearing by video conference. The CBSA officer and the IRB

clôtures de barbelés, à la séparation des familles, à la détention d'enfants, à la séparation des enfants d'un parent, parfois, ou du sinistre choix de faire détenir l'enfant loin des parents, à l'extérieur du centre de détention, dans un centre d'accueil. Vu le traumatisme d'un enfant qui vient tout juste d'être victime de persécution et de fuir la persécution, nous sommes très préoccupés de l'état de cet enfant lorsqu'il arrive au Canada et doit faire ces choix.

Nous sommes aussi préoccupés de la séparation de ces familles, lorsqu'un détenu est transféré à un autre établissement et doit quitter la communauté avec qui il vit.

J'ajouterais que l'ACLIC entretient de graves préoccupations quant à l'état des établissements correctionnels qu'utilise l'ASFC à des fins de détention. Je suis certaine que le comité sait très bien qu'il y a eu une grève de la faim à la prison de Lindsay.

Une autre chose que j'aimerais faire valoir ici, c'est que l'ACLIC expose depuis longtemps ses préoccupations liées à l'isolement des personnes incarcérées. Nous éprouvons de graves préoccupations en entendant que des demandeurs et d'autres détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale ont été placés en isolement pour de longues périodes et n'ont pas reçu de soins de santé mentale adéquats ou n'y ont pas eu accès. Nous avons eu connaissance du cas dérangeant d'un homme interdit de territoire pour cause de criminalité. En détention, il a éprouvé de graves problèmes de santé mentale, et son état s'est détérioré au point où il était catatonique et consommait ses propres excréments. Il a fallu attendre six semaines avant qu'il soit transféré dans un hôpital psychiatrique, et une équipe d'avocats et un psychiatre ont dû l'aider à s'en sortir.

Encore deux points rapides, si vous le permettez. Au chapitre de la détention et des obstacles à l'accès à la justice, l'ACLIC est préoccupée d'apprendre que des personnes sont détenues depuis des années en application de l'article 54 de la LIPR. À notre avis, une telle détention prolongée et indéfinie ne respecte pas les principes d'application régulière de la loi et d'habeas corpus. Nous croyons comprendre que bien des gens détenus en application de l'article 54 sont démunis et doivent recourir à l'aide juridique pour qu'on les représente. Or, le système juridique assure parfois une représentation à seulement un contrôle des motifs de détention, comme c'est le cas ici en Ontario, par exemple. Ainsi, le conseil ne se présentera qu'à un contrôle des motifs de détention; pourtant, les complexités du cas exigent plusieurs contrôles des motifs de détention. Dans de tels cas, nous croyons comprendre que le détenu a très peu de chance d'être libéré.

Nous sommes aussi préoccupés du fait que l'ASFC a transféré des personnes dans des établissements situés à une grande distance de leur conseil. Nous avons entendu des exemples de situation où le conseil est dans une ville et participe par téléconférence. La personne est dans un établissement

officer are in yet another room, and counsel can't hear the responses of his or her own client. We are concerned that such circumstances present a serious barrier to access to justice.

The last point I would like to make in my presentation to you today goes back to the comment about review and oversight, but particularly the independent review mechanism. Section 44(1) of the IRPA enables a CBSA officer who is of the opinion that a permanent resident or foreign national is inadmissible to prepare a report and send it to the minister to determine admissibility. We believe that this provides the officer with very broad discretion, and there ought to be review to make sure these sorts of applications are being done in good faith, are not being abused and are not targeting individuals. There is also concern over discretion on the application of conditions of detention in section 44(3). They are very broad, given that many individuals who are detained under these provisions may be indigent and disenfranchised.

There is no oversight and no independent review mechanism in place for these provisions, and we know that broad discretion is prone to abuse and misuse. In this case, the abusive processes can result in individuals being questionably targeted, and, of course, the impact upon an individual facing deportation is immense. Taken in totality with the many powers of the CBSA, including, as I stated at the outset, unchecked gathering and sharing powers, the potential for abuse and deleterious consequences to an individual is immense, and we argue that it must be subject to a review. Thank you very much.

The Chair: Thank you very much. I would just like to start out, if I could, colleagues, with two questions. First of all, we've referred to complaints about the agency and to the agency. Do you have any idea of how many complaints in a year the agency receives?

Mr. Paterson: Thank you, senator. I was actually looking into that over the weekend, and there are some figures in their annual reports. I know that, for example, in terms of complaints and issues that result in disciplinary things — sort of professional standards type of events — the number that I saw there was something around 60, I think, and then there were various different dispositions. I don't actually have a figure for you, sir, on the number of complaints in general that are brought to the CBSA from the general public. I can comment a little bit on this complaints mechanism.

It's not very accessible to start with. If you go on their website, there's kind of a Web forum and an email address, which I don't remember, but it's something like the complaints directorate at CBSA. It's not a particularly robust point of entry for complaints.

correctionnel et participe par vidéoconférence. L'agent de l'ASFC et l'agent de la CISR sont dans une autre pièce, et le conseil ne peut pas entendre les réponses de son propre client. Nous sommes préoccupés du fait que de telles circonstances présentent un obstacle grave à l'accès à la justice.

La dernière question que j'aimerais aborder dans le cadre de mon exposé devant vous aujourd'hui touche le commentaire concernant l'examen et la surveillance, mais particulièrement le mécanisme d'examen indépendant. Aux termes du paragraphe 44(1) de la LIPR, un agent de l'ASFC, s'il estime que le résident permanent ou l'étranger est interdit de territoire, peut établir un rapport et l'envoyer au ministre, qui déterminera l'admissibilité. Nous croyons que cette mesure confère à l'agent un pouvoir discrétionnaire très large et qu'il devrait y avoir un examen pour assurer que ces demandes sont présentées de bonne foi, qu'il n'y a pas d'excès et qu'elles ne ciblent pas certaines personnes. Il y a également des préoccupations liées au pouvoir discrétionnaire relativement à l'application de conditions de détention prévues au paragraphe 44(3). La portée est très grande, puisque nombre des détenus aux termes de ces dispositions sont indigents et démunis.

Il n'y a pas de surveillance ni de mécanisme d'examen indépendant en place pour ces dispositions, et nous savons qu'un pouvoir discrétionnaire large est susceptible de faire l'objet d'excès et d'abus. Dans le cas présent, les processus excessifs peuvent faire en sorte qu'une personne soit ciblée pour des raisons douteuses et, bien sûr, l'incidence sur une personne menacée d'expulsion est immense. Si on considère cela dans l'ensemble, compte tenu des nombreux pouvoirs accordés à l'ASFC, dont celui que j'ai décrit au début, à savoir les activités de collecte et de transmission en toute liberté, le risque d'excès et de conséquences néfastes pour la personne est immense, et nous soulignons que ces activités doivent être sujettes à un examen. Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup. J'aimerais commencer par poser deux questions, si vous le permettez, chers collègues. Tout d'abord, nous avons parlé de plaintes au sujet de l'agence et de l'agence. Avez-vous une idée du nombre de plaintes que reçoit l'agence chaque année?

M. Paterson : Merci, sénateur. À vrai dire, j'ai tenté de m'informer sur cette question en fin de semaine, et les rapports annuels de l'agence contiennent des données. Je sais que, par exemple, pour ce qui est des plaintes et des incidents entraînant des mesures disciplinaires — des types d'incidents contrevenant aux normes professionnelles — j'ai vu un chiffre avoisinant 60, je crois, puis il y avait différentes issues. Je n'ai pas vraiment de chiffre pour vous, monsieur, en ce qui concerne le nombre de plaintes générales présentées à l'ASFC par le grand public. Je peux parler un peu du mécanisme de traitement des plaintes.

Tout d'abord, il n'est pas très accessible. Si vous allez sur le site web, c'est une sorte de forum en ligne et d'adresse électronique, que j'ai oubliée, mais elle renvoie à quelque chose comme la direction des plaintes à l'ASFC. Ce n'est pas un point d'entrée particulièrement solide pour les plaintes.

The response time we know, in certain circumstances, can be very slow. To name only one example, if I may, you will all be familiar with the *Sun Sea*, the Tamil migrants who arrived in Victoria and the Lower Mainland of B.C. Many of them made allegations of torture against the government of Sri Lanka. One in particular, Mr. Sathi Aseervatham, wrote a confidential affidavit as part of his refugee claim. His refugee claim wasn't successful. When he was deported to Sri Lanka, he was apprehended by their terrorism investigators there. He was interrogated in Colombo in the presence of CBSA officers on his affidavit about the torture from the Sri Lankan authorities. He was later tortured again in Sri Lanka, which he swore to in an affidavit after that investigation. He later died under some mysterious circumstances.

There is a huge question here. Of course the natural inference to draw is that someone in the Canadian government shared that affidavit, which was meant to be confidential, with the very government that the allegations were against. Then, of course, they turned up in Colombo as part of the investigation.

The Canadian Council for Refugees filed a complaint in October. They have yet to receive any response. I'm not sure if they've received a confirmation of receipt, but as yet they've received no actual response to that. That's a pretty big complaint and, interestingly, the very kind of information-sharing type of thing that wound us up in the Maher Arar difficulties, that gave rise to the commission of inquiry to start with, yet here these things are ongoing, and that's just one example. I mention it because someone did actually try and file a complaint on that and it has been dead air back from that.

I wish I had the numbers for you but I don't have the direct numbers.

The Chair: I want to follow up in respect to the review complaint process. Along with Judge O'Connor, you mentioned putting a mechanism in place federally. At the same time, during your comments you referred to the provincial authorities and civilian review complaint process. Would you be satisfied and would it meet the objectives if the Government of Canada said that they might be prepared to go into agreements with the various provincial or municipal jurisdictions to take that responsibility on as opposed to setting up a federal mechanism?

Mr. Paterson: Thank you; that's a great question. There were really two kinds of functions I was talking about. One is a public complaints and review mechanism. One is the immediate, on the ground, independent investigation where there's some serious incident or a critical incident such as serious harm, sexual assault or death in custody.

For that second category, we would have no objection to the existing provincial agencies where they exist having agreements to do that, which is already the case for the RCMP in B.C. and in Alberta. That's not to say that we don't have quibbles with how those agencies operate from time to time and so forth, and I'm

Le délai de traitement que nous connaissons peut-être très long dans certaines circonstances. Pour vous donner seulement un exemple, si vous permettez, vous connaissez tous l'histoire du *Sun Sea*, les immigrants tamouls qui sont arrivés à Victoria et aux basses-terres continentales de la Colombie-Britannique. Nombre d'entre eux ont déposé des allégations de torture contre le gouvernement du Sri Lanka. Il y en a un en particulier, M. Sathi Aseervatham, qui a rédigé un affidavit confidentiel dans le cadre de sa demande d'asile. Il a été débouté. Lorsqu'il a été expulsé au Sri Lanka, les enquêteurs de l'unité antiterroriste là-bas l'ont appréhendé. Il a été interrogé à Colombo, en la présence d'agents de l'ASFC, au sujet de son affidavit décrivant la torture que lui avaient fait subir les autorités sri lankaises. Par la suite, il a été torturé de nouveau au Sri Lanka, et il l'a déclaré sous serment, dans un affidavit, après cette enquête. Ensuite, il est mort dans des circonstances mystérieuses.

Il y a une énorme question ici. Bien entendu, on en déduirait instinctivement qu'un représentant du gouvernement canadien a transmis l'affidavit, censé être confidentiel, au gouvernement même faisant l'objet des allégations. Ensuite, bien sûr, il s'est retrouvé à Colombo, dans le cadre de l'enquête.

Le Conseil canadien pour les réfugiés a déposé une plainte en octobre. Il n'a pas encore reçu de réponse. J'ignore s'il a reçu un accusé de réception, mais, en date d'aujourd'hui, il n'a reçu aucune véritable réponse. Il s'agit d'une plainte assez importante, et, fait intéressant, du même type d'échange d'information à l'origine des difficultés de l'affaire Maher Arar, qui ont entraîné la création de la commission d'enquête; pourtant, ces choses sont courantes, et ce n'est qu'un exemple. Je le mentionne, parce que quelqu'un a effectivement essayé de déposer une plainte à ce sujet, et nous n'avons absolument rien entendu depuis.

J'aimerais pouvoir vous donner des chiffres, mais je n'ai pas les chiffres exacts.

Le président : Je veux revenir sur le processus d'examen des plaintes. À l'instar du juge O'Connor, vous avez mentionné la mise en place d'un mécanisme fédéral. Paradoxalement, vous avez parlé des autorités provinciales et du processus d'examen des plaintes civiles. Seriez-vous satisfait, et les objectifs seraient-ils atteints si le gouvernement du Canada disait qu'il était disposé à conclure des ententes avec les différentes administrations provinciales ou municipales afin d'assumer cette responsabilité plutôt que d'établir un mécanisme fédéral?

M. Paterson : Merci; c'est une excellente question. En fait, je parlais de deux types de fonctions. D'une part, il y a le mécanisme public de traitement des plaintes et d'examen. D'autre part, il y a les enquêtes indépendantes immédiates sur le terrain, en cas d'incident grave ou critique, comme un préjudice grave, une agression sexuelle ou un décès en détention.

Pour cette deuxième catégorie, nous n'aurions aucune objection à ce que les organismes provinciaux en place, le cas échéant, concluent des ententes pour le faire, ce qui est déjà le cas pour la GRC en Colombie-Britannique et en Alberta. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'accrochages sur la façon dont

sure Ms. Pillay would have lots to say about the SIU in Ontario if you were to ask her. However, we think that's a sensible place to go because there's no need to build this infrastructure, at least in the provinces where they have it.

In terms of the review and complaints mechanism, Mr. Justice O'Connor recommended that a souped-up version of the RCMP public complaints commission be used for that purpose. Again, I think there would be a certain attraction to using the existing federal mechanism that's already in place, rather than the various provincial police complaints mechanisms. I can see why a government might be attracted to doing that from an efficiency perspective.

That isn't to say, again, that we don't have concerns about the way that that operates. Actually, Ms. Pillay's organization has an excellent brief on some of the shortcomings of the revamped commission for public complaints from the amendments last year. All that being said, all those criticisms being there, it is an agency that exists. It is on the ground, it has staff and it may very well be a sensible place for complaints for CBSA to wind up rather than building some completely new federal agency from the ground up.

The Chair: Ms. Pillay, do you have any thoughts on that?

Ms. Pillay: I would agree with what Mr. Paterson said. I would want to reiterate that for our concerns relating to the on-the-ground emergency situations, the existing provincial investigative mechanisms would be sufficient. However, for the overarching and systemic concerns that we've laid out for you today with respect to CBSA, it's crucial that we have an independent, arm's-length review mechanism in place. In his report looking at the sorts of powers that the CBSA has and also the RCMP and some other agencies, Mr. Justice O'Connor made the point that it's really important that we do not simply rely upon internal reviews or internal audit mechanisms. I would argue it needs to be federal.

I would adopt what Mr. Paterson has said, and I will tell you anecdotally as well that we have had complaints to the CCLA. We have a public inquiries function where people call us when they've had problems. There are two things I want to say about that. One is that somebody called us to ask us about what they could do because they had a problem with the CBSA, and the response that they got when they called the CBSA was, "Write to your MP." For us that's just not good enough.

The other thing that we would say is that the statistics on complaints are useful. Like Mr. Paterson, I too looked at that this weekend and I have also looked at a UNHCR report about other things, but I would also want to caution that existing statistics on

fonctionnent ces organismes de temps à autre, par exemple, et je suis certaine que Mme Pillay en aurait long à dire au sujet de l'UES en Ontario si vous lui demandiez. Toutefois, nous croyons que c'est une solution raisonnable, car il n'est pas nécessaire de construire l'infrastructure, à tout le moins dans les provinces où elle existe déjà.

En ce qui concerne le mécanisme d'examen et de traitement des plaintes, le juge O'Connor a recommandé l'utilisation d'une version améliorée de la Commission des plaintes du public contre la GRC à cette fin. Encore une fois, je crois qu'il y aurait un certain intérêt à utiliser le mécanisme fédéral déjà en place plutôt que de recourir aux différents mécanismes de plaintes contre la police provinciale. Je peux voir pourquoi cela pourrait être attirant pour un gouvernement, du point de vue de l'efficacité.

Cela ne veut pas dire, encore une fois, que nous n'entretenons aucune préoccupation quant à la façon dont cela fonctionne. En fait, l'organisation de Mme Pillay a un excellent mémoire portant sur les lacunes de la nouvelle commission des plaintes du public découlant des modifications de l'an dernier. Cela dit, malgré toutes ces critiques, il s'agit d'un organisme qui existe déjà. Il est sur le terrain, du personnel y travaille, et il est peut-être raisonnable d'y déposer les plaintes contre l'ASFC plutôt que de créer un organisme fédéral entièrement nouveau à partir de rien.

Le président : Madame Pillay, avez-vous des commentaires à ce sujet?

Mme Pillay : J'approuve ce qu'a dit M. Paterson. Je répète que, en ce qui concerne nos préoccupations liées aux situations d'urgence sur le terrain, les mécanismes d'enquête provinciaux en place suffiraient. Toutefois, à la lumière des préoccupations prioritaires et systémiques que nous vous avons exposées aujourd'hui au sujet de l'ASFC, il est crucial de mettre en place un mécanisme d'examen complètement indépendant. Dans son rapport au sujet de tous les pouvoirs que détenaient l'ASFC et aussi la GRC et d'autres organismes, le juge O'Connor a fait valoir qu'il était vraiment important de ne pas simplement s'en remettre aux examens internes ou aux mécanismes de vérification internes. J'avancerais que cela doit être de compétence fédérale.

J'adhère au propos de M. Paterson, et je peux vous dire aussi que des plaintes ont été déposées à l'ACLC. Nous offrons un service de renseignement au public, et les gens nous appellent lorsqu'ils ont éprouvé des problèmes. J'aimerais dire deux choses à ce sujet. Premièrement, quelqu'un nous a téléphoné pour savoir quels étaient ses recours, parce que la personne avait éprouvé un problème avec l'ASFC, et la réponse que lui avait donnée l'ASFC lorsqu'elle lui avait téléphoné était : « Écrivez à votre député. » Pour nous, ce n'est tout simplement pas suffisant.

Deuxièmement, les statistiques relatives aux plaintes sont utiles. À l'instar de M. Paterson, je me suis aussi renseignée à ce sujet en fin de semaine et j'ai également consulté le rapport du HCNUR sur d'autres sujets, mais, en outre, je tiens à vous mettre

complaints may not necessarily be indicative of any particular result because the people who are imperilled or adversely affected may not be in a position to complain.

Some sort of umbrella review mechanism would be really worthwhile going forward if one was put in place for the CBSA to start to maintain that kind of data.

Senator Mitchell: Thank you to both of you for your provocative and interesting presentations. I'm interested that both of you agree clearly that there should be a review mechanism and an investigative mechanism. However, it is true that every major police force in Canada, if I'm not mistaken, except the RCMP, actually has a civilian oversight body that is independent but actually has, in many cases, if not all, managerial responsibility right to budgeting and police policy and so on.

Why is it that you've stopped short of recommending that particular function in an oversight board and not just a review or investigatory board?

Mr. Paterson: There is quite an interesting conversation to be had about that. I wouldn't say necessarily that the British Columbia Civil Liberties Association would oppose the introduction of that kind of direct democratic accountability to the overall management, general guideline and policy-setting functions for CBSA or, for that matter, any other police agency that didn't have it.

When I was speaking before I was merely confining my remarks to the narrow issue that we're trying to elucidate with you here today, which is what should be done when these problems arise. However, there is probably a very interesting conversation to be had about that.

We don't necessarily endorse citing questions of the independence of police authorities and these sorts of things, and Justice O'Connor stopped short of that. There would definitely be an interesting conversation to have, and we'd be interested in having that conversation, but for the specific purposes today of trying to get these issues dealt with, this seems like a problem that is pretty easy to fix. The mechanisms are there, whereas doing that would actually require some fairly more involved legislating and creation of bodies and that sort of thing.

Ms. Pillay: I would like to echo what Mr. Paterson has just said, and I would also like to say that the CBSA is very distinct. Despite the fact that it has law enforcement powers, not all CBSA officers are police officers or have those law enforcement powers, and a lot of the CBSA's functions are carried forward under an administrative sphere that doesn't have all of the obvious safeguards or is able to operate in a sphere where the safeguards that apply in a criminal or law enforcement setting are sometimes dispensed with, which is precisely our concern. Therefore, we believe it is important to have some sort of systemic — and by "systemic," I mean overarching — review to

en garde, vu que les statistiques existantes sur les plaintes ne reflètent pas nécessairement un résultat particulier, car les gens qui sont en danger ou victimes d'un préjudice ne sont peut-être pas dans une position pour déposer une plainte.

Il vaudrait vraiment la peine de mettre en place un type de mécanismes d'examen global pour l'ASFC, afin de commencer à recueillir ce type de données.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous deux d'avoir présenté des exposés stimulants et intéressants. Je trouve intéressant que vous partagiez tous les deux clairement le même avis : il devrait y avoir un mécanisme d'examen et un mécanisme d'enquête. Cependant, il est vrai que toute force policière majeure au Canada, si je ne m'abuse, à l'exception de la GRC, a en fait un organisme d'examen civil indépendant qui, dans bien des cas, voire tous, a des responsabilités administratives liées à l'établissement du budget et aux politiques de la police, et tout le reste.

Pourquoi n'êtes-vous pas allés jusqu'à recommander que cette fonction particulière soit confiée à un organisme de surveillance plutôt qu'à un simple organisme d'examen ou d'enquête?

M. Paterson : Il y a une conversation très intéressante à tenir à ce sujet. Je ne dirais pas nécessairement que l'association des libertés civiles de la Colombie-Britannique s'opposerait à l'introduction de ce type de responsabilités démocratiques directes à l'égard des fonctions de gestion globale, d'orientation générale et d'établissement de politiques de l'ASFC, ni, d'ailleurs, dans le cas de tout autre service de police qui n'en a pas.

Lorsque je présentais ma déclaration plus tôt, je me limitais simplement à la question précise que nous étudions ici avec vous aujourd'hui, qui est de savoir quelle est la marche à suivre lorsque surviennent ces problèmes. Toutefois, il y a probablement une conversation très intéressante à tenir à ce sujet.

Nous ne sommes pas nécessairement prêts à appuyer une remise en question de l'indépendance des autorités policières et ce genre de choses, et le juge O'Connor n'est pas allé jusque-là. On pourrait assurément tenir une conversation intéressante, et nous aimerions le faire, mais, pour les fins particulières de la séance d'aujourd'hui, qui visent à traiter de ces questions, ce problème particulier semble assez facile à régler. Les mécanismes sont là, tandis que, ce dont il est question exigerait en fait une intervention considérablement plus proactive touchant l'adoption de dispositions législatives et la création d'organismes et ce genre de choses.

Mme Pillay : J'aimerais me faire l'écho de ce que vient de dire M. Paterson et j'aimerais aussi dire que l'ASFC est un cas très distinct. L'ASFC a des pouvoirs d'application de la loi, mais ses agents ne sont pas tous des policiers ou ne disposent pas tous de ces pouvoirs d'application de la loi, et une grande partie des fonctions de l'ASFC sont exercées dans un contexte administratif où n'existent pas toutes les mesures de protection manifestes, ou encore, les activités peuvent être menées dans un contexte où les mesures de protection applicables en droit pénal ou dans un environnement d'application de la loi sont parfois contournées, ce qui est précisément notre préoccupation. Ainsi, nous croyons qu'il

ensure that we don't have regional discrepancies. While we wouldn't be opposed to using the existing provincial mechanisms in place where they can be of help, we believe that they shouldn't be in place instead of a federal mechanism.

Senator Mitchell: We have heard testimony on a number of occasions that is quite striking to most of us, certainly to me and to Canadians generally, that there is no follow-up to see whether temporary foreign workers have left the country at the end of their term. Have you addressed that issue? If so, do you see any particular civil liberties rights or concerns in a perfunctory way in finding these people and asking them to leave?

Mr. Paterson: That becomes an issue of inland enforcement. We would say that the same civil liberties concerns would attach to those kinds of activities, which is a law enforcement activity, as would attach to other kinds of law enforcement activities. Last year, and some of you may recall, the TV show that CBSA engaged in sent out camera crews on inland enforcement raids of work sites. There was a famous controversy that BCCLA became involved in up to its eyeballs where they burst into a work site with camera crews and hauled workers out, interrogated them and said, "Well, here's a consent form. Would you mind signing it so you can be on our TV show?" We took strongly the position that, of course, it was a breach of a bunch of different rights. It was not the kind of thing we want to tolerate from law enforcement. It wasn't really an activity worthy of law enforcement. We complained to CBSA about that, and they have stopped sending their crews on inland enforcement raids, which is a good thing.

To answer your question, CBSA is within its rights to enforce the law of Canada, but they have to do it within the bounds of the Constitution. We think that normal protections should apply in those kinds of raids.

Whether you are looking for a worker who has a regular status and has overstayed some kind of status here, or whether it is a police officer trying to figure out if someone has committed a crime, we don't think that you should have a lower level of civil liberties when dealing with CBSA's law enforcement officers than you would have when dealing with other police.

There's a tiny carve-out there: We know that at the border there's a reduced expectation of privacy when crossing a border, and CBSA has some enhanced powers — all the more reason for better oversight. In saying that, we think the rights ought to be the same, and I'm not necessarily commenting that CBSA shouldn't be able to inspect your suitcase on a random basis.

importe d'avoir un type d'examen systémique — et par « systémique », j'entends global — pour éviter les écarts d'une région à l'autre. Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'on utilise les mécanismes provinciaux en place, lorsqu'ils peuvent aider, mais nous croyons qu'ils ne devraient pas remplacer un mécanisme fédéral.

Le sénateur Mitchell : Nous avons entendu, au fil du temps, un certain nombre de témoignages qui sont frappants pour la plupart d'entre nous, certes, pour moi et les Canadiens en général, selon lesquels il n'y a aucune mesure de suivi pour voir à ce que les travailleurs étrangers temporaires aient quitté le pays à la fin de leur période de séjour. Vous êtes-vous penché sur cette question? Le cas échéant, voyez-vous des enjeux particuliers, sur le plan des libertés civiles, ou des préoccupations générales à ce sujet, lorsque vient le temps de trouver ces personnes et de leur demander de partir?

M. Paterson : Cela devient une question d'application de la loi à l'intérieur du pays. Selon nous, les mêmes préoccupations en matière de liberté civile existent pour ce type d'activité, qui est une activité d'application de la loi, et pour toute autre activité d'application de la loi. L'an dernier — certains ici s'en souviennent peut-être —, l'émission de télévision à laquelle participait l'ASFC envoyait des équipes de tournage filmer des descentes d'agents d'application de loi à l'intérieur du pays dans des lieux de travail. Il y a eu une célèbre controverse, dans laquelle a plongé l'ALCCB, lorsque des agents ont fait irruption dans un lieu de travail avec une équipe de tournage, ont fait sortir les travailleurs, les ont interrogés et leur ont dit : « Bon, voici un formulaire de consentement. Auriez-vous l'obligeance de le signer pour pouvoir passer à notre émission télévisée? » Nous étions fermement d'avis que, bien sûr, cela contrevenait à de multiples droits. Ce n'était pas le genre de choses que nous voulions tolérer de la part des forces de l'ordre. Ce n'était pas vraiment une activité digne d'elles. Nous avons déposé une plainte à l'ASFC à ce sujet, et elle a cessé d'envoyer ses équipes de tournage lors des descentes d'agents d'application de la loi à l'intérieur du pays, ce qui est une bonne chose.

Pour répondre à votre question, l'ASFC a le droit de faire appliquer la loi au Canada, mais elle doit le faire dans les limites de la Constitution. Nous croyons que les mesures de protection normales devraient s'appliquer à ce type de descentes.

Lorsqu'un travailleur en situation régulière a excédé la durée d'un type de statut ici ou qu'un policier essaie de déterminer si quelqu'un a commis un crime, nous ne croyons pas qu'une personne devrait avoir moins de libertés civiles, lorsqu'elle interagit avec des agents d'application de la loi de l'ASFC, que lorsqu'elle interagit avec d'autres services de police.

Il y a une petite réserve ici : nous savons que, à la frontière, l'attente de respect de la vie privée est réduite, et l'ASFC a certains pouvoirs accrus; raison de plus pour améliorer la surveillance. Cela dit, nous croyons que les droits doivent être les mêmes, et je ne dis pas nécessairement que l'ASFC ne devrait pas pouvoir inspecter votre valise de façon aléatoire.

The Chair: I would ask our witnesses to be a bit shorter in their responses as time is moving on. We have four or five more senators for questions.

Ms. Pillay: Given that's the case, I agree with Mr. Paterson's comments. The CCLA strongly believes that the constitutional safeguards definitely apply to all individuals who are subject to the jurisdiction of Canadian officials.

Senator White: Thank you both for being here. My question is going to surround the oversight discussion. Having worked in three provinces and three territories in policing, I found the oversight very different in each of those provinces and territories. I wouldn't support having the province oversee a federal agency because the differences could be pretty dramatic, for example, Ontario compared to Saskatchewan.

We have continued to talk over the last number of weeks about the move CBSA has made. You both referred to its being more of a police agency with more policing powers. We have a national police agency. Why wouldn't we move the CBSA into the RCMP so that we have oversight immediately? We would stop hearing questions around not having the powers they need to do the things a police officer does; and we'd be able to deal with the oversight concerns at the same time.

Mr. Paterson: I recognize that I have been kind of carrying on and leaving Ms. Pillay in a position of just agreeing with me. Maybe we could reverse the order so she gets she has a longer response and I could agree with her.

Senator White: That would be great. Thank you very much.

Ms. Pillay: It's up to the federal government to decide how they're going to carve out the agencies. Post-9/11, we have the existence of the CBSA as it is. As I understand, and pursuant to the O'Connor report, the CBSA works closely with the RCMP but still has very discrete activities, which is why they go on within the auspices of a separate agency. They do separate things from the RCMP, although there is some overlap. It makes total sense for the independent review mechanism and complaints mechanism that would oversee the RCMP to oversee the CBSA as well.

I'm taking your question but coming up with an answer that we could implement somewhat soon, I hope.

I don't want to take up the time of Mr. Paterson or the senators, but it is precisely because of the discrepancies regionally and among the provinces that we believe there needs to be a federal review mechanism.

Mr. Paterson: Naturally, I attach myself to the comments made by my colleague, but I will add to them. From a civil liberties perspective, it's a policy question in terms of which police force ought to be doing it. From our perspective, there may be a lot of practical reasons why you would want a separate agency to

Le président : Je demanderais à nos témoins de donner des réponses un peu plus courtes, car le temps passe. Il reste encore quatre ou cinq sénateurs qui veulent poser des questions.

Mme Pillay : Comme c'est le cas, j'approuve les commentaires de M. Paterson. L'ACLIC croit fermement que les mesures de protection constitutionnelles s'appliquent sans aucun doute à quiconque est assujéti aux pouvoirs de représentants canadiens.

Le sénateur White : Merci à tous les deux d'être venus. Ma question se rattache à la discussion sur la surveillance. J'ai été policier dans trois provinces et territoires et j'ai trouvé que les mesures de surveillance différaient beaucoup d'un endroit à l'autre. Je ne voudrais pas que les provinces surveillent un organisme fédéral, car les différences pourraient être assez marquées, par exemple, entre l'Ontario et la Saskatchewan.

Nous avons constamment parlé, dans les dernières semaines, de la transformation de l'ASFC. Vous avez tous deux parlé du fait qu'il s'agissait davantage d'un service de police disposant de plus de pouvoir d'application de la loi. Nous avons un service de police national. Pourquoi ne pas greffer l'ASFC à la GRC pour avoir immédiatement une fonction de surveillance? Nous n'entendrions plus de questions au sujet de l'absence des pouvoirs nécessaires pour faire la même chose qu'un policier, puis nous pourrions gérer les préoccupations liées à la surveillance par la même occasion.

M. Paterson : J'admets que j'ai un peu pris les devants de façon à ce que Mme Pillay n'ait autre chose à faire que d'acquiescer. Peut-être pourrions-nous inverser l'ordre pour qu'elle ait plus de temps pour répondre, et je pourrais être d'accord avec elle.

Le sénateur White : Ça serait fantastique. Merci beaucoup.

Mme Pillay : Il revient au gouvernement fédéral de décider comment structurer les organismes et agences. Dans la foulée des événements du 11 septembre, nous avons l'ASFC telle que nous la connaissons aujourd'hui. Si je comprends bien, et à la lumière du rapport du juge O'Connor, l'ASFC collabore étroitement avec la GRC, mais ses activités sont toujours très distinctes et c'est pourquoi elle fonctionne sous les auspices d'un organisme distinct. Elle mène des activités distinctes de celles de la GRC, bien qu'il y ait des chevauchements. Il serait tout à fait raisonnable que le mécanisme d'examen indépendant et le mécanisme de traitement des plaintes chargé de la surveillance de la GRC surveillent aussi l'ASFC.

Je réponds à votre question en proposant une solution que nous pourrions appliquer dans un avenir rapproché, j'espère.

Je ne voudrais prendre le temps de M. Paterson ou des sénateurs, mais c'est précisément à cause des écarts d'une région à l'autre et d'une province à l'autre que nous croyons qu'un mécanisme d'examen fédéral est nécessaire.

M. Paterson : Naturellement, j'adhère aux commentaires de ma collègue, mais je vais y ajouter. Au chapitre des libertés civiles, la question de savoir quelle force de police devrait le faire relève des politiques. À notre avis, il existe probablement beaucoup de raisons pratiques pour lesquelles on voudrait qu'un organisme

do this. We are kind of indifferent. We want the situation to be created where people's rights are protected as best they can be where law enforcement agencies and their review bodies enjoy the highest public confidence.

To my point about various provincial agencies, I want to be crystal clear that I'm talking about the on-the-ground, immediate, on-the-scene investigation — independent civilian investigation of critical incidents. We would not be in favour of a patchwork review body. We could be happy with provincial bodies doing the on-the-ground work because, from the practical standpoint, you don't need to dispatch someone on the Challenger out from Ottawa any time something goes sideways. You have people on the ground in the various provinces to do that.

Senator White: I don't disagree. I'm a big supporter of oversight and on-the-ground work. Apart from Ontario with SIU and B.C. with new powers and a new organization, the other provinces have the RCMP investigating the RCMP. I don't disagree that could work for the immediacy, but I am a little leery to suggest that every province would be equal with a federal organization. It is easier if you have an oversight of the actual investigation done federally. Wouldn't you agree?

Mr. Paterson: Sure. We agree there would be gaps in certain provinces. There are ways you could address that potentially by having neighbouring provinces with independent bodies.

Senator White: We have that now.

Mr. Paterson: Do those ones. There are different ways around that.

Senator Campbell: I don't have any questions, chair, as they have been answered. Thank you very much.

Senator Day: I have a couple of questions, but they're not extensive. Our viewers of this hearing would be interested in knowing who your members are and how you're funded.

Do you want to start with B.C. and then go to Canada, or do you want to start with Canada and then go to the BCCLA?

Mr. Paterson: I'm sitting here. Also, we should have different answers on this because we're different organizations.

The most recent number is that we have something close to 2,000 members. We have many more supporters in terms of the people who have identified to us that they support our work and who have donated to us. We are supported in a number of different ways, financially: We rely on donations from our members; we rely on funding from the Law Foundation of BC, which provides about a third of our budget — so donations are about a third, the law foundation is about a third — and the

distinct fasse cela. Nous sommes plutôt indifférents. Nous voulons qu'on crée une situation où les droits de la personne sont protégés le mieux possible et où les forces de l'ordre et leurs organismes d'examen jouissent de la plus grande confiance du public.

Quant à ce que j'ai dit à propos des différents organismes provinciaux, je veux qu'il n'y ait aucune ambiguïté : je parle d'enquêtes sur le terrain, immédiates et sur place, des enquêtes civiles indépendantes en cas d'incidents critiques. Nous ne sommes pas en faveur d'un organisme d'examen décousu. Nous pourrions nous accommoder d'organismes provinciaux pour le travail sur le terrain, parce que, d'un point de vue pratique, il n'est pas nécessaire d'envoyer quelqu'un d'Ottawa en Challenger dès que quelque chose ne tourne pas rond. Il y a des gens sur le terrain pour le faire dans les différentes provinces.

Le sénateur White : Je n'ai pas d'objection à cela. Je suis fortement en faveur de la surveillance et du travail sur le terrain. À l'exception de l'Ontario, qui a l'UES, et de la Colombie-Britannique, qui a de nouveaux pouvoirs et une nouvelle organisation, dans les autres provinces, la GRC enquête sur la GRC. Je conviens que cela pourrait fonctionner dans l'immédiat, mais j'hésite un peu à avancer que toutes les provinces seraient égales sous une organisation fédérale. Il est plus facile d'exercer une surveillance de l'enquête proprement dite à l'échelon fédéral. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Paterson : Bien sûr. Nous sommes d'accord pour dire qu'il y aurait des écarts dans certaines provinces. Il y a des solutions possibles, comme prévoir le recours à des organismes indépendants provenant des provinces avoisinantes.

Le sénateur White : Nous avons déjà cela.

M. Paterson : Faites-le alors. Il y a différentes façons de contourner le problème.

Le sénateur Campbell : Je n'ai pas de question, monsieur le président, car on y a déjà répondu. Merci beaucoup.

Le sénateur Day : J'ai quelques questions, mais elles ne sont pas exhaustives. Les spectateurs de l'audience seraient intéressés d'apprendre qui sont vos membres et comment vous êtes financés.

Voulez-vous commencer par la Colombie-Britannique, puis passer au Canada, ou voulez-vous commencer par le Canada, puis passer à l'ALCCB?

M. Paterson : Je suis ici. Du reste, nos réponses à cette question devraient être différentes, car nous représentons des organisations différentes.

Selon les chiffres les plus récents, nous comptons près de 2 000 membres. Nous avons beaucoup plus de partisans, c'est-à-dire des gens qui nous ont déclaré qu'ils appuyaient notre travail et nous ont fait des dons. Nous sommes financés d'un certain nombre de façons : nous dépendons des dons de nos membres; nous dépendons du financement de la Law Foundation of BC, qui nous fournit environ le tiers de notre budget — alors les dons sont d'environ un tiers et la fondation du droit est un

remaining third is made up of various other grants we may receive from time to time from different foundations to work on different projects. That includes a very small amount relative to our budget — about 5 per cent — of funding from the gaming grants within the province of British Columbia for our educational work and our direct service work with individuals.

Ms. Pillay: The CCLA has over 6,000 members drawn from all walks of life. We do work nationally as well. We are independent. Our funding comes primarily from donations from individual members as well as from grants that we receive from foundations. We do not take government money. We have accepted money from the Law Foundation of Ontario and other law foundations, and we also have an educational arm — the Canadian Civil Liberties Education Trust, a charitable institution and our charitable arm that engages in public education.

I would say we're an independent, non-profit, non-governmental organization.

Senator Day: The point I wanted you to confirm was that you are not funded in any significant way by the government, so you can act independently and advocate for civil liberties independent of the government. You have just confirmed that.

The chairman has been so kind as to allow me to pose a second question, with a very short preamble. It is a quote from Ms. Pillay, where you indicated that this body we have been talking about quite a bit here — a complaints commission — should also review the gathering and sharing of intelligence. That seems to me to be quite a different role. That's more of an oversight role and looks more like what SIRC is to CSIS, and it requires a level of confidentiality that may not be necessary with respect to a complaints body.

Are you convinced that this could work in one review body, and have you considered whether there is any possible role here for an oversight body that Parliament could provide?

Ms. Pillay: That's an excellent question. As you no doubt know, Justice O'Connor in his report made the distinctions between oversight and review, which you have just done yourself.

Nevertheless, in recommending this independent review mechanism, he also stated that it would be able to receive complaints as well as initiate independent reviews. In our view, given the seriousness of the tasks at hand with respect to intelligence, they informed the practices of CBSA in all the manners that I described in my initial presentation. So I would suggest that those should be subject to review/oversight.

autre tiers — et le reste est composé de différentes subventions que nous recevons parfois de fondations multiples pour notre travail dans le cadre de différents projets. Cela comprend un très petit montant relativement à notre budget — environ 5 p. 100 — qui provient du programme Community Gaming Grants dans la province de la Colombie-Britannique pour notre travail de sensibilisation et les services directs que nous offrons aux personnes.

Mme Pillay : L'ACLC compte plus de 6 000 membres provenant de tous les horizons. Nous travaillons aussi à l'échelon national. Nous sommes indépendants. Notre financement provient surtout de dons de membres particuliers ainsi que des subventions que nous recevons de fondations. Nous ne prenons pas l'argent du gouvernement. Nous avons accepté de l'argent de la Fondation du droit de l'Ontario et d'autres fondations juridiques et nous avons une division axée sur la sensibilisation — la Canadian Civil Liberties Education Trust, organisation caritative et notre division caritative qui s'attache à la sensibilisation du public.

Je dirais que nous sommes une organisation non gouvernementale, sans but lucratif et indépendante.

Le sénateur Day : Je voulais que vous confirmiez que vous n'êtes pas financés de façon significative par le gouvernement, de sorte que vous pouvez agir en toute indépendance et défendre les libertés civiles sans attaches au gouvernement. Vous venez de le confirmer.

Le président a eu la gentillesse de me permettre de poser une deuxième question, assortie d'un très bref préambule. Il s'agit d'une suggestion qu'a présentée plus tôt Mme Pillay, selon laquelle l'organisme dont nous parlons ici — la commission de traitement des plaintes — devrait également examiner la collecte et la transmission de renseignements de sécurité. Ce rôle me semble très différent. Il s'agit davantage d'un rôle de surveillance, qui s'apparente davantage au CSARS par rapport au SCRS, et il exige un degré de confidentialité qui n'est peut-être pas nécessaire pour un organisme de traitement des plaintes.

Êtes-vous convaincue que cela pourrait fonctionner pour un organisme d'examen et avez-vous tenté de déterminer s'il existe ici un rôle possible que pourrait jouer un organisme de surveillance qui relèverait du Parlement?

Mme Pillay : C'est une excellente question. Comme vous le savez sans doute, dans son rapport, le juge O'Connor a fait la distinction entre surveillance et examen, ce que vous venez de faire vous-même.

Néanmoins, lorsqu'il a recommandé ce mécanisme d'examen indépendant, il a ajouté que celui-ci pourrait traiter des plaintes en plus d'entreprendre des examens indépendants. À notre avis, compte tenu de l'importance des tâches à exécuter sur le plan des renseignements de sécurité, celles-ci ont éclairé les pratiques de l'ASFC, de toutes les manières que j'ai décrites dans ma déclaration préliminaire. Alors, ces pratiques devraient être assujetties à un examen et à une surveillance.

Mr. Paterson: Senator Day, I would add that there are a number of different possible mechanisms one could envision to provide oversight for a panoply of national security activities undertaken by a variety of agencies. Some countries use a parliamentary committee. I know that has been proposed in Canada from time to time. Other countries use other mechanisms. We are interested in that conversation, and we don't have a particular prescription.

We would point out — and this criticism has also been made by the Canadian Civil Liberties Association — that any such mechanism, including the mechanism that's there now for the RCMP, really does need to have the power to gather information, up to and including solicitor-client privileges and cabinet privileges. There may be mechanisms for them to keep that information sequestered where needed.

One of the biggest problems with the existing RCMP oversight or review body is that it is often unable to get information it needs. This we see played out across the country with different police oversight bodies. That's a real concern for us.

In general, the lack of what we see as being sufficient oversight and accountability for national security activities is a big concern for us. It is one of the reasons why BCCLA has launched that lawsuit against the Communications Security Establishment Canada, saying that the existing mechanisms in place are actually unconstitutional, because there is no oversight body other than the commissioner, which we say is not adequate.

Senator Wells: Thank you to our witnesses for helping us through this. I have a follow-up question to Senator Day's. It is with respect to opening up our playbook to those who would like to take advantage of our system. What safeguards would Canadians have in place — and when I say "Canadians," I mean the people who are not appealing through some of the systems that you are recommending — what safeguards would Canadians have in place that the protections that CBSA provides to Canada and Canadians would be protected?

Mr. Paterson: Any body like this has to make sure it has a power to reject complaints that are frivolous or vexatious, or where people are trying to bog up the system. We would never be in favour of an agency that simply provided a sounding-off board for everyone who has something to say about something they didn't like that wasn't substantiated. You would need to make sure that is done thoughtfully.

I stress that the way not to do it is to just say there shouldn't be any third-party complaints at all, because we don't want all these pesky organizations that come and testify in these sorts of things.

M. Paterson : Sénateur Day, j'aimerais ajouter qu'il y a un certain nombre de mécanismes qui permettraient de surveiller une foule d'activités liées à la sécurité nationale réalisées par une diversité d'agences. Certains pays utilisent un comité parlementaire. Je sais que cela est proposé ici même au Canada de temps en temps. D'autres pays utilisent d'autres mécanismes. C'est une discussion qui nous intéresse, et nous ne sommes soumis à aucune prescription précise.

Nous aimerions souligner — et il s'agit d'une critique qu'a aussi formulée l'Association canadienne des libertés civiles — qu'un tel mécanisme, y compris le mécanisme actuellement en place pour la GRC, doit vraiment être assorti du pouvoir de recueillir l'information, y compris les renseignements protégés par le secret professionnel et le privilège du Cabinet. Il peut y avoir des mécanismes leur permettant de mettre sous séquestre ces renseignements, au besoin.

L'un des principaux problèmes de l'organisme qui surveille ou contrôle actuellement la GRC, c'est qu'il est souvent incapable d'obtenir l'information nécessaire. C'est une situation que l'on rencontre partout au pays concernant différents organismes de surveillance des corps policiers. C'est vraiment une préoccupation pour nous.

En général, l'absence de ce que nous considérons comme une surveillance et un cadre de responsabilisation suffisants touchant les activités liées à la sécurité nationale est très préoccupante pour nous. C'est l'une des raisons pour lesquelles la ALCCB a intenté des poursuites contre le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et a affirmé que les mécanismes en place étaient inconstitutionnels parce qu'il n'y avait aucun organisme de surveillance à part le commissaire, ce qui, selon nous, n'était pas adéquat.

Le sénateur Wells : Merci à nos témoins de nous aider à comprendre ce dossier. J'ai une question complémentaire à celle du sénateur Day. Elle concerne l'accès à nos stratégies dont pourraient bénéficier ceux qui veulent tirer profit de notre système. De quelles mesures de protection les Canadiens — et, lorsque je dis « Canadiens », je parle des gens qui n'interjettent pas appel par le truchement de certains systèmes que vous recommandez — de quelle mesures de protection, donc, les Canadiens bénéficieraient-ils pour garantir le maintien des protections que l'ASFC fournit au Canada et aux Canadiens?

M. Paterson : Tout organisme du genre doit s'assurer qu'il a le pouvoir de rejeter les plaintes de nature futile ou vexatoire ou encore les plaintes déposées par des gens qui tentent de retarder les opérations du système. Nous ne serons jamais en faveur d'un organisme qui constitue uniquement une tribune pour les personnes qui ont des doléances non fondées. Il faudrait s'assurer de le faire de façon intelligente.

Je tiens à souligner, cependant, qu'on ne peut pas tout simplement dire qu'il ne devrait pas y avoir de régime de traitement des plaintes indépendant du tout, parce que nous ne

We think that would be the wrong way to go. The smarter thing to do would be to make sure there's a test like many bodies have for dealing expeditiously with complaints that are frivolous.

If your question is going more toward the protection of information, and you have mentioned a playbook and national security-type things, robust protections will need to be put in place to make sure that any information brought into these bodies doesn't jeopardize agents in the field and those kinds of questions. We're quite reasonable in dealing with all those things.

Those kinds of things cannot be allowed to provide for a lesser quality of rights enjoyed by the Canadians who do complain. There's a balance to be struck always in these things.

Senator Wells: Thank you. I don't need to hear from Ms. Pillay on this.

The Chair: Colleagues, it is almost 4:30. Senator Dagenais, you were on the list, but we have only two minutes. Could you make it very short, and we will get a short reply if that's okay?

Senator Dagenais: My question is for Mr. Paterson. You have suggested we need more oversight of the CBSA, especially in the performance of its police functions. Why do you think the current process of oversight is not working, and what would you propose as the best form of oversight — an ombudsman or a review process similar to what we have with the RCMP complaints commission?

Mr. Paterson: Thank you very much, Senator Dagenais. I'll say very briefly that ombudsmen are used in some countries to do these kinds of thing for border police. Australia and New Zealand are two examples. We think having an ombudsman would potentially be a good thing, but not sufficient. Usually ombudsmen can only make recommendations. They don't necessarily have a lot of power, so we're much more in favour of a complaints and review commission model to have more teeth, power and resources to deal with these kinds of things.

The Chair: I'd like to thank the witnesses for taking the time to appear before us. We do have another guest via video. Once again, thank you for coming.

We are continuing our examination of CBSA and its role in determining admissibility and inadmissibility and in removing individuals deemed inadmissible. We are pleased to welcome, for our final panel today, Martin Collacott, former ambassador and spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform. He has had a distinguished career in the Department of External Affairs for Canada. His assignments have included director

voulons pas que ces organisations nuisibles puissent venir témoigner dans ce genre de dossiers. Selon nous, ce n'est pas la façon de faire. Il serait plus intelligent de s'assurer qu'on établit des critères, comme en ont établi de nombreux organismes, pour traiter rapidement les plaintes futiles.

Si votre question concerne davantage la protection des renseignements, et vous avez mentionné les stratégies et parlé de sécurité nationale, il faudra mettre en place de solides mesures de protection pour s'assurer que tous les renseignements fournis à ces organismes ne mettent pas en danger les agents sur le terrain et ce genre de question. Nous sommes très raisonnables en ce qui concerne toutes ces choses.

Mais cela ne peut pas justifier le fait d'accorder des droits de moindre qualité aux Canadiens qui déposent des plaintes. Il faut toujours trouver le juste équilibre dans ce genre de dossiers.

Le sénateur Wells : Merci. Je n'ai pas besoin d'entendre ce que Mme Pillay a à dire à ce sujet.

Le président : Chers collègues, il est presque 16 h 30. Sénateur Dagenais, votre nom figurait sur la liste, mais il nous reste seulement deux minutes. Pouvez-vous y aller rapidement, et nous obtiendrons ensuite une courte réponse si vous êtes d'accord?

Le sénateur Dagenais : Ma question est destinée à M. Paterson. Vous avez fait valoir que nous avons besoin d'une surveillance accrue de l'ASFC, surtout en ce qui concerne ses fonctions d'application de la loi. Pourquoi, selon vous, le processus actuel de surveillance n'est-il pas adéquat? Et que proposeriez-vous comme meilleur type de surveillance? Recommanderiez-vous la nomination d'un ombudsman ou un processus d'examen semblable à celui fourni par la Commission des plaintes du public contre la GRC?

M. Paterson : Merci beaucoup, sénateur Dagenais. Je dirai rapidement que des ombudsmans sont utilisés dans certains pays pour faire ce genre de choses auprès des services frontaliers. L'Australie et la Nouvelle-Zélande en sont deux exemples. Selon nous, la création d'un poste d'ombudsman pourrait être une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. Habituellement, une telle personne peut seulement formuler des recommandations. Elle n'a pas nécessairement beaucoup de pouvoir. Nous sommes donc beaucoup plus favorables au modèle de commission d'examen des plaintes, qui a plus de mordant, de pouvoir et de ressources pour gérer ce genre de choses.

Le président : J'aimerais remercier nos témoins d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer. Nous avons un autre témoin qui comparaitra par vidéoconférence. Encore une fois, merci d'être venus.

Nous poursuivons notre étude l'ASFC et de son rôle en vue de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi de personnes inadmissibles. Nous sommes heureux d'accueillir notre dernier témoin de la journée, Martin Collacott, ancien ambassadeur et porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration. Il a mené une brillante carrière au sein du ministère des Affaires étrangères du Canada. Parmi ses

general for security services, and in this capacity he was responsible for the coordination of counterterrorism policy at the international level. He served as the Chinese-speaking member of the Canadian delegation that helped establish diplomatic relations with China, and served as High Commissioner to Sri Lanka and Ambassador to Syria and Lebanon. In these capacities he had major responsibilities for delivery of immigration and refugee programs.

Welcome, Mr. Collacott. We understand you have an opening statement. We have one hour for this panel. Please proceed.

Martin Collacott, former ambassador and spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform, as an individual: Thank you for inviting me to appear before you today. The issues you're discussing are important to Canada in a number of respects. One of the essential attributes of a sovereign, independent country is that it is able to maintain control over its borders and decide who can enter, as well as ensure that those who are allowed to come here temporarily as tourists, students or temporary foreign workers leave when they are supposed to.

And it's worth pointing out that among those who feel most strongly about this are the thousands of newcomers who have taken the time and trouble to come here legally and don't appreciate queue jumpers or those who decide to stay here illegally.

I'm particularly interested in the importance of the work of the CBSA because of the security issues. I'll begin by discussing some specifics and then make a couple of recommendations.

In relation to controlling entry into the country, the government recently introduced a number of useful measures — I believe most are supported by the opposition — to make the processing of temporary resident visas more efficient and cost-effective. In conjunction with the Beyond the Borders Action Plan with the United States, the sharing of information with the U.S. on who has entered each other's country provides a useful source of information on who has left the country. Other valuable initiatives include the introduction of the requirements for the nationals of 30 different countries to provide biometric data on the applications for visitor visas, study permits and work permits in order to confirm that the person who applied for the visa is the same as the one presenting themselves at the Canadian port of entry. The electronic travel authorization, which also flows from the Beyond the Border agreement, will also constitute a useful means of speeding up the entry into Canada for foreign nationals who are currently visa-exempt.

Having said this, however, the situation remains far from ideal.

affectations, mentionnons le poste de directeur général des services de sécurité. À ce titre, il a été responsable de la coordination des politiques de lutte contre le terrorisme au niveau international. Il a été le membre sinophone de la délégation canadienne qui a aidé à tisser des liens diplomatiques avec la Chine, et a occupé le poste de haut-commissaire au Sri Lanka et celui d'ambassadeur en Syrie et au Liban. Dans ces postes, il avait d'importantes responsabilités en ce qui concerne la prestation des programmes d'immigration et de protection des réfugiés.

Bienvenue, monsieur Collacott. Nous croyons savoir que vous avez une déclaration préliminaire. Nous avons une heure pour vous. Allez-y.

Martin Collacott, ancien ambassadeur et porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui. Les questions dont vous discutez sont importantes pour le Canada, et ce, pour un certain nombre de raisons. L'une des caractéristiques essentielles d'un État souverain et indépendant, c'est sa capacité d'assurer un contrôle de ses frontières, de décider qui peut entrer sur son territoire et de s'assurer que ceux à qui on accorde un accès temporaire en tant que touristes, étudiants ou travailleurs étrangers temporaires quittent le pays au moment établi.

En outre, il convient de souligner que, parmi ceux qui sont le plus convaincus de cela, il y a des milliers de nouveaux Canadiens qui ont pris le temps qu'il fallait et qui se sont donné la peine de venir ici en toute légalité et qui n'apprécient pas que d'autres dépassent dans la file ou décident de rester ici illégalement.

Je suis tout particulièrement intéressé par l'importance des travaux de l'ASFC en raison des questions liées à la sécurité. Je vais commencer par aborder certains éléments précis, puis je vais formuler deux ou trois recommandations.

En ce qui concerne le contrôle de l'entrée au pays, le gouvernement a récemment mis en œuvre un certain nombre de mesures utiles — je crois que la plupart étaient appuyées par l'opposition — pour rendre le processus de délivrance des visas de résident temporaire plus efficient et plus économique. Parallèlement au Plan d'action Par-delà la frontière en collaboration avec les États-Unis, la communication d'information avec les États-Unis sur les personnes qui entrent dans les deux pays fournit une source d'information utile sur les personnes qui les quittent. Parmi les autres initiatives utiles, mentionnons l'introduction des exigences relativement aux étrangers de 30 pays différents, qui doivent fournir des données biométriques avec leur demande de visa de visiteur, de permis d'études et de permis de travail afin de confirmer que la personne qui présente une demande de visa est celle qui se présente au point d'entrée canadien. L'autorisation de voyage électronique, qui découle aussi de l'accord Par-delà la frontière, sera aussi un moyen utile d'accélérer l'entrée au Canada des étrangers actuellement dispensés de l'obligation d'obtenir un visa.

Cela dit, cependant, la situation reste loin d'être idéale.

Chapter 5 of the Auditor General of Canada's 2013 report, which is the subject of *Preventing Illegal Entry Into Canada*, stated that the CBSA does not always have the information it needs to target high-risk passengers efficiently. The agency has also made little progress in its monitoring of immigration lookouts since the 2007 audit and still does not monitor all missed lookouts, nor does it input examination results on all intercepted lookouts. The report found that 8 per cent of targets and 15 per cent of lookouts were missed. Further — and this is important — the CBSA does not have the information required to know whether it is securing the border by decreasing the number of people who enter the country illegally.

I would have to leave it to the CBSA to tell us to what extent this shortcoming has occurred because the agency has not yet fully implemented the systems required or it does not have the resources needed to do so. A shortage of resources could certainly be a factor — and could be increasingly so — as the CBSA establishment appears to have been substantially reduced in recent years. I notice in this regard that the president of the Customs and Immigration Union, Jean-Pierre Fortin, told this committee last Monday that his membership has decreased by approximately 700 positions since late 2011, which would seem to imply a corresponding decline in the number of CBSA staff available to do the job.

In another area related to the availability of resources to screen people coming into Canada, we also know from the 2011 Auditor General's report that very few face-to-face interviews are conducted by visa officers with visa applicants, and a survey it carried out found that 65 per cent of visa officers indicated that the inability to validate applicant information was a challenge in determining admissibility. About half of the Canada-based officers indicated they often did not have sufficient information from applicants to assess whether an applicant was inadmissible due to security concerns.

Such interviews are important for a number of reasons. A face-to-face interview not only assists a Canadian visa officer to get a better idea of whether an applicant is likely to constitute a security threat to Canada — whether they are likely, for example, to have extremist views which are in conflict with Canadian views, values and objectives — but such an interview also provides an opportunity to give a prospective immigrant important and accurate background on what to expect in terms of job opportunities and integration into Canadian society.

I will give one example of the latter. Members of the committee have no doubt heard of the case of Mohammad Shafia, who is originally from Afghanistan and immigrated to Canada with his family in 2007. In 2012, he and his wife and son were sentenced to life in prison for the honour killings of his three daughters and

Dans le chapitre 5 du Rapport de 2013 du vérificateur général du Canada intitulé *Prévenir l'entrée illégale au Canada*, il est indiqué que l'ASFC n'a pas toujours accès à l'information dont elle a besoin pour cibler efficacement les voyageurs à risque élevé. De plus, l'Agence a fait peu de progrès en ce qui concerne le suivi des avis de surveillance liés à l'immigration depuis la vérification de 2007, et elle n'assume toujours pas un contrôle de tous les avis de surveillance non respectés, et elle ne consigne pas non plus tous les résultats des examens lorsque les personnes visées par ces avis sont interceptées. Le rapport révèle que 8 p. 100 des cibles ont été ratées, ou que 5 p. 100 des avis de surveillance ont été ratés. En outre, — et cela est important — l'ASFC ne possède pas l'information dont elle a besoin pour savoir si elle protège mieux la frontière en réduisant le nombre de personnes qui entrent illégalement au pays.

Je vais laisser l'ASFC nous dire quelle a été l'incidence de cette limite, parce qu'elle n'a pas encore pleinement mis en œuvre les systèmes requis et qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour le faire. Un manque de ressources pourrait certainement être un facteur — et ce le sera de plus en plus — parce que l'effectif de l'Agence semble avoir été réduit de façon importante au cours des dernières années. Je constate, à ce sujet, que le président du Syndicat des douanes et de l'immigration, Jean-Pierre Fortin, a dit au comité lundi dernier qu'il a perdu environ 700 membres depuis la fin de 2011, ce qui semble sous-entendre une diminution correspondante du nombre d'employés de l'ASFC pouvant faire le travail.

Dans un autre domaine lié à la disponibilité des ressources nécessaires pour évaluer l'admissibilité des personnes qui entrent au Canada, nous avons aussi appris dans le rapport du vérificateur général de 2011 que très peu d'entrevues en personne sont réalisées par les agents des visas auprès des demandeurs de visa, et un sondage a révélé que 65 p. 100 des agents des visas ont déclaré que l'incapacité de valider les renseignements des demandeurs était un défi lorsqu'ils déterminent leur admissibilité. Près de la moitié des agents en sol canadien ont indiqué que, souvent, ils n'ont pas suffisamment de renseignements des demandeurs pour déterminer si ceux-ci doivent être interdits de territoire pour des raisons de sécurité.

De telles entrevues sont importantes pour un certain nombre de raisons. Une entrevue en personne permet à l'agent des visas canadien non seulement de mieux déterminer si un demandeur est susceptible de constituer une menace à la sécurité du Canada — s'il est susceptible, par exemple, d'avoir des idées extrémistes en contradiction avec les idées, les valeurs et les objectifs du Canada —, mais constitue aussi une occasion de fournir à un éventuel immigrant des renseignements contextuels importants et exacts sur ce à quoi il doit s'attendre en fait de débouchés et d'intégration au sein de la société canadienne.

Je vais vous donner un exemple de ce dernier aspect. Les membres du comité ont sans aucun doute entendu parler du dossier de Mohammad Shafia, un ressortissant d'Afghanistan qui a immigré au Canada avec sa famille en 2007. En 2012, lui, son épouse et son fils ont été condamnés à l'emprisonnement à

first wife. The reasons why they murdered them was because the daughters persisted in following Canadian standards in socializing and having boyfriends while the parents insisted that they adhere strictly by the standards that would have applied in Afghanistan.

Had the parents been counselled on the fact that you can't come to Canada and enjoy all the benefits that this country offers and, at the same time, expect to live in a cultural cocoon according to standards in effect in your country of origin, Mr. Shafia and his family might well have decided to stay where they were instead of moving to Canada and now being either dead or in prison.

Somewhat related to the issue, I notice that one of the witnesses who appeared before you last Monday raised concerns about the integration of the Muslim community in Canada, which I gather came as somewhat a surprise and even shock for some committee members. I'm not going into these issues in my current presentation, but I will say that I think they are important and need to be discussed, and I will be prepared to comment on them during the question portion if any members wish to ask me about them.

These are not the only concerns I have over the question of whether sufficient resources are available to ensure that people who constitute a danger to Canada are prevented from entering our territory.

On May 29, 2006, the deputy director for operations of CSIS told this committee that over the previous three years, around 20,000 immigrants had come to Canada from the Pakistan-Afghanistan region, which, of course, is among the highest terrorist-producing regions in the world, and that his organization was in a position to vet only one tenth of these. I don't know if this situation persists, but if it does, we are increasingly placing at risk the safety of Canadians.

Returning to the question of resources, the problem we've got ourselves into is that we are determined to bring in large numbers of immigrants as well as visitors, foreign students, temporary workers, et cetera, and at the same time do it largely on the cheap. Many of our newcomers are from parts of the world where there are serious security concerns as well as high rates of fraud, which means extensive resources must be spent on confirming that applications and supporting documents are genuine and where many applicants may not have a realistic picture of what they will face in Canada.

If the government is not prepared to make available the resources needed to do an adequate job of interviewing and screening those who are allowed to enter the country, we do have an alternative. The number permitted to come here, particularly foreign workers, whether temporary or permanent, can be reduced. The fact is, we don't need immigration on anywhere

perpétuée en raison des meurtres d'honneur de ses trois filles et de sa première épouse. Ils les ont assassinées parce que les filles persistaient à suivre les normes canadiennes dans le cadre de leurs interactions sociales et parce qu'elles se faisaient des petits amis, tandis que leurs parents insistaient pour qu'elles suivent les normes strictes qui auraient été en vigueur en Afghanistan.

Si les parents avaient été informés du fait qu'on ne peut tout simplement immigrer au Canada, en tirer tous les avantages, et, en même temps, s'attendre à vivre dans un cocon culturel selon les normes en vigueur dans le pays d'origine, M. Shafia et sa famille auraient peut-être décidé de rester où ils étaient plutôt que de déménager au Canada, et d'être maintenant soit décédés, soit en prison.

Une autre chose qui est un peu liée à cette question, c'est que j'ai remarqué qu'un des témoins qui a comparu ici lundi dernier a soulevé des préoccupations au sujet de l'intégration de la communauté musulmane au Canada, ce qui, je crois savoir, a surpris et même choqué certains membres du comité. Je ne vais pas aborder ces questions dans mon exposé actuel, mais je crois que cela est important et qu'il faut en discuter, et je serais prêt à formuler quelques commentaires à ce sujet durant la période des questions, si un membre veut me poser une question à ce sujet.

Ce ne sont pas les seules préoccupations que j'ai en ce qui concerne la question de l'accès à des ressources suffisantes pour s'assurer que les gens qui constituent un danger pour le Canada ne peuvent pas entrer sur notre territoire.

Le 29 mai 2006, le sous-directeur des Opérations du SCRS a dit au comité qu'au cours des trois années précédentes, environ 20 000 immigrants étaient entrés au Canada en provenance de la région du Pakistan et de l'Afghanistan qui, bien sûr, compte parmi les régions qui produisent le plus de terroristes du monde entier. Il a ajouté que l'organisation pouvait seulement évaluer le dixième de ces immigrants. Je ne sais pas si c'est encore le cas, mais, si ce l'est, nous exposons de plus en plus les Canadiens à des risques liés à la sécurité.

Revenons à la question des ressources. Le problème que nous avons actuellement, c'est que nous avons décidé de laisser entrer un grand nombre d'immigrants ainsi que de visiteurs, d'étudiants étrangers, de travailleurs temporaires et ainsi de suite, et que nous avons décidé de le faire à bon marché. Bon nombre des nouveaux arrivants viennent de régions du globe où il y a d'importantes préoccupations liées à la sécurité ainsi que des taux élevés de fraude, ce qui signifie qu'il faut affecter beaucoup de ressources pour confirmer l'authenticité des demandes et des documents à l'appui. Cela signifie aussi que bon nombre des demandeurs peuvent ne pas avoir un portrait réaliste de ce qui les attend au Canada.

Si le gouvernement n'est pas prêt à fournir les ressources nécessaires pour qu'on puisse rencontrer et évaluer comme il se doit les personnes qui peuvent entrer au pays, nous avons une solution de rechange. On peut réduire le nombre de personnes qui peuvent entrer ici, particulièrement les travailleurs étrangers, qu'ils soient temporaires ou permanents. Le fait est que nous

near the current scale. Our immigration levels, which are among the highest per capita in the world, are justified in large part by the claim that we're facing a labour shortage of crisis proportions. Studies by two major banks in the past year indicate, however, that the claim we are facing such a massive crisis is a myth. According to the bank studies, current and predicted shortages are in the normal range and even less serious than they were a few years ago.

The Parliamentary Budget Officer, moreover, confirmed just last week that while there were pockets of labour tightness in some sectors and regions, Canada is not experiencing significant job or skills shortages, contrary to what parts of the private sector, as well as various levels of government, claim to be the case.

I appreciate, however, that today's agenda is not a discussion about whether we need more or less immigration, although this is a very important topic, but rather what needs to be done to ensure better control over our borders in terms of who should be allowed in and making sure those who shouldn't be here are removed in a timely fashion.

I will conclude with two specific recommendations. First, we should have a comprehensive system of recording the entry and exit of all non-Canadians. Such a system is important for more than just one reason. In the case of permanent residents, we must be able to know how long they spend in Canada in order to determine if they fulfill the residency requirements necessary to apply for citizenship.

In the case of people admitted on a temporary basis, whether students, tourists or workers, we must know if they have left when their visas expire in order that we have a good idea of who has remained here illegally.

In the case of illegals, we not only don't know how many are here at present, but we do not have the resources to locate many, if not most, of them and then remove them. Estimates of how many people without legal status are currently in Canada vary widely, anywhere from several tens of thousands to several hundreds of thousands.

There are, of course, those who offer support to illegals out of sympathy. For example, the Toronto and Hamilton city councils have both declared that they are sanctuary cities, that they will provide public services to illegals. Their sympathy, however, is misplaced.

If we are going to allow someone to stay in Canada, we should ensure they have full legal rights to be in the country so they can enjoy all the privileges and benefits that go with it rather than encourage the development of an underclass and have them and their families live in the shadows.

n'avons pas besoin d'autant d'immigrants que nous en laissons entrer actuellement. Nos taux d'immigrants par habitant, qui sont parmi les plus élevés du monde, sont justifiés en grande partie par l'affirmation selon laquelle nous sommes confrontés à des pénuries de main-d'œuvre dramatiques. Des études réalisées par deux grandes banques au cours de la dernière année indiquent, cependant, que l'affirmation selon laquelle nous sommes confrontés à une telle crise est un mythe. Selon les études de ces banques, les pénuries actuelles et prévues sont normales, voire moins graves qu'elles ne l'étaient il y a quelques années.

De plus, le directeur parlementaire du budget a confirmé tout juste la semaine dernière que, même s'il y avait des poches de resserrement du marché du travail dans certains secteurs et certaines régions, le Canada n'est pas aux prises avec d'importantes pénuries de travail ni de compétences, contrairement à ce que certains intervenants du secteur privé, ainsi que divers ordres de gouvernement affirment.

Je comprends, cependant, que l'ordre du jour ne concerne pas une discussion au sujet du besoin d'accroître ou de diminuer l'immigration, même si c'est un sujet très important, mais porte plutôt sur ce qu'il faut faire pour mieux contrôler nos frontières afin de déterminer qui doit entrer et qui doit être renvoyé rapidement.

Je vais conclure en formulant deux recommandations précises. Premièrement, nous devrions mettre en place un système complet dans lequel nous pourrions consigner l'entrée et la sortie de tous les non-Canadiens. Un tel système est important pour plus d'une raison. Dans le cas des résidents permanents, nous devons savoir combien de temps ils passent au Canada afin de déterminer s'ils respectent les exigences en matière de résidence pour demander la citoyenneté.

Dans le cas des personnes admises temporairement, que ce soit des étudiants, des touristes ou des travailleurs, nous devons savoir s'ils quittent le pays à l'expiration de leur visa afin d'avoir une bonne idée des personnes qui restent ici illégalement.

Dans le cas des immigrants illégaux, non seulement nous ne savons pas combien il y en a actuellement, mais nous n'avons pas les ressources pour en retrouver une bonne partie, voire la majorité, afin de veiller à leur renvoi. Les estimations du nombre de personnes qui sont actuellement illégalement au Canada varient beaucoup, de plusieurs dizaines de milliers à plusieurs centaines de milliers de personnes.

Il y a bien sûr des personnes qui offrent un soutien à ces immigrants illégaux par sympathie. Par exemple, les conseils municipaux de Toronto et de Hamilton ont tous les deux déclaré être des villes sanctuaires et fournir des services publics aux immigrants illégaux. Cependant, leur sympathie est déplacée.

Si nous permettons à quelqu'un de rester au Canada, nous devrions nous assurer qu'il a tout à fait le droit d'être au pays afin qu'il puisse bénéficier de tous les privilèges et de tous les avantages qui accompagnent ce droit plutôt que d'encourager la création d'une sous-classe de citoyens et de les obliger à vivre avec leur famille dans l'ombre.

When the *Toronto Star* reported on Toronto City Council's decision to declare Toronto a sanctuary city in February of last year, it predicted that the number of illegals was expected to surge in 2015 when many legal but temporary foreign workers will see their four-year work permits expire and potentially move underground.

The more people we allow to stay here illegally, the more will choose to do so and the greater our problem becomes, as has happened in the United States where there has been a political deadlock for several years over what to do about the estimated 11 million or 12 million illegals living in that country.

The solution to what to do about the problem of illegals is not to let it develop in the first place, and that's my second recommendation.

The formation of a large illegal population can be prevented by a number of measures, including knowing the extent of the problem by having entry and exit controls, by having sanctions on employers who hire illegals, by locating and removing people here illegally as quickly as possible and by wider use of detention to ensure that those identified for removal do not disappear into the woodwork.

These measures will not come cheaply, but they will almost certainly be cost-effective in the long run given the likelihood that increasing numbers will try to stay in Canada illegally to the detriment not only of themselves but also their family members and the people who have come here legally and whose job prospects and pay will be undercut by the availability of cheap, exploitable, illegal labour.

So these are two recommendations: first, to have a comprehensive system for recording the entry and exit of all foreign nationals; second, to prevent the growth of an illegal population in Canada. These will require a substantial increase in resources for the CBSA, as well as for other federal agencies and departments, but the fact is that in the coming years we can expect to see increasing pressure by people in poorer parts of the world to settle in more affluent countries such as Canada, and unless we maintain control over who comes here and how many come here, we can expect increasingly serious problems in the future.

That's my presentation. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Collacott.

I'm wondering, colleagues, if I can start off the questioning, and it goes back to the question of face-to-face interviews prior to individuals being allowed to come into the country.

Lorsque le *Toronto Star* a publié un article sur la décision du conseil municipal de Toronto de déclarer Toronto ville sanctuaire en février, l'année dernière, il a prédit que le nombre d'immigrants illégaux allait exploser en 2015 lorsque bon nombre de travailleurs étrangers temporaires qui sont au pays en toute légalité allaient voir leur permis de travail de quatre ans arriver à échéance et allaient peut-être passer dans la clandestinité.

Plus nous laissons des gens rester ici illégalement, plus de personnes décideront de le faire et pire sera le problème, comme cela s'est produit aux États-Unis, qui sont dans un cul-de-sac politique depuis plusieurs années quant à savoir ce qu'il faut faire des quelque 11 ou 12 millions d'immigrants illégaux vivant dans ce pays.

La solution au problème des immigrants illégaux est de le tuer dans l'œuf, et c'est ma deuxième recommandation.

On peut prévenir la création d'une importante population d'immigrants illégaux en prenant un certain nombre de mesures, y compris en connaissant l'ampleur du problème grâce à des contrôles à l'entrée et à la sortie, en imposant des sanctions aux employeurs qui embauchent des immigrants illégaux, en trouvant et en renvoyant les immigrants illégaux le plus rapidement possible et en utilisant davantage la détention afin de s'assurer que les personnes devant être renvoyées ne disparaissent pas dans la nature.

Ces mesures sont coûteuses, mais elles seront très certainement rentables à long terme compte tenu de la possibilité que de plus en plus de personnes tenteront de rester illégalement au pays au détriment non seulement d'elles-mêmes, mais des membres de leur famille et des gens qui ont immigré ici légalement et dont les perspectives d'emploi et la rémunération seront minées par la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché, exploitable et illégale.

Voici donc mes deux recommandations : premièrement, mettre en place un système complet pour consigner l'entrée et la sortie de tous les étrangers; deuxièmement, prévenir la croissance de la population illégale au Canada. Cela exigera une importante augmentation des ressources de l'ASFC ainsi que d'autres organismes et ministères fédéraux, mais le fait reste que, au cours des prochaines années, nous pouvons nous attendre à des pressions accrues tandis que des personnes de régions plus pauvres de la planète tenteront de s'installer dans des pays plus riches comme le Canada. En outre, si nous n'assurons pas un contrôle des personnes qui viennent ici et de leur nombre, nous pouvons nous attendre à des problèmes plus graves à l'avenir.

Voilà pour mon exposé. Merci.

Le président : Merci, monsieur Collacott.

Chers collègues, je me demande si je peux être le premier à poser une question, qui concerne l'entrevue en personne avant qu'on permette à quelqu'un d'entrer au pays.

You talked about the fact that it takes a lot of resources and a lot of time, obviously. I'm wondering if you would be prepared to comment with respect to the comment made by a witness earlier today about increasing the cost to the individual for the purposes of coming into the country so that the costs of the actual department for taking on these responsibilities is covered as opposed to finding it from general revenue. Is that done in any other country that you know of, in view of your obvious experience in your past careers?

Mr. Collacott: Yes. For instance, the arrangement whereby people from 30 countries can get biometric data collected at the visa application centres before they come here. There are more than a hundred around the world.

We have a charge for that, and I believe we can compare those costs with what other countries charge for similar services. It's basically to cover the cost of the actual administration of an individual biometric test and to have it available at port of entry.

That doesn't cover all our costs. Although applicants might find this costly compared to what they had to pay in the past, we would still have to have facilities overseas, particularly where we're conducting individual interviews that are not covered by the applicant. It costs money to keep a Canada-based staff and their family overseas.

So, yes, there are going to be higher charges for the applicants, but they won't come anywhere near to covering all of the costs when you consider keeping Canadians overseas to conduct interviews, which I think we should be doing more of, not less of. We used to do more. We've cut costs, but we didn't cut the numbers of people who had to be screened.

The Chair: Just to explore that a little further with respect to the actual face-to-face interview, it's very interesting to hear a number of witnesses over the past weeks who have all said that an experienced officer, within 30 seconds of an interview, can come to certain conclusions in respect to that particular individual. I find it interesting that one is able to acquire that type of skill.

I want to go back a little further with respect to overseas and those who are paid to conduct interviews. You are recommending that they be Canadians who are sent there from Canada to do those interviews as opposed to local individuals being hired to do that type of interview?

Mr. Collacott: Definitely. I was in charge, when I was ambassador to Syria, of a visa section of nine Canadian-based officers, three from Quebec. You can have locals do a certain amount of processing, but we have to pay locals what the going rates are — a good standard, but basically the going rate. There is a problem of locals being pressured by relatives or being offered bribes. We've had very good locals in most of our posts, but

Vous avez dit qu'il faut beaucoup de ressources et beaucoup de temps, évidemment. Seriez-vous prêt à formuler des commentaires relativement à ce qu'a dit un témoin plus tôt aujourd'hui au sujet de l'augmentation du coût que doivent payer les personnes qui veulent venir au pays, de façon à ce que les coûts réels pour le ministère qui devra assumer ces responsabilités soient couverts par les frais payés par les immigrants plutôt qu'on ait à puiser dans les recettes générales. À votre connaissance, est-ce la méthode utilisée dans d'autres pays, compte tenu de votre expérience dans le cadre de vos carrières passées?

M. Collacott : Oui. Il y a par exemple l'arrangement en vertu duquel les gens de 30 pays peuvent fournir des données biométriques dans les centres de traitement des demandes de visa avant de venir ici. Il y en a plus d'une centaine dans le monde entier.

Il y a un coût à payer, et je crois que nous pouvons comparer ces coûts à ce que demandent d'autres pays pour des services semblables. Essentiellement, l'objectif est de couvrir les coûts de l'administration du test biométrique en tant que tel et d'offrir le service au point d'entrée.

Cela ne couvre pas tous les coûts. Même si les demandeurs peuvent trouver que cela coûte cher comparativement à ce qu'ils devaient payer avant, il faudrait tout de même mettre en place des installations à l'étranger, particulièrement là où nous réalisons des entrevues individuelles dont les coûts ne sont pas payés par le demandeur. Il faut des sous pour garder des employés canadiens et leur famille à l'étranger.

Alors oui, les coûts augmenteront pour les demandeurs, mais ces coûts seront loin de couvrir toutes les dépenses nécessaires pour maintenir des Canadiens à l'étranger pour réaliser les entrevues, entrevues qui devraient être plus nombreuses, pas moins nombreuses, selon moi. Avant, nous en faisons plus. Nous avons réduit les coûts, mais nous n'avons pas réduit le nombre de personnes à évaluer.

Le président : J'aimerais approfondir un peu la question liée aux entrevues en personne. C'est très intéressant d'entendre un certain nombre de témoins au cours des dernières semaines nous dire qu'un agent expérimenté peut tirer certaines conclusions au sujet d'une personne après seulement 30 secondes d'entrevue. Je trouve intéressant que quelqu'un puisse acquérir ce type de compétence.

J'aimerais revenir un peu plus loin à la question des personnes payées pour réaliser des entrevues à l'étranger. Vous recommandez que des Canadiens soient envoyés là-bas pour procéder aux entrevues plutôt que d'embaucher des travailleurs locaux?

M. Collacott : Oui, parfaitement. J'étais responsable, lorsque j'étais ambassadeur en Syrie, d'une section des visas composée de neuf agents canadiens, dont trois du Québec. Des travailleurs locaux peuvent s'acquitter d'une partie du traitement des demandes, mais il faut les rémunérer au taux en vigueur — un bon salaire, mais il s'agit en fait du taux en vigueur. On peut avoir des problèmes lorsque des travailleurs locaux subissent des

certain things have to be done by Canadian-based officers if you're going to be sure you get the right information. There are no shortcuts.

I might mention that sometimes you can figure out in 30 seconds whether somebody poses a danger, but usually it takes somewhat longer, especially if you're dealing with a skilled applicant who doesn't want you to know what their intentions are.

Yes, the few seconds work sometimes, but often it takes much longer, especially if you have to look into whether some of the documents submitted are fraudulent. That's one of the things that really slow us down. That's not an interview question, but it means that in some countries a high percentage of documents submitted are fraudulent and time has to be spent on tracking those down and trying to figure out whether they're genuine.

Senator Mitchell: Thank you. I'm interested in this biometrics thing. I don't see how exactly it works to be the panacea that some are construing it to be. It seems to me that clearly you get more information on somebody who's applying to come; and when they arrive, you could make sure it was them, because the biometrics might be more reliable than whatever other ID they might have been able to forge. But it doesn't solve the problem being construed, namely, not knowing what their background was. It might solve the problem that if their documentation was stolen and they tried to use it to get into a country like Canada, that wouldn't work any longer. Is that about right?

Mr. Collacott: As I understand it, yes, I think that's correct, senator. One of the major purposes is to make sure that the person who was issued the visa and approved is the same person entering the country, because there have been quite a few occasions where somebody gets a visa and then uses it to get someone else into the country. But it doesn't necessarily deal with all the other issues you mentioned. I think we have to find ways of dealing with those in-depth as well.

Senator Mitchell: You properly outlined that there are two phases to this idea of temporary foreign workers staying beyond their limit. First is knowing who they are, and second is apprehending and deporting them. The latter would seem to be the more complex, complicated, difficult and costly of the two, but in this digital age, how difficult can it be to register that somebody ran their visa and passport through our computer system when they arrived? It happens to me every time I come back. Then, six months later, some red flag comes up because yesterday that person was supposed to have left and their

expressions de membres de leur famille ou se font offrir des pots-de-vin. Nous avons eu de très bons travailleurs locaux dans la plupart de nos bureaux, mais certaines tâches doivent être effectuées par des agents canadiens si nous voulons nous assurer d'obtenir les bons renseignements. Il n'y a pas de raccourcis.

J'aimerais souligner que, parfois, on peut découvrir en 30 secondes si quelqu'un constitue un danger, mais, habituellement, il faut un peu plus de temps, surtout si on interagit avec un demandeur habile qui ne veut pas que vous sachiez quelles sont ses intentions.

Oui, parfois, quelques secondes suffisent, mais il faut souvent beaucoup plus de temps, surtout s'il faut déterminer si certains documents fournis sont de nature frauduleuse. C'est l'une des choses qui ralentit de beaucoup le processus. Ce n'est pas la question de l'entrevue, mais, dans certains pays, un pourcentage élevé des documents présentés sont frauduleux, et il faut passer du temps pour les détecter et essayer de déterminer qu'ils sont authentiques.

Le sénateur Mitchell : Merci. Je m'intéresse à la question des données biométriques. Je ne sais pas exactement comment cela fonctionne et pourquoi cela devient la panacée comme certains l'affirment. Il est selon moi évident que c'est un moyen d'obtenir plus de renseignements sur quelqu'un qui présente une demande pour venir ici, et, à son arrivée, on peut s'assurer que c'est bien la bonne personne, parce que les données biométriques sont plus fiables que les autres types d'identification que l'on peut créer de toutes pièces. Mais cela ne règle pas le problème que nous avons, c'est-à-dire le fait que nous ne savons pas quels sont leurs antécédents. Cela peut régler le problème en ce sens que, par exemple, s'ils se font subtiliser leurs documents et que quelqu'un d'autre tente de les utiliser pour entrer au Canada, ce ne sera plus possible. Ai-je bien compris?

M. Collacott : De ce que j'en comprends, oui, je crois que c'est exact, sénateur. L'un des principaux objectifs, c'est de s'assurer que la personne à qui l'on a délivré un visa et dont la demande a été approuvée est la même personne qui entre au pays, parce qu'il y a eu bon nombre d'occasions où une personne obtenait un visa, et l'utilisait ensuite pour permettre à une autre personne d'entrer au pays. Cela ne permet pas nécessairement de régler tous les autres problèmes que vous avez mentionnés. Je crois que nous devons trouver une façon de régler aussi ces problèmes en profondeur.

Le sénateur Mitchell : Vous avez décrit de façon appropriée qu'il y a deux phases dans le cadre du traitement des travailleurs étrangers temporaires qui restent ici après l'expiration de leur visa. Premièrement, il faut savoir qui ils sont, et, deuxièmement, il faut les appréhender et les expulser. La deuxième étape semble être la plus complexe, la plus difficile et la plus coûteuse des deux, mais, à l'ère numérique, en quoi pourrait-il être difficile d'enregistrer le fait qu'une personne a utilisé son visa et son passeport dans notre système informatique à son arrivée? Je dois le faire chaque fois que je reviens. Puis, six mois plus tard, un

passport didn't get run through the machine as they were leaving. Why wouldn't that be done? It seems to me to be a slam dunk, obvious, easy.

Mr. Collacott: Largely due to resources and technology. We are now increasing our capacity for checking on people when they come in. Having exit screening at all the ports where they might depart is quite a major effort. The Americans are still working on getting their system up and running. So this is not an easy slam dunk, but I think it's very important.

If we do have that exit screening, it still doesn't absolutely guarantee anything. When somebody's name doesn't show up when they should have left, when their visa expired, it doesn't guarantee they're in the country. They might have crossed the border illegally, but probably those numbers are pretty small. If we know that somebody had a two-week visitor's visa and they haven't shown up to have their passport scanned before leaving the country, we're pretty sure they're here. That doesn't mean they're easy to find, and going out and looking for all of them without any leads can be very time-consuming.

I think one of the things we should be doing is discouraging, in various ways, people staying on illegally — that it's just not going to benefit them. Many people come on a visitor or student visa and stay on and work here. As I mentioned, one of the means to discourage that is to have employer sanctions, as they now have in the United States, for someone who hires a person who is here illegally, and the onus is on the person to prove they're here legally.

It's not a simple issue. It will take several different techniques to control it. But we don't want to have a burgeoning problem of illegals, as they have in some countries, and the United States in particular.

Senator Wells: Thank you, Mr. Collacott, for appearing. You mentioned that Canada may be doing things on the cheap, and you also mentioned that possibly there are a couple of policies or practices we could change. Is it as simple as that or does CBSA — or Canada's structure that protects our borders, including CBSA — is that a structural problem more than a money or small policy issue?

Mr. Collacott: There probably are some structural problems, and I think these have been cited from time to time by the Auditor General. I think some work has been done on that. How much more needs to be done, I have to frankly confess I'm not an

avertissement s'afficherait parce que, la veille, la personne devait quitter le pays, mais son passeport n'a pas été balayé dans une machine lorsqu'elle quittait le pays. Pourquoi ne pourrait-on pas procéder ainsi? Ça me semble aller de soi, c'est quelque chose d'évident et de facile.

M. Collacott : C'est en grande partie en raison des ressources et de la technologie. Nous renforçons actuellement notre capacité d'effectuer un suivi des personnes qui entrent. La mise en place de dispositifs de consignment des sorties dans tous les points de sortie où ces personnes peuvent quitter le pays exigera un effort majeur. Les Américains s'efforcent encore de mettre leur système en place. Par conséquent, ce n'est pas une tâche facile, mais je crois que c'est très important.

Même si nous procédons à un contrôle des personnes qui quittent le pays, cela ne garantit tout de même pas absolument quoi que ce soit. Lorsque le nom de quelqu'un ne s'affiche pas lorsqu'il aurait dû quitter le pays, lorsque son visa arrive à expiration, cela ne garantit pas qu'il est au pays. Il a pu franchir la frontière illégalement, mais ces cas sont probablement peu nombreux. Si nous savons que quelqu'un avait un visa de visiteur de deux semaines et qu'il n'a pas fait balayer son passeport avant de quitter le pays, on peut être pas mal sûrs qu'il est encore au Canada. Cela ne signifie pas qu'il sera facile à trouver, et tenter de trouver toutes ces personnes sans indices peut prendre beaucoup de temps.

Je crois que l'une des choses que l'on devrait faire, c'est décourager, de diverses façons, les gens de rester au pays illégalement — les convaincre que ce ne sera tout simplement pas avantageux pour eux. Beaucoup de personnes qui viennent ici avec un visa de visiteur ou d'étudiant restent et trouvent un travail. Comme je l'ai mentionné, l'une des façons de décourager cette pratique est d'imposer des sanctions aux employeurs, comme on le fait maintenant aux États-Unis, lorsque ceux-ci embauchent une personne qui est au pays illégalement. Et il revient à la personne de prouver qu'elle est ici en toute légalité.

Ce n'est pas une question simple. Il faudra plusieurs techniques différentes pour contrôler le tout. Mais nous ne voulons pas nous retrouver avec un problème lié aux immigrants illégaux qui grandit de jour en jour, comme c'est le cas dans d'autres pays et aux États-Unis en particulier.

Le sénateur Wells : Merci, monsieur Collacott, de comparaître devant nous. Vous avez mentionné que le Canada fait peut-être les choses bon marché, et vous avez dit que nous pourrions peut-être changer deux ou trois politiques ou pratiques. Est-ce aussi simple que cela ou est-ce que l'ASFC — ou encore l'infrastructure canadienne qui protège nos frontières, y compris l'ASFC — est touchée par un problème structurel qui n'est pas simplement un problème d'argent ou un problème que l'on pourra régler en apportant de petites modifications aux politiques?

M. Collacott : Il y a probablement certains problèmes structurels, et je crois que ceux-ci ont été mentionnés de temps en temps par le vérificateur général. Je crois que des travaux ont été réalisés à cet égard. En toute franchise, je ne suis pas un expert

expert. But I think there is substantial evidence that there's a lack of resources, which is the part I'm focusing on, because I feel more comfortable with it.

I have no doubt there are structural problems that can be dealt with that could improve the efficiency of the whole system, but I can't claim to be an expert in this area.

Senator Wells: Thank you very much.

Senator Dagenais: Thank you. How concerned are you about the number of people for whom immigration warrants have been issued and those who are in the country with removal orders?

Mr. Collacott: This is a concern. The ones who actually have removal orders, we don't know what percentage they constitute of the whole. There may be many more that should have left that don't have removal orders. We do know, for instance, if a failed refugee claimant who has been turned down is ordered to go and they just don't turn up for their hearings. We're particularly concerned about those who have been ordered removed who have a serious criminal record.

The ones for whom there are removal orders are several tens of thousands in number that we haven't removed. We certainly should be getting after them if we can locate them, but they're only part of the problem, because there are many who are probably here illegally. We don't have removal orders for them and we don't even know how many there are.

Senator Beyak: Thank you very much, Mr. Collacott, for your presentation.

I wonder if you could tell our viewers why you think the face-to-face interviews with an inspector are so important. We discussed how to fund them and that we might need more staff. Why do you see them as so important? I agree with you.

Mr. Collacott: What was the group you were referring to, senator?

Senator Beyak: There's a general concern that we need to have face-to-face interviews with people who want to enter the country, and that there are resource shortages. You've told us how we can get more funds to do the interviews, but why do you think face-to-face interviews are so important?

Mr. Collacott: Because there are things that you can find out and that you can tell the interviewers. I'm thinking here mostly of people who want to immigrate to Canada and live here permanently. I mentioned a couple of reasons why. We can make an assessment of whether they constitute a security threat, a

et je ne sais pas vraiment s'il reste beaucoup de travail à cet égard. Mais je crois qu'il y a d'importantes données probantes selon lesquelles il y a un manque de ressources, qui est l'enjeu sur lequel je me concentre, parce que je le connais davantage.

Je crois qu'il y a des problèmes structurels que nous pourrions régler de façon à améliorer l'efficacité de l'ensemble du système, mais je ne peux pas affirmer être un expert en la matière.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup.

Le sénateur Dagenais : Merci. Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par le nombre de personnes au sujet desquelles on a émis des mandats de l'immigration et qui sont au pays même si elles sont visées par des mesures de renvoi?

M. Collacott : C'est préoccupant. Pour ce qui est de celles qui font l'objet d'une mesure de renvoi, nous ne savons pas quel pourcentage de l'ensemble elles représentent. Il y a peut-être beaucoup de personnes qui auraient aussi dû quitter le pays, mais qui ne font pas l'objet d'une mesure de renvoi. Nous savons, par exemple, si un demandeur d'asile dont la demande a été rejetée et qui doit quitter le pays ne se présente pas pour son audience. Nous sommes particulièrement préoccupés par les personnes qui font l'objet d'une mesure de renvoi et qui ont un casier judiciaire bien rempli.

Il y a des dizaines de milliers de personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi qui sont encore au pays. Nous devrions très certainement partir à leurs trousses si nous pouvons les trouver, mais elles ne sont qu'une partie du problème, parce qu'il y en a probablement beaucoup qui sont ici illégalement. Elles ne sont pas visées par une mesure de renvoi, et nous ne savons même pas combien elles sont.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup, monsieur Collacott, pour votre exposé.

Pouvez-vous dire à nos téléspectateurs pourquoi, selon vous, les entrevues en personne avec un inspecteur sont si importantes? Nous avons discuté de la façon dont nous pouvions financer le processus et nous avons dit qu'il fallait plus d'employés. Pourquoi ces entrevues sont-elles si importantes? Je suis d'accord avec vous.

M. Collacott : De quel groupe parlez-vous, madame la sénatrice?

La sénatrice Beyak : Il y a une préoccupation générale selon laquelle il faut réaliser des entrevues en personne avec les gens qui veulent entrer au pays, et qu'il manque de ressources pour le faire. Vous nous avez dit de quelle façon on pourrait obtenir plus de fonds pour procéder aux entrevues, mais pourquoi trouvez-vous que ces entrevues en personne sont si importantes?

M. Collacott : Parce qu'il y a des choses que l'on peut apprendre et que l'on peut dire aux interviewers. Je pense principalement ici aux personnes qui veulent immigrer au Canada et y vivre en permanence. J'ai mentionné deux ou trois raisons. Nous pouvons déterminer si elles constituent une menace pour la

better assessment than simply the paper review where we ask the local authorities, "Has this person got a record?"

Also, I think it is important, particularly when we're taking large numbers of people from parts of the world with different traditions and different values, that they have an accurate picture of what to expect when they come to Canada. We leave it to them to look online and see what things are available, but a good visa officer can be very helpful in letting that person know what to expect. Perhaps they might decide that Canada isn't the place for them, as the Shafias should have decided instead of coming here.

We used to do interviews with most people coming as landed immigrants, particularly from some of the further and more culturally different parts of the world, but, basically, we have just cut down on those to save money. The numbers stayed up there. I know all parts of government have to economize, but I think this is a false economy. I don't think we're being fair either to the immigrants or to ourselves by not doing these and very often getting people coming here who have different ideas about what Canada is about and having problems of one kind or another or giving us problems. I think these face-to-face interviews are very important.

Senator Day: I would like you to think about, with all of the experience that you have had, the machinery of government from the point of view of immigration. We created the Border Services Agency a while back, and it probably wasn't in existence for a lot of your career. Was that an improvement over what we had previously, or should we be thinking of readjusting all of this again so that we can do the job that has to be done most efficiently and effectively?

Mr. Collacott: It wasn't in existence when my career was still on. It was created after 9/11 with the idea, I guess, that if you had an agency concentrating specifically on controlling the borders and who gets in and removing people, that would improve the institutional knowledge over just having this as a section of Citizenship and Immigration, which it used to be. Whether or not it is an improvement, I don't know. We made the decision, and I think CBSA is able to develop expertise to a greater degree in its specific areas of responsibility than was probably possible under Citizenship and Immigration. I don't have a really comprehensive judgment, but it seems to me to make sense to the extent I understand it. There are jurisdictional issues sometimes between different groups and different agencies and the extent to which they cooperate closely enough, but these are things that can be worked on. They're not insurmountable.

sécurité et nous pouvons effectuer à une meilleure évaluation qu'en procédant simplement à un examen sur dossier dans le cadre duquel nous demandons aux autorités locales si la personne a un casier judiciaire.

De plus, je crois qu'il est important, particulièrement lorsqu'on accepte de grands nombres de personnes de régions du monde qui ont des traditions différentes et des valeurs différentes des nôtres, qu'on leur brosse un portrait réaliste de ce à quoi elles doivent s'attendre en immigrant au Canada. Nous les laissons apprendre par elles-mêmes ce qui est disponible en ligne, mais un bon agent des visas peut être très utile en disant à la personne ce à quoi elle doit s'attendre. Des personnes peuvent décider que le Canada n'est peut-être pas l'endroit pour elles, comme les Shafia auraient dû le faire plutôt que de venir ici.

Avant, nous réalisons des entrevues avec la plupart des gens qui étaient admis en tant qu'immigrants, particulièrement auprès de personnes qui venaient de régions du monde où les différences culturelles sont plus marquées, mais, essentiellement, nous avons tout simplement effectué des compressions pour économiser de l'argent. Les chiffres sont restés élevés. Je sais que tous les ordres de gouvernement doivent faire des économies, mais je crois que ce sont de fausses économies. Je ne crois pas que nous sommes justes ni pour l'immigrant ni pour nous-mêmes en ne procédant pas à ces entrevues, et, très souvent, les gens qui viennent ici se font des idées très différentes du Canada. Ils peuvent avoir des problèmes d'un genre ou d'un autre, ou nous causer des problèmes à nous. Je crois que ces entrevues en personne sont très importantes.

Le sénateur Day : J'aimerais que vous réfléchissiez, compte tenu de toute votre expérience, à l'appareil gouvernemental du point de vue de l'immigration. Nous avons créé il y a un certain temps l'Agence des services frontaliers du Canada, et l'agence n'existait probablement pas durant une bonne partie de votre carrière. Cela était-il une amélioration comparativement à ce qui était en place avant? Ou devrions-nous envisager de rajuster tout cela à nouveau afin que le travail puisse être fait de façon plus efficace et plus efficace?

M. Collacott : L'agence n'existait pas durant ma carrière. Elle a été créée après le 11 septembre compte tenu de l'idée, j'imagine, que si une agence se concentrait précisément sur le contrôle des frontières et sur l'identification des personnes qui entrent et le renvoi des personnes ne devant pas être au pays, on pourrait améliorer les connaissances institutionnelles comparativement à miser uniquement sur une section de Citoyenneté et Immigration, comme on le faisait avant. Je ne sais pas si cela constitue une amélioration ou non. Une décision a été prise, et je crois que l'ASFC est plus en mesure d'acquérir l'expertise nécessaire dans ses domaines de responsabilité précis que ce n'était le cas sous l'égide de Citoyenneté et Immigration. Je n'ai pas vraiment un jugement général à porter, mais la création de l'agence semblait logique d'après ce que j'en comprends. Il y a parfois des questions de juridiction entre différents groupes et différentes agences et la mesure dans laquelle ils coopèrent d'assez près, mais ce sont des choses sur lesquelles on peut travailler. Il n'y a là rien d'insurmountable.

Senator Day: At our various foreign embassies, is it a border security person who is there now or an immigration person, along with RCMP personnel, that helps to do the screening at the entry point?

Mr. Collacott: Well, we have visa officers, certainly. We also have, on a regional basis, RCMP and CSIS officers who do liaison to find out security checks and criminal checks — background.

I should know if there are CBSA officers overseas. I don't believe there are because, basically, their mandate is to deal with what happens when somebody enters the country.

I could be wrong in that respect, but I assume that they would not have officers posted overseas. They certainly depend on the information they get from visa officers and from CSIS and RCMP.

Senator Day: Just to follow that up, I'm just concerned that we're creating more silos here. To the point that you made earlier that we need more resources and that there should be face-to-face screening for everyone who is coming, maybe we're getting to the stage where we just can't do that because of the volume of people who want to come to Canada and these various silos that we're creating to make the job less efficient.

Mr. Collacott: The term "silos" implies that they're operating separately. While there is a rationale for having agencies concentrate on particular aspects of the whole picture, I wouldn't automatically assume that because they have their separate mandates they're going to operate separately. They must share the information and be integrated. A good system can have that level of specialization and institutional knowledge and still cooperate well with other agencies. That hasn't always happened. When CSIS was first formed, for instance, there were real problems in communicating with RCMP on some issues, as in the Air India case. You have to work at making sure that what you describe as silos don't remain silos and operate separately. I think, though, that there is enough area of specialization that there's a justification for having different agencies involved. If they become really expert in their fields and cooperate fully with the other agencies, I don't think there should be a loss of efficiency or waste of resources.

The Chair: Mr. Collacott, I would like to follow up on an area that you referred to — the employers having a responsibility and whether or not it should be illegal to hire those who are in the country illegally. Before we go there, just for colleagues here, not too long ago, I read an article about a family who had entered the United States illegally. They were in a city. They had two kids. To

Le sénateur Day : Dans nos diverses ambassades à l'étranger, est-ce un représentant des services frontaliers qui est là maintenant ou un représentant de l'immigration, en plus du personnel de la GRC, qui aide à procéder aux évaluations au point d'entrée?

M. Collacott : Eh bien, il y a des agents des visas, très certainement. Il y a aussi, selon la région, des agents de la GRC et du SCRS qui assurent une liaison pour réaliser les vérifications de sécurité et les vérifications des casiers judiciaires — les antécédents.

Je crois que je le saurais s'il y avait des agents de l'ASFC à l'étranger. Je ne crois pas qu'il y en a, essentiellement, parce que leur mandat consiste à s'occuper de ce qui se produit lorsqu'une personne entre au pays.

Je peux me tromper à ce sujet, mais je présume qu'il ne devrait pas y avoir d'agents postés à l'étranger. Leur travail est très certainement fondé sur les renseignements qu'ils obtiennent des agents des visas et du SCRS et de la GRC.

Le sénateur Day : J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. Je crains simplement que nous soyons en train de compartimenter encore plus les choses. En ce qui concerne le point que vous avez fait valoir concernant le besoin de consacrer plus de ressources et de procéder à plus d'évaluations en personne des gens qui veulent venir ici, nous en sommes peut-être rendus au point où nous ne pouvons tout simplement plus le faire en raison du nombre de personnes qui veulent entrer au Canada et des divers compartiments que nous avons créés et qui rendent le travail moins efficace.

M. Collacott : Le terme « compartiment » donne à penser qu'ils travaillent chacun de leur côté. Même si on peut justifier le fait que diverses agences se concentrent sur des aspects précis de la question, je ne présumerais pas automatiquement que, parce qu'elles ont des mandats distincts, elles fonctionnent indépendamment. Elles doivent mettre en commun les renseignements et travailler de façon intégrée. Un bon système peut miser sur ces niveaux de spécialisation et de connaissance institutionnelle tout en coopérant bien avec d'autres agences. Ce n'est pas toujours le cas. Au départ, lorsque le SCRS a été mis sur pied, par exemple, il y avait de réels problèmes de communication relativement à certaines questions avec la GRC, comme dans le cas d'Air India. Il faut s'assurer que ce que vous décrivez comme étant des compartiments est éliminé et qu'on ne travaille pas en vase clos. Cependant, il y a suffisamment de domaines de spécialisation pour justifier le recours à différentes agences. Si ces agences deviennent vraiment expertes dans leur domaine et qu'elles coopèrent pleinement avec les autres agences, je ne crois pas qu'il y a de perte d'efficacité ni de gaspillage de ressources.

Le président : M. Collacott, j'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez mentionné — les employeurs qui ont une responsabilité et la question de savoir s'il devrait être illégal d'embaucher des personnes qui se trouvent illégalement au pays. Avant d'y arriver, j'aimerais dire à mes collègues ici présents que, il n'y a pas si longtemps, j'ai lu un article au sujet d'une famille

put it into perspective, it was a heart-wrenching article. They couldn't allow the kids to go out and play because of the fact that they were illegal and might say something to their neighbours. You can't imagine what these people feel like with respect to being stateless in a country that they see is better than the country they left but where, at the same time, they've put themselves in a situation and the country in a situation, which is something nobody wants.

At the same time, you have an immigration policy that allows people legally, in a lineup, to go through the process and a substantial number of people coming into the country and not jumping the queue. You have that question.

Going back to — you just briefly mentioned it — the question about the employer who hires the individual here illegally and who, in many ways and many times, I'm sure, is taking advantage of them, much to our chagrin. Is that not a provincial responsibility if you put such a law into effect, or would it be a federal legislative move that would be put into effect to try to ensure that that type of employment couldn't occur?

Mr. Collacott: It would probably initially be a federal move. I'm not expert enough on the employment responsibilities to say that the provinces wouldn't be involved. Very often, provincial governments are heavily involved in immigration-type issues in terms of things like welfare, so I guess all I'm saying is that you need rules in place that somebody is applying and administering. Again, whether or not it will be done by the feds, I expect the provinces will be involved, but you have to have workable rules that are actually being applied because, in the United States, they found that one of the biggest problems of perpetuating the presence of illegals is that people will hire them and then exploit them because they're vulnerable. They can pay them low wages and they can fail to pay them at all sometimes.

You also mentioned the heart-rending tales of people who have been in the United States for a long time, particularly those who are illegally there. Their kids have grown up there and sometimes they speak only English. They don't know any other country. These are really sad tales. One of the things the Americans will ultimately have to do is find some way of accommodating people who have lived most of their lives in the United States and still have no legal status.

The real answer to it is not to let that situation develop, to make sure that people are here legally from the outset and have full legal rights. Once you start letting the situation drag and you overlook the problem of illegals, you are going to have more people coming. They still may be better off than they were in their home country, even though they're exploited, but you will have all

qui était entrée illégalement aux États-Unis. Ils étaient dans une ville. Ils avaient deux enfants. Pour mettre le tout en perspective, c'était un article déchirant. Ils ne pouvaient pas permettre à leurs enfants de sortir pour jouer parce qu'ils étaient illégaux, et les enfants auraient pu dire quelque chose aux voisins. On ne peut pas s'imaginer tout ce que ces gens ressentent en raison du fait qu'ils sont sans patrie dans un pays qu'ils jugent meilleur que le pays qu'ils ont quitté. Mais, en même temps, ils se sont mis eux-mêmes dans une situation et ils ont mis le pays dans une situation qui ne plaît à personne.

Parallèlement, il y a une politique d'immigration qui permet aux gens, dans une file d'attente, de suivre légalement le processus et à un nombre important de personnes d'entrer au pays sans passer devant les autres. Il y a cette question.

Pour revenir à — vous ne l'avez mentionné que brièvement — la question concernant l'employeur qui embauche une personne qui se trouve ici illégalement et qui, de bien des façons et à maintes occasions, j'en suis certain, l'exploite, à notre grand dam. N'est-ce pas une responsabilité provinciale si une telle loi entre en vigueur, ou s'agirait-il d'une mesure législative fédérale qui entrerait en vigueur en vue d'essayer de veiller à ce que ce type d'embauche n'ait pas lieu?

M. Collacott : Il s'agirait probablement, au départ, d'une mesure fédérale. Je ne suis pas assez expert en ce qui a trait aux responsabilités en matière d'emploi pour dire que les provinces ne seraient pas concernées. Très souvent, les gouvernements provinciaux jouent un grand rôle dans les questions d'immigration, notamment en ce qui concerne des choses comme l'aide sociale. Donc, tout ce que je dis, c'est qu'il faut qu'il y ait des règles que quelqu'un applique et administre. Encore une fois, quant à savoir si le gouvernement fédéral s'en occupera, je m'attends à ce que les provinces y participent, mais il faut qu'il y ait des règles réalistes qui sont appliquées, parce que, aux États-Unis, on a constaté que l'un des problèmes les plus importants liés à la présence continue d'immigrants illégaux, c'est que les gens les embauchent, puis les exploitent parce qu'ils sont vulnérables. Ils peuvent leur verser un salaire de misère et, parfois, ne pas les payer du tout.

Vous avez également raconté les histoires déchirantes de gens qui sont aux États-Unis depuis longtemps, particulièrement ceux qui y sont de façon illégale. Leurs enfants ont grandi là-bas, et parfois, ils ne parlent que l'anglais. Ils ne connaissent aucun autre pays. Ce sont des histoires vraiment tristes. Une des choses que les Américains auront à faire un jour, c'est trouver un arrangement avec les gens qui ont vécu la majeure partie de leur vie aux États-Unis et qui n'ont toujours pas de statut légal.

La vraie réponse à cela, c'est de ne pas laisser la situation évoluer davantage, de veiller à ce que les gens soient ici en toute légalité dès le début et qu'ils aient la pleine capacité juridique. À partir du moment où on laisse la situation évoluer et qu'on fait fi du problème des immigrants illégaux, il y aura davantage de gens qui viendront. Leur situation sera peut-être tout de même

sorts of problems down the line including for their children. Before this becomes a massive problem in Canada, let's make sure it doesn't grow; let's try and eliminate it as a problem.

Senator Mitchell: I would like to follow up on that. In general terms, and I oversimplify this, there are probably two categories of temporary foreign workers. One is the category of those who work in fast food restaurants, and maybe the pressure isn't great now but there really was a pressure as I understand. Certainly, I heard a lot about it. The other issue is that of big industry. I have some sympathy for the fact that unions would have a contract at \$28 an hour and the industry can bring in people at \$15 an hour. They advertise at \$15 an hour. Nobody takes the job, therefore they have passed that hurdle and they can bring somebody in at \$15.

If you're saying that there really isn't a shortage that justifies the temporary foreign workers issues — and certainly in that category I might agree — is it just that this is a mechanism for reducing wages and putting pressure on union wages in this country?

Mr. Collacott: It is largely. One definition of a shortage of workers is that employers can't hire the people they want at the wages they're prepared to pay. Now, some of the best analyses say that if there's a shortage of workers, wages go up to take advantage of those who are available. Where people need to get training they get the training. In the old days, for instance, we used to say we're short of workers in these areas so this is where we want immigrants. By the time the whole system had been ramped up, the labour shortages have been solved by the very means I just described. Wages went up and more Canadians got into the work force to take advantage of them.

When you're talking about fast food workers, the fast food operations want to keep the wages down because there are lots of Canadians out of work, including young people, but they want to make at least a living wage. You're going to prevent those wages from rising by bringing in a lot of people from abroad. The ones who work in fast food operations are usually from poorer countries and they plan to stay here indefinitely if they can. That is why we're going to have a surge of illegals after 2015 when the first bunch of four-year contracts run out, and you're going to have a problem.

It even applies sometimes to the higher skilled areas that we're not prepared to let wages adjust to the market. If employers can bring in people and pay them less than what they'll pay

meilleure que celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine, même s'ils sont exploités, mais, au bout du compte, il y aura toutes sortes de problèmes, y compris pour leurs enfants. Avant que cela ne devienne un problème de taille au Canada, faisons en sorte qu'il ne s'aggrave pas; essayons de l'éliminer comme s'il s'agissait d'un problème.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais poursuivre sur ce sujet. De façon générale, et je simplifie à outrance, il y a probablement deux catégories de travailleurs étrangers temporaires. La première comporte ceux qui travaillent dans le domaine de la restauration rapide, et peut-être que la pression n'est plus grande aujourd'hui, mais il y a vraiment eu une pression, selon ce que j'en comprends. Évidemment, j'en ai beaucoup entendu parler. L'autre catégorie, c'est celle des grandes industries. Je comprends le fait que les syndicats exigent un contrat à 28 \$ l'heure et que l'industrie puisse embaucher des gens à 15 \$ l'heure. Les entreprises annoncent un poste à 15 \$ l'heure. Comme personne ne postule, elles contournent l'obstacle et peuvent embaucher quelqu'un à 15 \$ l'heure.

Si vous dites qu'il n'y a vraiment pas de pénurie qui justifie l'embauche de travailleurs étrangers temporaires — et c'est certainement le cas dans cette catégorie, j'en conviens —, s'agit-il simplement d'un mécanisme visant à réduire les salaires et à exercer une pression sur les salaires demandés par les syndicats au Canada?

M. Collacott : Oui, en grande partie. Une pénurie de travailleurs, selon une définition, c'est une situation où les employeurs ne peuvent embaucher les gens qu'ils veulent aux salaires qu'ils sont prêts à payer. Maintenant, certaines des meilleures analyses révèlent que, s'il y a une pénurie de travailleurs, les salaires montent pour attirer ceux qui sont disponibles. Là où les gens ont besoin de formation, ils l'obtiennent. Par le passé, par exemple, nous disions que nous avions une pénurie de travailleurs dans certains secteurs et que c'était donc là que nous voulions des immigrants. Avant même que l'ensemble du système se rajuste, on avait réglé les pénuries de travailleurs de la façon que je viens de décrire. Les salaires ont augmenté et davantage de Canadiens ont accédé au marché du travail pour en profiter.

Lorsqu'on parle des travailleurs du secteur de la restauration rapide, les exploitants veulent garder les salaires à un bas niveau parce qu'il y a beaucoup de Canadiens au chômage, y compris les jeunes, mais qui veulent toucher, à tout le moins, un salaire décent. Vous allez empêcher ces salaires d'augmenter en faisant entrer beaucoup de gens de l'étranger. Ceux qui travaillent dans le domaine de la restauration rapide proviennent habituellement de pays plus pauvres et prévoient rester ici pour une durée indéterminée, s'ils le peuvent. C'est pourquoi nous aurons une hausse subite d'immigrants illégaux après 2015, lorsque le premier lot de contrats de quatre ans prendra fin, et nous aurons un problème.

Cela s'applique même parfois aux domaines plus spécialisés, qui ne sont pas prêts à établir les salaires en fonction du marché. Si les employeurs peuvent faire venir des gens et leur offrir un

Canadians, why not do it? That's your bottom line. Is it good for Canadians though? Basically what the two bank studies said, and what the Parliamentary Budget Officer said, is we have enough people in Canada providing we have the right incentives and, of course, we have to improve our apprenticeship programs. There's a lot of work that needs to be done, but there is no reason why we should keep bringing in foreign workers when we have enough human resources here already if we got our act together.

Senator Mitchell: It is a failure of government policy that has created this aberration, and we could fix it with just better administration.

Mr. Collacott: Some political decisions have to be taken. I'll be frank here. Interestingly, all the political parties advocate high immigration levels for one reason or another, and there are a lot of different reasons. Nobody wants to take on a discussion of how much immigration we need. Our particular group, the Centre for Immigration Policy Reform, is trying to get some discussion going and we're non-partisan. We don't support any particular party.

We really do need a national discussion. We need a comprehensive national labour program to make the best use of all our people. Look at all the young people who are unemployed. Their unemployment levels are twice that of older people, and a lot of their degrees aren't needed on the market. We have all sorts of people who have been laid off from industry as our manufacturing sector has declined. We have a lot of Aboriginal people who hope to find work. We have older Canadians. We have all sorts of human resources we aren't fully utilizing, as well as recent immigrants who can't find jobs according to their skills. If we were doing that properly, we really wouldn't need the large-scale immigration we're now getting.

We should be thinking about it, but no political party is prepared to bite the bullet. What has happened in Europe is there are extremist right-wing fringe parties forming because mainstream political parties there are failing to discuss these issues and people are concerned about them. Most Canadians are pro-immigrant. My parents are immigrants from England, my wife is an immigrant from Asia and I'm pro-immigration. However, that doesn't mean we're doing it right, and I think there are good arguments for saying we're bringing in too many people at the present time and not making good enough use of the people already in the country.

No political party is prepared to take up that issue, unfortunately.

salaires inférieurs à celui qu'ils offriraient à des Canadiens, pourquoi ne le feraient-ils pas? Il en va des résultats financiers. Est-ce bon pour les Canadiens, cependant? Essentiellement, ce que les deux études menées par des banques indiquaient, et ce que le directeur parlementaire du budget disait, c'est que nous avons suffisamment de gens au Canada, pourvu que nous utilisions des mesures incitatives adéquates et, bien sûr, que nous améliorions nos programmes d'apprentissage. Il y a beaucoup de travail à faire, mais nous n'avons aucune raison de continuer à accueillir des travailleurs étrangers alors que nous disposons déjà de suffisamment de ressources humaines. Nous n'avons qu'à nous organiser.

Le sénateur Mitchell : C'est un échec de la politique gouvernementale qui a entraîné cette aberration, et nous pourrions régler le problème simplement au moyen d'une meilleure administration.

M. Collacott : Certaines décisions politiques doivent être prises. Je vais être honnête avec vous. Fait intéressant, tous les partis politiques sont en faveur de niveaux d'immigration élevés pour une raison ou pour une autre, et ce, pour de nombreuses raisons. Personne ne veut aborder la question du nombre d'immigrants dont nous avons besoin. Notre groupe en particulier, le Centre pour une réforme des politiques d'immigration, tente de susciter des discussions et est non partisan. Nous n'appuyons aucun parti.

Nous avons vraiment besoin d'une discussion nationale. Nous avons besoin d'un programme du travail national global afin de tirer le maximum de notre population. Pensons à tous les jeunes qui sont sans emploi. Leurs taux de chômage sont deux fois plus élevés que ceux de la génération précédente, et beaucoup de leurs diplômes ne sont pas requis sur le marché du travail. Il y a toutes sortes de gens qui ont été mis à pied par l'industrie, puisque le secteur manufacturier est en déclin. Il y a beaucoup d'Autochtones qui souhaitent trouver du travail. Il y a les Canadiens âgés. Il y a toutes sortes de ressources humaines que nous n'utilisons pas pleinement, de même que des nouveaux arrivants qui ne peuvent pas trouver d'emploi lié à leurs compétences. Si nous faisons les choses de façon adéquate, nous n'aurions vraiment pas besoin de l'immigration massive actuelle.

Nous devrions y penser, mais aucun parti politique n'est prêt à prendre le taureau par les cornes. Ce qui se produit en Europe, c'est que des partis de la droite extrémiste se forment parce que les partis politiques traditionnels n'abordent pas ces questions, qui préoccupent les gens. La plupart des Canadiens sont en faveur de l'immigration. Mes parents sont des immigrants de l'Angleterre, mon épouse est une immigrante de l'Asie, et je suis en faveur de l'immigration. Cependant, cela ne signifie pas que nous nous y prenons de la bonne façon, et je pense qu'il y a des arguments valables selon lesquels nous accueillons beaucoup trop de gens aujourd'hui et que nous n'utilisons pas de façon suffisamment adéquate la population actuelle.

Aucun parti politique n'est prêt à aborder cette question, malheureusement.

The Chair: Mr. Collacott, I'd like to thank you for coming here today. You obviously bring a wealth of information for us in view of the career you've had and the places you've been over the last number of years. Perhaps you're someone to whom government should look for counsel in respect to not only looking back but looking forward for the long term.

Your point is well taken on the question of employment and unemployment. I do wonder why, when you see an unemployment rate of 6 per cent or 7 per cent and at the same time you're bringing in individuals to take these jobs in Canada, they're not necessarily skilled jobs and we're paying people to be unemployed and Canadians to be unemployed.

The purpose of our study is to look at the situation as it applies to CBSA, and we appreciate your wise counsel. I'm sure we will take your comments into account. Therefore, we would like to thank you.

Colleagues, the meeting is now adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, April 7, 2014

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:32 p.m. to study the policies, practices and collaborative efforts of Canada Border Services Agency in determining admissibility to Canada and removal of inadmissible individuals; and the status of Canada's international security and defence relations including, but not limited to, relations with the United States, NATO and NORAD (topic: ballistic missile defence).

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, welcome to the Senate Standing Committee on National Security and Defence. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. Josée Thérien is the clerk of the committee, and our Library of Parliament analysts are Holly Porteous and Wolfgang Koerner. Now I would like to go around the table and invite the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

Senator Day: Joseph Day, Saint John-Kennebecasis, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Le président : Monsieur Collacott, j'aimerais vous remercier d'être venu aujourd'hui. Manifestement, vous êtes pour nous une mine d'informations, étant donné la carrière que vous avez eue et les endroits où vous êtes allé au cours des dernières années. Peut-être que vous êtes quelqu'un vers qui le gouvernement devrait se tourner pour obtenir des conseils à l'égard non seulement du passé, mais également de l'avenir à long terme.

Nous prenons bonne note de votre point concernant la question de l'emploi et du chômage. Je me demande pourquoi, lorsqu'on voit un taux de chômage de 6 ou 7 p. 100 et que, en même temps, on accueille des gens afin qu'ils occupent ces emplois au Canada, il ne s'agit pas nécessairement d'emplois spécialisés, et nous payons des gens pour être au chômage, tout comme des Canadiens.

Notre étude a pour objectif d'examiner la situation en ce qui concerne l'ASFC, et nous apprécions vos conseils judicieux. Je suis certain que nous prendrons vos commentaires en considération. Par conséquent, nous aimerions vous remercier.

Chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 7 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 32, pour étudier les politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada en vue de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi de personnes inadmissibles; et la situation des relations internationales du Canada en matière de sécurité et de défense, notamment ses relations avec les États-Unis, l'OTAN et NORAD (sujet : défense antimissiles balistiques).

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais faire les présentations. Je suis Dan Lang, sénateur du Yukon. Josée Thérien est la greffière du comité et nos analystes de la Bibliothèque du Parlement sont Holly Porteous et Wolfgang Koerner. J'invite maintenant les autres sénateurs à se présenter en indiquant la région qu'ils représentent, en commençant par le sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, Alberta.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, Colombie-Britannique.

Le sénateur Day : Joseph Day, Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[English]

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you. This afternoon, we have two panels. The first is on our study of Canada Border Services Agency, and the second is on ballistic missile defence.

Colleagues, on December 12, 2013, the Senate adopted the following study reference:

That the Senate Standing Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the policies, practices, and collaborative efforts of Canada Border Services Agency in determining admissibility to Canada and removal of inadmissible individuals; and

That the Committee report to the Senate no later than December 31, 2014, and that it retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

As we continue to look at the role played by CBSA in determining admissibility and its role in the removal of individuals, it is very fitting to hear from those on the front line who deal with thousands of non-Canadians who interact with the agency. Last week we had the pleasure of hearing from immigration practitioners and policy advocates. This week we're very pleased to welcome Ms. Janet Dench, Executive Director of the Canadian Council for Refugees; and Mr. Richard Goldman, Refugee Protection Coordinator, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

The work you do, Ms. Dench and Mr. Goldman, is often not recognized. I want to let you know that Canada is a compassionate country, and we in the Senate are pleased to hear about the important work you do. Although this committee is not focused on immigration matters, we are interested in what you have to say about the CBSA and its various roles from a security, transparency and accountability perspective.

With that, I welcome you both to the committee. I understand that you each have an opening statement. We have one hour for this panel.

[Translation]

Janet Dench, Executive Director, Canadian Council for Refugees: Thank you for the invitation extended to the Canadian Council for Refugees (CCR) to appear before the committee in the context of your study on the policies, practices and collaborative efforts of the Canada Border Services Agency. The CCR's more than 170 member organization inform us about

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, Ontario.

Le sénateur Wells : David Wells, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Je vous remercie. Nous avons deux groupes de témoins cet après-midi. Le premier nous aidera dans notre étude de l'Agence des services frontaliers du Canada et le deuxième, dans notre étude de la défense antimissiles balistiques.

Chers collègues, le Sénat a adopté le 12 décembre 2013 l'ordre de renvoi ci-dessous :

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, dans le but d'en faire rapport, les politiques, pratiques et efforts de collaboration de l'Agence des services frontaliers du Canada en vue de déterminer l'admissibilité au Canada et le renvoi de personnes inadmissibles, et

Que le comité soumette au Sénat son rapport final au plus tard le 31 décembre 2014 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

Tandis que nous continuons à examiner le rôle joué par l'ASFC pour établir l'admissibilité ainsi que son rôle dans le renvoi de personnes inadmissibles, il est tout à fait opportun d'entendre des intervenants de première ligne qui traitent avec des milliers de non-Canadiens entrant en rapport avec l'agence. La semaine dernière, nous avons eu le plaisir d'entendre le témoignage de praticiens et de défenseurs de politiques en matière d'immigration. Cette semaine, nous sommes très heureux d'accueillir Mme Janet Dench, directrice exécutive du Conseil canadien pour les réfugiés, et M. Richard Goldman, responsable du volet protection des réfugiés de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

Le travail que vous faites, madame Dench et monsieur Goldman, n'est pas souvent reconnu. Je tiens à ce que vous sachiez que le Canada est un pays rempli de compassion et que le Sénat est ravi d'entendre parler du travail important que vous faites. Bien que notre comité ne se penche pas sur des questions d'immigration, nous désirons connaître ce que vous avez à dire sur l'ASFC et ses différents rôles des points de vue de la sécurité, de la transparence et de la reddition de comptes.

Sur ce, je vous souhaite la bienvenue. Je crois comprendre que vous avez tous deux une déclaration préliminaire. Nous avons une heure pour ce groupe de témoins.

[Français]

Janet Dench, directrice exécutive, Conseil canadien pour les réfugiés : Je vous remercie de l'invitation offerte au Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) à comparaître devant le comité dans le cadre de votre étude sur les politiques et pratiques de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le CCR regroupe plus de 170 organismes qui nous informent des expériences vécues

the experiences of refugees and immigrants, and it is on their behalf that we defend the rights of refugees and other vulnerable migrants; and we have been doing so for 35 years.

The CCR recognizes that the Canada Border Services Agency is responsible for enforcing the Immigration and Refugee Protection Act. Some aspects of that legislation are of serious concern to the CCR; we appreciate, however, that the legislation itself is not the focus of this study, but rather the enforcement of the act.

We wish to point to the wide-ranging nature of the admissibility categories under the Immigration and Refugee Protection Act. Who is targeted when the act refers to inadmissible persons? An inadmissible person might be a person convicted of a serious crime of violence, but might also be a person who was brought into Canada for exploitation by a trafficker, a refused refugee claimant who nevertheless has compelling reasons for fearing removal, or a person who has been a peaceful and productive permanent resident for a decade, but who has been found to no longer need Canada's protection as a refugee according to the convention.

Our comments will address some of the ways in which CBSA actions can and do hurt people, including some of the most vulnerable, such as refugees and children. The recent agency budget increases have only extended the actions that are of concern to us. The CCR believes that several measures must be taken to ensure that CBSA enforces the law in a way that fully respects human rights and the dignity of the person. The agency must be submitted to an independent complaints and oversight mechanism.

[English]

We have submitted some written comments. I will briefly highlight three of the areas of concern presented in those comments. The first is security inadmissibility. Defined at section 34 of the act, security inadmissibility is a good example of how the law casts a very broad net. It includes people who are or were members of an organization that is deemed to have committed terrorist acts, even if they weren't involved in those acts, were unaware of those acts or were not a member at the time the acts were committed.

Among those caught up in this provision are Eritreans who participated in the Eritrean liberation movement in completely non-violent and often very minor ways. Another example is Oscar Vigil, a Salvadoran who is currently facing deportation from Canada after 13 years of living here and despite the fact that his wife and children are Canadian citizens. He has been found inadmissible to Canada because of his involvement in the FMLN, which was recently reelected as the government of El Salvador.

par les réfugiés et les immigrants et c'est en leur nom que nous défendons les droits des réfugiés et d'autres migrants vulnérables, et ce, depuis maintenant 35 ans.

Le CCR reconnaît que l'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de l'application de la Loi sur l'immigration. Certains aspects de cette loi nous préoccupent, mais nous comprenons que votre étude concerne plutôt l'application de la loi.

Nous soulignons l'ampleur des catégories d'inadmissibilité en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. De qui parle-t-on lorsqu'il s'agit des personnes inadmissibles? Cela peut être une personne coupable d'un crime grave de violence, mais cela peut également être une personne amenée au Canada par des trafiquants à des fins d'exploitation ou bien un demandeur d'asile dont la demande a été refusée, mais qui a quand même de bonnes raisons de craindre son renvoi. Il peut s'agir également d'une personne qui a passé des années sans histoire au Canada comme résidente permanente, mais qui a été jugée comme n'étant plus réfugiée au sens de la convention.

Nous commentons donc surtout les façons dont les actions de l'agence font mal aux personnes les plus vulnérables, dont les réfugiés et les enfants. Les récentes augmentations budgétaires de l'agence n'ont fait qu'élargir les actions qui nous préoccupent. Le CCR affirme qu'il est nécessaire d'adopter plusieurs mesures dans le but d'assurer que les actions de l'agence respectent les droits et la dignité de la personne. Il faudra notamment que l'agence soit soumise à un mécanisme externe et indépendant de plaintes et de surveillance.

[Traduction]

Nous vous avons soumis nos observations par écrit. Je vais brièvement mettre en lumière trois domaines de préoccupation que nous y soulevons. Le premier concerne l'interdiction de territoire pour raison de sécurité. Définie à l'article 34 de la loi, l'interdiction de territoire pour raison de sécurité est un bon exemple de la façon dont la loi ratisse très large. La définition englobe les personnes qui sont ou ont été membres d'une organisation réputée avoir commis des actes terroristes, même si elles n'y ont pas participé, n'en étaient pas informées ou n'appartenaient pas à l'organisation à l'époque où les actes ont été commis.

Parmi les personnes qui remplissent les critères de cette disposition figurent des Érythréens ayant participé au mouvement de libération de l'Érythrée de manière absolument pacifique et souvent dans un rôle très mineur. Oscar Vigil est un autre cas : c'est un Salvadorien menacé d'expulsion du Canada après avoir vécu 13 ans ici et malgré le fait que sa femme et ses enfants sont citoyens canadiens. Il a été interdit de territoire au Canada à cause de sa participation au FMLN, le mouvement qui a récemment été reporté au pouvoir au Salvador.

According to the act, people who represent no kind of security threat can be exempted from inadmissibility through what is called ministerial relief, granted by the Minister of Public Safety. The ministerial relief rules have recently been narrowed by Bill C-43, the Faster Removal of Foreign Criminals Act, passed last year. Bill C-43 also denies people who are inadmissible on security grounds access to humanitarian and compassionate consideration.

Our concern is that ministerial relief is being applied inconsistently at best in policy and in practice. The policy guidelines do not say that ministerial relief must be offered when refusing it would result in a violation of Charter rights, in line with a Supreme Court decision. In practice, decisions take years. CBSA recommendations to the minister often simply repeat the facts leading to the finding of inadmissibility. In short, the exemption provision has proven a meaningless, illusory remedy.

Second is removal to dangerous places. The CCR is concerned about removals of individuals to countries where there is generalized violence. Under the regulations, the Minister of Public Safety can declare a temporary suspension of removals to countries of generalized risk, but there have been no such suspensions in the last 10 years.

The CCR has called unsuccessfully for a suspension of removals to Somalia and Eritrea, two countries where there is generalized risk. Finally, in 2011, CBSA declared an administrative deferral of removals for some regions of Somalia, but this is an internal measure only, which is not publicly announced.

Even where there is a temporary suspension of removals, it does not apply to people who have committed even a minor crime. The CCR is concerned about the risks for vulnerable people if removed to dangerous countries. These include youth who have grown up in Canada. They may have no family or connections in the country of origin, and may not even speak the language. In Somalia, for example, such youth are particularly at risk as they lack the knowledge or networks to protect themselves. Individuals suffering from mental health problems are also highly vulnerable because they need adequate health care, and people with mental health issues are more likely to be targets for violence.

These concerns are greater since Bill C-43 was passed. It denies permanent residents the right of appeal if they are sentenced to imprisonment for six months or more, which was previously two years. This means that more permanent residents will be removed without an independent decision maker considering all the relevant circumstances of the case.

Selon la loi, les personnes qui ne présentent aucune menace pour la sécurité peuvent être exemptées de l'interdiction de territoire par une « dispense ministérielle », laquelle est accordée par le ministre de la Sécurité publique. Le projet de loi C-43 adopté l'an dernier, la Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers, a récemment resserré les règles régissant la dispense ministérielle. Le projet de loi C-43 refuse aussi aux personnes interdites de territoire pour motif de sécurité la possibilité d'invoquer des motifs humanitaires.

Nous craignons que la dispense ministérielle soit appliquée au mieux de façon incohérente, en principe et en pratique. Les lignes directrices ne disent pas que la dispense ministérielle doit être accordée lorsque son refus constituerait une violation des droits garantis par la Charte, en accord avec un arrêt de la Cour suprême. Dans la pratique, il faut attendre des années avant qu'une décision soit rendue. Dans leurs recommandations au ministre, les agents de l'ASFC se contentent souvent de répéter les faits ayant conduit à l'interdiction de territoire. En bref, la disposition d'exemption s'est révélée un recours futile et illusoire.

Le deuxième point est le renvoi vers des endroits dangereux. Le CCR est préoccupé par le renvoi de réfugiés vers des pays où la violence est généralisée. Le règlement prévoit que le ministre de la Sécurité publique peut déclarer la suspension temporaire des renvois vers des pays dans une situation de risque généralisé, mais aucune suspension de cette nature n'a été décrétée au cours des 10 dernières années.

Le CCR a réclamé en vain une suspension des renvois vers la Somalie et l'Érythrée, deux pays dans une situation de risque généralisé. Finalement, en 2011, l'ASFC a décrété un report administratif des renvois pour certaines régions de la Somalie, mais il ne s'agit que d'une mesure interne qui n'est pas annoncée publiquement.

Même lorsqu'il y a suspension temporaire des renvois, celle-ci ne s'applique pas aux personnes qui ont commis un acte criminel même mineur. Le CCR est préoccupé par les risques que courent des personnes vulnérables si elles sont renvoyées vers des pays dangereux. Parmi celles-ci figurent des adolescents ayant grandi au Canada. Ils peuvent n'avoir aucune famille ni aucun lien dans le pays d'origine, ni même parler la langue. Ainsi, ces jeunes sont particulièrement vulnérables en Somalie puisqu'ils ne disposent d'aucune connaissance ni des réseaux nécessaires pour se protéger. Les personnes souffrant de troubles mentaux sont aussi très vulnérables parce qu'elles ont besoin de soins de santé convenables et qu'elles sont plus susceptibles d'être la cible de violence.

Ces préoccupations se sont intensifiées depuis l'adoption du projet de loi C-43. Ce dernier refuse aux résidents permanents le droit d'en appeler de la décision s'ils sont condamnés à une peine d'emprisonnement d'au moins six mois, plutôt que de deux ans comme avant. Cela signifie que plus de résidents permanents seront renvoyés sans qu'un décideur indépendant n'examine tous les faits pertinents du dossier.

Third is investigation techniques that endanger refugees. CBSA has broad powers under the legislation to interrogate refugee claimants. CCR members have seen claimants called in repeatedly for interviews, often carried out without the presence of a lawyer. Those in detention tend to be particularly targeted. This is an area where increased resources can lead to excessive and unnecessary interventions.

We understand that it is CBSA's responsibility to investigate potential inadmissibility. However, investigations need to be done in a way that respects the dignity of the person and takes into consideration the particular situation of refugees.

A particular concern relates to investigations involving contact with the country of feared persecution. This is completely improper in the case of a refugee claimant. Nevertheless, there are frequent reports that claimants' privacy is breached. CBSA officers are known to call numbers that they find on claimants' cell phones without regard to the safety of the claimant or family in the country of origin.

In response to a complaint, the Privacy Commissioner of Canada recently confirmed that on the instigation of CBSA, Canadian government representatives had disclosed a refugee claimant's personal information to government authorities of the home country. This highlights the need for a policy to prevent disclosure of claimants' personal information to the authorities of the country where they fear persecution.

The Chair: I know you made every effort to summarize the brief that you had and you did that very well, but the brief itself has a lot more information, and it stands you well in respect to the work that you have done and what you provided for us.

I would like to move on now to Mr. Goldman.

Richard Goldman, Refugee Protection Coordinator, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes: I'm here on behalf of the Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, TCRI. This is an umbrella group of 142 community organizations assisting refugees and immigrants across Quebec. The group was founded in 1979 with the mission of defending the rights of newly arrived persons and families regardless of their immigration status.

On behalf of the TCRI, I wish to thank you for this opportunity to present our views on this important topic to your committee for the present study. The TCRI is a proud member of the Canadian Council for Refugees, from whom you have just heard. We endorse the CCR's comments for the present Senate study. We do wish to elaborate on three points of particular concern.

Le troisième point concerne les techniques d'enquête qui mettent des réfugiés en danger. Aux termes de la loi, l'ASFC jouit de pouvoirs étendus pour interroger les demandeurs d'asile. Des membres du CCR ont vu des demandeurs être convoqués à maintes reprises à des entretiens, lesquels sont souvent menés sans la présence d'un avocat. Les personnes détenues ont tendance à être particulièrement ciblées. C'est un domaine dans lequel des ressources accrues peuvent entraîner des interventions excessives et inutiles.

Nous reconnaissons qu'il incombe à l'ASFC de mener des enquêtes pour détecter des cas d'interdiction de territoire potentiels. Cependant, les enquêtes doivent être menées dans le respect de la dignité de la personne et en prenant en compte la situation particulière des réfugiés.

Une préoccupation particulière est liée aux enquêtes dans lesquelles des agents communiquent avec le pays où il y a des craintes de persécution. C'est tout à fait inapproprié dans le cas d'un demandeur d'asile. Néanmoins, nous avons souvent entendu parler de cas dans lesquels la protection des renseignements personnels des demandeurs est violée. Certains agents de l'ASFC composent les numéros qu'ils trouvent sur les téléphones cellulaires de demandeurs d'asile, sans se soucier de la sécurité de la personne ou de sa famille dans son pays d'origine.

En réaction à une plainte, la commissaire à la protection de la vie privée du Canada a récemment confirmé qu'à la demande de l'ASFC, des représentants du gouvernement canadien ont divulgué les renseignements personnels d'un demandeur d'asile aux autorités gouvernementales de son pays d'origine. Cette situation met en lumière la nécessité d'une politique pour interdire la divulgation des renseignements personnels des demandeurs aux autorités du pays où ils craignent d'être persécutés.

Le président : Je sais que vous avez tout fait pour résumer votre mémoire et vous l'avez très bien fait, mais le mémoire lui-même renferme beaucoup plus d'information et il est un reflet fidèle du travail que vous avez accompli et de votre témoignage.

J'aimerais passer à M. Goldman.

Richard Goldman, responsable du volet protection des réfugiés, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes : Je suis ici au nom de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, TCRI. Il s'agit d'un groupe de coordination de 142 organismes communautaires qui aident les réfugiés et les immigrants à la grandeur du Québec. Le groupe a été fondé en 1979 pour défendre les droits des nouveaux arrivants et de leurs familles, peu importe leur statut d'immigration.

Au nom de la TCRI, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter nos vues sur cet important sujet dans le cadre de votre étude. La TCRI est un fier membre du Conseil canadien des réfugiés dont vous venez d'entendre l'exposé. Nous souscrivons aux commentaires que le CCR a formulés aux fins de la présente étude du Sénat. Nous voulons nous arrêter sur trois préoccupations particulières.

Our first point is on interviews conducted by CBSA officers.

First, the TCRI shares the concern of the CCR with regard to interviews of refugee claimants at ports of entry, known as POE or port-of-entry interviews. These concerns were raised and filed with your committee and the CCR's report *Welcome to Canada: The Experience of Refugee Claimants at Port-of-Entry Interviews*. The audiotaping of all interviews between CBSA officers and refugee claimants at ports of entry would be an extremely positive step, in our view.

I will give one example of where audiotaping can be of extreme importance. This is a case of which we have direct knowledge. It involves a refugee claimant who came to the Canada-U.S. border and asked for asylum here. His reason for asking for asylum in Canada is that he's francophone and has a relative in Canada. Now, under the Canada-U.S. Safe Third Country Agreement, refugee claimants who are in the United States must normally make their claim within the United States unless they meet one of a number of limited exceptions, one of which is having a family member in Canada.

This particular fellow was turned back to the United States where he was to make his claim, even though he doesn't have any relatives there and doesn't speak the language.

CBSA's position was that he did not mention the family member in the port-of-entry interview. He challenged this decision on judicial review and provided affidavit evidence as to what he said at the port-of-entry interview. However, with no recording available, it was his word against that of the CBSA officer, and his judicial review application was dismissed by the Federal Court. It is an example of where it can be of great importance at ports of entry to have a transcript of what happened.

The second point with regard to audiotaping of interviews pertains to inland interviews. In addition to port-of-entry interviews, it is our experience that refugee claimants who are already in Canada, particularly those who are detained by CBSA, may be subjected to repeated interviews about all aspects of their claim. The CBSA officer's notes can then be used — and typically are used by a different CBSA officer — at hearings before the Immigration Division of the Immigration and Refugee Board of Canada, which may relate to detention and inadmissibility, or the Refugee Protection Division of the IRB, which may relate to issues of exclusion from refugee protection, also resulting in inadmissibility.

We believe it is unacceptable that CBSA officers may use notes often taken by another officer at hearings that have potentially life and death consequences for a claimant, with no recording

La première concerne les entretiens menés par des agents de l'ASFC.

Premièrement, la TCRI partage la préoccupation exprimée par le CCR à l'égard des entretiens menés auprès de demandeurs d'asile aux points d'entrée, les entretiens au PDE. Ces préoccupations ont été soulevées et vous ont été soumises sous la forme du rapport du CCR intitulé *Bienvenue au Canada : L'expérience des demandeurs d'asile lors de l'entrevue au point d'entrée*. À notre avis, l'enregistrement sonore de tous les entretiens entre des agents de l'ASFC et des demandeurs d'asile aux points d'entrée serait une mesure extrêmement positive.

Je vais vous décrire une situation dans laquelle l'enregistrement sonore peut être extrêmement important. Il s'agit d'un cas dont nous avons une connaissance directe. Il concerne un demandeur d'asile qui s'est présenté à la frontière canado-américaine et y a demandé l'asile. Il a choisi de demander l'asile au Canada parce qu'il est francophone et qu'un membre de sa famille vit au Canada. Aux termes de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, les demandeurs d'asile qui se trouvent aux États-Unis doivent habituellement y demander l'asile à moins qu'ils remplissent les conditions d'une de plusieurs exceptions limitées, dont l'une est la présence d'un membre de la famille au Canada.

Dans ce cas-ci, le réfugié a été renvoyé aux États-Unis pour y demander l'asile, même s'il n'y a aucun parent et qu'il ne parle pas la langue.

Selon l'ASFC, il n'avait pas mentionné la présence d'un membre de sa famille au Canada au cours de l'entretien au point d'entrée. Il a contesté cette décision lors du contrôle judiciaire et il a produit un affidavit de ce qu'il avait dit à l'entretien au point d'entrée. Cependant, sans l'enregistrement, c'était sa parole contre celle de l'agent de l'ASFC et la Cour fédérale a rejeté sa demande de contrôle judiciaire. Voilà une situation dans laquelle il peut être extrêmement important d'avoir une transcription de ce qui s'est produit au point d'entrée.

Notre deuxième préoccupation concernant l'enregistrement sonore des entretiens vise les entretiens aux bureaux intérieurs. En plus des entretiens aux points d'entrée, notre expérience nous montre que les demandeurs d'asile qui se trouvent déjà au Canada, surtout ceux détenus par l'ASFC, peuvent être soumis à des entretiens répétés sur tous les aspects de leur demande. Les notes de l'agent de l'ASFC peuvent ensuite être utilisées — et elles le sont habituellement par un autre agent de l'ASFC — aux audiences de la Section de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, qui peuvent porter sur la détention et l'interdiction de territoire, ou devant la Section de protection des réfugiés de la CISR, qui peuvent porter sur des questions relatives à l'exclusion du bénéfice de la protection accordée aux réfugiés, entraînant aussi l'interdiction de territoire.

Nous estimons qu'il est inacceptable que des agents de l'ASFC puissent utiliser des notes souvent prises par un autre agent à des audiences qui peuvent mettre en jeu la vie d'un demandeur, en

available of what was said at the interviews in question. Audiotaping is an inexpensive and simple technology, and we believe there's no justification for refusing to use it at all such interviews.

We arrive at our first recommendation that all interviews conducted by CBSA officers, whether occurring at port of entries or inland, be audiotaped.

Our second main point of concern is cessation applications. Over the past year, our member groups have had to confront the new phenomenon of increasing numbers of cessation requests. As noted in the CCR's written comments on the present study, changes in the Immigration and Refugee Protection Act introduced in 2012 mean that if a cessation application is granted by the IRB, the person now loses all status in Canada, becomes inadmissible and faces deportation.

We know of cases in which the sole ground for a cessation application was the claimant's application for a passport from their country of origin. This is despite the fact that Citizenship and Immigration Canada, CIC, sends claimants letters that, in our view, any reasonable person would view as an order to get a passport, and we provide verbatim an excerpt from such a letter:

All persons seeking permanent resident status in Canada must provide a valid passport or travel document issued by the Country of Citizenship in order to become a permanent resident. Please send a photocopy of your passport or travel document to this office as soon as possible. If you are unable to provide a passport or travel document, you may provide other documents.

I recently observed a cessation hearing at the Montreal IRB in which the CBSA officer argued that the above wording should not be taken as an order to produce a passport but rather as a suggestion that the passport is just one of a number of acceptable documents that may be provided.

This took up nearly an entire morning of the CBSA officer's time as well as the IRB member, the claimant and his legal counsel. We find this to be a shocking waste of resources and a particularly perverse one, given that if successful, it will result in the cancellation of status and removal of someone who everyone agrees was found in good faith to meet the definition of convention refugee.

We fear that CBSA's target of 875 cessation and vacation applications for the year 2013-14 is causing officers to arbitrarily pursue cases that should never have been brought forward.

l'absence d'un enregistrement de ce qui a été dit aux entretiens en question. L'enregistrement sonore est une technologie simple et peu coûteuse et nous croyons que rien ne justifie le refus de l'utiliser dans tous les entretiens de cette nature.

Nous en arrivons à notre première recommandation, soit qu'un enregistrement sonore soit fait de tous les entretiens menés par des agents de l'ASFC, que ce soit aux points d'entrée ou dans un bureau intérieur.

Notre deuxième préoccupation concerne les demandes de constat de perte. Au cours de la dernière année, nos groupes membres ont été confrontés au nouveau phénomène du nombre grandissant de demandes de cette nature. Tel qu'il est mentionné dans les observations que le CCR a soumises par écrit aux fins de la présente étude, les modifications apportées à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en 2012 signifient que si la CISR approuve une demande de constat de perte, la personne visée perd désormais tout statut au Canada, devient interdite de territoire et risque l'expulsion.

Nous avons connaissance de cas dans lesquels le seul motif d'une demande de constat de perte était que le demandeur avait présenté une demande de passeport dans son pays d'origine, et ce, malgré le fait que Citoyenneté et Immigration Canada, CIC, envoie aux demandeurs des lettres que toute personne raisonnable, à notre avis, interpréterait comme un ordre d'obtenir un passeport. Nous vous présentons la traduction française d'un extrait textuel d'une telle lettre :

Toutes les personnes souhaitant obtenir la résidence permanente au Canada doivent présenter un passeport ou un titre de voyage valide délivré par le pays de citoyenneté afin de devenir résident permanent. Veuillez faire parvenir à ce bureau une photocopie de votre passeport ou de votre titre de voyage dès que possible. Si vous êtes incapable de fournir un passeport ou un document de voyage, vous pouvez fournir d'autres documents.

J'ai récemment observé l'audition d'une demande de constat de perte à la CISR de Montréal où l'agent de l'ASFC a soutenu que le libellé ci-dessus ne devrait pas être interprété comme un ordre de produire un passeport, mais plutôt comme une suggestion que le passeport n'est qu'un des documents acceptables susceptibles d'être fournis.

L'audition a occupé l'agent de l'ASFC, le commissaire de la CISR, le demandeur et son conseiller juridique pendant presque toute la matinée. À notre sens, il s'agit d'un gaspillage effarant de ressources, un gaspillage particulièrement pervers puisque si la demande est acceptée, elle entraîne l'annulation du statut et le renvoi d'une personne que tout le monde s'accorde pour dire qu'elle a agi de bonne foi afin de correspondre à la définition d'un réfugié au sens de la Convention.

Nous craignons que la cible fixée par l'ASFC pour 2013-2014 de 875 demandes relatives à la perte de statut ou à l'annulation pousse des agents à poursuivre arbitrairement des dossiers qui n'auraient jamais dû être soumis.

Our second recommendation is that CBSA issue guidelines to officers directing them to pursue only cases in which the person has demonstrated a clear and genuine intention to re-avail himself or herself of the protection of the country of citizenship and has effectively received that protection, which is consistent with the UNHCR's guidelines on this topic.

Still with regard to cessation, we have a second point, which is failure to consider humanitarian and compassionate factors.

Our member groups have seen cases presenting very compelling humanitarian factors, such as long-term residency in Canada, marriage to a Canadian spouse, the presence of Canadian children and so on that have been the object of cessation applications. We have also seen a letter from CBSA stating that such factors cannot be taken into account in the decision of whether or not to institute a cessation request and can only be considered afterwards under section 25, the general humanitarian and compassionate, or H&C, provision of the IRPA.

We believe this is deeply problematic since, as was already noted, a cessation decision renders a person inadmissible. An H&C application would not suspend their removal from Canada. Nor do they have access to an appeal to the Immigration Appeal Division of the IRB on H&C grounds.

Our third recommendation is that CBSA officers be obliged to offer the opportunity to submit observations, including on humanitarian factors, prior to the decision on whether to institute an application for cessation.

Finally, our third point is about the lack of an independent oversight mechanism. Here we join the CCR and other partners such as the BC Civil Liberties Association in calling for an independent oversight mechanism for CBSA. As the BCCLA has already pointed out as part of your study, CBSA officers have an even wider range of powers than police. For example, they can stop travellers for questioning, take breath and blood samples, and search and detain and arrest non-citizens without a warrant. Yet, despite the sweeping police powers, there's no independent oversight body to review CBSA actions and to ensure respect for the human rights of refugees, migrants and Canadians who deal with the agency.

CBSA stands very much alone here, as every major police agency in Canada from the national to the municipal level has some sort of oversight body. And as the CCR has noted, in the case of CBSA, the risk is arguably even higher than with police

Notre deuxième recommandation est que l'ASFC émette des lignes directrices aux agents leur ordonnant de ne poursuivre que les dossiers dans lesquels la personne a manifesté une intention claire et sincère de se réclamer à nouveau de la protection du pays de citoyenneté et a effectivement bénéficié de ladite protection, ce qui est en accord avec les lignes directrices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en la matière.

Nous avons une deuxième préoccupation à l'égard de la perte de statut, c'est-à-dire le défaut de prendre en compte des motifs d'ordre humanitaire.

Nos groupes membres ont traité des dossiers comportant des facteurs d'ordre humanitaire très convaincants, par exemple la résidence à long terme au Canada, le mariage avec un citoyen canadien, la présence d'enfants canadiens et ainsi de suite qui ont fait l'objet de demandes de constat de perte. Nous avons aussi pris connaissance d'une lettre de l'ASFC disant que de tels facteurs ne peuvent être pris en compte dans la décision de présenter ou non une demande de constat de perte et qu'ils ne peuvent être pris en compte qu'après coup aux termes de l'article 25, soit la disposition de la LIPR prévoyant l'examen de motifs d'ordre humanitaire.

Nous croyons que cela pose de sérieux problèmes puisque, comme nous l'avons vu, un constat de perte rend une personne interdite de territoire. Une demande pour des motifs d'ordre humanitaire ne suspendrait pas son renvoi du Canada et la personne visée n'aurait pas non plus accès à un appel auprès de la Section d'appel de l'immigration de la CISR pour de tels motifs.

Notre troisième recommandation est que les agents de l'ASFC soient forcés d'offrir la possibilité de soumettre des observations, y compris sur des motifs d'ordre humanitaire, avant de prendre la décision de présenter ou non une demande de constat de perte.

Enfin, notre troisième préoccupation concerne l'absence d'un mécanisme de surveillance indépendant. Nous nous joignons ici au CCR et à d'autres partenaires comme la BC Civil Liberties Association en réclamant un mécanisme de surveillance indépendant pour l'ASFC. Comme la BCCLA l'a déjà souligné dans le cadre de votre étude, les agents de l'ASFC jouissent de pouvoirs encore plus étendus que les policiers. Par exemple, ils peuvent intercepter des voyageurs pour les interroger, prélever des échantillons d'haleine et de sang et fouiller et détenir puis arrêter des non-citoyens sans mandat. Pourtant, malgré les pouvoirs policiers très vastes qui leur sont accordés, aucun organe de surveillance indépendant n'est chargé d'examiner les actions de l'ASFC et de veiller au respect des droits des réfugiés, des migrants et des Canadiens qui traitent avec l'agence.

L'ASFC fait vraiment cavalier seul sous ce rapport puisque tous les grands corps policiers au Canada, de l'échelon national à l'échelon municipal, ont une quelconque forme d'organe de surveillance. Comme le CCR l'a souligné, dans le cas de l'ASFC,

forces, as they are dealing with non-citizens whose status in Canada is precarious. Refugee claimants and other migrants are amongst the most vulnerable people in Canadian society.

We conclude with our fourth recommendation, which is that an independent oversight mechanism be created for CBSA, capable of the following: receiving and dealing with public complaints about CBSA's conduct, including third-party complaints from public interest organizations; initiating its own reviews and investigations of CBSA conduct, even where there is no complaint, given the vulnerable people with whom CBSA interacts, many of whom have no idea about their rights or may be deported from Canada before they can even exercise them; and, finally, conducting independent civilian investigations of critical incidents involving CBSA officers and individuals in CBSA custody.

On behalf of the TCRI, I thank you for considering these comments, and I would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much for both your presentations, and I would like to begin with one question, if I could.

A number of recommendations have been put forward by both presentations, and I would like you to prioritize the two most important recommendations that you put forward, not that the others are not important, but knowing how government works and how fast government works, I would like to know exactly where the major problems are so that we can confront them as a priority.

Ms. Dench, perhaps you can comment and maybe Mr. Goldman can comment afterwards.

Ms. Dench: It is challenging to pick only two. I would second the point raised by Rick about the complaints mechanism. That is a very serious lack, and if we had a complaints mechanism that was effective and independent, it is possible that it could be used to address many other underlying problems.

I would also choose the problem of security inadmissibility that I highlighted just now. This is having tremendous impacts. I think it is having impacts on people that it was never the intention for the law to exclude, and yet the way it is being applied, people are being caught up in the security inadmissibility.

I would recommend that for your attention, too.

The Chair: Mr. Goldman, do you have any comments?

Mr. Goldman: Well, it is sort of like asking somebody to choose their favourites among their children. Fortunately, I only have two children, so it is a little easier for me. I would agree with Ms. Dench on both of those points. If we do have to choose,

le risque est sans doute encore plus grand qu'avec les forces policières puisque l'agence traite avec des non-citoyens dont le statut au Canada est précaire. Les demandeurs d'asile et d'autres migrants figurent parmi les personnes les plus vulnérables dans la société canadienne.

Nous concluons par notre quatrième recommandation, qu'un mécanisme de surveillance indépendant soit créé pour l'ASFC et qu'il soit doté des pouvoirs suivants : recevoir et traiter les plaintes du public sur la conduite de l'ASFC, y compris les plaintes déposées par des organismes tiers d'intérêt public; lancer ses propres examens et enquêtes sur la conduite de l'ASFC, même en l'absence de plainte, étant donné que parmi les personnes vulnérables avec lesquelles l'ASFC interagit, bon nombre d'entre elles n'ont aucune idée de leurs droits ou peuvent être expulsées du Canada avant même de pouvoir les exercer; et enfin, mener des enquêtes civiles indépendantes d'incidents critiques impliquant des agents de l'ASFC et des personnes sous la garde de l'agence.

Au nom de la TCRI, je vous remercie de prendre en compte ces observations et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie beaucoup de vos exposés et j'aimerais commencer par une question, si vous me le permettez.

Plusieurs recommandations ont été formulées dans les deux exposés et j'aimerais que vous classiez par priorité les deux plus importantes, non pas que les autres ne le sont pas, mais sachant comment et à quelle vitesse le gouvernement travaille, j'aimerais savoir exactement où se situent les principaux problèmes afin que nous puissions nous y attaquer en priorité.

Madame Dench, peut-être pouvez-vous faire des commentaires à ce sujet, puis ce sera au tour de M. Goldman.

Mme Dench : Il est difficile de n'en retenir que deux. Je souscris au point soulevé par Rick concernant le mécanisme de plainte. C'est un manque très grave et si nous avions un mécanisme de plainte efficace et indépendant, il pourrait régler de nombreux autres problèmes sous-jacents.

Je choiserais aussi le problème de l'interdiction de territoire pour raison de sécurité que je viens de soulever. Ses conséquences sont énormes. Je crois qu'il a des conséquences pour des personnes que la loi n'avait jamais eu l'intention d'exclure et pourtant, à cause de la façon dont elle est mise en œuvre, des gens sont pris par l'interdiction de territoire pour raisons de sécurité.

Je recommanderais aussi ce point à votre attention.

Le président : Monsieur Goldman, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Goldman : Eh bien, c'est un peu comme demander à quelqu'un de choisir son préféré parmi ses enfants. Heureusement, je n'ai que deux enfants, donc c'est un peu plus facile pour moi. Je suis d'accord avec Mme Dench sur ces deux

those would be the most fundamental, particularly the oversight mechanism, which might lead to the solution of some of the other issues we raised before you today.

The Chair: Thank you very much, Mr. Goldman. I wasn't asking you to choose between your children, but I did want to get a sense of what the priorities are as far as policy changes that could be effected.

I would like to start questions with Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Thanks to both of you for your very powerful and explicit presentations. It is excellent to get recommendations in the way that you have laid them out.

I want to clarify one irony or contradiction in concept. It seemed to me, Ms. Dench, that you were mentioning the case of a refugee claimant who was rejected because he had demonstrated against a government in another country, if I'm not mistaken. Or let's say somebody does demonstrate against the government in another country, for which they are in trouble, and, in fact, they're actually exercising the kind of democratic values that we would want, that we say we promote all over the world and that we send our forces to fight and die for. Is it true that people in those circumstances sometimes are actually rejected because they appear to have been disreputable in their own country for that kind of activity?

Ms. Dench: You're right about the irony, and we are often struck by that kind of contradiction. An example that was the subject of an important legal case was a Libyan who was opposed to the Gadhafi regime, and, on the basis of his opposition to the Gadhafi regime, he was found to be inadmissible. Yet the Canadian government was collaborating with forces to try to dislodge Gadhafi, so it seems contradictory on one hand for an individual Libyan that that is given as a reason to exclude the person on admissibility grounds, whereas from the Canadian government point of view, it is the right policy.

As I said, it has to do with the definition of "security inadmissibility," which is very broad, and when we were discussing the legislation with representatives of the government more than 10 years ago, we were told, well, it is better to cast a very broad net so that we kind of include anyone that we might want to make inadmissible, but then there is always ministerial relief so we can exempt the people who shouldn't be excluded.

That applies also to, for example, section 35 of the act, which excludes senior officials of governments. You have a very nasty government; you obviously don't want to be putting out the welcome mat to leaders in that government. But the definition of "senior official" is so broad that it could include, for example, judges who had actually been taking very brave judicial decisions that were standing in the way of the government that was committing atrocities. Yet, those same people would just be swept up in the same net of inadmissibility.

points. Si nous avons à choisir, ces deux-là seraient les points les plus fondamentaux, et en particulier le mécanisme de surveillance qui pourrait aboutir au règlement de certains autres problèmes que nous venons d'évoquer.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Goldman. Je ne vous demandais pas de choisir entre vos enfants, mais je tenais à avoir une idée des priorités en ce qui concerne les changements d'orientation qu'il serait possible d'apporter.

J'aimerais lancer la période de questions en donnant la parole au sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous deux pour vos exposés très percutants et explicites. C'est excellent de recevoir des recommandations de la façon dont vous les avez présentées.

Je tiens à clarifier une ironie ou une contradiction conceptuelle. Il me semble, madame Dench, que vous avez évoqué le cas d'un demandeur d'asile qui a été refusé parce qu'il avait manifesté contre un gouvernement dans un autre pays, si je ne m'abuse. Disons, par exemple, qu'une personne manifeste contre le gouvernement dans un autre pays, ce qui lui cause des ennuis alors qu'en réalité, cette personne exerçait le genre de valeurs démocratiques que nous voudrions ou que nous disons promouvoir partout dans le monde et pour lesquelles nous envoyons nos soldats mourir au combat. Est-il vrai que des gens dans ces situations se voient parfois refuser l'asile parce qu'ils semblent avoir eu mauvaise réputation dans leur propre pays à cause de ce genre d'activité?

Mme Dench : Vous avez raison de parler d'ironie et nous sommes souvent frappés par ce genre de contradictions. Un cas ayant été l'objet d'une importante affaire juridique est celui d'un Libyen opposé au régime Kadhafi. Sur la base de son opposition, il avait été déclaré interdit de territoire. Pourtant, le gouvernement du Canada collaborait avec les forces qui essayaient de déloger Kadhafi. Il semble donc contradictoire que, d'une part, on invoque cette raison pour interdire de territoire ce Libyen pour ce motif et que, d'autre part, du point de vue du gouvernement du Canada, c'est la politique appropriée.

Comme je l'ai dit, c'est dû à la définition d'« interdiction de territoire pour raison de sécurité », qui est très large. Lorsque nous discutons du projet de loi avec des représentants du gouvernement il y a plus de 10 ans, on nous disait : « Eh bien, il est préférable de jeter un filet très large de façon à attraper une personne que nous voudrions interdire de territoire; il y a toujours la dispense ministérielle pour exempter les personnes que nous ne devrions pas exclure. »

Cela vaut aussi, par exemple, pour l'article 35 de la loi, qui exclut les hauts fonctionnaires étrangers. Prenons un gouvernement très ignoble; nous ne tenons manifestement pas à dérouler le tapis rouge pour des dirigeants de ce gouvernement. Pourtant, la définition de « haut fonctionnaire » est si large qu'elle pourrait englober, par exemple, des juges très braves qui ont pris des décisions judiciaires ayant empêché le gouvernement de commettre des atrocités. Pourtant, ces mêmes juges seraient simplement pris dans le même filet de l'interdiction de territoire.

So if you participate in an organization that is opposed to the government, and one arm of that organization, perhaps, has taken some armed action, and that armed action is deemed to be terrorist by the Canadian government, even though you had nothing to do with that action, you are still considered inadmissible.

That's the case of the FMLN, for example, which is current government in El Salvador. It is also the case of the ANC. Obviously, Nelson Mandela was, according to our laws, inadmissible to Canada unless he had benefit of ministerial relief.

Senator Mitchell: Essentially what you're saying is Nelson Mandela wouldn't have qualified as a refugee in Canada under these terms. Amazing.

Mr. Goldman, with respect to your recommendations, many powerful ones, I'm interested in the review mechanism. There is a distinction between oversight and review. You emphasize review, and I think, Ms. Dench, you also kind of jumped on that side of it.

There is an argument for oversight, which is policy-oriented and trying to prevent the problems before they need to be reviewed. Have you given some consideration to a broader role for an oversight review mechanism, much the same as most major Canadian police forces — except the RCMP — have in this country today?

Mr. Goldman: I'm not sure that I understand the question.

Senator Mitchell: Sorry. There's a distinction that came out in earlier testimony. One was a public board that would provide oversight, and the board, as you defined it, you used the term "oversight" but really it's a review, so it would be a complaints mechanism. But there's also this role of oversight, where you would actually have not just an after-the-fact review role in a public board but a policy, managerial and supervisory role so that problems could be prevented rather than simply reviewed after the fact.

Mr. Goldman: I have to confess, that was a distinction that hadn't occurred to me until this moment, the one between oversight and review. Absolutely, if you can nip problems in the bud, if you can prevent them through oversight, I'm not sure how the mechanism would work, but it sounds like a wonderful idea. However, I won't be able to enlighten your committee on it because this distinction had not occurred to me until now.

Senator Mitchell: It might be worth looking into because it is used in police forces elsewhere.

Mr. Goldman: I'm not sure.

Senator Wells: Ms. Dench, thank you for your presentation, as well as yours, Mr. Goldman.

Si vous faites partie d'une organisation opposée au gouvernement et un bras de cette organisation est à l'origine d'interventions armées que le gouvernement du Canada a qualifiées de « terroristes », même si vous n'aviez rien à voir avec ces interventions, vous êtes quand même visé par l'interdiction de territoire.

C'est le cas du FMLN, par exemple, le gouvernement au pouvoir au Salvador. C'est aussi le cas de l'ANC. Clairement, selon nos lois, Nelson Mandela était interdit de territoire au Canada à moins de bénéficier d'une dispense ministérielle.

Le sénateur Mitchell : Vous dites essentiellement que Nelson Mandela n'aurait pas été considéré comme un réfugié au Canada selon ces critères. Étonnant.

Monsieur Goldman, parmi vos recommandations, dont plusieurs sont percutantes, le mécanisme d'examen m'intéresse. Il y a une distinction entre « surveillance » et « examen ». Vous insistez sur l'examen et si je ne m'abuse, madame Dench, vous avez aussi abondé en ce sens.

Il y a un argument pour la surveillance, un mécanisme axé sur la politique pour essayer de prévenir les problèmes avant qu'il soit nécessaire d'en faire l'examen. Vous êtes-vous penché sur un rôle plus étendu pour un mécanisme de surveillance et d'examen, très similaire à celui que la plupart des principaux corps policiers canadiens — sauf la GRC — ont mis en œuvre?

M. Goldman : Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question.

Le sénateur Mitchell : Je suis désolé. Une distinction est ressortie de votre témoignage. Vous avez parlé d'une commission publique qui exercerait une surveillance, et par rapport à la commission, telle que vous l'avez définie, vous avez employé le terme « surveillance », mais en réalité, il s'agit d'un examen, ce serait donc un mécanisme de plainte. Cependant, il y a aussi le rôle de surveillance, faisant en sorte que la commission publique n'a pas qu'un rôle d'examen après coup, mais aussi un rôle d'orientation, de gestion et de supervision permettant d'éviter des problèmes au lieu de les examiner simplement après coup.

M. Goldman : Je dois avouer que c'est une distinction qui ne m'était pas venue à l'esprit, celle entre la surveillance et l'examen. Bien entendu, s'il est possible de tuer le problème dans l'œuf, s'il est possible de le prévenir grâce à la surveillance, je ne sais pas trop comment le mécanisme fonctionnerait, mais l'idée semble merveilleuse. Cependant, je ne pourrai pas vous éclairer à ce sujet parce que cette distinction ne m'était pas venue à l'esprit.

Le sénateur Mitchell : Il vaudrait peut-être la peine d'y regarder de plus près parce que le mécanisme est utilisé ailleurs au sein de corps policiers.

M. Goldman : Je n'en suis pas sûr.

Le sénateur Wells : Madame Dench, merci pour votre exposé, et merci à vous également, monsieur Goldman.

Ms. Dench, I have a question for you. I want to get an idea of the magnitude of the issue. When the Canadian Council for Refugees, as an advocacy group, chooses to take on a case, what criteria do you use to make a decision as to whether to take a case on?

Ms. Dench: We don't normally take on individual cases. We deal with policy issues generally. When you say "taking on a case," I'm not quite sure what you're referring to.

Senator Wells: In the briefs I have with Canadian Council for Refugees on the header, a number of individual cases are mentioned.

Ms. Dench: We often use examples to illustrate the impact and to show what it means. I think for all of us, it's easier to understand what we're talking about when you see individual examples. We use that in our publications.

We did a study of the Eritreans who were found to be inadmissible on the basis of security grounds, so we asked our members for examples, and we looked for examples in other ways that would show how things were working in the process.

They're just illustrative, and we don't investigate in-depth. It is possible sometimes, in an example we had given, if you knew other facts, it would give you a different light on it. We're not intending to use it to clinch the argument; it's meant to illustrate the effects of policies.

Senator Wells: Thank you. Just so I can get to the magnitude of the issue, of the hundreds of thousands of people per year who are assessed by CBSA, how many are turned away? Of those who are turned away or declined, how many would you see as being poorly treated or would fit among the category for the policy you'd like to see changed?

Ms. Dench: I guess we're talking about various different areas of policy, so it would depend on what kind of areas. Certainly in terms of security and admissibility, we're talking about a small minority. The same would be true for cessation. In terms of the overall number of refugees, we're talking about a small number.

I'm glad to have the opportunity to emphasize how appreciative we are of the many cases of people treated well by the CBSA. We recently put out a research report that looked at refugee claimants in the claim process, and we heard from some of those who were interviewed who wanted to emphasize how grateful they were for the welcome and good treatment they received from CBSA.

Madame Dench, j'ai une question à vous poser. J'aimerais avoir une idée de l'ampleur du problème. Lorsque comme groupe de défense, le Conseil canadien pour les réfugiés choisit de s'occuper d'un dossier, quels critères guident votre choix?

Mme Dench : Nous ne nous occupons habituellement pas de dossiers individuels. Nous nous occupons de questions d'orientation générale. Lorsque vous dites « s'occuper d'un dossier », je ne suis pas tout à fait certaine de ce à quoi vous faites allusion.

Le sénateur Wells : Dans les mémoires portant l'en-tête du Conseil canadien pour les réfugiés dont j'ai pris connaissance, plusieurs cas individuels sont mentionnés.

Mme Dench : Nous utilisons souvent des exemples pour illustrer les répercussions et pour montrer ce qu'elles signifient. Je crois que nous saisissons tous plus facilement ce dont nous parlons lorsque nous voyons des exemples individuels. Nous utilisons ce moyen dans nos publications.

Nous avons fait une étude sur les Érythréens qui ont été interdits de territoire pour raison de sécurité. Nous avons donc demandé des exemples à nos membres et nous avons cherché autrement des cas pour illustrer comment les choses fonctionnent dans le processus.

Ils sont mentionnés simplement à titre d'exemple et nous ne menons pas d'enquêtes approfondies. Parfois, dans un exemple que nous donnons, il se peut que si d'autres faits étaient connus, l'éclairage soit différent. Notre intention en utilisant un exemple n'est pas de remporter l'argument, nous voulons simplement illustrer les effets des politiques.

Le sénateur Wells : Je vous remercie. Simplement pour avoir une idée de l'ampleur du problème, sur les centaines de milliers de personnes que l'ASFC évalue par an, combien sont renvoyées? Parmi celles qui sont renvoyées ou refusées, à combien estimez-vous le nombre de personnes qui ne sont pas convenablement traitées ou qui s'inscriraient dans la catégorie à l'égard de laquelle vous aimeriez voir changer la politique?

Mme Dench : Je suppose que nous parlons de domaines d'orientation très différents, donc cela dépendrait du genre de domaines. En matière de sécurité et d'admissibilité, nous parlons d'une faible minorité. Cela vaudrait aussi pour la perte de statut. En fait de nombre total de réfugiés, nous parlons d'un petit nombre.

Je suis ravie d'avoir la possibilité de souligner à quel point nous sommes reconnaissants des nombreux cas de personnes bien traitées par l'ASFC. Nous avons récemment publié un rapport de recherche sur le sort réservé aux demandeurs d'asile dans le processus de demande et parmi ceux qui ont été interviewés, nous avons entendu ceux qui tenaient à souligner à quel point ils étaient reconnaissants de l'accueil et du traitement qu'ils ont reçus de l'ASFC.

It's the nature of our organization that we're going to be concentrating on the minority of people who are getting the short end of the straw or who we feel may have been mistreated or who the application of the law causes grief to.

Senator Campbell: I was just wondering, in your experience, how difficult is it for a person to move from an organization that was considered terrorist — and I would use the FMLN as an example from El Salvador because I have some familiarity with that.

The Chair: Colleagues, we have lost our other witness, but I would recommend that we proceed, and we'll try to get him back on the line. I'm sorry to interrupt, Senator Campbell.

Senator Campbell: Not a problem, chair.

How difficult is it to become a refugee not on the basis that you were a member of FMLN, whatever the basis, but that you were a past member? Does that keep you from getting into Canada?

Ms. Dench: One of the problems with the application of the law is that it's very inconsistent. You will find that there are many people in Canada who were members of the FMLN and who have been allowed to have their permanent resident status and this issue has never been raised with them. It frustrates people that the law is not applied in an even-handed way.

Of course, I don't want to say that everybody who was a member of the FMLN should be excluded, but people who are members are aware of this inconsistency, yet they're anxious. They don't necessarily want to raise their hands and say, "I was a member" because then they're thinking, "What's going to happen to me? Will I be the next to get kicked out?"

Senator Campbell: Would this be a reason to get kicked out? Let's say I come from El Salvador; the gang has said they want me dead for whatever reason. I haven't done anything, but I arrive here in Canada, I ask for refugee status because of the dangers to my life, and I admit that I was a member of the FMLN. Would that affect the decision on the part of the board to allow me into Canada? Seeing this is now the government of El Salvador and has been for the last two elections, but the election before that, it was the right side that was governing. It's a democratic country.

Ms. Dench: Let me clarify the process. There are two opportunities where it might be brought up. When you make a refugee claim in Canada, CBSA does the investigation. We talked about that in our concerns. They can apply to suspend the refugee hearing while the admissibility issue is raised. If they see on your application form that you said you were a member of the FMLN, they could stop the refugee process.

À cause de la nature même de notre organisation, nous nous concentrons sur la minorité de personnes désavantagées ou qui estiment avoir été mal traitées ou à qui l'application de la loi cause du tort.

Le sénateur Campbell : Je me demandais, d'après votre expérience, à quel point il est difficile pour quelqu'un de quitter une organisation réputée terroriste — et je citerais l'exemple du FMLN au Salvador parce que je suis un peu au courant de son activité.

Le président : Chers collègues, nous avons perdu la communication avec notre autre témoin, mais je recommanderais que nous poursuivions nos travaux et nous essaierons de rétablir la communication. Je suis désolé de vous interrompre, sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : Pas de faute, monsieur le président.

À quel point est-il difficile d'obtenir le statut de réfugié, pas en raison de l'appartenance au FMLN, quelle qu'en soit la raison, mais lorsqu'une personne en a été membre? Est-ce un motif d'interdiction de territoire au Canada?

Mme Dench : L'un des problèmes liés à l'application de la loi tient au fait qu'elle n'est pas toujours constante. Vous constaterez que beaucoup de gens au Canada ont appartenu au FMLN. Le statut de résident permanent leur a été accordé et cette question n'a jamais été soulevée pour eux. C'est frustrant pour les gens de voir que la loi n'est pas appliquée de manière impartiale.

Bien sûr, je ne veux pas dire que tous ceux qui ont été membres du FMLN devraient être exclus, mais les personnes qui en font partie sont conscientes de cette incohérence et pourtant, elles sont inquiètes. Elles ne tiennent pas forcément à lever la main et à dire : « Je suis membre » parce qu'alors, elles penseraient : « Qu'est-ce qui va m'arriver? Serai-je le prochain sur la liste à se faire expulser? »

Le sénateur Campbell : Cette raison serait-elle suffisante pour être expulsé? Disons que je suis originaire du Salvador; le groupe a dit qu'il voulait ma mort, peu importe la raison. Je n'ai rien fait, mais j'arrive au Canada, je demande le statut de réfugié parce que ma vie est en danger et j'admets avoir fait partie du FMLN. Ce fait aurait-il une incidence sur la décision de la commission de me laisser entrer au Canada? Voyant que le groupe est maintenant au pouvoir au Salvador et qu'il l'est depuis les deux dernières élections, mais qu'à l'élection précédente, c'était le bon côté qui gouvernait. C'est un pays démocratique.

Mme Dench : Permettez-moi de clarifier le processus. La question peut être soulevée à deux étapes. Lorsque vous demandez l'asile au Canada, l'ASFC mène l'enquête. Nous en avons parlé dans nos préoccupations. L'ASFC peut demander de suspendre l'audience sur l'octroi du statut de réfugié tandis que la question d'admissibilité est soulevée. Si l'agence constate que sur votre demande, vous avez dit que vous faisiez partie du FMLN, elle pourrait interrompre le processus d'asile.

It's rather rare that that happens, so many people go on to the Immigration and Refugee Board, which makes the refugee determination. They don't apply this security and inadmissibility thing, so that's not an issue for them. What happens in many cases is that the person is found to be a refugee and then they apply for permanent residence. At that point, it might be that the application goes on hold, and CBSA raises the issue: "Well, we think you're a member of this organization, and for that reason, we're not going to give you permanent residence."

It's done on a case-by-case basis. There's no general rule saying that all members of the FMLN will be excluded, which I think is partly why some people, even though they had identified themselves as members, still go on to become permanent residents.

The other issue is that membership itself is undefined and unclear. There will be people who say, "No, I wasn't a member," but the CBSA might say, "Well, maybe you didn't have a membership card, but you were sort of associating with people." In our brief, we give an example of someone who was taken to be a member of the Liberation Tigers of Tamil Eelam, even though she wasn't a member; it was just because of her associations through her husband.

That's the other area where the net gets cast quite wide.

Senator White: Thank you very much. Sorry that the other gentleman is not on, actually.

My question surrounds oversight. I know you're familiar with the public complaints process within the RCMP and the role that the CPC has with the RCMP and the 800 communities they police.

Do you not see that as a potential replacement for another oversight body? I'm not a fan of building more agencies and oversight bodies if we have one that has changed, adjusted and certainly shifted over the past decade and, I think, has a better handle on the RCMP role. Do you not see that as an opportunity for taking on the role of oversight body for CBSA as well?

Ms. Dench: We have not been promoting a particular answer to the problem. We were very pleased when Justice O'Connor, in the Arar commission report, recommended an oversight body which was going to be an integrated one, and we were following up with Public Safety and with CBSA to say how much we hoped to be able to address some of our issues within that framework, and then we were told that that proposal would be looking only at security-related issues, and obviously there are particular complexities when you're looking into things that CBSA gets involved in that are particularly security-related.

C'est plutôt rare, beaucoup de gens se présentent à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui prend la décision. Les commissaires n'appliquent pas ce motif de sécurité et d'admissibilité, donc la question ne se pose pas. Ce qui arrive dans bien des cas, c'est que la personne obtient le statut de réfugié, puis demande la résidence permanente. À ce stade, la demande peut être suspendue et l'ASFC soulève la question : « Eh bien, nous croyons que vous êtes membre de cette organisation et pour cette raison, nous ne vous accordons pas la résidence permanente ».

C'est fait au cas par cas. Aucune règle générale ne dit que tous les membres du FMLN seront exclus, ce qui explique en partie pourquoi des Salvadoriens ayant reconnu être membres du FMLN deviennent résidents permanents.

L'autre problème tient au fait que l'appartenance à un groupe elle-même n'est pas définie et manque de clarté. Des gens disent : « Non, je n'en faisais pas partie », mais l'ASFC peut dire : « Eh bien, vous n'aviez peut-être pas votre carte de membre, mais vous fréquentiez des membres ». Dans notre mémoire, nous donnons l'exemple d'une femme qui a été considérée comme membre des Tigres de libération de l'Eelam tamoul même si elle n'en faisait pas partie; c'était simplement à cause des fréquentations qu'elle avait par son mari.

C'est l'autre domaine dans lequel l'application est très large.

Le sénateur White : Merci beaucoup. Je suis désolé que nous ayons perdu l'autre témoin.

Ma question porte sur la surveillance. Je sais que vous connaissez le processus de la Commission des plaintes du public contre la GRC et le rôle que la CPP joue à l'égard de la GRC et des 800 collectivités qu'elle sert.

Ne pensez-vous pas qu'elle pourrait remplacer un autre organisme de surveillance? Je ne suis pas chaud à l'idée de créer d'autres agences et organes de surveillance si nous en avons un qui a été modifié, rajusté et certainement adapté au cours de la dernière décennie et qui, je crois, exerce un meilleur contrôle sur le rôle de la GRC. Ne pensez-vous pas que la commission pourrait aussi exercer le rôle d'organe de surveillance pour l'ASFC?

Mme Dench : Nous n'avons pas proposé une solution donnée au problème. Nous étions très heureux lorsque le juge O'Connor, dans le rapport de la commission Arar, a recommandé un organe de surveillance de nature intégrée et nous faisons un suivi auprès de Sécurité publique et de l'ASFC pour dire à quel point nous espérons pouvoir régler une partie de nos problèmes dans ce cadre et on nous a dit que l'organe proposé n'allait s'occuper que des questions de sécurité, et manifestement, des complexités particulières se posent lorsqu'on examine les dossiers dont l'ASFC s'occupe, qui sont particulièrement liés à la sécurité.

A lot of our complaints or things that are of concern for us are not security-related. There may be issues of how CBSA officers treat an individual at the airport or so on. We want to be able to cover those issues as well.

An important point for us is to be able to have proactive investigations, because as Mr. Goldman pointed out, there's a great degree of vulnerability. In many cases, refugee claimants may never have a chance to make a complaint if they're removed from Canada, but they're also often anxious about making a complaint because of their insecure status.

We, an organization like ours, would like to be able to raise an issue, for example, to say, "We're concerned about this happening," If the complaints mechanism or oversight mechanism could then say, "We will send in some people to investigate. We'll take a look at the records," and so on, that would be facilitated also, obviously, with the recommendation of the TCRI, which we also recommend, for audiotaping interviews. Then you could go back and listen to those interviews on tape and see if maybe there's some adjustment that might be needed by the CBSA officers.

While we don't necessarily have a particular recommendation about where it sits, we would be looking for some mechanism that takes into consideration the particular issues that we deal with in the immigration area.

Senator White: I understand that, and I'm not trying to put you on the spot, but I will.

We've seen how CBSA has moved much more closely aligned to a police agency in this country over the last seven years than they certainly were in the previous 25 years. We've heard from some people at CBSA, in particular from the union, talking about the fact that they actually want the same abilities to perform in the same way police agencies do. In fact, that was his complaint, that they don't have the ability to engage in a pursuit, for example.

I look at a national organization. We have a national police service already. I might even suggest we should have them combined, to be fair. It would make it even easier.

But you wouldn't have an issue with this body supporting such an agency taking on that role for CBSA at this point? Is there something about the Commission for Public Complaints against the RCMP that you would have a concern about them handling such a role?

Ms. Dench: I know there are limitations for that mechanism, but more generally, I would say that we understand that CBSA has many powers that are similar to police powers, particularly arrest and detention, and carrying weapons and so on. Those are all issues that need to be overseen in a similar sort of way to the

Bon nombre des plaintes que nous recevons ou des choses qui nous préoccupent ne sont pas liées à la sécurité. Il peut s'agir de la façon dont des agents de l'ASFC traitent un individu à l'aéroport, ou ainsi de suite. Nous tenons à nous occuper aussi de ces problèmes.

Il est important pour nous d'avoir des enquêtes proactives, parce que comme M. Goldman l'a souligné, le degré de vulnérabilité est grand. Dans bien des cas, les demandeurs d'asile peuvent n'avoir jamais la possibilité de présenter une plainte s'ils sont renvoyés du Canada, mais bien souvent, ils sont aussi inquiets de déposer une plainte parce que leur statut n'est pas assuré.

Une organisation comme la nôtre aimerions pouvoir soulever une question, par exemple, pour dire : « Nous sommes préoccupés par cette situation » Si le mécanisme de plainte ou de surveillance pouvait dire : « Nous allons dépêcher des gens pour enquêter. Nous allons examiner les dossiers » et ainsi de suite, l'exercice serait évidemment facilité par la recommandation de la TCRI de faire un enregistrement sonore des entretiens, une recommandation à laquelle nous souscrivons. Il serait alors possible d'écouter ces entretiens enregistrés et déterminer la nécessité que les agents de l'ASFC apportent certains rajustements.

Nous n'avons pas forcément une recommandation précise sur l'endroit où cet organe siègerait, mais nous espérons qu'un mécanisme se penche sur les problèmes particuliers que nous traitons en matière d'immigration.

Le sénateur White : Je comprends, et je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette, mais je vais le faire.

Nous avons vu comment l'ASFC a changé davantage au cours des 7 dernières années qu'elle ne l'avait fait au cours des 25 années précédentes pour en venir à ressembler de plus en plus à un corps policier. Nous avons entendu des gens à l'ASFC, en particulier du syndicat, nous dire que, de fait, ils veulent les mêmes pouvoirs afin d'intervenir comme les policiers le font. C'était en réalité ce dont ils se plaignaient, de ne pas pouvoir se lancer à la poursuite de fuyards, par exemple.

Je pense à une organisation nationale. Nous avons déjà un service national de police. Je suggérerais même que nous devrions les combiner, pour être franc. Cela rendrait même les choses plus faciles.

Cependant, vous n'auriez pas d'objection à ce que l'organe qui veille sur un tel organisme assume le même rôle pour l'ASFC à ce stade-ci? La Commission des plaintes du public contre la GRC comporte-t-elle certains éléments qui seraient pour vous une source de préoccupation si elle devait assumer un tel rôle?

Mme Dench : Je sais que ce mécanisme comporte des limitations, mais de façon plus générale, je dirais que nous comprenons que l'ASFC exerce de nombreux pouvoirs similaires à ceux des policiers, en particulier en matière d'arrestation et de détention, et il y a le port d'arme et ce genre de choses. Ces points

police. On the other hand, it's important to recognize that CBSA also performs many functions that are quite different from police functions.

We're not keen to have CBSA turned into or be considered entirely as a police force. One of the concerns we had when the arming of CBSA came forth was the impact that has on both the CBSA officers and how they see their role, but also the impact on refugee claimants, because one of their roles is to interview a claimant. This is somebody who has fled persecution, perhaps a survivor of torture, who comes here hoping Canada will offer protection and safety. To be interviewed by somebody who sees themselves as a police officer, is wearing a gun, has the uniform and so on, that can be very distressing and intimidating.

Senator White: But if I may, that's exactly what they see. They see a guy in a uniform, with a bullet-proof vest, mace, pepper spray, a baton and gun on their hip. That's the reality. If that's the reality, why wouldn't we treat it as such?

From my perspective, they're a police agency. I see what they do today compared to 20 years ago. They're not collecting revenue at the border anymore.

The Chair: Can we get to the question, senator, or are you satisfied?

Senator White: I'm okay.

The Chair: Mr. Goldman, can you hear us?

Mr. Goldman: I was blacked out for a while, but I'm back.

The Chair: We're pleased to have you back. It's amazing how we become so used to technology and then we're so surprised when it doesn't work.

Senator Day: It didn't surprise me at all that you disappeared for a while as we talked about the powers of the CBSA. It's nice to have you back. We're not paranoid.

Senator Mitchell: We're not remotely paranoid.

Senator Day: Ms. Dench, I'd like you to explain the process for me. I hope in the short time that you and I have to talk to one another here, we'll come to an understanding about the youth who came to Canada, grew up in Canada and is now being sent back to Somalia.

Let's assume that the youth's parents, or father or mother had applied for landed immigrant status and were going through that process. There is a parallel process, as I understand it, with respect to a threat to security and inadmissibility that might be going on at the same time.

doivent tous être surveillés un peu comme on le fait pour la police. Par ailleurs, il est important de reconnaître que l'ASFC exerce aussi de nombreuses fonctions très différentes des fonctions policières.

Nous n'avons pas envie que l'ASFC se métamorphose en une force policière ni qu'elle soit considérée entièrement comme telle. L'une de nos préoccupations lorsqu'est survenu l'armement des agents de l'ASFC était l'incidence que cela aurait sur les agents de l'ASFC et la façon dont ils voient leur rôle, mais aussi sur les demandeurs d'asile, parce que les agents de l'ASFC ont entre autres pour rôle de les interroger. Voilà quelqu'un qui a fui la persécution, peut-être un survivant de la torture, qui vient ici en espérant que le Canada lui offre sa protection et sa sécurité. Être interrogé par quelqu'un qui se prend pour un policier, qui porte une arme à feu, qui porte l'uniforme et ainsi de suite peut être très bouleversant et intimidant.

Le sénateur White : Mais si je peux me permettre, c'est exactement ce qu'ils voient. Ils voient un type en uniforme, qui porte un gilet pare-balles, muni d'une bonbonne de gaz poivré, d'une matraque et d'une arme de poing sur la hanche. C'est la réalité. Si c'est la réalité, pourquoi ne la traiterions-nous pas comme telle?

À mon sens, l'agence est un corps policier. Je vois ce que ces agents font aujourd'hui par rapport à il y a 20 ans. Ils ne perçoivent plus de recettes à la frontière.

Le président : Pouvons-nous en venir à la question, sénateur, ou êtes-vous satisfait?

Le sénateur White : Je suis satisfait.

Le président : Monsieur Goldman, nous entendez-vous?

M. Goldman : J'ai été coupé, mais je suis de retour.

Le président : Nous sommes ravis de vous revoir. C'est étonnant de voir à quel point nous sommes si habitués à la technologie et que nous sommes si surpris lorsqu'elle ne fonctionne pas.

Le sénateur Day : Je n'ai pas été surpris du tout lorsque vous avez disparu un moment alors que nous parlions des pouvoirs de l'ASFC. Heureux de vous retrouver. Nous ne sommes pas paranoïaques.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes loin d'être paranoïaques.

Le sénateur Day : Madame Dench, j'aimerais que vous m'expliquiez le processus. J'espère que dans le peu de temps que nous avons pour échanger, nous en saurons un peu plus sur le jeune qui est venu au Canada, qui a grandi au Canada et qui est maintenant renvoyé en Somalie.

Supposons que les parents du jeune, ou le père ou la mère, ont demandé le statut d'immigrant reçu et cheminaient dans ce processus. Si je comprends bien, c'est un processus parallèle au processus d'examen de la menace à la sécurité de l'interdiction de territoire qui peut se dérouler en même temps.

Can you explain these processes and how it would come about that a youth who had grown up here in Canada would be sent back to Somalia?

Ms. Dench: Yes. The family immigrates to Canada, maybe as refugees, family class — it doesn't really matter — and they're permanent residents. By the time the youth is 18, they haven't become citizens, or maybe the parents became citizens, but they didn't look after citizenship for their child. The child gets involved with the wrong crowd of people and is convicted of a fairly minor crime. At that point, depending on the particular crime, he or she may lose their permanent residence and face deportation from Canada.

There's more room for these deportations without any kind of appeal after Bill C-43 was passed, because now it only takes a six-month sentence for you to lose the right to be heard by the Immigration and Refugee Board, which would be the opportunity at appeal to make the case to say, "I arrived at the age of 2. Canada is the only country I know. Yes, I committed this crime, but I've shaped up now, and I'm rehabilitated. I'm going to be going to university and putting myself on the right footing."

Senator Day: Just to clarify that point, does there have to be some tie-in between the crime that was committed and national security?

Ms. Dench: No.

Senator Day: Is it just any crime?

Ms. Dench: It's any crime.

The Chair: Perhaps we can have a correction for the record. Isn't it six months or more in respect to the sentence?

Ms. Dench: Six months is the minimum. Before Bill C-43, if you had a sentence of two years or more, then you would not get access to the Immigration Appeal Division. Now if it's a sentence of six months or more, you don't get access to the Appeal Division.

Senator Day: I'd like to tie in Mr. Goldman here. Mr. Goldman, were your recommendations in any way tied into the experience that we've had in the last year with the passage of the amendments to the Immigration and Refugee Protection Act, Bill C-43? Are you looking at experiences that we've had in relation to those amendments, or is it too soon?

Mr. Goldman: No. I echo Janet's point about Bill C-43 and the fact that now there's a much lower threshold at which a person is cut off from access to an appeal on humanitarian grounds. A sentence of six months will now cut them off. The type of situation for the Somali community is a poignant one. We do see children who have grown up here, who have arrived at a young age and could be facing removal to a country with which they have no familiarity. We believe that there should be more scope

Pouvez-vous expliquer ces processus et comment un jeune ayant grandi au Canada peut-il en arriver à être renvoyé en Somalie?

Mme Dench : Oui. La famille immigré au Canada, peut-être comme réfugié ou dans la catégorie du regroupement familial — cela importe peu en réalité — et obtient la résidence permanente. À sa majorité, le jeune n'est pas encore devenu citoyen, ou les parents sont peut-être devenus citoyens, mais ils ne se sont pas occupés de la citoyenneté de leur enfant. Le jeune a de mauvaises fréquentations et est déclaré coupable d'un crime relativement mineur. À ce stade, selon le crime, le jeune peut perdre son statut de résident permanent et risquer l'expulsion du Canada.

Ces expulsions sans une quelconque forme d'appel risquent d'être plus nombreuses après l'adoption du projet de loi C-43, parce que désormais, il ne faut qu'une peine de six mois d'emprisonnement pour perdre le droit d'être entendu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui offrirait la possibilité d'en appeler de la décision pour dire : « Je suis arrivé au Canada à l'âge de deux ans. C'est le seul pays que je connais. Oui, j'ai commis ce crime, mais je me suis repris en main depuis et je suis réhabilité. Je vais fréquenter l'université et je vais repartir du bon pied. »

Le sénateur Day : Pour plus de précision, y a-t-il un quelconque lien entre le crime commis et la sécurité nationale?

Mme Dench : Non.

Le sénateur Day : Il peut s'agir de n'importe quel crime?

Mme Dench : N'importe lequel.

Le président : Nous pourrions apporter un rectificatif. N'est-ce pas six mois ou plus en ce qui concerne la condamnation?

Mme Dench : Six mois est le minimum. Avant le projet de loi C-43, si vous étiez condamné à deux ans d'emprisonnement ou plus, vous n'aviez plus accès à la Section d'appel de l'immigration. Désormais, si la peine est de six mois ou plus, vous n'avez plus accès à la Section d'appel.

Le sénateur Day : J'aimerais faire intervenir M. Goldman. Monsieur Goldman, vos recommandations étaient-elles liées d'une quelconque façon à l'expérience que nous avons eue l'an dernier avec l'adoption des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dans le cadre du projet de loi C-43? Pensez-vous à des cas vécus par suite de ces modifications, ou est-il trop tôt?

M. Goldman : Non. Je reprends le point de Janet sur le projet de loi C-43 et le fait que désormais, la limite à laquelle une personne se voit refuser l'accès à un appel pour des motifs humanitaires est beaucoup plus basse. Une peine de six mois d'emprisonnement leur interdit désormais l'accès. Le type de situation vécue dans la communauté somalienne est tragique. Nous voyons des enfants qui ont grandi ici, qui sont arrivés ici en bas âge et qui pourraient être menacés de renvoi vers un pays

for humanitarian factors but, unfortunately, Bill C-43 and before that Bill C-31 limited more and more the scope for humanitarian consideration of cases.

Senator Dagenais: I have two questions for Ms. Dench and Mr. Goldman. Some propose that the Canada Border Services Agency would be enhanced with increased information sharing among government security and intelligence agencies. What is your perspective on this issue, and what steps would you propose to mitigate those concerns?

[*Translation*]

Ms. Dench: I am not sure I understood you correctly. Which consultations?

Senator Dagenais: What do you think will happen thanks to that amendment to the act? And what changes do you propose with regard to your organization?

[*English*]

Ms. Dench: I don't know whether Rick understands better the question.

Mr. Goldman: Yes. I'm not that familiar with the information-sharing agreements. My understanding is that one of the big problems is having access to whatever record the U.S. has on somebody. Very often, immigration practitioners, groups here in Canada, when they're trying to assist somebody, can do an access-to-information request here in Canada and find out what's on record and assist the people. We don't want to hide things. We want to deal with things that are on record. I'm certainly not an expert on U.S. access to information, but I understand that there isn't a mechanism for us in Canada to get that type of access, even though the government may have it. If a government official explains the mechanism and it exists, I apologize, as I'm not an expert, but that is the difficulty that I have heard of as a practical reality.

Senator Dagenais: What are your views on Citizenship and Immigration Canada's sharing of biometric data from temporary visa applications with its Five Eyes partners?

Mr. Goldman: Biometric information sharing for temporary residents, people coming as tourists, students, I must say is not a top concern, at least for our coalition, which is serving people who are seeking refugee status, seeking to immigrate on humanitarian grounds, seeking to stay here permanently. I really don't have a strong opinion about biometric information sharing for temporary visitors, tourists, students, et cetera. I don't know if Janet would have something to add on that.

qu'ils ne connaissent pas du tout. Nous croyons qu'il faudrait donner plus de place aux considérations humanitaires, mais, malheureusement, le projet de loi C-43 et avant lui, le projet de loi C-31, ont limité de plus en plus la portée de l'examen de motifs humanitaires.

Le sénateur Dagenais : J'ai deux questions pour Mme Dench et pour M. Goldman. Certains sont d'avis que l'échange accru de renseignements entre les organismes gouvernementaux responsables de la sécurité et du renseignement renforcera l'Agence des services frontaliers du Canada. Qu'en pensez-vous et quelles mesures proposeriez-vous pour atténuer ces préoccupations?

[*Français*]

Mme Dench : Je ne sais pas si j'ai bien saisi. Quelles consultations?

Le sénateur Dagenais : Quelles sont les perspectives que vous voyez grâce à cette modification de la loi? Et quels changements proposez-vous en ce qui concerne votre organisme?

[*Traduction*]

Mme Dench : Je ne sais pas si Rick comprend mieux la question.

M. Goldman : Oui. Je ne suis pas très au courant des ententes sur l'échange de renseignements. Si je comprends bien, accéder au dossier que les États-Unis pourraient avoir sur quelqu'un est un des plus gros problèmes. Quand ils tentent d'aider quelqu'un, très souvent les intervenants en immigration, les groupes d'ici, peuvent faire une demande d'accès à l'information au Canada, déterminer ce qui se trouve dans les dossiers et aider les gens. Nous ne voulons rien cacher. Nous utilisons ce qui se trouve dans les dossiers. Je ne suis certainement pas un expert en ce qui a trait à l'accès à l'information aux États-Unis, mais je ne crois pas qu'il y ait un mécanisme par lequel nous, au Canada, pourrions avoir ce genre d'accès, même si le gouvernement l'a peut-être. Si un fonctionnaire dit qu'un tel mécanisme existe et l'explique, je m'excuse. Je ne suis pas un expert, mais à ma connaissance, c'est la difficulté dont j'ai entendu parler comme étant la réalité.

Le sénateur Dagenais : Quelle est votre opinion sur le partage des données biométriques des demandes de visa temporaire par Citoyenneté et Immigration Canada avec ses partenaires des Five Eyes?

M. Goldman : Dans le cas des demandes de résidence temporaire, des personnes qui viennent en tant que touristes ou étudiants, je dirais que le partage des données biométriques n'est pas une grande préoccupation, tout du moins pas pour notre coalition qui sert les demandeurs d'asile, les personnes qui souhaitent immigrer pour des raisons humanitaires, qui veulent demeurer ici de façon permanente. Je n'ai pas vraiment d'opinion précise sur le partage des données biométriques sur les visiteurs, les touristes, les étudiants, et tous les autres visiteurs temporaires. Peut-être que Janet aurait quelque chose à dire à ce sujet.

Ms. Dench: I would just emphasize the burden of cost that is put onto visitors to Canada. The biometrics, if I understand rightly, is at their own expense, and they have to go to an approved centre. Depending on where you are, you may have to travel long distances. It seems unwelcoming, from our perspective, if we are wanting to encourage people to come to visit Canada, to make them pay money and go to considerable inconvenience and then potentially to feel like they're being treated as suspicious, because submitting yourself to biometrics is not necessarily a pleasant sort of thing to be doing when all you wanted to do was come and visit Canada. That might be our reflections.

Senator Beyak: Thank you both for excellent presentations. Further to Senator Wells' observations, which I thought were great, and thank you for validating them, Ms. Dench, most of the people we process are very well treated. I wonder, Mr. Goldman, how you see the audio and video interview process working. Would it be random? What police services currently use it? Is it every interview that's done, or is it a selection type of process? Could you elaborate a little bit on that for me?

Mr. Goldman: Definitely. Thank you for the opportunity. I can elaborate on our suggestion, which is extremely simple. It is that any time a CBSA officer is interviewing a refugee claimant, whether at a port of entry or inland at an office, like we have here, 1010 St. Antoine in Montreal, or at the immigration detention centre in Laval, it should be audiotaped. We're not asking for video. That's probably expensive. It's as simple as being able to have a transcript. If you're being accused of saying something in a hearing and somebody has some notes, saying, "You said this a week ago in an interview," and you feel this is not the case, then you'd be able to point to a recording or a transcript and say, "No, I didn't actually say that."

My understanding is that this is the general practice, even video recordings, of suspects by police officers. I'm not an expert on this. Most of my knowledge comes from the news, where I see these sensational cases of people being interrogated. That is Canadian news. Americans probably do the same or more. People being interrogated are on videotape, and finally they confess. It seems to me this is in everybody's interest to have on tape. Here we're just suggesting a very inexpensive, simple technology, which is audiotaping: Again, any time there's an interview that could potentially be used in a hearing, somebody flip on the tape recorder or CD recorder and make a recording.

Senator Beyak: Ms. Dench, did you have any comments on that?

Mme Dench : Je voudrais simplement souligner le fardeau financier que cela impose aux visiteurs au Canada. Si j'ai bien compris, ils doivent assumer le coût de la saisie des données biométriques, et ils doivent se présenter à un centre agréé. Selon l'endroit où ils sont, ils pourraient avoir à se déplacer sur de longues distances. À notre avis, si nous voulons encourager les gens à venir visiter le Canada, ce n'est pas très accueillant de les faire payer de l'argent et de leur causer un grand dérangement, puis, peut-être leur faire sentir qu'ils sont soupçonnés, car se soumettre à la saisie de données biométriques n'est pas chose plaisante quand ils veulent simplement venir visiter le Canada. C'est l'image qu'on projette.

La sénatrice Beyak : Je vous remercie tous deux de vos excellents exposés. Pour revenir aux observations du sénateur Wells — que j'ai trouvées excellentes et je remercie Mme Dench de les avoir validées —, la plupart des gens auxquels nous appliquons le processus sont très bien traités. Monsieur Goldman, comment le processus d'entrevue audio et vidéo fonctionnerait-il, d'après vous? Serait-il appliqué au hasard? Comment les services policiers l'appliquent-ils présentement? Est-ce à toutes les entrevues, ou à certaines d'entre elles? Pourriez-vous m'expliquer cela un peu plus?

M. Goldman : Certainement. Je vous remercie de m'en donner l'occasion. Je peux expliquer davantage notre proposition, qui est très simple : toutes les fois qu'un agent de l'ASFC mène une entrevue avec un demandeur d'asile, que ce soit à un port d'entrée ou à l'intérieur du Canada — à un bureau comme celui que nous avons au 1010, rue Saint-Antoine, à Montréal, ou au centre de détention de l'Immigration à Laval — un enregistrement audio doit être fait de l'entrevue. Nous ne demandons pas un enregistrement vidéo. Cela coûterait probablement trop cher. Mais l'enregistrement audio est aussi simple qu'une transcription. Si par la suite une personne est accusée d'avoir dit quelque chose lors d'une audience et que quelqu'un qui a pris quelques notes déclare : « Vous avez dit cela à l'entrevue il y a une semaine », alors que la personne ainsi visée nie cela, cette dernière peut se fonder sur l'enregistrement ou la transcription, et déclarer : « Voyez, ce n'est pas ce que j'ai dit. »

À ma connaissance, c'est ce que font les policiers en général, même des enregistrements vidéo, lorsqu'ils interrogent un suspect. Je ne suis pas un expert en la matière. Tout ce que je sais provient essentiellement des actualités, quand je vois les cas sensationnels des gens interrogés. Ce sont les actualités canadiennes. Aux États-Unis, c'est probablement la même chose. Les personnes interrogées sont enregistrées en vidéo et leur confession éventuelle est ainsi enregistrée. Il me semble que c'est dans l'intérêt de tout le monde d'avoir cela en vidéo. Mais dans notre cas, nous proposons simplement la technologie fort peu coûteuse qu'est l'enregistrement audio. Autrement dit, chaque fois qu'on mène une entrevue qui pourrait peut-être être utilisée lors d'une audience, il suffit que quelqu'un mette en marche l'appareil d'enregistrement audio sur bande ou CD.

La sénatrice Beyak : Madame Dench, avez-vous des commentaires à ajouter?

Ms. Dench: In case there's any misunderstanding, we're not talking about when you arrive off the airplane and meet with a CBSA officer and recording all those. We're talking about the interviews where you're put in for a secondary examination and they start going through all the things in order to write a removal order, for example.

Senator Mitchell: The Mexican visa circumstance has been construed as a way of reducing refugee claimants. Would you share that assessment? Do you think the level of risk from that country of refugees is worth in any way, shape or form the commercial inhibition that it creates?

Ms. Dench: We are completely opposed to the imposition of a visa on Mexicans, because we know many Mexicans need protection and are at risk. Their lives are at risk in Mexico. I think that we as Canadians should be proud of the Mexicans who have been able to come to Canada and find protection here. Many hundreds have been accepted by the Immigration and Refugee Board. Since the visa was imposed on Mexico, that has really shut the door on many people for whom it would have been an opportunity to come to protection, to save their lives. We have to ask ourselves how many people have died as a result of that visa being imposed on Mexico.

Senator Wells: Ms. Dench, you spoke earlier about identification and documentation. What happens if a claimant comes and doesn't have suitable documentation? The question I'm trying to get at, of course, is that entry into Canada is a privilege, not a right. Do you accept that Canada could or should have concerns about not-well-documented people coming into Canada seeking refugee status?

Ms. Dench: If somebody arrives at the border and they don't have identity documents, that is not unusual for refugee claimants because, in fleeing, you often have to leave secretly without advertising your presence. It is quite frequent that they arrive without papers. They may be put into detention while their identity is verified. It is internationally recognized that states may need to do that. That is in conformity with the UN's guidelines. However, I think Canada in some cases goes too far in keeping them in detention for too long. The UN High Commissioner for Refugees recommends it should be for a very short amount of time.

I would also point out that there can be an overemphasis on identity documents as being the best way to satisfy identity in the sense that somebody can have good-looking identity documents and not be the person, or be that person but be of concern to us on security grounds. Conversely, there are often people who don't have identity documents but do not represent any kind of concern. I'm thinking of minors that we have seen being detained at great trauma to themselves. What sort of risk does a 16-year-old likely represent for us?

There can be a better assessment of the risks that don't put overemphasis on the issue of identity documents.

Mme Dench : J'aimerais préciser clairement que nous ne parlons pas d'enregistrer tous les échanges entre les personnes qui descendent tout juste de l'avion et l'agent de l'ASFC. Nous parlons des entrevues avec les personnes qui sont renvoyées à l'examen secondaire et quand on entend toutes les choses qui mènent à une mesure de renvoi, par exemple.

Le sénateur Mitchell : L'imposition d'un visa aux ressortissants mexicains a été mise en œuvre comme moyen de réduire le nombre des demandeurs d'asile. Êtes-vous d'accord avec cette interprétation? Les risques que posent les réfugiés de ce pays valent-ils, d'après vous, les obstacles commerciaux que cela crée?

Mme Dench : Nous sommes tout à fait contre l'imposition d'un visa aux Mexicains, parce que nous savons qu'un grand nombre d'entre eux sont en danger et ont besoin de protection. Leur vie est menacée au Mexique. En tant que Canadiens, je crois que nous devrions être fiers d'avoir accueilli les Mexicains qui ont pu venir se réfugier au Canada. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié en a accepté des centaines. L'exigence de visa pour les Mexicains a vraiment fermé la porte à de nombreuses personnes qui auraient pu se réfugier ici pour sauver leur vie. On peut se demander combien de personnes ont péri par suite de cette imposition du visa au Mexique.

Le sénateur Wells : Madame Dench, vous avez parlé plus tôt des documents et des pièces d'identité. Qu'arrive-t-il lorsque le demandeur d'asile ne peut produire de pièces d'identité satisfaisantes? Je pars du principe, bien sûr, que l'entrée au Canada est un privilège et non un droit. Êtes-vous d'accord avec l'opinion voulant que le Canada pourrait ou devrait s'inquiéter des personnes sans papiers d'identité qui entrent au Canada et font une demande d'asile?

Mme Dench : Il est fréquent qu'une personne se présente à la frontière sans pièce d'identité et demande asile, car, quand on fuit, on doit souvent le faire en catimini. Ces personnes arrivent donc souvent sans papiers. Elles peuvent être mises en détention pendant que leur identité est vérifiée. Il est reconnu, à l'échelle internationale, que les États peuvent devoir le faire. Cela est conforme avec les lignes directrices de l'ONU. Dans certains cas cependant, je crois que le Canada prolonge trop la durée de détention. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recommande que cette durée soit très courte.

Je souligne aussi qu'on met peut-être trop l'accent sur les pièces d'identité comme étant le meilleur moyen de vérifier l'identité de quelqu'un. Une personne peut avoir des papiers qui semblent valables, mais qui sont des faux, ou dans d'autres cas ces papiers sont valides, mais la personne fait l'objet de réserves de notre part sur le plan sécurité. Inversement, il y a souvent des personnes qui n'ont aucune pièce d'identité, mais qui ne représentent aucune inquiétude pour nous. Je parle des mineurs qui ont été détenus au prix d'un grand traumatisme pour eux. Quels risques un jeune de 16 ans peut-il représenter pour nous?

Il pourrait y avoir un meilleur moyen d'évaluer les risques, qui ne soit pas excessivement axé sur les pièces d'identité.

The Chair: Could I follow that up? You will have to be brief with your response.

During the course of our hearings, we have been informed there's up to at least 40,000 or 50,000 individuals who are somewhere in this country or alleged to be in this country who have been classified as inadmissible. The reality is that they went through the border, went through a process, and then basically didn't return when they were supposed to return. Subsequently, we are assuming they are in the country.

What concerns do you have about that as an organization in view of the fact that you have refugees who are being asked to go through a legitimate process, yet we have this other situation where individuals are coming to the country under certain circumstances and then just coming into the country without going through the necessary security or other pre-screening?

Ms. Dench: As I said in my opening, "inadmissible persons" is a very broad category, and most of the people who are inadmissible do not represent any kind of threat to the security of Canada; they're inadmissible for technical reasons, but they don't meet in any way a security inadmissibility definition.

As a general observation, what I think we see happening is that as the laws in Canada become stricter and stricter, we are probably moving towards more of a situation similar to that in the United States, where you have a lot of people who are undocumented. Previously in Canada, most people were in the legal system because there were advantages to being in the system. Now the laws have been changed such that being in the system squeezes so many people out such that what we likely see is more and more people outside the system. If you are concerned about security, that should be a concern for you.

The Chair: I notice our time has passed us by. I would like to thank Ms. Dench and Mr. Goldman for taking the time to appear before us. We appreciate the briefs that you presented. It is a lot of information, and it certainly will be taken into consideration. Thank you for coming.

I will ask that if there are questions going on, we will ask for an additional five minutes if that's okay for you, major-general.

Welcome to the second panel of the Senate Standing Committee on National Security and Defence. We will continue our examination of ballistic missile defence and questions of NORAD, and NORTHCOM if appropriate.

On December 12, 2013, the Senate adopted the following reference:

Le président : J'aimerais poursuivre sur ce sujet. Vous devrez être très brefs dans votre réponse.

Au cours de nos audiences, nous avons appris qu'il y a au moins 40 000 ou 50 000 personnes qui sont dans le pays, ou sont supposées l'être, et qui ont été déclarées interdites de territoire. Il semble qu'elles aient traversé la frontière, soient passées par un processus puis, essentiellement, ne sont pas retournées là où elles étaient supposées retourner. Par conséquent, nous supposons qu'elles sont encore ici.

Votre organisme s'inquiète-t-il du fait que vous avez des réfugiés à qui on demande de se soumettre à un processus légitime, alors que dans cette autre situation, il y a des personnes qui entrent au Canada dans certaines circonstances, puis restent au pays sans avoir fait l'objet des contrôles de sécurité ou des autres contrôles préalables?

Mme Dench : Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la catégorie des personnes « inadmissibles », ou interdites de territoire, est une catégorie très large et la plupart des personnes qui sont interdites de territoire ne représentent aucune menace à la sécurité du Canada; elles sont interdites de territoire pour des raisons techniques alors que la définition d'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité ne s'applique absolument pas à elles.

D'un point de vue général, à mon avis, au fur et à mesure que les lois au Canada deviennent de plus en plus strictes, nous nous dirigerons probablement encore plus vers une situation semblable à la situation aux États-Unis, où un grand nombre de personnes sont sans papiers. Auparavant, au Canada, la plupart des gens étaient dans le système juridique parce que celui-ci offrait des avantages. Maintenant que les lois ont changé au point de pousser tant de personnes hors du système, nous verrons de plus en plus de personnes ne pas faire partie du système. Si la sécurité est ce qui vous intéresse, c'est cela qui devrait vous inquiéter.

Le président : Je vois que le temps s'est écoulé. J'aimerais remercier Mme Dench et M. Goldman pour leur présence. Nous apprécions les exposés que vous avez présentés. Ils contiennent beaucoup de renseignements dont nous tiendrons certainement compte. Merci d'être venus aujourd'hui.

Je propose que, s'il y a d'autres questions en cours, nous demandions cinq minutes de plus, si vous le permettez, major-général.

Bienvenue à la deuxième séance de témoignage devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Nous poursuivons notre examen de la défense antimissiles balistiques et des questions concernant NORAD et NORTHCOM, s'il y a lieu.

Le 12 décembre 2013, le Sénat a adopté l'ordre de renvoi suivant :

That the Senate Standing Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the status of Canada's international security and defence relations, including but not limited to, relations with the United States, NATO, and NORAD; and

That the Committee report to the Senate no later than December 31, 2014, and that it retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

As part of the study, the committee visited NORAD headquarters in Colorado Springs a few weeks ago as part of a fact-finding mission. We held two days of intensive briefings. On behalf of the members of the committee and those who participated, I can say that we left with a clearer understanding and appreciation of the growing threats we face in North America as well as a renewed pride and confidence in the women and men who do so much at NORAD to keep us safe.

We are pleased to have with us today Major-General J.P.J. St-Amand, Commander, 1st Canadian Air Division, National Defence and the Canadian Armed Forces. He graduated from the Royal Military College of Canada and joined the Canadian Forces in 1981. How time passes us by. He served as an operational fighter pilot with 433 Tactical Fighter Squadron, 3 Wing, Bagotville, Quebec, from 1989 to 1992. He rose through the ranks to his current position, where he serves as Commander, 1st Canadian Air Division, Canadian NORAD Region in Winnipeg, Manitoba.

He has a master's degree in Strategic Studies and a certificate of Practitioner of Joint Warfare from the USAF Air University.

Commander, welcome. We are pleased to have you here today. We understand you have an opening statement. We have one hour for the panel.

Major-General J.P.J. St-Amand, Commander, 1st Canadian Air Division, National Defence and the Canadian Armed Forces: Mr. Chair and senators, thank you for inviting me to appear today. It is my distinct pleasure to discuss the role of 1st Canadian Air Division and the Canadian NORAD Region.

Our forces within the Canadian NORAD Region maintain the highest readiness levels of any commands in the Canadian Armed Forces. At present, some 430 servicemen and women from the Canadian Armed Forces and U.S. Air Force monitor the aerospace approaches to Canadian territory, identify all tracks within Canadian airspace and stand ready to intercept and control tracks that may be a concern to Canada's security.

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner, dans le but d'en faire rapport, la situation des relations internationales du Canada en matière de sécurité et de défense, notamment ses relations avec les États-Unis, l'OTAN et NORAD; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 décembre 2014 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 90 jours après le dépôt de son rapport final.

Pour cette étude, le comité a visité le quartier général du NORAD à Colorado Springs il y a quelques semaines, dans le cadre d'une mission d'enquête. Nous avons eu deux jours de séances d'information intenses. Au nom des membres du comité, et de ceux qui ont participé, je peux dire que nous sommes sortis de cela avec une meilleure compréhension et appréciation des menaces croissantes qui s'exercent sur l'Amérique du Nord, ainsi qu'avec une plus grande fierté et une confiance accrue à l'endroit des hommes et des femmes qui font tant au NORAD pour préserver notre sécurité.

Nous avons le plaisir aujourd'hui d'accueillir le major-général J.P.J. St-Amand, commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada, Défense nationale et les Forces armées canadiennes. Il est diplômé du Collège militaire royal du Canada et il s'est enrôlé dans les Forces canadiennes en 1981. Que le temps passe vite. Il a servi comme pilote de chasse opérationnel au 433^e Escadron d'appui tactique de la 3^e Escadre Bagotville (Québec) de 1989 à 1992. Il a gravi les échelons jusqu'à son poste actuel de commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada et de la Région canadienne du NORAD, à Winnipeg (Manitoba).

Il détient une maîtrise en études stratégiques et un certificat de spécialiste de la guerre interarmées de l'Air University de l'USAF.

Commandant, bienvenue parmi nous. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui. Si je comprends bien, vous avez une déclaration préliminaire. Nous avons une heure pour votre témoignage.

Major-général J.P.J. St-Amand, commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada, Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie beaucoup de votre invitation à prendre la parole devant vous aujourd'hui. Je suis heureux de pouvoir m'entretenir avec vous du rôle de la 1^{re} Division aérienne du Canada et la Région canadienne du NORAD.

Nos forces au sein de la Région canadienne du NORAD maintiennent les plus hauts niveaux de préparation opérationnelle de tous les commandements des Forces armées canadiennes. En ce moment même, environ 430 militaires, hommes et femmes, des Forces armées canadiennes et de la US Air Force surveillent les approches aérospatiales du Canada, repèrent tous les aéronefs dans l'espace aérien canadien et se tiennent prêts à intercepter et à maîtriser les aéronefs qui pourraient soulever des préoccupations de sécurité pour le Canada.

Our posture is scalable, depending on threat levels. In peacetime, most of our people are located in Winnipeg, where my headquarters is situated at 22 Wing North Bay, where the Canadian Air Defence Sector headquarters is located, and two fighter force wings in Bagotville, Quebec, and Cold Lake, Alberta.

Because of our country's vastness, these fighter wings must rely on a network of deployed operating bases and forward operating locations scattered across the country, including the North. That is a unique characteristic of the Canadian region of NORAD.

These auxiliary locations extend the reach of our fighters by providing forward areas for basing, refueling and maintenance. To ensure our forward operating locations are capable and ready, we routinely conduct exercises and operate from our forward operating locations. Even as we speak, we are conducting a major exercise called Operation Spring Forward at four of our forward operating locations.

NORAD is not simply a close working relationship between the United States and Canada; it is a full-fledged binational command and arguably the world's most integrated military arrangements between two allies. It is actively nurtured by professionals from the Canadian and U.S. militaries, working in lockstep at our respective headquarters 24 hours a day, 365 days a year to help keep our two countries safe from potential aerospace and maritime threats.

As I mentioned, United States Air Force servicemen serve within Canada under my command. This is not widely known. If you have ever been to my headquarters in Winnipeg, you will know that my office is right beside the office of a U.S. Air Force general, who serves as my deputy commander for operations. By virtue of the NORAD agreement, Brigadier General Hyde in this case is an integral part of RCAF force employment planning and execution in much the same way our Canadian general, Lieutenant-General Parent, serves as the deputy commander of the NORAD headquarters at Peterson Air Force Base in Colorado Springs. Other senior Canadian officers also serve similarly in the two other NORAD regions.

[Translation]

As part of our interoperability with the U.S., our two countries periodically share the burden of responding to an emerging airborne threat, depending on the availability of resources on both sides of the border. Our force posture must have capability to engage a variety of threats in the following categories: symmetric and asymmetric.

Nous pouvons augmenter notre posture, selon le niveau de menace. En période de paix, la majorité de notre personnel est répartie à Winnipeg, où se trouve mon quartier général; à la 22^e Escadre North Bay, où se trouve le quartier général du Secteur de la défense aérienne du Canada, et à deux escadres de chasse, la première à Bagotville, au Québec, et la deuxième à Cold Lake, en Alberta.

À cause de l'étendue de notre pays, ces escadres de chasse doivent dépendre de bases d'opérations déployées et d'emplacements d'opérations avancés dispersés partout au pays, y compris dans le Nord. C'est une caractéristique unique de la Région canadienne du NORAD.

Ces emplacements auxiliaires augmentent le rayon d'action de nos chasseurs en leur procurant des endroits avancés d'où ils peuvent mener des opérations, se ravitailler et effectuer de la maintenance. Pour nous assurer que ces emplacements d'opérations avancés ont les capacités nécessaires et sont prêts à l'action, nous y menons régulièrement des exercices et des opérations. À ce moment même, nous sommes en train d'effectuer un exercice majeur appelé opération Spring Forward dans quatre de nos emplacements d'opérations avancés.

Le NORAD n'est pas qu'une simple relation de collaboration entre le Canada et les États-Unis; c'est un commandement binational à part entière, et sans doute l'une des ententes les plus étroites au monde entre deux alliés. Ce commandement prend vie grâce aux professionnels des forces militaires canadiennes et américaines, qui travaillent coude à coude dans nos quartiers généraux respectifs, 24 heures par jour, 365 jours par année, pour aider à protéger nos deux pays des menaces aérospatiales et maritimes possibles.

Comme je l'ai mentionné, des membres de la US Air Force travaillent sous mon commandement au Canada. Ce fait est peu connu. Si vous visitez notre quartier général à Winnipeg, vous verrez que mon bureau se trouve juste à côté de celui d'un général de la US Air Force, qui agit en tant que commandant adjoint des Opérations. Selon l'accord du NORAD, le brigadier-général Hyde fait partie intégrale de la planification et de l'exécution de l'emploi de la force de l'ARC, tout comme le général canadien, lieutenant-général Parent, en poste au quartier général de la Peterson Air Force Base à Colorado Springs, qui agit à titre de commandant adjoint du NORAD. D'autres officiers supérieurs canadiens servent ainsi dans les deux autres régions du NORAD.

[Français]

Dans le cadre de notre interopérabilité avec les États-Unis, nos deux pays partagent régulièrement la responsabilité de répondre à une nouvelle menace aérienne, selon les ressources à notre disposition d'un côté ou de l'autre de la frontière. La force doit donc avoir une posture qui lui permette de neutraliser diverses menaces dans les catégories suivantes : symétrique et asymétrique.

[English]

First, for the symmetric or state-sponsored threats that are considered the most dangerous, in terms of the aerospace warning and aerospace control missions, the threat is known to come from foreign long-range aviation and/or bomber fleets. Given the current geopolitical climate, the probability of a military attack is low, but not unthinkable. However, the consequences would be grave.

In other words, capabilities exist to cause us harm, but the intent does not currently exist. Were we to face a situation where intent is shown to become increasingly hostile, this would constitute a threat where strategic warning is measured in minutes to hours, and our ability to react is limited to what we have at hand. This explains the requirement to maintain very high readiness levels, even in peacetime.

Therefore, NORAD continuously tracks and responds to numerous aircraft of interest close to the airspaces of Canada and the United States under a symmetric threat scenario.

Second, asymmetric threats in the context of the Canadian NORAD Region relate to terrorist organizations using an aircraft as a weapon. The September 11 attack is, of course, the most tragic example of this, and these threats remain a valid concern with serious security consequences. As a result, we must be ready for scenarios involving aircraft being used to bring harm to populated areas or Canadian vital points.

That's why regular operations, such as Operation Noble Eagle and ongoing exercises, ensure we remain trained and capable to accomplish our mission. Since the terrorist attacks on September 11, 2001, our nations have placed a greater emphasis on surveillance and control over Canada and the United States. Since then, NORAD has responded to more than 3,500 possible air threats and intercepted more than 1,400 aircraft in Canada and the U.S.

[Translation]

NORAD's legacy for the past 56 years has been underpinned by the unwavering dedication and determination of our professionals. You can expect nothing less from our men and women in the years ahead. With our collective vigilance, we can ensure the skies above every community across our vast nation remain secure. I look forward to responding to your questions.

[Traduction]

Premièrement, les menaces symétriques, ou les menaces commanditées par un État, sont considérées comme les plus dangereuses. En ce qui concerne les missions d'alerte et de contrôle aérospatial, nous savons que ces menaces proviennent d'appareils à long rayon d'action ou de bombardiers appartenant à des États étrangers. Compte tenu du climat géopolitique actuel, la probabilité d'une attaque militaire est très faible, mais pas impensable, et elle aurait des conséquences graves.

En d'autres mots, d'autres États ont la capacité de nous causer du tort, mais n'ont pas l'intention actuellement de le faire. Si nous devons faire face à des intentions de plus en plus hostiles, ces intentions constitueraient alors une menace. Le temps d'alerte se compte en minutes, parfois en heures. Notre capacité de réagir à cette menace est par conséquent limitée à ce que nous disposons dans l'immédiat. C'est pourquoi nous devons maintenir de très hauts niveaux de préparation opérationnelle, même en temps de paix.

Par conséquent, NORAD surveille continuellement de nombreux appareils d'intérêt près de l'espace aérien du Canada et des États-Unis et intervient au besoin dans un scénario de menace symétrique.

Deuxièmement, dans le contexte de la Région canadienne du NORAD, les menaces asymétriques sont liées à des organisations terroristes qui utilisent des aéronefs comme des armes. L'attaque du 11 septembre est assurément l'exemple le plus tragique de ce type de menace, qui demeure une préoccupation légitime, avec des conséquences graves en matière de sécurité. Ainsi, nous devons être prêts pour des scénarios où des avions sont utilisés pour attaquer des régions peuplées ou des points stratégiques du Canada.

C'est pourquoi des opérations ordinaires telles que l'opération Noble Eagle et d'autres exercices en cours veillent à ce que nous soyons entraînés et aptes à accomplir notre mission. Depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001, nos pays ont mis l'accent sur les aspects alerte et contrôle de l'espace aérien du Canada et des États-Unis. Depuis cette date, le NORAD est intervenu dans plus de 3 500 cas de menaces aériennes possibles et a intercepté plus de 1 400 aéronefs au Canada et aux États-Unis.

[Français]

L'héritage du NORAD des 56 dernières années repose sur le dévouement et la détermination indéfectible de nos professionnels. Vous pouvez compter sur rien de moins de la part des femmes et des hommes de nos forces dans les années à venir. Grâce à notre vigilance collective, nous veillons à ce que l'espace aérien de toutes les collectivités de notre vaste pays demeure sûr. Je suis maintenant très heureux de pouvoir répondre à vos questions.

[English]

The Chair: Thank you, commander. As I mentioned at the outset, one of the areas we are doing an overview study on is the question of ballistic missile defence, and Canada's position as far as that particular area of defence is concerned.

Presently we're not involved, but I'm wondering if you could give us some further information with respect to how it works and exactly what is or isn't in place. I have a specific question for you on that. Are there any agreements, obligations or commitments with the United States that they will protect Canadian cities — such as Senator Mitchell's part of the world, Edmonton or Winnipeg — in the event of a ballistic missile defence, or is it silent?

Maj.-Gen. St-Amand: I will start with how it works and the role that the Canadian region of NORAD plays within NORAD. With respect to ballistic missile defence, we have no connection whatsoever. My headquarters and my staff have no role to play in the execution of the mission itself, nor do we participate in any dialogue or provide any advice whatsoever. We are completely separated from what happens in Colorado Springs in terms of ballistic missile defence.

In that sense, I would not be able to confirm whether the U.S. is in agreement to protect any cities or population areas within Canada.

The Chair: If I can just follow up a little bit further, this is more of a technical question as we have witnesses come forward specifically with respect to the ballistic missile defence, trying to find out just exactly what protections are going to be provided through a ballistic missile defence system if Canada were to become involved. Can you tell us how many Canadian cities would be protected by a U.S. strategic response to incoming intercontinental ballistic missiles and perhaps how the Americans would prioritize their response if that was to occur?

Maj.-Gen. St-Amand: Unfortunately, because I have absolutely zero visibility, by function and by responsibility, into how ballistic missile defence works within NORAD, I cannot answer that question. I don't have that information.

Senator Mitchell: I would like to follow up on your question because it is a real heartland question for us.

Under NORAD, which is Canada-U.S. collaboration — and we were there in Colorado Springs, just amazing collaboration, tremendous respect from the Americans for us and vice versa — if a nuclear warhead is delivered by an airplane, NORAD applies to take it down and the Canadians are involved in that process. If a nuclear warhead is delivered by cruise missile, it is same thing;

[Traduction]

Le président : Merci, commandant. Comme je l'ai mentionné au début, notre étude porte, entre autres, sur la question de la défense antimissiles balistiques, et sur la position du Canada à l'endroit de cette forme de défense en particulier.

À l'heure actuelle, nous ne participons pas, mais pourriez-vous nous donner une idée plus précise de la façon dont cette forme de défense fonctionne et exactement de ce qui est en vigueur et de ce qui ne l'est pas? J'ai une question précise pour vous : existe-t-il des ententes, des obligations ou des engagements de la part des États-Unis à l'effet qu'ils protégeront les villes canadiennes — comme le coin du monde du sénateur Mitchell, Edmonton ou Winnipeg — dans un scénario de défense antimissiles balistiques, ou n'y a-t-il rien d'officiel à ce sujet?

Mgén St-Amand : Je parlerai d'abord de la façon dont cette défense fonctionne et du rôle de la Région canadienne du NORAD au sein du NORAD. En ce qui concerne la défense antimissiles balistiques, nous n'avons aucun contact direct. Mes quartiers généraux et mes effectifs n'ont aucun rôle dans l'exécution de la mission elle-même, pas plus que nous ne participons à un dialogue ni ne fournissons des conseils quelconques. Nous sommes entièrement à l'écart de ce qui se passe à Colorado Springs en ce qui a trait à la défense antimissiles balistiques.

Ainsi donc, je ne pourrai vous dire si les États-Unis ont convenu de protéger des villes ou des zones peuplées du Canada.

Le président : Allons un peu plus loin — et c'est davantage une question technique puisque nous avons des témoins qui comparaitront spécialement au sujet de la défense antimissiles balistiques —, j'aimerais savoir exactement quelle sorte de protection un système de défense antimissiles balistiques fournira si le Canada doit participer. Pouvez-vous nous dire combien de villes canadiennes seraient protégées par une réaction stratégique des États-Unis à l'approche de missiles balistiques intercontinentaux, et peut-être quelles seraient les priorités que suivraient les Américains dans leur réaction aux événements?

Mgén St-Amand : Malheureusement, comme mes fonctions ou mes responsabilités ne me procurent aucune visibilité de la façon dont fonctionne la défense antimissiles balistiques du NORAD, je ne peux pas répondre à cette question. Je n'ai tout simplement pas l'information.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais donner suite à cette question, parce que c'est un sujet qui nous tient véritablement à cœur.

Dans le cadre du NORAD, qui est une collaboration Canada-États-Unis — et nous avons été témoins à Colorado Springs de cette collaboration extraordinaire et du respect mutuel profond entre les Américains et nous —, si un avion largue une ogive nucléaire, NORAD intervient pour la détruire et les Canadiens participent à ce processus. Il en va de même dans le cas où une

Canada is directly involved, Canadian Forces are involved and NORAD is obliged to take it down no matter if it's going to hit Edmonton or Washington.

If the nuclear warhead is delivered by ballistic missile, the difference being the first two are fueled and the last one is fueled only part way, then we're excluded from that process, and to emphasize the chair's point, there is no obligation for the U.S. to include Canada, worse yet even to take that down, if it's hitting a target that is not as relevant to them.

Maj.-Gen. St-Amand: With respect to the obligation, senator, I cannot comment. I do not know. You have it exactly right with respect to our responsibility to intercept and control air-breathing vehicles, and that is absolutely correct. That is a part of the Canadian regions, in my remit as a commander, to ensure that this is a part of our remit for warning and control of the airspace within my area of responsibility.

There is a distinct separation between the two missions. I am fully responsible for and accountable for one, and we have the means and resources to deliver. The other one, I have zero visibility on.

Senator Mitchell: Part of the concern in 2004 when the decision was made not to participate in that feature of the NORAD joint defence of North America, Canada in particular, was this idea of Star Wars. The implication of that was that there would be satellites in space, and they would shoot rockets and take down ballistic missiles. It was the weaponization of space that was a concern to people.

That isn't the case now. That's not what's contemplated now. The technology would be impossibly expensive to do. Nobody is thinking about it. Is it not the case that now the technology is, in fact, just trying to shoot them out of the air from the ground like we would with a plane or cruise missile?

Maj.-Gen. St-Amand: I'm afraid that I can't help. I wish I could. Where I sit in Winnipeg, I'm not even a consumer of information that would help or support the execution of a ballistic missile defence, nor do I have visibility in the technology that's being worked on at this point. Unfortunately, I can't answer, senator.

Senator Mitchell: That's fine. I made my point, so thanks.

Senator Wells: Thank you, major-general. I recognize you absolutely were clear in saying you would have no role, but let's assume that a ballistic missile was coming and that an aggressor was using that as one of a suite of weapons. Obviously your team wouldn't stand with your hands in your pockets saying, "Well, we don't do ballistic missiles." I can't imagine there's not some sort of agreement where defence of North America under NORAD would not be part of some cooperative effort. Could you

ogive nucléaire est lancée par un missile de croisière; le Canada participe directement, les Forces canadiennes participent et NORAD est obligé de l'abattre, que sa trajectoire l'amène à frapper Edmonton ou Washington.

Si l'ogive nucléaire est portée par un missile balistique, la différence étant que les deux premiers véhicules sont des aérobie et le dernier ne l'est que partiellement, nous sommes alors exclus de ce processus et, pour faire ressortir le point mentionné par le président, les États-Unis ne sont nullement obligés d'inclure le Canada et, pire encore, ni même d'abattre l'engin si celui-ci se dirige sur une cible qu'ils ne jugent pas importante pour eux.

Mgén St-Amand : Je ne peux pas commenter l'aspect obligation, sénateur. Je ne sais pas. Mais vous avez tout à fait raison en ce qui concerne notre responsabilité d'intercepter et de contrôler les véhicules aérobie; c'est exact. Cela fait partie des régions canadiennes, de mon mandat en tant que commandant de veiller à ce que nous nous acquittions de nos obligations d'alerte et de contrôle aérospatial dans la zone qui relève de moi.

Les deux missions sont très distinctes. Dans un cas, j'ai la pleine responsabilité et l'obligation de rendre compte, et nous disposons des moyens et des ressources requises. Dans l'autre cas, je n'ai aucune visibilité.

Le sénateur Mitchell : En 2004, quand la décision a été prise de ne pas participer à cet aspect de défense conjointe de l'Amérique du Nord par le NORAD, et le Canada en particulier, la notion de guerre des étoiles inquiétait tout le monde, car on croyait que des satellites dans l'espace allaient lancer des roquettes et détruiraient des missiles balistiques. Cette éventuelle militarisation de l'espace inquiétait les gens.

Ce n'est plus le cas maintenant. Ce n'est pas ce qui est envisagé à l'heure actuelle. La technologie en cause serait incroyablement coûteuse. Personne n'y pense. Ne s'agit-il pas maintenant, en fait, de tenter simplement de tirer dessus à partir du sol, comme on le ferait pour un avion ou un missile de croisière?

Mgén St-Amand : Je ne peux malheureusement pas le dire. J'aurais bien aimé pouvoir le faire. Dans mon quartier général à Winnipeg, je n'ai même pas accès à l'information qui aiderait ou appuierait l'exécution d'une défense antimissiles balistiques, pas plus que je n'ai une connaissance de la technologie qui est en train d'être développée à ce stade. Malheureusement, je ne peux pas vous répondre, sénateur.

Le sénateur Mitchell : C'est très bien; j'ai dit ce que j'avais à dire. Merci.

Le sénateur Wells : Merci, major-général. J'admets que vous avez déclaré clairement que vous n'avez aucun rôle, mais supposons qu'un missile balistique venait vers nous et qu'un agresseur l'utilisait dans sa batterie d'armes. De toute évidence, votre équipe ne garderait pas les mains dans les poches, disant : « On ne s'occupe pas des missiles balistiques. » Je ne peux pas croire qu'il n'y ait pas une sorte d'entente selon laquelle la défense de l'Amérique du Nord par NORAD ne ferait pas partie d'un

comment on that? We saw in USNORTHCOM and NORAD in Colorado Springs that even though it is two commands, it truly did appear to, and we were told it did, work under one person.

Maj.-Gen. St-Amand: And it works well, senator, in a sense. From my perspective, sitting in Winnipeg, at the command centre of the Canadian NORAD Region, I see ballistic missile defence as being executed and conducted totally out of Colorado Springs. It is very strategic. My headquarters is an operational level headquarters. Were we to see a scenario like this, of course we would want to do as much as we could, but I presently have no role to play. All of the execution and the means are located, in my understanding, at least, in Colorado Springs. We have no means in Canada. I have no levers of control to do anything about missile defence.

Senator Wells: Thank you. In your opinion, major-general, what's the greatest threat to Canada from an aggressive military point of view?

Maj.-Gen. St-Amand: In between? What's the greatest threat? See, if we venture into the ballistic missile defence definition of a threat, I'm quite aware, without being an expert, that it is very strategic in nature. I don't feel that I have the qualifications or the expertise to give an educated opinion, because it is far beyond just a military threat. It is very strategic. My headquarters is one level below. From that perspective, it is difficult for me to give you a clear answer whether one or the other is more of a threat.

I believe that you got a good definition of threats and the appreciation of threats from CDI. This is also what I read. I'm a consumer of those analyses, and I act with the resources that I'm given, but I do not have a part to play in that mission.

Senator Day: General, welcome. My first question goes to the command structure, just so that we have a clear understanding. You may have two or three hats here and, if so, could you explain this. As an operations commander, do you report through the Canadian Joint Operations Command and General Beare on up to the chief, or do you still report through the chief or the head of the air force?

Maj.-Gen. St-Amand: The number of hats will sound way more complicated than what it is when you live it on a day-to-day basis. I have four hats.

The first one is Commander of 1 Canadian Air Division. That is a role that I play for my boss, who is Lieutenant-General Yvan Blondin, Commander of the Royal Canadian Air Force. My role there is that I am the operational arm, if you want. I'm

effort quelconque de coopération. Pouvez-vous commenter cela? Nous avons vu USNORTHCOM et NORAD à Colorado Springs et, bien qu'ils soient deux commandements, il semble vraiment que le tout fonctionne sous les ordres d'une seule personne, et c'est ce qu'on nous a dit.

Mgén St-Amand : Et dans un certain sens, cela fonctionne bien, sénateur. De mon point de vue, installé à Winnipeg, à la tête du centre de la Région canadienne du NORAD, je vois la défense antimissiles balistiques comme étant exécutée et menée entièrement à partir de Colorado Springs. C'est une activité très stratégique. Mes quartiers généraux fonctionnent au niveau opérationnel. Si un scénario comme celui que vous mentionnez devait se produire, nous voudrions certainement faire tout notre possible, mais à l'heure actuelle, je n'ai aucun rôle à ce niveau. À ma connaissance, toutes les compétences d'exécution et tous les moyens sont situés à Colorado Springs. Nous n'avons aucun moyen au Canada. Je n'ai aucun levier de contrôle pour faire quoi que ce soit dans le cadre d'une défense antimissile.

Le sénateur Wells : Merci. Selon vous, major-général, quelle est la plus grande menace d'un point de vue d'agression militaire contre laquelle le Canada pourrait devoir se défendre?

Mgén St-Amand : Entre qui? Quelle est la plus grave menace? Voyez-vous, si on se hasarde à se fonder sur la définition d'une menace dans l'optique de la défense antimissiles balistiques, sans être un expert, je sais bien que celle-ci est de nature très stratégique. Je ne pense pas avoir les qualifications ni les connaissances permettant de donner une opinion éclairée, parce que cela dépasse de loin la notion militaire de menace. C'est très stratégique. Mes quartiers généraux sont à un niveau plus bas. À partir de ce point de vue, il m'est difficile de répondre clairement si une chose est plus une menace qu'une autre.

Je crois que le chef du renseignement de la Défense a une bonne définition et une bonne appréciation des menaces. C'est aussi ce que j'ai lu. Je suis consommateur de ces analyses et j'agis avec les ressources qui me sont attribuées, mais je n'ai aucun rôle dans cette mission.

Le sénateur Day : Bienvenue, général. Ma première question porte sur la structure du commandement, de sorte que nous ayons une idée claire. Vous avez peut-être deux ou trois rôles et, le cas échéant, pouvez-vous nous expliquer cela. En tant que commandant des opérations, relevez-vous du chef d'état-major de la Défense par l'intermédiaire du Commandement des opérations interarmées du Canada et du général Beare, ou relevez-vous toujours du chef de la force aérienne?

Mgén St-Amand : Le nombre de rôles vous paraîtra bien plus compliqué qu'il ne l'est en réalité quand on le vit au jour le jour. J'ai quatre rôles.

Le premier est celui de commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada. C'est un rôle que j'assume pour mon patron, le lieutenant-général Yvan Blondin, commandant de l'Aviation royale canadienne. À ce niveau, c'est un rôle de bras

responsible for executing air operations on his behalf and ensuring that his forces are ready. I'm responsible for the readiness of the RCAF forces. That is one hat.

The second hat I have is that I am the Canadian Armed Forces JFACC, Joint Force Air Component Commander, for which I do report through General Beare through CJOC, so General Beare and CDS. I am responsible to him for air operations, so I am his air component commander for whatever operations CJOC will conduct, either domestically or in the international domain.

The third job, also under the CJOC commander, is I am the commander of the central region for search and rescue. That is the region that goes essentially from the eastern border of British Columbia to somewhere in Newfoundland up to the Arctic. That mission I deliver on behalf of the commander of CJOC.

The fourth one, the reason I'm here, is I am Commander of the Canadian NORAD Region, where I report directly to General Jacoby, who in turn reports to the CDS.

It is a very distinctive chain of command with respect to the four hats. It sounds way more complicated than it is, but my headquarters has 600 or so personnel, and each of them also wear the four hats by extension. It is rather easy for us, through practice and through training, to switch our hats, to use the same assets in any of the formations as we go on a day-to-day basis. For that matter, within minutes, we could go from a NORAD mission into a SAR, search and rescue, mission into an air component command mission, for example, as proof, during the support to flood in Alberta in the spring of last year.

Senator Day: Thank you for that explanation. It is the fourth category that I would like you to discuss a little bit with us now. We met General Jacoby when we were down in Colorado Springs. I hope you will pass on our regards. We look forward to seeing him again. He was a wonderful host for us when we were there.

You report through General Jacoby up to General Lawson in that regard. There must be some discussions that you are part of, then, regarding this term we heard quite often from briefers when we were down there, "NORAD Next," and the challenges for the future for NORAD and what those challenges are and what you are planning for. Could you talk to us about that term?

Maj.-Gen. St-Amand: NORAD Next is a very interesting activity that is ongoing. I am privy to some discussions. My staff participates mainly in the elaborations of plans, for example, and what NORAD might look like in the future. There's no substance

opérationnel pour ainsi dire. J'ai la responsabilité de veiller à l'exécution des opérations aériennes en son nom et de veiller à ce que ses forces soient prêtes. Je suis responsable de la préparation opérationnelle des forces de l'ARC. C'est un de mes rôles.

Mon deuxième rôle est celui de CCAFI, commandant de la composante aérienne de la force interarmées des Forces canadiennes, relevant du général Beare par l'intermédiaire du COIC, et donc, du général Beare et du chef d'état-major de la Défense. Je relève de lui pour les opérations aériennes, et je suis donc son commandant de composante aérienne pour toute opération que mènera le COIC, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

Le troisième rôle, relevant toujours du commandant du COIC, est celui de commandant des opérations de recherche et de sauvetage dans la région centrale. En gros, c'est la région qui s'étend de la frontière est de la Colombie-Britannique à quelque part à Terre-Neuve, et jusqu'à l'Arctique. C'est une mission que j'assume au nom du commandant du COIC.

Enfin, mon quatrième rôle, celui qui motive ma présence ici, est celui de commandant de la Région canadienne du NORAD, relevant directement du général Jacoby, qui, à son tour, relève du CEMD.

C'est une chaîne de commandement très particulière en ce qui concerne les quatre rôles. Cela semble plus compliqué que ce ne l'est effectivement, mais mon effectif compte quelque 600 membres et chacun d'entre eux assume aussi, par extension, les quatre rôles. La pratique et l'entraînement nous permettent de commuter assez facilement d'un rôle à un autre, d'utiliser les mêmes ressources dans n'importe laquelle des formations, au quotidien. De fait, nous pouvons passer en quelques minutes d'une mission NORAD à une mission de recherche et de sauvetage, ou à une mission de commandement de la composante aérienne; et je cite comme exemple notre intervention d'aide lors des inondations en Alberta le printemps dernier.

Le sénateur Day : Merci de cette explication. C'est la quatrième catégorie que j'aimerais que vous approfondissiez un peu plus maintenant. Nous avons rencontré le général Jacoby quand nous étions à Colorado Springs. Veuillez lui transmettre nos sincères salutations. Nous aimerions beaucoup le revoir. Il nous a accueillis d'une façon merveilleuse quand nous étions là-bas.

Pour ce rôle, vous relevez du général Lawson par l'intermédiaire du général Jacoby. Par conséquent, il doit bien y avoir certaines discussions dont vous êtes au courant en ce qui concerne l'expression que nous avons entendu très souvent les responsables du breffage mentionner quand nous étions là-bas, l'Avenir du NORAD, ainsi que les défis que devra relever NORAD à l'avenir, ce que seront ces défis et ce que vous planifiez. Pouvez-vous nous parler de cette expression?

Mgén St-Amand : Le projet Avenir du NORAD est une activité très intéressante qui se déroule actuellement. Je suis au courant de certaines discussions. Mon effectif participe principalement à l'élaboration de plans, par exemple, et à ce que sera le NORAD à

to it at this time because this is an ongoing project that is relatively new. Yes, we meet as commanders, and there are two other regions in NORAD. One is continental U.S. and the other is Alaska. My counterparts, commanders in those regions, also once in a while will meet, and we will get briefed on the activities or the focus that NORAD Next may bring. My understanding is that it is very early in the discussions. I'm not exactly sure where it is going.

Senator Day: We know that aerospace was expanded in NORAD to include maritime. Is NORAD Next looking at an expansion of mandate for North America to include land forces?

Maj.-Gen. St-Amand: I do not know that it is a specific goal or focus, and I don't know if it's excluded either. I could not answer that question.

Senator Dagenais: NORAD Next has been described as a series of discussions aimed at determining the capabilities NORAD will need to confront emerging challenges in the 2025-30 time frame. Could you bring the committee up to date on the current status of this discussion?

Maj.-Gen. St-Amand: Yes, senator, of course. The exposure that I have had to those activities thus far reveals that we are just starting. Early meetings have occurred. I would say without much doubt that we're probably at the problem definition stage at this point. I have not seen much substance out of it yet.

Senator Dagenais: Is there a formal mechanism through which discussions are being held?

Maj.-Gen. St-Amand: There are agendas. Meetings are scheduled, but I am not sure how often those meetings are being held. I am not exactly sure on the participation, but that is something we're interested in, of course.

But because we are at the operational level, the reason I am not fully aware of the whole substance of these discussions is that it is very high at the strategic level.

We have exposure and some feasibility, but at this point I can't comment more on this.

Senator Dagenais: What are some of the future challenges that NORAD Next expects to deal with?

Maj.-Gen. St-Amand: I'll talk to you from the perspective of a Canadian commander within NORAD. The future challenges are not unlike the current challenges, in that Canada is a huge country. We have a problem of space and time, especially with respect to the threats that may occur in the North. So we depend heavily on partnership and on intelligence, communications and how we deliver command and control.

l'avenir. Il n'y a pas grande substance, à ce stade, parce que c'est un projet continu qui est encore relativement nouveau. Oui, nous nous rencontrons à titre de commandants, et il y a deux autres régions du NORAD : l'une est la zone continentale des États-Unis, et l'autre l'Alaska. Mes homologues, les commandants de ces régions, se rencontrent aussi de temps à autre, et nous sommes informés des activités ou de l'orientation que le projet Avenir du NORAD pourra adopter. À ma connaissance, les discussions en sont encore à leur tout début. Je ne suis pas certain de savoir vers quoi tout cela se dirige.

Le sénateur Day : Nous savons qu'on a élargi NORAD ajouter les zones maritimes à l'espace aérien. Le projet Avenir du NORAD envisagerait-il d'étendre le mandat aux zones terrestres de l'Amérique du Nord?

Mgén St-Amand : J'ignore si cela est effectivement un objectif précis, et je ne sais pas non plus si cela est exclu. Je ne saurais répondre à cette question.

Le sénateur Dagenais : Le projet Avenir du NORAD a été décrit comme étant une série de discussions visant à déterminer les capacités dont le NORAD aura besoin pour relever les défis qui se présenteront au cours de la période 2025 à 2030. Pouvez-vous informer le comité quant au statut actuel de ces discussions?

Mgén St-Amand : Oui, bien sûr, sénateur. D'après ce que j'ai vu de ces activités jusqu'à présent, nous en sommes au tout début. Quelques réunions ont été tenues. Je dirais sans aucun doute que nous en sommes probablement à la définition des problèmes à ce stade. Je n'ai pas encore vu beaucoup de choses en sortir pour l'instant.

Le sénateur Dagenais : Ces discussions sont-elles tenues par le biais d'un mécanisme officiel?

Mgén St-Amand : Il y a des ordres du jour. Un calendrier des réunions est établi, mais je ne sais pas exactement à quelle fréquence les réunions sont tenues. J'ignore aussi qui y participe exactement, mais c'est quelque chose qui nous intéresse, bien sûr.

Étant donné que nous œuvrons au niveau opérationnel, je ne suis pas pleinement au courant de la teneur exacte de ces discussions, car celles-ci sont d'un niveau stratégique très élevé.

Nous avons une exposition et un certain degré de faisabilité, mais à ce stade, je ne peux en dire plus.

Le sénateur Dagenais : Quels sont les prochains défis que le projet Avenir du NORAD devra relever?

Mgén St-Amand : Je vous répondrai du point de vue d'un commandant canadien au sein du NORAD. Les défis futurs sont très semblables aux défis actuels, à savoir que le Canada est un très vaste pays. Nous avons un problème d'espace et de temps, surtout en ce qui concerne les menaces qui pourraient se manifester dans le Nord. Nous dépendons fortement des partenariats, du renseignement et des communications, ainsi que de la façon dont nous exécutons le commandement et le contrôle.

With respect to the aerospace warning control mission, these have to be talked about in the future and how we're going to deliver that. I'm talking about the means and resources attached to that. Not that we are involved in this, but the current situation is that we rely heavily on mitigation measures that allow us to do our mission effectively. I would think that when we talk about NORAD Next, we would have to talk about that.

Senator Beyak: Thank you, commander. We were privileged to go to Colorado Springs. The professionalism, commitment and precision were impressive.

Ten years ago, as Senator Mitchell said, Star Wars — the terms alone frightened most people; it sounded beyond our reach. It seems to me like it's almost natural now, in light of what you're doing and what you've told us. Would it not make your job even more effective in defending Canada if we went that extra step — for our committee and our recommendations? Do you have any thoughts on that?

Maj.-Gen. St-Amand: For missile defence? I am quite aware of the current policy and the fact that the mission I'm responsible for is totally detached. All I can tell you is that we have the means and resources to do what I'm asked to do now. I can't comment any more on that. My apologies.

The Chair: Colleagues, I'd like to pursue the further question about all aspects of North American defence; it's not just ballistic missile defence. It is interesting to note that I believe the United States is going ahead in the next year with another allocation of well over a billion dollars in adding to the ballistic missile defence for the United States and other parts of North America.

Within your responsibility and within the military infrastructure that you have in place with respect to being able to deal with something like an attack by a cruise missile, could you elaborate? As I understand, there are various missiles that could come to North America, and one is a cruise missile versus a ballistic missile. Could you comment on that? Also, could you comment with respect to the ratio of the aircraft that are located in the United States versus in Winnipeg, under NORAD?

Maj.-Gen. St-Amand: Cruise missiles are typically air launched or launched from a naval asset. Within Canada, our means of defending against those are mainly fighter aircraft at low threat levels. As the threat levels go higher, we have means through the partnership to bring other assets to bear.

En ce qui concerne la mission de surveillance et de contrôle de l'espace aérien, il faudra parler de ces éléments à l'avenir et de la façon dont nous allons les assumer. Je parle des moyens et des ressources qui s'y rapportent. Non pas que nous participions à cela, mais à l'heure actuelle, nous nous appuyons fortement sur les mesures d'atténuation qui nous permettent d'accomplir notre mission efficacement. Je pense que dans les discussions au sujet du projet Avenir du NORAD, nous devons parler de cela.

La sénatrice Beyak : Merci, commandant. Nous avons eu le privilège d'aller à Colorado Springs. Nous avons été impressionnés par le professionnalisme, l'engagement et la précision que nous y avons vus.

Il y a 10 ans, comme l'a dit le sénateur Mitchell, la guerre des étoiles... le terme lui-même effrayait la plupart des gens; cela semblait être hors de notre portée. Cela me paraît presque naturel maintenant, à la lumière de ce que vous faites et de ce que vous nous avez dit. Ne seriez-vous pas en mesure d'accomplir plus efficacement encore votre mission de défense du Canada si notre comité s'avancait davantage vers cela dans nos recommandations? Avez-vous une opinion sur cela?

Mgén St-Amand : Pour la défense antimissile? Je sais très bien que la politique actuelle et la mission qui est ma responsabilité sont deux choses totalement distinctes. Je ne peux que vous dire que nous disposons des moyens et des ressources requises pour faire ce qu'on nous demande de faire maintenant. Je ne peux pas en dire plus à ce sujet. Désolé.

Le président : Chers collègues, j'aimerais approfondir davantage la question au sujet de tous les aspects de la défense de l'Amérique du Nord; il ne s'agit pas seulement de défense antimissiles balistiques. Il est intéressant de noter que les États-Unis procèderont, je crois, au cours des 12 prochains mois, à une attribution supplémentaire de plus d'un milliard de dollars pour la défense antimissiles balistiques aux États-Unis et ailleurs en Amérique du Nord.

Dans le cadre de vos responsabilités et avec l'infrastructure militaire dont vous disposez, pouvez-vous me dire dans quelle mesure vous êtes capable de faire face à quelque chose comme une attaque par missiles de croisière? Si je comprends bien, il y a divers missiles qui pourraient attaquer l'Amérique du Nord, un d'entre eux étant un missile de croisière par opposition à un missile balistique. Pouvez-vous commenter cela? Aussi, pouvez-vous nous parler du nombre proportionnel d'aéronefs qui se trouvent aux États-Unis par opposition à Winnipeg, dans le cadre de NORAD?

Mgén St-Amand : Les missiles de croisière sont généralement lancés par air, ou lancés à partir d'une ressource maritime. Au Canada, nos moyens de défense contre ces missiles sont principalement les avions de chasse quand la menace est faible. Au fur et à mesure que le degré de menace augmente, nous pouvons faire appel à d'autres ressources par le truchement du partenariat.

With respect to the ratio of aircraft that we have versus what is resident within the United States, again, given the mission and the plans we have to execute, depending on different threat levels, we have sufficient assets. I would not be able to give you specifically a ratio. It is massive to the south with respect to modest means in Canada, but we have sufficient means to deliver what is required of us within the Canadian area of responsibility.

Senator White: I hadn't planned to ask a question, but based on your last response and the fact that you have wings on your chest, I would suggest you will understand my question. Do you see the F-35 as the best tool when it comes to dealing with that issue, or are there other assets that could as well deal with such a call for service? If you don't wish to answer, I won't be happy, but I'll understand.

Maj.-Gen. St-Amand: I'll provide some information as to how my headquarters participates in the options analysis and operational requirements. I'll take advantage of your question, senator, to state that I have not been involved personally in the requirements and operational analysis, but experts from my headquarters have been dispatched to Ottawa to participate in the ongoing work. With respect to which choice will come out of it, it is incredibly complex, and I obviously cannot comment on that. I really don't have the visibility that would be required to make such a statement.

Senator White: I'm not looking for you to pick one over others. I'm probably as much a novice as anyone in understanding what that asset brings to bear. But based on what you know of the F-35, would it be able to manage some of the calls for service that you referred to? In the case where you talk about scrambling aircraft, would it be able to manage that same call?

Maj.-Gen. St-Amand: Apart from the fact it would be unfair for me to comment on that, given the option analysis, I'm not sure. I don't know all the detailed operational requirements that are in existence, so I can't answer.

Senator Mitchell: I have a question about the North Warning System. I wonder whether you could, generally, indicate exactly what it does — well, you probably can't indicate exactly — but is it a network? Is it somewhat like the DEW Line? Where is it situated? Given that it does play a role in cruise missile and aircraft defence in NORAD, it could play a role in ballistic missile defence, I would assume. What's its lifespan? When will it be obsolete, do you think?

Maj.-Gen. St-Amand: My understanding of the North Warning System was that it was implemented in the 1980s sometime. I'm not sure exactly when. Its estimated life expectancy is 2025 or thereabouts.

Quant au nombre d'aéronefs que nous avons par opposition à ceux qui se trouvent à l'intérieur des États-Unis, là encore, compte tenu de la mission et des plans que nous devons exécuter, nous avons suffisamment de ressources pour différents niveaux de menace. Je ne pourrais pas vous donner une proportion précise. Le nombre est massif dans le sud par rapport aux moyens modestes au Canada, mais nous avons suffisamment de ressources pour faire ce qui est attendu de nous dans la zone dont le Canada a la responsabilité.

Le sénateur White : Je n'avais pas prévu poser une question, mais ayant entendu votre dernière réponse et m'appuyant sur le fait que vous portez un insigne de pilote sur la poitrine, je crois que vous comprendrez ma question. Estimez-vous que le F-35 est le meilleur outil pour ce qui est de faire face à cet enjeu, ou existe-t-il d'autres outils qui pourraient également contribuer à l'exécution d'une telle mission? Si vous ne voulez pas répondre, je ne serai pas content, mais je comprendrai.

Mgén St-Amand : Je peux vous parler un peu de la façon dont mes quartiers généraux participent à l'analyse des options et des exigences opérationnelles. Je profite de votre question, sénateur, pour préciser que je n'ai pas participé personnellement à l'analyse des options et des exigences opérationnelles, mais des experts de mes quartiers généraux ont été envoyés à Ottawa pour participer aux travaux en cours. Quant au choix qui ressortira de tout cela, la question est incroyablement complexe et je ne peux manifestement pas commenter là-dessus. Je n'ai tout simplement pas la visibilité qui me permettrait de faire une telle déclaration.

Le sénateur White : Je ne vous demande pas de choisir un par rapport aux autres. Je suis probablement aussi néophyte que n'importe qui pour ce qui est de comprendre ce que cette ressource peut accomplir. Mais d'après ce que vous savez du F-35, ce chasseur serait-il en mesure d'accomplir certaines des missions de service que vous avez mentionnées? Dans le cas où vous parliez du brouillage des dispositifs des aéronefs, serait-il capable de faire cela?

Mgén St-Amand : En dehors du fait qu'il serait inopportun pour moi de commenter cela, compte tenu de l'analyse des options, je ne suis pas sûr. Je ne suis pas au courant de toutes les exigences opérationnelles détaillées établies, et donc, je ne peux pas répondre.

Le sénateur Mitchell : J'ai une question au sujet du Système d'alerte du Nord. Pourriez-vous m'indiquer, en général, qu'est-ce qu'il fait exactement — eh bien, vous ne pouvez peut-être pas le dire exactement — mais s'agit-il d'un réseau? Est-ce une chose semblable au réseau d'alerte avancé? Où est-il situé? Étant donné qu'il a un rôle dans la défense contre les missiles de croisière et les aéronefs dans le cadre du NORAD, il pourrait avoir un rôle dans la défense antimissiles balistiques, je suppose. Quelle est sa durée de vie? Quand pensez-vous qu'il deviendra désuet?

Mgén St-Amand : D'après ce que je sais, le Système d'alerte du Nord a été mis en œuvre au cours des années 1980. Je ne suis pas sûr exactement de quand. Il a été estimé qu'il fonctionnerait jusqu'en 2025 à peu près.

It is a system of 11 normal-range radars and 36 shorter-range radars that are commonly referred to as “gap fillers.” They are to the north of the Canadian territory, essentially. Those are networked. The inputs of these radars are received at the Canadian Air Defence Sector in North Bay, and this is what they use to look at the traffic coming in. This is perimeter warning — a perimeter radar system, if you want — whose sole responsibility is to look out. They use those radars to monitor traffic that would be approaching Canadian airspace from the outside.

Senator Mitchell: Again, maybe you can't answer this, but given that we're not involved in the ballistic missile defence side of NORAD, could this network be helpful in that kind of defence, or is it just off limits?

Maj.-Gen. St-Amand: They are not designed for that. That's my appreciation now. I'm not sure. In 2025, depending on what the country decides to do, I have absolutely no idea what the future form of a northern warning system would take.

Senator Mitchell: Again, I don't want this to be a leading question, but given that we're involved in this process now as part of our responsibility in Canadian defence and NORAD defence, one could see where we could more morph the new version of that, because it will be obsolete in 10 years, into something that meets threats that the current one isn't designed yet to meet. So there's a process of renewal, upgrading and replacement of what's becoming an obsolete defence system.

Maj.-Gen. St-Amand: I wish I could give you a clear answer. I am not a part of that procurement or replacement project. That would all take place here in Ottawa. Unfortunately, I can't answer.

Senator Wells: Major-General St-Amand, you said earlier that you have the means and resources to carry out your mandate. That's obviously good to hear. We know that your needs list is taken care of. What would be on your wish list, if you had to bolster something, recognizing that you have what you need to carry out your mandate already?

Maj.-Gen. St-Amand: The reason I'm smiling is that because of the size of our country, it is a constant challenge for us to manage resources we are given and the many that we have. I don't think we'll ever have enough. Even if we had a budget a hundred times the size of the one we have now, it would be extremely difficult to have perfection. We're well trained in managing what we have and delivering the maximum effect we can with what we have. As far as my wish list is concerned, there's not much else I could table here that would be useful, other than to say that it is a constant problem.

Senator Wells: Thanks for your answer.

C'est un réseau composé de 11 radars à portée normale et de 36 radars à courte portée couramment appelés « réémetteurs de remplissage », situés essentiellement dans le nord du territoire canadien. Ces radars sont en réseau. Les données qu'ils produisent sont reçues au Secteur de la défense aérienne du Canada à North Bay et ce sont ces données qui servent à la surveillance des entrées dans l'espace aérien. C'est un système de surveillance du périmètre, un réseau de radars, dont l'unique responsabilité est la vigilance. Ces radars servent à surveiller les mouvements approchant l'espace aérien canadien en provenance de l'extérieur.

Le sénateur Mitchell : Là encore, vous ne pouvez peut-être pas répondre, mais étant donné que nous ne participons pas à l'aspect défense antimissiles balistiques du NORAD, ce réseau pourrait-il contribuer à ce genre de défense, ou est-il simplement hors limites?

Mgén St-Amand : Il n'est pas conçu pour cela. C'est ce que je crois comprendre pour l'instant. Je ne suis pas sûr. Je n'ai absolument aucune idée de ce que sera, en 2025, la configuration d'un système d'alerte du Nord futur.

Le sénateur Mitchell : J'espère que ma question n'est pas une question tendancieuse, mais compte tenu du fait que nous participons présentement à ce processus de par nos responsabilités en matière de défense du Canada et dans le cadre du NORAD, on pourrait imaginer que nous puissions produire une nouvelle version de ce système — nouvelle, car il sera désuet dans 10 ans — qui puisse contrer les menaces que la version actuelle est incapable de contrer. Il y aurait donc un processus de renouvellement, de mise à niveau et de remplacement de ce qui devient un système de défense désuet.

Mgén St-Amand : J'aurais aimé pouvoir vous donner une réponse claire. Je ne fais pas partie de ce projet d'acquisition ou de remplacement, qui se déroulerait ici à Ottawa. Malheureusement, je ne peux pas répondre.

Le sénateur Wells : Major-général St-Amand, vous avez dit plus tôt que vous disposez des moyens et des ressources qui vous permettent de mener à bien votre mandat. C'est assurément bon d'entendre cela. Nous savons donc que votre liste de besoins est satisfaite. Que mettriez-vous dans votre liste de souhaits, si vous pouviez penser à quelque chose puisque vous avez déjà tout ce dont vous avez besoin pour mener à bien votre mandat?

Mgén St-Amand : Je souris parce qu'à cause de la taille de notre pays, c'est un défi constant pour nous de gérer les ressources qui nous sont données et leur nombre. Je ne pense pas que nous n'en aurons jamais suffisamment. Même si nous avions un budget 100 fois plus gros que celui que nous avons maintenant, il serait extrêmement difficile d'atteindre la perfection. Nous sommes bien entraînés à gérer ce que nous avons et à produire le meilleur effet possible avec ce que nous avons. Pour ce qui est de ma liste de souhaits, je ne vois pas vraiment qu'est-ce que je pourrais proposer d'autre qui serait utile, et je ne peux que préciser que c'est un problème constant.

Le sénateur Wells : Merci de votre réponse.

Senator Day: Refresh our memories, would you please, as to when the NORAD agreement is up for renewal and signing.

Maj.-Gen. St-Amand: I'm trying to remember.

Senator Day: Me too. I couldn't come up with the time. It wasn't that long ago that we agreed to renew NORAD. Presumably, the discussion Senator Dagenais and I have had with you in regard to NORAD Next would be discussions leading up to the next signing of this bilateral agreement.

Maj.-Gen. St-Amand: Senator, I can't remember when the next one is.

Senator Day: It will be a matter of public record.

The Chair: Senator, I do believe we were informed that we have gone into a new agreement, which requires it to be reviewed every five years, not to be renewed. This has allowed for the planning for the principal of NORAD Next. So there's no possibility that there will be a stop or that the agreement would come to an end. Therefore, it's an ongoing agreement between the two countries.

Senator Day: That's very helpful.

The Chair: We'll check the record later to make sure I'm correct, but I believe that's the way I understood; it was explained to us when we were in Colorado Springs.

Senator Day: I don't recall that.

The Chair: It was an intensive briefing. I'm sure we all missed something along the line.

Senator Day: I noticed that you spent some time at SHAPE in Europe. You're aware that Canada is a founding member of NATO, 27 nations, and is going into a missile defence program, of which Canada is not excluding itself. It makes sense, therefore, for us to look into missile defence with that knowledge going on as well. I wondered if you had any comment that you wanted to make. I wanted to put on the record that we are participating in missile defence in Europe. If you had any comment you wanted to make, given your experience over there, that would be helpful.

Maj.-Gen. St-Amand: Senator, I can only confirm that you're right. My understanding is that Canada is participating in that mission within NATO. I also understand that it is specifically for that theatre, and Canada is not included within that arrangement.

Senator Day: We wouldn't call that theatre defence, I believe. There's theatre missile defence and then there's continental missile defence, as I understand it.

Maj.-Gen. St-Amand: I agree with you.

Senator Day: This is not just theatre area of operations defence. It's larger.

Le sénateur Day : Rafraîchissez-nous la mémoire, si vous le voulez bien. Quand l'accord du NORAD devra-t-il être renouvelé et signé?

Mgén St-Amand : J'essaie de me rappeler.

Le sénateur Day : Moi aussi. Je ne me souviens pas. Il n'y a pas longtemps que nous avons accepté de renouveler l'accord du NORAD. Je suppose que l'échange que le sénateur Dagenais et moi-même avons eu avec vous au sujet du projet Avenir du NORAD se rapporte aux discussions menant à la prochaine signature de cet accord bilatéral.

Mgén St-Amand : Je ne me souviens pas du tout quand cette prochaine entente aura lieu, sénateur.

Le sénateur Day : Ce sera chose publique.

Le président : Cher collègue, on nous a dit, je crois, que nous avons maintenant un nouvel accord qui préconise un examen tous les cinq ans, mais aucun renouvellement. C'est ce qui a permis la planification du projet Avenir du NORAD. Il est impossible que cet accord soit arrêté ou prenne fin. C'est donc un accord permanent entre les deux pays.

Le sénateur Day : C'est très utile, merci.

Le président : Nous vérifierons le compte rendu plus tard pour voir si j'ai raison, mais c'est ce que j'ai cru comprendre; cela nous a été expliqué quand nous étions à Colorado Springs.

Le sénateur Day : Je ne m'en souviens pas.

Le président : C'était une séance d'information intense. Je suis sûr que nous avons tous raté quelque chose en cours de route.

Le sénateur Day : Je remarque que vous avez passé un certain temps au SHAPE en Europe. Vous savez peut-être que l'OTAN — dont le Canada est un membre fondateur et qui compte 27 pays membres — entreprend un programme de défense antimissile, programme duquel le Canada ne s'exclut pas. Sachant cela aussi, il est probablement logique pour nous d'envisager la défense antimissile. Avez-vous des commentaires à ce sujet? Je voulais qu'il soit noté au compte rendu que nous participons à la défense antimissile en Europe. Si vous avez des observations à faire compte tenu de votre expérience là-bas, cela serait utile.

Mgén St-Amand : Sénateur, je ne peux que confirmer que vous avez raison. Je crois comprendre que le Canada participe à cette mission au sein de l'OTAN. Je comprends également que c'est pour spécifiquement ce théâtre d'opérations, et que le Canada ne fait pas partie de cet arrangement.

Le sénateur Day : Je ne crois pas qu'on pourrait appeler cela une défense de théâtre. Il y a la défense antimissile de théâtre et la défense antimissile continentale, à ma connaissance.

Mgén St-Amand : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Day : Cela ne porte pas seulement sur la défense de la zone de théâtre d'opérations. C'est beaucoup plus vaste.

Maj.-Gen. St-Amand: Forgive me. I used “theatre” just to locate the area that Canada would agree to for that mission to occur.

The Chair: If I could, colleagues, I want to follow up on the question of the air defence zone in the Arctic. My understanding is that because of the present radar system and the age, we fall about 200 nautical miles less than what the Americans’ system is. Is that correct?

Maj.-Gen. St-Amand: I cannot comment. I sincerely don’t know, senator. You’re talking about the capacity of the radar in the North?

The Chair: The coverage.

Maj.-Gen. St-Amand: You may be talking about different radar systems. I know the radar systems we have that populate the North Warning System have a certain range, which you’ll understand I cannot talk about, that bring us the visibility we need to do our mission. Other than that, we have no other radars to compare with that are resident in the North at this time.

The Chair: I’d like to move to one other question, if I could. We have a few more minutes here. It’s the question of satellites. There was an announcement not too long ago that further steps are being taken to look at the prospects of PolarSat’s being put into effect for the Arctic, which will bring in communications and, as is my understanding, weather reporting that we now don’t have. Perhaps you could comment on that, and make an observation in respect to the role the military would play in such a satellite. Quite frankly, I’m happy to see that is starting to look like it will proceed.

Maj.-Gen. St-Amand: Like you, senators, my role is that I read the report and observe. Any procurement activity is resident within the National Defence Headquarters. I really don’t have a role to play, nor do I have visibility on that. I can say that if this is true, in fact, I would be interested to know the capability and how that could support our mission, certainly. But I have nothing else to contribute.

Senator Day: I have a concluding remark, Mr. Chairman. This committee visited 1 Canadian Air Division in Winnipeg a number of years ago. Maybe the time has come to revisit and let the general know we might be interested in that.

The Chair: It’s something we can definitely pursue. Colleagues, I have to say that our visit to Colorado Springs was certainly a worthwhile fact-finding visit. Although I said it was intensive, I know that we all came away much more in touch with what was going on as opposed to where we were before.

Mgén St-Amand : Excusez-moi. J’ai utilisé le mot « théâtre » pour désigner simplement la zone de laquelle le Canada conviendrait pour le déroulement de cette mission.

Le président : Si vous me le permettez, chers collègues, j’aimerais que l’on donne suite à la question de la zone de défense aérienne dans l’Arctique. J’ai cru comprendre qu’en raison de la nature et de l’âge du système de radar actuel, notre portée est inférieure d’à peu près 200 milles nautiques à celle du système américain. Est-ce exact?

Mgén St-Amand : Je ne saurais dire. Je ne le sais tout simplement pas, sénateur. Vous parlez de la capacité du réseau de radars dans le Nord?

Le président : Sa portée.

Mgén St-Amand : Vous parlez peut-être d’un autre réseau de radars. Je sais que le réseau de radars que nous avons dans le Système d’alerte du Nord a une certaine portée que je ne pourrais préciser, vous comprendrez, qui nous fournit la visibilité dont nous avons besoin pour accomplir notre mission. En dehors de cela, nous n’avons pas dans le Nord, à l’heure actuelle, d’autres radars sur lesquels fonder une comparaison.

Le président : J’aimerais si vous me le permettez passer à une autre question. Il nous reste quelques minutes. C’est la question des satellites. Il a été annoncé, il y a quelque temps, que des démarches ont été entreprises pour l’installation possible d’un satellite PolarSat desservant l’Arctique, ce qui fournirait des moyens de communication et, si je comprends bien, des données météorologiques que nous n’avons pas présentement. Vous pourriez peut-être faire une ou deux remarques à ce sujet et en ce qui concerne le rôle qu’auront les forces armées au niveau d’un tel satellite. J’avoue que je suis heureux de constater que les choses semblent avancer vers la réalisation de ce projet.

Mgén St-Amand : Comme vous, messieurs les sénateurs, mon rôle se limite à lire le rapport et à observer. Toute activité d’acquisition se déroule au quartier général de la Défense nationale. Je n’ai vraiment aucun rôle à ce niveau, pas plus qu’une quelconque visibilité. Je dirais que si cela est vrai, de fait, je serais certainement intéressé à savoir quelles seront les capacités et comment cela pourrait appuyer notre mission. Mais je n’ai rien d’autre à contribuer.

Le sénateur Day : J’ai une dernière remarque, monsieur le président. Ce comité a visité la 1^{re} Division aérienne du Canada à Winnipeg il y a quelques années. Le moment est peut-être venu de refaire une visite et de laisser savoir au général que nous serions intéressés à le faire.

Le président : C’est une chose à laquelle nous pourrions certainement donner suite. Chers collègues, je dois dire que notre visite à Colorado Springs a été certainement une mission d’enquête très utile. Malgré le fait que les séances aient été intenses, je sais que nous en sommes tous revenus avec une bien meilleure compréhension de ce qui se passe par rapport à la perception que nous avions auparavant.

I'm going to thank our witness for appearing before us. We certainly appreciate what the men and women under your command do on our behalf. I would like to say you're excused now, and the committee is adjourned.

(The committee adjourned.)

J'aimerais remercier notre témoin de sa présence ici. Nous apprécions certainement ce que les femmes et les hommes sous votre commandement font pour nous. Vous pouvez vous retirer maintenant, et la séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, March 31, 2014

Canadian Association for Refugee Lawyers:

Lorne Waldman, President.

As an individual:

Julie Taub, Immigration and Refugee Lawyer, former member of the Immigration and Refugee Board of Canada.

British Columbia Civil Liberties Association:

Josh Paterson, Executive Director.

Canadian Civil Liberties Association:

Sukanya Pillay, Executive Director and General Counsel (by video conference).

As an individual:

Martin Collacott, former ambassador and spokesperson for the Centre for Immigration Policy Reform (by video conference).

Monday, April 7, 2014

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes:

Richard Goldman, Refugee Protection Coordinator (by video conference).

National Defence and the Canadian Armed Forces:

Major-General J.P.J. St-Amand, Commander, 1st Canadian Air Division.

TÉMOINS

Le lundi 31 mars 2014

Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés :

Lorne Waldman, président.

À titre personnel :

Julie Taub, avocate en droit des réfugiés et des immigrants, ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

British Columbia Civil Liberties Association :

Josh Paterson, directeur exécutif.

Association canadienne des libertés civiles :

Sukanya Pillay, directrice exécutive et avocate générale (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Martin Collacott, ancien ambassadeur et porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration (par vidéoconférence).

Le lundi 7 avril 2014

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes :

Richard Goldman, responsable du volet protection des réfugiés (par vidéoconférence).

Défense nationale et les Forces armées canadiennes :

Major-général J.P.J. St-Amand, commandant de la 1^{re} Division aérienne du Canada.